UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01477049 9

Pierre Joseph Alexis Rousseau
(d'Epinal)

LE CHATEAU
DES
TUILERIES.

TOME I.

R865c

LE CHATEAU DES TUILERIES,

OU

RÉCIT de ce qui s'est passé dans l'intérieur de ce Palais, depuis sa construction jusqu'au 18 Brumaire de l'an VIII;

AVEC des particularités sur la visite que le Lord BEDFORT y a faite après le 10 Août 1792, dans laquelle on a recueilli des Anecdotes curieuses sur les secrets de l'Etat, sur la Famille Royale, les Personnes de la Cour, les Ministres, les Parlemens, et sur l'enlèvement des Effets de la Couronne, la dilapidation du Mobilier, la Police secrète de la Cour; enfin, sur la situation de Paris pendant la Révolution.

PAR *P. J. A. R. (D. E.)*

TOME PREMIER.

179164.

3. 4. 23

A PARIS,

Chez LEROUGE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, Cour du Commerce, passage de Rohan, quartier St.-André des Arcs.

1802.

PRÉFACE.

L'HISTOIRE de la révolution française est pour les écrivains ce qu'un gros arbre est entre les mains de plusieurs ouvriers qui se le sont partagé. De son lot, celui-ci fait des bustes, celui-là des meubles. De même, tel écrivain tire de cette histoire des Mémoires, des Traités, tandis que tel autre en compose des Poëmes, des Recueils d'anecdotes. Du lot qui m'est échu en partage, je me suis hasardé d'en faire ce livre.

Comme la plupart des faits et des anecdotes qui s'y trouvent, se sont passés dans le château des Tuileries, le nom de cet édifice s'est présenté naturellement à mon imagination pour me servir de titre. Je sais qu'il ne suffit pas, lorsqu'on a fait un livre, de lui donner un titre piquant par sa singularité, mais qu'il faut que ce titre annonce au lecteur la tâche que l'auteur s'est proposée de remplir, et qu'il faut aussi que l'auteur ne

démente pas son titre par son ouvrage. Ai-je atteint ce double but ? j'ose le croire.

La visite que lord Bedfort a faite au château des Tuileries après le 10 août 1792, n'est pas de pure imagination, ainsi qu'on pourroit le penser. C'est l'exacte vérité, qui peut être attestée par le cit. Chardin, son correspondant en librairie, et par les membres, encore existans, qui composoient alors la Commission du Mobilier de ce Château. La plupart diront que ce lord a tout examiné avec l'attention la plus scrupuleuse, questionnant sur beaucoup d'objets et prenant des notes sur tout. La seule fiction que je me suis permise, est d'avoir interrompu, par des courses dans Paris, les visites du duc, tandis qu'il les a faites de suite. Je me suis servi de ce moyen pour éviter la monotonie, et jeter quelque variété dans le récit.

En travaillant à cet ouvrage, j'ai vu la critique, debout derrière mon fauteuil, suivant des yeux tout ce que j'écrivois : elle a

dû faire une ample moisson. Je l'entends me reprocher d'avoir manqué aux égards de la sociabilité, en démasquant des abus et la conduite de certaines personnes. Mon excuse est dans mon livre. Quiconque écrit des faits historiques, sans prétendre passer à la postérité, doit cependant se représenter devant cette même postérité, comme un accusé devant son juge. S il tait la vérité, mille témoins sont là prêts à la dire : et comme l'écrivain se doit plus à la vérité qu'aux hommes, à ses neveux qu'à ses contemporains, il faut qu'il ait le courage de tout dire. D'ailleurs, ce qu'on tait par crainte, égard ou nécessité, est ordinairement la chose qu'il importoit le plus de divulguer. Si ceux dont je parle vouloient élever la voix pour se plaindre, je leur réponds d'avance : En quittant le sentier de la vertu et de la probité, vous avez brisé tous liens sociaux, et vous avez renoncé par-là à tous les égards qui y sont attachés.

La critique s'attachera avec raison au style

de cet ouvrage : comme je n'y ai mis aucune prétention, je le lui abandonne. Je ne m'excuserai pas même par des ouvrages de comparaison, dont je n'aurois que l'embarras du choix : ce sont cependant ceux-là qui m'ont enhardi. Sans eux et sans l'accueil qu'on a paru leur faire, je n'eusse jamais osé m'exposer à la censure. Pourvu que j'entende le lecteur dire : J'ai trouvé dans cet ouvrage, *qu'on ne peut pas lire*, des faits curieux, des passages amusans, je me consolerai de ne savoir pas faire de ces livres, *très-bien écrits*, dans lesquels on ne trouve rien à admirer, et sur lesquels on s'endort.

LE CHATEAU DES TUILERIES.

CHAPITRE PREMIER.

Son origine. — Par qui il fut bâti. — D'où il tire son nom. — Son agrandissement sous Louis XIV. — Genre d'architecture qu'il présente. — Son jardin sous Catherine de Médicis, différemment placé de celui qu'on voit aujourd'hui. — Première fête donnée dans ce château à l'occasion du mariage du Roi de Navarre avec Catherine de Valois. — On y présente en pantomime le combat des anges avec les diables. — Description de cette fête ; son but caché. — Catherine de Médicis refuse de demeurer aux Tuileries par superstition.

CHARLES IX portoit la couronne, et Catherine de Médicis sa mère régnoit, lorsque le palais des Tuileries fut bâti,

Paris alors ne comprenoit pas dans son enceinte cette partie qui en est aujourd'hui la plus admirée : on n'y voyoit que des bois et quelques habitations éparses. Précisément à l'emplacement de ce palais, devenu si célèbre, se trouvoit une manufacture de tuiles. Catherine qui vouloit agrandir Paris de ce côté (1), visitoit ces lieux : la position lui plut, et elle décida d'y faire bâtir ce qu'elle nomma elle-même l'*Hôtellerie Royale*, dit des Tuileries lès-Paris (2).

Les deux plus habiles architectes français, *Philibert de Lorme et Jean Bulau*, furent chargés d'en faire le plan, qu'ils présentèrent en 1564. Dès le mois de mai de cette année, on commença les travaux.

Ce palais ne consistoit alors que dans le gros pavillon du milieu, les deux corps-de-logis à terrasses, et les deux pavillons contigus, et qu'à peine on remarque aujourd'hui. Le gros pavillon, beaucoup moins élevé qu'il ne l'est à présent, fut, à ce qu'il semble, le seul qui occupa le génie des premiers architectes. Ils réunirent dans les colonnes qui le parent, l'ordre ionique et le

corinthien. Les colonnes du premier ordre sont ornées de bandes de diverses sculptures travaillées sur marbre. Seulement du côté du jardin ces mêmes ordres ne sont qu'en pierre.

Tel étoit dans son origine le palais des Tuileries. Je n'ennuierai pas le lecteur des détails fastidieux de changemens, augmentations et embellissemens qu'y firent faire Henri IV (3) et Louis XIII. Je me contenterai de lui faire remarquer qu'en 1664, précisément un siècle après sa construction, Louis Quatorze chargea l'architecte *Louis Levau*, de l'agrandir tel que nous le voyons : on y ajouta les deux pavillons qui forment les ailes, et on les unit aux anciens par ce massif de corps-de-logis qui en font un bâtiment continu. *Levau* fut obligé d'exhausser le pavillon du milieu, pour qu'il répondît à tout le reste. Ce fut lui qui y ajouta le troisième ordre d'architecture, avec un attique. Ce nouveau travail détruisit nécessairement les proportions que les connoisseurs exigent impérieusement : malgré ce défaut que les scrutateurs minu-

tieux reprochent à cet édifice, ils n'en conviennent pas moins qu'après le Louvre, le palais des Tuileries est le plus beau de l'Europe. Malgré que l'architecture soit traitée diversement, on n'en admire pas moins l'ensemble qu'il offre au premier coup d'œil. Si quelque chose choque l'œil, c'est cet exhaussement que la Convention a fait faire sur le pavillon du milieu, dans l'idée ridicule d'y établir un télégraphe. Je ne sais comment, en abandonnant ce projet, on n'a pas détruit cette charpente inutile.

Le palais des Tuileries présente un édifice de 168 toises 3 pieds de long, composé de quatre corps de logis, et de cinq pavillons, le tout uni ensemble. L'intérieur ne se fait remarquer par aucune architecture particulière; d'ailleurs, chaque roi qui l'a habité y a fait tant de changemens, que la distribution est tout-à-fait différente de celle que lui avoient donnée les premiers architectes.

Catherine de Médicis fit joindre à ce palais un jardin (4) qui s'étendoit jusqu'au Louvre : on

on avoit creusé au milieu un étang toujours rempli du poisson qui servoit pour la table royale. Elle-même, avec Charles IX son fils, s'amusoit souvent à le pêcher. Lorsque Louis XIV fit augmenter ce palais, il transforma ce jardin en cette place immense sur laquelle il donna ce fameux tournois, auquel on vit réunis les chevaliers de toutes les parties de l'Europe. Ce seroit bien ici le lieu de donner une description de cette fête, de parler de la valeur des combattans, du luxe des dames, et des amours de tous : mais j'entends le lecteur me demander grâce, et je me tais.

Louis XIV chargea le célèbre *Lenotre* de lui faire ce jardin (5), si justement admiré des étrangers. Malgré l'irrégularité du terrain, il forma ce chef-d'œuvre que l'on embellit encore tous les jours. Je n'entrerai dans aucun détail sur la symétrie ingénieuse de ce jardin, ni sur les beautés qu'il renferme : assez d'autres en ont parlé avant moi. Ceux qui desirent l'explication des morceaux de sculpture qu'il renferme, peuvent consulter

l'ouvrage de *Millin*, consacré à ce seul objet. J'ai dû seulement donner un historique rapide de ce lieu si funeste aux Français, avant d'entrer dans le détail des intrigues et des complots qui s'y sont tramés. D'ailleurs, dans l'ouvrage qu'on va lire, je serai tellement forcé de désigner les localités, que le lecteur pourra en quelque sorte connoître la distribution de ce palais dans ses plus minutieux détails, chaque chambre, chaque fenêtre, ayant été témoin d'un événement particulier.

Le palais des Tuileries étoit à peine achevé, que Catherine de Médicis s'y enferma avec le cardinal de Lorraine et quelques autres conjurés, pour y méditer l'horrible massacre de cette portion de Français dont les dogmes nuisoient à la monstrueuse puissance des papes, et dont l'esprit d'indépendance alarmoit le despotisme des rois. Catherine et le prélat imaginèrent de désigner les victimes à leurs séides : pour y réussir, il fut convenu de donner une fête à l'occasion du mariage de Marguerite de Valois avec le

roi de Navarre (depuis Henri IV). Le palais des Tuileries fut choisi, et là on offrit le spectacle d'un combat entre les habitans du paradis et ceux de l'enfer. La ruse fut si grossièrement tissue, qu'on prit pour les tenans de l'enfer tous les huguenots, à la tête desquels étoit le roi de Navarre (6); et pour défendre le paradis, les papistes commandés par Charles IX et ses frères. Il paroît cependant que malgré cette démarcation d'hommes d'opinions différentes, les huguenots ne conçurent aucun soupçon du massacre que l'on fit d'eux quatre jours après.

Si presque tous les auteurs qui ont écrit sur cette époque de notre histoire, ne parlent que superficiellement de cette fête, que l'on peut considérer comme les premières vêpres de la Saint Barthélemy, on ne doit pas s'en étonner. L'invention en est si monstrueusement barbare, qu'en en traçant les détails l'écrivain se seroit trouvé dans la nécessité de faire des réflexions affreuses sur l'inventeur, et de le vouer à l'exécration

de la postérité. Mais comme cette pantomime étoit toute de l'imagination de Catherine de Médicis, c'étoit s'exposer inutilement, puisqu'on ne pouvoit réparer le mal. En vain diroit-on que Catherine n'existoit plus, et qu'ainsi on n'avoit rien à en redouter. Si Catherine, Charles IX, et tous ceux qui avoient pris part aux massacres, étoient morts lorsque des écrivains ont pris la plume pour tracer ce frénétique événement, ils avoient laissé des parens, et sur-tout un successeur à la couronne, qui veilloient à ce qu'on n'entachât pas trop leur mémoire. Un roi veut bien qu'on dise et qu'on écrive qu'il vaut mieux que son prédécesseur, il permet qu'on relève les fautes du règne précédent, mais en même temps il punit celui qui déroule sans ménagement les crimes de celui auquel il succède. Cela tient à la gloire de la couronne.

Cette conduite a ceci d'avantageux pour les têtes couronnées, qu'il se passe toujours environ un siècle avant qu'on ose écrire toute la vérité sur un souverain. Dans le

cours de ce siècle, la flatterie stipendiée publie des histoires mensongères, les témoins de la vérité se taisent par crainte (car les Tacite sont rares), la mort les entraîne, le temps efface les preuves. L'historien qui vient après trouve à peine, et à force de recherches difficiles, des lambeaux qui ne lui permettent de publier que des anecdotes décousues sur l'histoire, ainsi que l'ont fait entr'autres Mézeray (7) et Pasquier. Voilà sans doute la cause du silence de presque tous les historiens sur les détails de la fête dont nous parlons. Il s'en est cependant rencontré un qui nous les a tracés assez longuement. Voici son propre langage (8).

« Premièrement, en ladite salle, à main » droite, il y avoit le paradis, l'entrée » duquel étoit défendue par trois chevaliers » armés de toutes pièces, qui étoient » Charles IX et ses frères. A main gauche » étoit l'enfer, dans lequel il y avoit un grand » nombre de diables et de petits diablo- » taux, faisant infinies singeries et tinta-

» mare avec une grande roue tournante
» dans ledit enfer, toute environnée de
» clochettes. Le paradis et l'enfer étoient
» séparés par une rivière qui étoit entre
» deux, sur laquelle il y avoit une barque
» conduite par Caron, nautonnier de l'en-
» fer. A l'un des bouts de la salle, et
» derrière le paradis, étoient les Champs-
» Elysées; à savoir un jardin embelli de
» verdure et de toutes sortes de fleurs, et le
» ciel empyrée, qui étoit une grande roue
» avec les douze signes du zodiaque, les
» sept planètes et une infinité de petites
» étoiles faites à jour, rendant une grande
» lueur et clarté, par le moyen des lampes
» et flambeaux qui étoient artistement ac-
» commodés par derrière. Cette roue étoit
» dans un continuel mouvement, faisant
» aussi tourner ce jardin dans lequel étoient
» douze nymphes, fort richement parées.
» Dans la salle se présentèrent plusieurs
» troupes de chevaliers errans (c'étoient
» des seigneurs de la religion qu'on avoit
» choisis exprès): ils étoient armés de toutes
» pièces, vêtus de diverses livrées, et con-

» duits par leurs princes (le roi de Na-
» varre et le prince de Condé) , tous les-
» quels tâchant de gagner le paradis , pour
» ensuite aller querir ces nymphes au jar-
» din , en étoient empêchés par les trois
» chevaliers qui en avoient la garde ; les-
» quels , l'un après l'autre , se présentoient
» à la lice , et ayant rompu la pique contre
» lesdits assaillans , et donné le coup de
» coutelas , les renvoyoient vers l'enfer , où
» ils étoient traînés par les diables et diablo-
» taux. Cette forme de combat dura jusqu'à
» ce que les chevaliers errans eussent été
» combattus et traînés un à un dans l'enfer ,
» lequel fut ensuite clos et fermé. A l'ins-
» tant descendirent du ciel Mercure et Cupi-
» don , portés sur un coq. Le Mercure étoit
» cet Etienne Leroi , chantre tant renommé ,
» lequel étant à terre se vint présenter aux
» trois chevaliers , et après un chant mé-
» lodieux , leur fit une harangue et remonta
» ensuite au ciel sur son coq , toujours chan-
» tant. Alors les trois chevaliers se levèrent
» de leurs sièges , traversèrent le paradis ,
» allèrent aux Champs Elysées querir les

» douze nymphes, et les amenèrent au milieu » de la salle, où elles se mirent à danser un » ballet fort diversifié et qui dura une grosse » heure. Le ballet achevé, les chevaliers qui » étoient dans l'enfer furent délivrés, et se » mirent à combattre en foule et à rompre » des piques. Le combat fini, on mit le feu » à des traînées de poudre, qui étoient au- » tour d'une fontaine dressée presque au mi- » lieu de la salle, d'où s'élevèrent un bruit et » une fumée qui firent retirer chacun. Tel fut » le divertissement de ce jour, d'où l'on » peut conjecturer quelles étoient, parmi » telles feintes, les pensées du roi et du con- » seil secret ».

Et c'étoit trois jours avant le massacre de la Saint-Barthelemy que se donnoit cette fête, et les chevaliers relégués en enfer étoient tous huguenots, tandis que les trois qui défendoient le paradis étoient catholiques romains. Catherine, l'abominable Catherine, avoit elle-même fait ce choix. Qui donc pourroit encore douter que cette fête ne fût ordonnée par elle pour aguérir ou au moins

préparer son fils, Charles IX, à prendre part au massacre, comme il y pri tpart en effet? Ne semble-t-il pas le voir, ce monstre femelle, sourir à la défaite de ses victimes, et s'abreuver d'avance de leur sang ?

Malgré toute l'horreur qu'inspire cet événement au seul souvenir, il s'est cependant trouvé des hommes qui non-seulement ont voulu l'excuser, mais même qui en ont fait l'apologie. Il est vrai que de nos jours on a vu des êtres assez osés pour soutenir la nécessité du massacre des prisons. Le fanatisme est donc le même dans tous les siècles. Ce monstre est le seul que le flambeau de la raison ne peut éclairer.

Peu de temps après cette scène d'horreur, Catherine de Médicis abandonna le château des Tuileries, parce qu'il se trouvoit sur la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois. En voici le motif : Catherine étoit très-superstitieuse, elle croyoit aux prédictions, et se mêloit d'astrologie judiciaire. De son vivant, tous les devins, les négromanciens furent autorisés et fêtés par elle. Un deux lui prédit qu'elle

mourroit près de Saint-Germain. Frappée de cette prédiction, on la vit fuir tout ce qui portoit ce nom ; c'est-delà quelle fut habiter l'hôtel Soissons, dont il ne reste plus que cette tour du haut de laquelle elle consultoit les astres. Le hasard cependant fit accomplir la prédiction, et porta au plus haut degré de réputation celui qui ayoit tiré cet horoscope (9). Le confesseur qui l'assista au lit de la mort se nommoit Laurent de Saint-Germain. Ainsi, malgré ses précautions, elle mourut près de Saint-Germain.

NOTES

du Chapitre premier.

(1) En 1566, on commença les murs de cette enceinte, que l'on désignoit alors sous le nom de *la Porte Neuve.* Le 12 juillet de cette année, on posa la première pierre en présence du roi et de sa mère. Sous cette première pierre, dit *Dubreul dans ses antiquités*, sont des pièces d'argent doré, pesant environ trois testons (*), ayant le portrait du roi d'un côté, avec cette inscription : *Carolus nonus Galliarum rex Christianissimus ;* et celui de la reine, sa mère, de l'autre, avec ces mots : *Catherina regina, Henrici secundi uxor, Francisci et Caroli regum mater.* Sur la pierre étoit gravé : *D. Catherina regina, R. R. mater, anno Christi* 1556.

(*) Testons étoit une pièce de monnoie valant vingt-deux sous. Il y en avoit de moindre prix. Ceux de Metz valoient vingt sous, et ceux de Lorraine et de Strasbourg ne comptoient que pour douze gros, c'est-à-dire, environ douze sous de notre monnoie.

(2) Saint Foix a fait une remarque piquante sur le nom donné à ce lieu. Le plus beau jardin d'Athènes, dit-il, s'appeloit les Tuileries, ou le Céramique, parce qu'il avoit été planté comme le nôtre, sur un terrain où l'on faisoit de la tuile. Céramique vient de *Keramikos*, qui veut dire Tuilerie.

(3) Henri IV fit achever le grand portail, sur lequel on grava cette inscription : *Perennitati invictissimi principis de bello et pace triumphantis.*

(4) Ceci demande une explication. Ce jardin, ainsi que le château des Tuileries, étoit alors hors de Paris. De ce côté, le mur d'enceinte régnoit où est maintenant la rue Saint-Nicaise, ayant d'un bout la porte Saint-Honoré, de l'autre la porte Neuve, placée entre le premier et le second guichet de la galerie du Louvre. *Létoile et Cayet* s'accordent à dire qu'en 1588 Henri III, menacé dans le Louvre par le peuple, les écoliers et les moines qui marchoient pour se saisir de sa personne, sortit furtivement de Paris par la porte Neuve, se rendit dans son palais des Tuileries, se fit seller à la hâte un cheval, et suivi de quelques serviteurs fidèles, s'éloigna en promettant de ne rentrer dans Paris que par la brêche. *Sauval* dit que Henri IV fit bâtir la galerie du

Louvre et les guichets, pour être à la fois dedans et hors de Paris. Son projet étoit de la continuer jusqu'aux Tuileries, comme on la voit aujourd'hui.

(5) Le jardin des Tuileries comprend un terrain de 360 toises de long sur 168 de large.

(6) On sait que Henri IV fut marqué par Catherine de Médicis pour une des victimes de la Saint Barthélemy, qu'on le chercha pour l'égorger, et qu'il n'échappa que par une espèce de miracle.

(7) Mézeray ne dit qu'un mot sur cette fête. « Il » se fit un ballet où l'on ne put s'empêcher de pré- » figurer le malheur qui étoit près d'accabler les » huguenots ; le roi et ses frères y défendent le » paradis contre le roi de Navarre et les siens, qui » étoient repoussés et relégués en enfer. »

(8) Voir les Mémoires de l'état de la France sous Charles IX, tom. Ier. p. 362.

(9) Il se nommoit Cosme Ruggieri, et étoit natif de Florence. C'étoit le plus fameux astrologue de ce temps.

Fin des Notes du premier Chapitre.

CHAPITRE II.

Résidence de Louis XIV au château des Tuileries. — Louis XV l'habite pendant sa minorité. — Pierre premier y visite l'enfant Roi. — Le régent y fait tenir un lit de justice. — Le château est laissé à un gouverneur. — Police qu'y s'y exerce. — Aventures et anecdotes arrivées au jardin.

Le palais des Tuileries et celui du Louvre servirent alternativement de demeure aux rois de France, jusqu'à ce que Louis XIV eût fait bâtir celui de Versailles. Ce monarque qui venoit de vaincre l'Europe armée contre lui, voulut encore vaincre la nature. De tous les sites environnans Paris, celui de Versailles étoit sans contredit le plus rebutant et le plus sauvage. Son sol aride et rocailleux n'offroit que des productions informes ; on n'y voyoit que des marais insalubres et des arbres frêles et

caducs. Le chêne orgueilleux et centenaire y végétoit, et jamais sa cime ne se rafraîchissoit dans les nues. Si l'on en excepte quelques malheureux habitans dont les cabanes étoient éloignées les unes des autres, on ne trouvoit aucune population sur cette terre infertile et sauvage; et le voyageur qui s'égaroit dans cette contrée inculte, loin de se croire voisin de la première ville de France, s'imaginoit être dans des landes, éloigné de plusieurs cents lieues d'une terre habitable.

Voilà cependant le lieu que Louis XIV choisit et qu'il préféra aux agrémens de Paris. Comme certains hommes croient qu'un roi ne fait jamais rien par caprice, et que toutes ses déterminations ont un but politique, on chercha à deviner le motif du prince dans ce changement de séjour. C'est pour ne pas être dans une continuelle représentation, disoit celui-ci; c'est pour être plus libre avec ses maîtresses, prétendoit celui-là. De nos jours même ne voyons-nous pas encore un de ces écrivassiers à tant la feuille, et qui se dit historien, assurer gravement que le véritable

motif qui détermina le prince à bâtir et habiter Versailles, fut de se soustraire aux regards scrutateurs des ambassadeurs étrangers, et de leur rendre plus difficile la connoissance de son travail et de ses projets.

Si aucun de ces motifs eût été celui qui fit abandonner Paris à Louis XIV, avoit-il donc besoin de bâtir tout exprès et à grands frais le somptueux palais de Versailles ? Ne pouvoit-il pas se retirer à Vincennes, à Saint-Germain, à Marly, à Meudon, à Fontainebleau, etc ? Sans doute que les vues qu'on lui prête n'étoient pas pressées, puisqu'il a attendu les années qu'on a mises à bâtir Versailles pour les remplir. Louis XIV bâtissant Versailles ne me présente que le monarque orgueilleux travaillant à se rendre immortel de plus d'une manière. Non content de la place que son règne militaire lui avoit marquée dans l'histoire, il a voulu que les arts lui en assignassent une autre ; et il a bâti monumens, palais, etc. Si l'on en excepte les Invalides, tout ce qu'il a fait construire ne présente que la soif insatiable de faire parler de lui après sa mort. Ce qui

qui m'affermit dans cette idée, c'est qu'on cherche en vain ce qu'il a fait pour la salubrité de Paris, pour la commodité de ses habitans, et pour l'adoucissement des malheureux. A-t-il achevé le Louvre, qui se ressent si fort aujourd'hui de l'oubli des quatre derniers rois ? Il y ajouta la colonnade, et laissa l'édifice imparfait. Depuis deux siècles on parloit de transporter les malades dans un hospice plus commode; et cependant il laissa l'Hôtel-Dieu toujours resserré dans le même quartier. Les immondices qui en sortent, infectent encore l'air que respirent les Parisiens et corrompent l'eau qu'ils boivent ; mais s'il n'eût fait que réparer, il eût craint sans doute qu'on ne pensât qu'au fondateur, tandis qu'en édifiant il étoit sûr qu'on parleroit de lui. Dans tous les siècles le caractère de l'homme est toujours le même : lorsque le simple particulier cherche les honneurs et la richesse, le prince court après la gloire et l'immortalité; et pendant que l'on voit le prince rire de l'ambition du sujet, celui-ci sourit de l'orgueil du prince.

Depuis que Louis XIV marqua la demeure

de ses successeurs dans le château de Versailles, le palais des Tuileries n'eut d'autre chef visible qu'un gouverneur, et d'autres habitans que quelques artistes et quelques personnes de la cour, auxquels le roi y donnoit par récompense ou par commisération un logement. Louis XV, cependant, habita ce palais pendant sa minorité, en revenant de Vincennes où les médecins de Paris l'avoient envoyé pour sa santé. Le régent choisit cette demeure par raison de débauche. La capitale lui offroit plus de variété que Versailles. Il est hors de mon sujet de parler des orgies du Palais Royal et des bacchanales du Luxembourg, à la tête desquelles étoient le duc d'Orléans et la duchesse de Berry sa fille. On peut consulter là dessus les mémoires de Duclos. Ce fut encore aux Tuileries, pendant la minorité de Louis XV, que le Czar Pierre visita ce jeune roi. Arrivé dans la cour du château, le 11 mai au matin, l'enfant royal s'avançoit sous le vestibule pour le recevoir à la descente de son carosse ; Pierre qui s'en aperçut, sans s'inquiéter du cérémonial, sauta hors du carosse, prit le roi dans ses bras et monta ainsi l'esca-

lier. Arrivé aux appartemens, il le mit à terre et le tint par la main.

Le régent fit tenir quelque temps après dans ce château le fameux lit de justice qui abattit les prétentions ridicules du duc du Maine et de tous les princes légitimés, et qui humilia l'orgueil envahissant du parlement de Paris. En 1722 la cour quitta Paris pour s'établir à Versailles, qu'elle n'abandonna qu'en 1789. Le motif qui fit abandonner le château des Tuileries, fut la discussion sur le choix d'un confesseur à donner au roi. Philippe V, du haut de son trône en Espagne, prétendoit que Louis XV devoit être confessé par un jésuite ; il fit soutenir par le vicieux cardinal Dubois que c'étoit un des articles du dernier traité de paix entre la France et l'Espagne, ce qui étoit de toute fausseté (*a*). En vain Noailles, Villeroi et d'autres seigneurs s'y opposèrent, le jésuite Linières fut nommé; et pour couper court aux difficultés, le régent qui ne voyoit que par Dubois, transféra le roi et la cour à Versailles, et de-là fit conduire l'enfant couronné à Saint-Cyr, pour se confesser. Il n'y

(*a*) Voir les Mémoires de Duclos, tome 2, p. 191.

revint plus que pour tenir quelques lits de justice de pur apparat et toujours inutiles, ou pour passer deux jours en revenant de ses campagnes.

A l'exception de certains appartemens destinés à recevoir le roi dans ses voyages à Paris, tout étoit occupé par des personnes de tous les états, depuis le palefrenier jusqu'au gouverneur. Celui-ci avoit l'inspection et la police, non-seulement du château, mais aussi de son enceinte et du jardin. S'y passoit-il quelque événement, c'étoit à lui qu'on en référoit. Arrêtoit-on quelques filoux ou quelque filles publiques, on les conduisoit devant lui, et il décidoit de leur sort. De volumineux registres servoient à inscrire les noms et les aventures de ceux ou celles qu'on y arrêtoit. Nous avons eu la courageuse patience de lire avec attention ces insipides in-folio; et si nous avons bâillé aux fastidieuses répétitions de vols de mouchoirs, de montres, aux indécentes agaceries de ces femmes déhontées, et aux nocturnes et abominables plaisirs des gitons parisiens, nous en avons été dédommagés par quelques aventures nouvelles et piquantes. Nous allons en rapporter quelques-unes.

Trois filles publiques avoient établi dans le jardin des Tuileries, en 1769, l'atelier de leur art séducteur et dangereux. Pour mieux réussir, chacune d'elles étoit convenue d'offrir un caractère différent aux libertins. *Rose*, naturellement nonchalante, se chargea du rôle d'une Agnès nouvellement arrivée de province. Une mise simple, mais propre, une démarche mal assurée, les yeux timidement tendres et modestes, la voix tremblante ; tels furent les pipeaux qu'elle employa pour séduire. Si elle se fut montrée trop fréquemment aux Tuileries, bientôt son manège eût été découvert. Aussi n'y venoit-elle que les lundi, mercredi et samedi, accompagnée d'une Bonne dont la mise paysanne annonçoit une simple servante. On s'asseyoit sur un banc après quelques tours de promenade, regardant d'un air bêtement curieux, et baissant la paupière lorsque l'on rencontroit des regards que l'on cherchoit à arrêter sur soi. Ajoutez à cela, l'âge heureux de 19 ans, un teint que les pommades de Dulac n'avoient pas terni, et des appas couverts avec l'art nécessaire pour laisser juger de leur beauté.

Eugénie, brune piquante, et cachant au moins un lustre de son âge qu'elle fixoit à 20 ans, étoit l'opposé de la blonde Rose ; aussi joua-t-elle le rôle d'une coquette. Une mise élégante, la démarche précipitée, la tête au vent, l'œil agaçant, le sein découvert, ne se fixant à aucune place, courant en se promenant, parlant sans suite, riant de tout : ainsi se montroit à ce célèbre jardin la vive Eugénie les mêmes jours que Rose, mais accompagnée d'une femme de chambre laide et fraîchement vêtue.

Julie, la troisième de ces femmes, à peu près de l'âge de la dernière, portoit une de ces figures de fantaisie qu'on trouve à la fois belle et jolie sans être ni l'une ni l'autre. Ce sont de ces minois chiffonnés qui plaisent assez généralement à tous les hommes, et qui font souvent plus de passion que les Vénus et les Junon. On se doute bien de sa mise par cette esquisse, sans qu'il soit besoin de dire que rien n'étoit régulier dans sa parure. Elle suivoit toujours les modes sans avoir l'air de les adopter par la manière dont ses chiffons étoient

posés. Ce galant désordre étoit calculé sur le rôle qu'elle s'étoit choisi, voulant passer pour savante ; elle savoit qu'une jeune femme aimable, n'a besoin pour cela que de mémoire, parce qu'on n'argumente jamais avec elle. Un mot placé avec adresse sur chaque art et chaque connoissance, la fait croire femme instruite. Avant de sortir, elle parcouroit le journal, l'almanach des Muses et un recueil d'anecdotes, et sa mémoire lui fournissoit le moyen d'en placer toujours quelques-unes à propos. Une suivante choisie, bien bornée et sans figure, qui l'accompagnoit toujours, ne pouvoit pas révéler les secrets du métier. On paroissoit aux Tuileries aux mêmes jours qu'Eugénie et Rose ; et voici pourquoi.

Il étoit convenu qu'on se salueroit réciproquement, parce qu'on demeuroit dans la même maison, et qu'on feroit réciproquement son éloge dans l'occasion. Rose devoit passer pour une jeune provinciale dont la mère étoit défunte, et que le père avoit amenée avec lui à Paris pour solliciter de l'emploi. Le père étoit mort depuis six mois, et l'on atten-

doit l'arrangement de quelques affaires pour retourner dans son pays. C'étoit l'innocence et la vertu personnifiées. On avoit éloigné plusieurs soupirans, à cause d'une inclination provinciale; mais depuis un mois la nouvelle de son infidélité étoit arrivée, on gémissoit depuis ce temps, et l'on craignoit de retourner pour avoir sous ses yeux un amant volage et parjure. Ajoutez que Rose devoit être d'une famille de robe, à qui le père avoit laissé peu de chose, mais dont un oncle fort vieux et très-riche devoit relever la fortune.

Eugénie passoit pour l'épouse d'un officier qui étoit parti pour les grandes Indes, dont on n'avoit pas de nouvelles depuis deux ans. Aucun enfant n'avoit couronné un hymen mal assorti, le mari ayant 62 ans. La fortune seule avoit fait sacrifier la plus aimable femme. En attendant le retour d'un époux qu'on estimoit sans l'aimer, Eugénie vivoit du très-mince patrimoine que sa mère lui avoit laissé en mourant. Mais malgré une coquetterie qui n'étoit que sur les habits et dans les propos, on trembloit d'être sous peu de temps dans

la détresse, et l'on se disposoit à aller végéter chez un parent dans la province que l'on détestoit.

Julie, enfin, étoit une jeune veuve sans enfans, aimable et remplie de connoissances, qu'elle augmentoit chaque jour par l'étude. Un revenu médiocre suffisoit à son existence par l'ordre économique qu'elle avoit introduit. Elle desiroit un second époux, sans rien faire pour le trouver : comme on demeuroit dans le même hôtel on se voyoit souvent, et l'on se réunissoit dans les mauvais temps, tantôt chez l'une, tantôt chez l'autre. Cette liaison avoit amené le projet de louer une petite maison de campagne pour y passer les beaux jours.

La vérité étoit que depuis un mois on s'étoit toutes trois logé dans la même maison comme par hasard; et une cinquantaine de louis qu'on avoit amassés servoient à jouer les rôles que je viens de tracer, sans que le portier même se doutât de rien. On ne recevoit pas un seul homme.

Le lecteur sent bien que ces trois femmes

ne tardèrent pas à être remarquées. D'abord elles étoient faites pour plaire dans le siècle le moins galant ; en second lieu, ce trio parut sous la fin du règne de Louis XV, dans un temps où le monarque donnoit l'exemple, non pas de la galanterie, mais bien du libertinage le moins voilé ; car madame Dubary régnoit, et donnoit le ton. De tous temps le Français imite ou singe son maître ; aussi les roueries étoient à la mode alors. On ne sera donc pas étonné, d'après le goût du moment, que de celles de nos trois héroïnes qui devoient faire la première conquête, Rose fut la dernière à trouver sa dupe. Quelques jeunes pages, quelques étourdis tentèrent bien l'aventure ; mais ce n'étoit pas ce qui convenoit, on vouloit tout de suite un richard à dépouiller ; car je dois dire que nos trois déesses avoient résolu de s'enrichir du premier coup d'essai. On doit même les envisager plutôt comme escrocs que comme libertines. Comme elles l'ont avoué depuis, leur but étoit de réunir une fortune qu'elles devoient partager également et se retirer chacune dans une province dif-

férente, où elles auroient tâché, par une bonne conduite, de faire un mariage honnête. Ce projet étoit on ne peut plus louable, s'il n'eût été bâti sur un plan vicieux et conduit par des moyens criminels.

Le fermier général Augeard vit Eugénie, et chercha à lier connoissance avec elle. Dans une conversation elle parla adroitement de son mari, et de son veuvage. Le Crésus s'offrit à lui en donner des nouvelles par le moyen de la compagnie des Indes; mais il falloit des renseignemens que sa mémoire ingrate ne pouvoit retenir. Il demanda permission de se présenter chez elle pour en prendre note. La crainte de prêter aux propos des voisins fit refuser d'abord, et l'on se donna rendez-vous aux Tuileries pour apporter cette note. Le jour arrive, on cherche la note, elle est perdue. Nouvelle demande de la part d'Augeard pour rendre une visite: enfin, permission accordée. On met pour le recevoir tout ce que la coquetterie peut imaginer pour séduire. L'épais financier arrive; on lui remet une note pour avoir des nou-

velles d'un être imaginaire, mais on en parle comme d'un mari dont les secours sont nécessaires. Des offres de service sont à peines offertes et refusées, que la femme de chambre apporte une lettre qu'on demande permission de lire. Sans affectation on laisse voir des papiers marqués du sceau de la chicane. Une larme préparée vient mouiller la paupière : on prétexte la chaleur, et on la fait disparoître avec le mouchoir, quand on est assuré qu'elle a été aperçue : la conversation qui suit laisse entrevoir de la tristesse, de l'inquiétude.

Le vieil amoureux, car il s'étoit enflammé, profite du moment qu'il croit favorable, pour arracher un secret qu'on laisse enfin échapper péniblement, et à travers des soupirs. Il s'agit d'acquitter une dette que le mari a contractée avant son départ, et que l'on a eu l'imprudence de souscrire. Depuis six mois elle est échue : poursuivie on a obtenu du temps; mais le délai est écoulé. Deux cents louis sont pressaments nécessaires; Augeard sort pour les envoyer.

Le lendemain le financier arrive. Après de

grands remercîmens, Eugénie présente une reconnoissance des deux cents louis, que l'on déchire de la meilleure grâce possible. Enhardi par ce prêt, ou plutôt par ce don, on hasarde une déclaration enveloppée de la plus grande décence, que l'on reçoit en plaisantant. Les protestations sérieuses succèdent, et on les rejette en laissant entrevoir cependant une vertu chancelante. Ce manége dura huit jours, pendant lesquels notre amoureux ne fit que s'enflammer davantage. Il veut triompher. Il avoit pour principe que la vertu la plus pure succombe sous le poids de l'or, et que si une femme reste inséduite, c'est pour avoir été maladroitement attaquée. En conséquence il raisonne ainsi : Eugénie en recevant l'argent que je lui ai donné, m'a laissé voir que c'étoit son côté foible : attaquons-la donc avec de l'or et j'en triompherai. Il met dans sa poche un superbe écrin, et lui envoie par une main inconnue un rouleau de cent louis doubles. Si elle reçoit cet argent sans savoir qui le lui envoie, elle est à moi ; en cas de résistance j'acheverai sa défaite avec ces diamans.

Il se rend chez elle deux heures après l'envoi de l'or. Devinant que lui seul pouvoit le lui avoir fait tenir, elle le gronde et veut le rendre ; mais elle ne le rend pas. Le financier s'excuse, et la prie de garder ce qui lui seroit, dit-il, utile en attendant le retour de son époux. Il se hasarde l'instant d'après de réclamer le prix de sa tendresse : on ne combat plus que sur la possibilité d'être rejoint bientôt à son mari. L'amoureux, par des calculs de temps, montre cet instant encore éloigné, tire le dernier argument de sa poche, et triomphe.

Après la victoire et des regrets simulés, on montre le scandale d'un commerce et la difficulté de le tenir secret. La fine Eugénie propose au financier, pour ne pas être affichée, de ne pas trop multiplier ses visites, et de se voir plutôt dans la maison de campagne que nos trois héroïnes avoient louée en commun : on ira les jours où ses amies n'y seront pas. Comme elle est isolée, personne ne le saura, sur-tout si l'heureux amant s'y fait conduire en fiacre : on promet aussi

d'aller quelquefois, mais très-secrètement, partager le lit d'Augeard. Pendant que cette intrigue est ourdie, voyons un peu ce que font Rose et Julie.

Un fils de famille, bien novice, mais fort riche, s'étoit attaché aux pas de Rose. Il ignoroit encore les jeux perfides de la galanterie, et son cœur vierge aimoit pour la première fois; aussi commença-t-il par toutes les gaucheries d'un adolescent. Soupirs étouffés, regards tendres, apprirent à notre fausse Agnès qu'on brûloit pour elle. Comment commencer? Comment entamer une conversation sans avoir l'air de faire les premiers pas? Le jeune Celadon étoit cependant si gauche, qu'on désespéroit de réussir autrement. Toujours il venoit s'asseoir auprès de Rose, et depuis six jours rien n'avançoit. En vain elle laissoit tomber, tantôt son gant, tantôt son éventail; le galant se précipitoit pour les ramasser, les rendre, et voilà tout.

Certain jour, assise sur un banc éloigné de la foule, Rose feint de se trouver mal. Le galant Granval la soutient, lui fait respirer

des sels, des odeurs. Elle revient à elle, veut retourner chez elle ; mais sa foiblesse exige le secours d'un bras qu'on ne paroît accepter que par reconnoissance : arrivés à la grille, on fait avancer une voiture dans laquelle on monte tous trois ; car la femme de chambre étoit toujours là. Donner la main pour descendre et conduire dans son appartement est une suite nécessaire. En sortant, Grandval demanda et obtint la permission de venir s'informer de la santé de Rose.

Comme les amours purs et naissans sont tous les mêmes, nous ne nous appesantirons pas sur des détails que tout le monde connoît. Des lettres brûlantes d'amour restées sans réponse, ensuite répondues, des déclarations suivies d'aveux adroitement ménagés, enfin une inclination bien vraie d'un côté et bien feinte de l'autre, amenèrent des cadeaux, des engagemens, et une promesse de mariage cimentée par un dédit de 40,000 liv., avant de rien accorder. Rose au bout de quelques mois feignit une grossesse qui

qui exigea un voyage coûteux à la campagne. Granval fit des dettes usuraires pour subvenir à tout.

Julie après avoir fait par son esprit l'admiration des promeneurs des Tuileries, et rejeté les hommages de différens de ses admirateurs qu'elle savoit n'être pas riches, se fit une réputation de vertu qu'un de nos hommes à la mode prétendit faire échouer. Silly étoit un magistrat habitué à voir les malheureux plaideurs s'abaisser devant lui : il avoit imaginé que c'étoit l'effet de son mérite, et en avoit contracté un orgueil ridicule. Marié à une femme qui lui avoit doublé sa fortune déjà considérable, et dont il s'étoit séparé après en avoir eu un enfant, il se ruinoit avec des femmes qui flattoient sa manie, ce qui lui avoit fait croire qu'aucune ne pouvoit résister à son mérite : Julie le piqua par une résistance calculée. Pour triompher, il fit de grands sacrifices avant de rien obtenir, et un contrat de 60,000 liv. le rendit enfin vainqueur.

Jusqu'à présent tout avoit réussi à nos trois

intrigantes; et si elles se fussent contentées de cinquante mille écus qu'elles avoient déjà amassés, leur aventure ne seroit pas connue: mais il en est de l'or comme du pouvoir, lorsqu'on a mis la main dans un coffre fort on veut le vider, et quand on a bu dans la coupe du pouvoir on ne peut se désaltérer. Voici ce qu'elles imaginèrent. Une lettre devoit avertir la mère de Granval que Rose, séduite par son fils, en avoit eu un enfant qu'il avoit reconnu, mais que le tuteur de la jeune fille alloit poursuivre le séducteur pour le forcer à épouser sa pupille. On donnoit l'adresse de ce tuteur qui n'étoit autre chose qu'un de ces chevaliers d'industrie à qui on avoit promis cent louis pour jouer ce rôle. La mère Granval qui projetoit pour son fils un hymen honorable et avantageux, court chez le tuteur qu'elle fait consentir, après plusieurs jours de sollicitations, à se désister de toutes poursuites, et à abandonner les droits de sa pupille, moyennant 30,000 liv. Une des conditions de l'acte portoit que Rose seroit reconduite dans sa province, attendu que son aventure y étant ignorée, qu'elle pouvoit y reparoître avec sûreté pour son honneur.

Julie ne sachant trop comment tirer parti de son pédant conseiller, se creusoit la tête pour imaginer quelques moyens, lorsqu'elle reçoit la visite d'un homme inconnu. C'étoit un plaideur qui avoit un procès fort mauvais, mais dont la perte le plongeoit dans l'indigence. Il avoit découvert que Julie étoit la maîtresse de son rapporteur, et il venoit lui proposer de parler en sa faveur. Après de grandes difficultés d'un côté et des offres de reconnoissance de l'autre, Julie promit de parler, et donna rendez-vous au surlendemain pour rendre réponse. Ce jour, on dit que le conseiller rapporteur trouvoit l'affaire très-mauvaise, mais qu'elle savoit un moyen de la lui faire trouver bonne. Le conseiller avoit besoin de mille louis, et elle se chargeoit pour cette somme de faire pencher la balance. Le plaideur apporte cet argent le lendemain, et perd son procès deux jours après. Julie qui avoit gardé l'argent sans parler de l'affaire, fait fermer sa porte au plaideur ruiné, et se brouille avec son entreteneur.

Reste Eugénie. Un matin elle montre au fi-

nancier une lettre de son prétendu mari qui lui expédie un navire chargé de sucre, café et indigo. Le navire doit arriver dans un mois. Que faire de ces marchandises ? On n'entend rien au commerce et l'on craint d'être dupe. En riant, Eugénie propose à Augeard d'acheter la cargaison. Il y consent; et d'après le prix indiqué dans la lettre, le marché s'écrit et se signe moyennant 36,000 liv. qu'Augeard paie le lendemain.

Lestées de 240,000 liv. sans compter des bijoux pour plus de vingt mille, Eugénie et Julie vont joindre Rose qui étoit cachée dans un faubourg pour préparer leur départ. L'une se retire à Nancy, une autre à Besançon, et la troisième à Dijon. Dans quatre jours on se met en route. Un tapissier appelé achète pour 10,000 liv. les meubles qu'il ne doit enlever que le jour du départ. Cette somme se partage, et servira au voyage et aux premiers frais d'établissemens. Chacune avoit déjà sa part de la fortune. Pour éloigner tous soupçons, Julie et Eugénie iront comme de coutume se montrer aux Tuileries; et cet excès de précaution fut cause de leur perte.

Le plaideur furieux et désespéré étoit allé trouver le conseiller à qui il avoit fait des reproches sanglans. Après une explication vive, on convint d'aller chez Julie. On ne l'y trouva pas, c'étoit le jour que les trois intrigantes étoient réunies. La femme de chambre à qui on venoit de donner son congé découvrit tout pour se venger. Malgré qu'on se cachoit d'elle, elle en avoit assez entendu pour deviner tout. Les deux dupes mettent dans la main de la femme de chambre un louis pour s'assurer de sa discrétion, et sortent. Au bas de l'escalier on rencontre le financier à qui on compte tout. L'inquiétude s'empare de celui-ci : il va dans les bureaux de la marine prendre des informations, et le hasard veut qu'il y rencontre un planteur des Indes, de la ville même où étoit le mari d'Eugénie. On apprend qu'il n'y a pas un habitant de ce nom dans toute l'île. Qu'on se figure l'état de notre financier à cette nouvelle.

Le lendemain, Julie et Eugénie paroissent à la promenade, bien éloignées de prévoir la catastrophe qui les attendoit. Elles étoient ensemble, entourées d'amateurs, lorsque le

pauvre plaideur paroît et accable Julie d'invectives. Plusieurs galans s'échauffoient à prendre sa défense, lorsqu'un inspecteur paroît, et ordonne à quatre fusiliers de se saisir de Julie et d'Eugénie que l'on conduisit devant le gouverneur des Tuileries où les attendoient le conseiller et le financier. Dans un interrogatoire que leur fit subir le gouverneur, elles se coupèrent, perdirent la tête et finirent par tout avouer. On sent bien que Rose fut mise en jeu, mais elle échappa, et voici comment. Pendant qu'on arrêtoit ces deux femmes on étoit allé poser les scellés dans leur logement. La femme de chambre de Rose qui étoit présente, courut avertir sa maîtresse qu'elle aimoit beaucoup. A l'instant, Rose, nantie de son argent et de ses bijoux, prit la poste sous un autre nom, et gagna heureusement l'Angleterre où elle vit encore aujourd'hui fort tranquillement et très-sagement avec un bijoutier qui l'a épousée. Les deux autres furent conduites à l'hôpital. Julie y est morte quelque temps après, et Eugénie en est sortie, nous ne savons trop comment, et traîne sa vieillesse en mendiant son pain.

Nous avons tiré cette historiette du registre dont nous avons parlé, et sur lequel on peut la vérifier encore aujourd'hui à la police où il a été déposé en 1792. Elle tient plus de douze pages d'interrogatoire, grand papier. On y verra que Rose étoit la fille d'un manouvrier du faubourg St.-Antoine, qui avoit abandonné son père pour faire la catin. Julie étoit une bâtarde, et Eugénie une ancienne servante de Nancy.

La seconde anecdote que nous avons remarquée sert à démontrer combien les femmes sont cruelles dans leur vengeance. Le nommé Dubois vivoit avec une femme que nous nous abstiendrons de nommer. Elle apprend qu'il a des goûts anti-physiques, et qu'il va le soir aux Tuileries pour les satisfaire. Elle conçoit et exécute le projet de se venger. Pour cela elle s'habille en homme, et va se promener à la nuit dans l'allée de ces messieurs. Dubois l'acoste et la fait consentir à satisfaire ses honteux plaisirs. On s'asseoit sur un banc, on prélude par des caresses. La jalouse tire de sa poche une espèce de scapel sans être aperçue,

et feignant de caresser son amant, elle lui retranche d'un coup ce qui servoit à ses plaisirs, se fait connoître au malheureux mutilé et s'enfuit. Comme cette femme appartenoit à une famille honnête et que l'infortuné périt deux jours après, on étouffa cette affaire.

Nous n'ennuierons pas le lecteur par le récit de filles séduites, dépouillées et abandonnées, d'histoires de jeunesses s'échappant de chez des parens pour venir se prostituer dans ce jardin, sans que les pères et mères en eussent le moindre soupçon. Je dirai seulement que le dernier gouverneur des Tuileries, avant le séjour de Louis XVI dans son château, a profité plus d'une fois de ces découvertes pour se faire accorder le droit du seigneur. On sait qu'il étoit étourdi et libertin; ainsi on me croira facilement.

CHAPITRE III.

Louis XVI est arraché de son palais de Versailles avec sa famille. — On les conduit aux Tuileries. — Etat de ce château à son arrivée. — Distribution des logemens à chacun. — Description de ceux du Roi et de sa famille. — Détails sur le jardin du Dauphin. — Le Roi change ses habitudes. — Ses nouvelles occupations. — Anecdotes. — Sur le 20 Juin 1792. — Sur la Confédération de 1790. — Le Roi fond de l'argent. — Usage qu'il fait des lingots. — Voyage de Varennes. — La Reine va à l'Opéra. — Une sentinelle empêche le Roi de sortir de son appartement. — Détails et anecdotes sur la garde constitutionnelle du Roi.

L'IRRUPTION des bandits de la capitale sur Versailles n'avoit pu être arrêtée dans ses excès que par la promesse du roi de venir habiter sur le champ Paris avec sa famille. L'histoire dira

sans doute comment les cris de sang se changèrent subitement en ceux *du roi à Paris*, et quel fut celui qui en donna le signal ? On a nommé d'Orléans pour en être l'auteur, et tout porte à croire qu'il l'est en effet. Cependant ce fait n'est pas encore assez éclairci. La procédure que le Châtelet instruisit sur cette affaire, peut tout au plus servir d'induction dans cette instruction, vrai scandale de la raison. Les dépositions y sont entortillées ; on y voit des témoins qui devoient être instruits, muets de peur, d'autres divaguant dans leurs récits. L'esprit de parti se fait apercevoir partout dans cette volumineuse et ridicule procédure. Les contemporains sont moralement convaincus que l'homme de crimes organisa l'insurrection de Versailles, malgré le rapport de Chabroud, qui est le scandale de la justice. Mais la postérité veut d'autres preuves pour juger ; nous le voyons par nous-mêmes. Ne s'élève-t-il pas encore chaque jour entre les savans des difficultés sur des points de l'histoire des anciens, et chaque jour ne fait-on pas quelque découverte nouvelle qui force à en rectifier quelques parties ? Si les auteurs

Grecs ou Romains qui ont écrit les révolutions de leur pays, se sont trompés dans des détails passés sous leurs yeux, aurions-nous le ridicule orgueil de prétendre être instruits de la nôtre, parce que nous avons vécu dans son tourbillon ? Plus on est près du soleil, moins on en distingue les rayons. La raison en est que sa trop grande lumière nous éblouit. Il en est de même d'une révolution, celui qui se trouve dans le bouleversement qu'elle occasionne, est étourdi par le danger qu'il coure, ou, entraîné par sa passion, il voit tout et ne distingue rien. La crainte ou le délire l'aveugle ; lorsque la tranquillité renaît, il n'a que des souvenirs confus ; et s'il veut rendre compte des événemens il s'égare dans les détails, ou les falsifie, selon la part qu'il y a prise et le sentiment qui l'animoit. Aussi l'étranger est-il souvent plus instruit que l'acteur. L'écrivain le sait si bien qu'il va souvent puiser chez lui des faits pour remplir les pages de l'histoire. Je n'entrerai dans aucun détail de ces affreuses journées qui firent le scandale de l'Europe dont le résultat fut le séjour du roi à Paris, et dont le but étoit tout autre, selon le bruit pu-

blic, et d'après ce que dit d'Orléans quelque temps après. Causant avec Ronsin sur les efforts que faisoit la reine pour raffermir le trône et la royauté, il laissa échapper ces mots : *Nous n'aurions plus à la craindre si les journées de Versailles eussent réussi.* On craint de donner l'explication de ce peu de paroles ; ce qu'il y a de remarquable dans cet événement, c'est qu'on choisit des femmes pour l'exécuter. Le chef de cette armée femelle étoit la nommée *Reine Audu*, femme forte et fanatique. Arrivée à Versailles à la tête de 800 soldats du même sexe, elle se présenta aux dragons postés devant l'Assemblée Nationale. Après les avoir forcés de prêter serment de fidélité à la nation, elle posta près d'eux 400 femmes avec trois petites pièces de canon.

Avec le reste de sa troupe elle se présenta devant le régiment de Flandre dont elle obtint la même promesse, fut trouver d'Estaing à qui elle demanda de lui faire parler au roi avec une députation de 12 femmes. D'Estaing le lui promit et n'en fit rien. Apprenant que quatre voitures du roi alloient partir, elle les

arrêta, et voulut forcer ensuite le passage pour entrer au château. La résistance des gardes du corps produisit une bagarre dans laquelle *Reine Audu* reçut deux légères blessures, l'une à la poitrine, l'autre à la main droite. Elle pénétra ensuite près du roi, et tout le monde sait ce qu'elle et ses compagnes lui demandèrent. En quittant le château, glorieuse d'avoir réussi, elle fit mine de déposter les gardes du corps, reçut un coup de sabre sur le bras gauche, et fut passer la nuit sur l'affût d'un canon.

Reine Audu, lors de l'instruction de la procédure, fut décrétée de prise de corps par le Châtelet qui la fit arrêter et incarcérer. Elle est restée en prison jusqu'au moment où l'on anéantit toutes procédures pour faits de révolution. Sa tête s'étoit perdue pendant sa détention, et elle est morte folle à l'hôpital en 1793. C'est la seule anecdote que je me permettrai sur l'insurrection de Versailles, et je ne la trace que parce que je ne l'ai vu écrite nulle part.

Je ne décrirai pas les détails de ce voyage

précipité de la famille royale ; il me suffira de dire qu'après huit heures d'une marche qu'on peut comparer à celle des sauvages ramenant de la guerre les prisonniers qu'ils ont faits pendant le combat, elle descendit au château des Tuileries pour y fixer son habitation : mais rien n'y étoit préparé pour la recevoir ; tout y manquoit, lits, tables, chaises, et jusqu'aux objets les plus nécessaires à la vie. On dressa des lits de sangles, et l'on passa une mauvaise nuit.

Cet édifice que l'on dit être le plus beau de l'Europe à l'extérieur, ne présentoit aucune commodité en dedans. Les deux ailes seules étoient habitables, le reste offroit de ces grands appartemens ornés de quelques meubles antiques que l'œil aperçoit à peine, que jamais l'on ne dérange, et qui semblent placés là pour attendre leur destruction. Il étoit donc nécessaire de le rendre habitable.

Dès le matin du lendemain, on demanda à Louis et à Antoinette de désigner leurs appartemens, celui de sa famille et de tous ses serviteurs. Son premier mot fut : *Que chacun*

se loge comme il pourra, pour moi je suis bien. Mais ce mouvement d'humeur passé, il visita lui-même le château avec son épouse ; tous deux marquèrent les logemens de chacun, et ordonnèrent les changemens et les réparations à faire. On démeubloit pendant ce temps Versailles, et ce ne fut pendant plusieurs jours qu'un convoi de voitures chargées de l'immense mobilier entassé dans ce château pendant trois règnes. La reine fit venir sa bibliothèque, mais le roi ne tira de la sienne que quelques livres de dévotion, les révolutions de différens Etats, et l'histoire particulière du malheureux Charles premier, roi d'Angleterre. Pendant les presque trois années qu'il demeura aux Tuileries, s'il avoit besoin de quelques livres, il les envoyoit chercher à la bibliothèque nationale (1).

Disons un mot sur la distribution des logemens.

Le roi prit au rez-de-chaussée sur le jardin, à côté de la galerie qui est à gauche en entrant à ce jardin, trois pièces pour lui. On entroit par cette galerie et par le vestibule. A

l'entresol, il mit son cabinet de géographie; et au premier, toujours dans l'angle de cette galerie, étoit sa chambre à coucher. A côté de cette pièce étoit la chambre du conseil.

La reine avoit ses appartemens près ceux du roi. En bas, son cabinet de toilette, sa chambre à coucher, ensuite le salon de compagnie. A l'entresol, sa bibliothèque; au-dessus de sa bibliothèque étoit l'appartement de Madame, qui se trouvoit séparé de la chambre à coucher du roi par celle où couchoit le Dauphin.

En sortant du salon de compagnie se trouvoit la salle de billard. Le surplus étoient des antichambres. Ce corps de logis du côté du jardin étoit occupé au rez-de-chaussée par la gouvernante des enfans de France, messieurs Chatelux, d'Hervilly, Roquelaure, etc.; l'entresol, par des valets de chambre et autres serviteurs de la famille royale. Le premier étoit composé de la salle des gardes, du lit de parade, et des appartemens servans à l'usage de la galerie de Versailles.

Madame

Madame de Lamballe occupoit le rez-de-chaussée du pavillon de Flore, et madame Elisabeth tenoit le premier. Au-dessus, logeoient mesdames Mackau, Grammont, d'Ossun, messieurs Lemonnier, Bonne-Foi, et 132 autres personnes attachées à la cour.

De l'autre côté du pavillon du milieu, étoient d'abord la chapelle, et l'emplacement de l'ancienne salle de spectacle. Les tantes du roi occupoient avec leurs gens le pavillon de Marsan. Ce côté étoit moins garni que l'autre, vu qu'il se trouvoit dans un trop grand désordre.

Les trois cours, séparées entre elles par de petits bâtimens, servoient à loger les troupes de service, les chevaux et quelques personnes. Du côté de la place du Carrousel le château étoit défendu par un mur percé de trois portes qui donnoient entrée à chacune des cours. Le côté du jardin offroit à peu de chose près la même clôture qu'il présente aujourd'hui, si on en excepte le pont Tournant qui n'existe plus, et l'élargissement des grilles. Dans le château et son enceinte, on comptoit, sans parler des troupes, 677 habitans de tout âge et de tout sexe.

La première humiliation que reçut Louis XVI en arrivant dans sa capitale, lui fut donnée par la foule importune qui entoura le château des Tuileries pendant plusieurs jours, sous le prétexte de voir son roi. Il eut la prudence de se tenir au fond de ses appartemens sans oser s'approcher des croisées; la reine fit de même: mais enfin les curieux diminuant insensiblement, leur permirent de respirer et de circuler librement. La famille royale obtint de pouvoir se promener seule dans le jardin; elle en profita pour amuser ses enfans. A l'extrémité de la terrasse du côté de la rivière est un jardin, connu depuis ce temps sous le nom de jardin du Dauphin, qui servoit aux plaisirs de cet enfant; comme il aimoit beaucoup les oiseaux, on y avoit placé des volières dans le milieu; et au-dessus de la terrasse étoient des canards qu'il s'amusoit à voir nager et plonger dans un bassin. Souvent sa sœur partageoit ses jeux; mais elle préféroit une jeune personne de son âge, que la reine lui avoit donnée pour compagne. Après la journée du renversement du trône, cette jeune fille se trouva sans asile; elle fut recueillie par une marchande lingère

de la rue St.-Denis, où elle est encore aujourd'hui.

Arrivé aux Tuileries, le roi fut forcé de changer ses habitudes et de se former d'autres occupations. Après avoir donné les premiers instans de son lever à des actes de dévotion, il descendoit dans ses appartemens du rez-de-chaussée, visitoit son thermomètre, écrivoit l'état où il le trouvoit. A cette heure il recevoit le bon jour de son épouse et de ses enfans. Ce moment qui devoit être si doux pour son cœur étoit troublé quelquefois par des observations de la reine sur leur situation, et par les sinistres réflexions du roi sur l'avenir. Par fois l'humeur, plus souvent un épanchement de tendresse terminoient ces visites. Le monarque déjeunoit ensuite, et s'informoit à celui qui le servoit de ce qu'on disoit au dehors, de la situation et de la disposition des esprits. Souvent il se servoit de ces rapports pour contredire les ministres et la reine même. J'en cite un exemple.

En 1791, après le retour du roi, les paysans de trois villages de la Franche-Comté, entraînés par le mouvement général des idées à

raisonner sur les affaires présentes, remarquèrent qu'ils ne voyoient plus nulle part d'ordres publiés *de par le roi.* Après avoir lu et réfléchi sur la déclaration des droits de l'homme, ils se crurent absolument libres, et se choisirent un roi, lui donnèrent trois ministres, l'un desquels ils appelèrent Necker qu'ils avoient en grande vénération.

Cependant, le nouveau roi, réduit à ne point travailler, se seroit vu près de mourir de faim, s'il n'avoit pas observé à ses sujets qu'il lui falloit un revenu capable de remplacer celui de ses occupations, et de nourrir ses enfans et sa femme, à qui son titre de reine interdisoit tout travail. La représentation a été trouvée juste, et les sujets ont été faire une expédition dans le bois d'une commune qui ne se savoit pas voisine d'un roi et d'un empire de si fraîche date.

Le garde de la commune voulu s'opposer à la coupe dont on s'occupoit avec ardeur; mais sa majesté l'a fit saisir, juger et condamner à être pendu, et l'a fit exécuter sur le champ. Cette exécution fit du bruit. La garde nationale et un détachement de troupes

réglées de Besançon, se transportèrent sur les lieux, et s'emparèrent, non sans une vigoureuse résistance, du roi et de la famille royale que l'on conduisit dans les prisons de Besançon. Lessart, un des ministres de Louis XVI, en lui faisant part de cette anecdote, la tourna de manière à faire croire que les villageois ne s'étoient révoltés que par attachement pour le roi, et en tira la conséquence que toutes les campagnes étoient ennemies de la révolution.

Le roi qui savoit la vérité, répondit avec dureté : « Je croyois qu'un ministre devoit être mieux instruit, et ne rapportoit les affaires au conseil qu'après les avoir dépouillées des récits fabuleux ». Et à l'instant il raconta ce que je viens d'écrire. Le ministre honteux rejeta l'erreur sur son commis.

Cette comi-tragique aventure m'en rappelle une autre arrivée dans la Haute-Lorraine, mon pays. Le seigneur d'un village s'étoit tellement fait haïr de ses vassaux par ses vexations, qu'ils décidèrent de s'en venger lors de la révolution. Vingt-neuf procès intentés pendant l'espace de deux ans, et qu'il avoit tous perdus, à l'ex-

ception d'un seul, avoient cependant ruiné les habitans de Girmont. Leur seigneur, avant d'émigrer, vint dans son château pour arranger quelques affaires ; ses vassaux s'assemblèrent et résolurent de lui faire payer tout ce qu'il leur avoit coûté. Chacun dressa un compte, après quoi ils se rendirent chez lui, montrèrent leur compte et en exigèrent le montant, en lui déclarant qu'ils le tiendroient prisonnier jusqu'à ce qu'il les eût acquittés. En vain chercha-t-il à leur remontrer l'illégalité de leur demande ; il fut obligé, à défaut d'argent, de passer à chacun des billets.

En sortant, ces mêmes habitans, mécontens d'un des leurs qui avoit voulu prendre la défense de son seigneur, résolurent de le punir. Après s'être concertés, ils le condamnèrent par jugement de la communauté, écrit et affiché, à être déclaré noble pour un mois. Pendant tout ce temps, chacun ne l'appeloit que le marquis Colas. Le pauvre diable en fut si mortifié qu'il n'osoit sortir de sa maison, et jura qu'il ne parleroit jamais en faveur d'aucun noble.

Ces deux anecdotes qui ne sont qu'un

extrait d'un millier d'autres, arrivées dans les campagnes pendant la révolution, sont la preuve du danger des innovations dans la classe grossière et ignorante. Combien de gens n'ont-ils pas pris à mépris les termes les plus honorables, et combien ne se sont-ils pas honorés des emplois les plus en horreur et les plus méprisables! Témoins ces honnêtes, mais peu instruits cultivateurs, dont le trait a embelli la scène, qui prenant la désignation *des suspects* pour une charge, briguoient l'honneur d'être nommés. On éviteroit de voir commettre ces erreurs dangereuses, si dans chaque canton on mettoit un homme sage et éclairé, chargé d'expliquer aux habitans la signification des mots et des lois nouvelles. Nous nous disons une des nations les mieux instruites : parcourez les campagnes, visitez les faubourgs des villes, et vous verrez, orgueilleux écrivains, que le voile de l'ignorance couvre encore les dix-neuf vingtièmes des hommes.

Après son déjeuner, le roi remplissoit son temps jusqu'à l'heure de la messe par le travail des affaires, les lettres à écrire, et

quelques coups de limes. Depuis que la chasse lui étoit interdite, et comme l'exercice étoit nécessaire à sa santé, il en prenoit en marchant dans ses appartemens jusqu'à ce qu'une transpiration bienfaisante l'obligeât de s'arrêter. Après la messe, il s'entretenoit quelque temps avec de fidèles sujets, puis rentroit dans ses appartemens jusqu'à l'heure du dîner. Il mangeoit vite et avec appétit, buvoit peu, malgré qu'on lui ait supposé de le faire avec excès : le plus souvent il ne vidoit pas une bouteille, qu'il trempoit de beaucoup d'eau. Au dessert il prenoit un demi-verre de vin de liqueur, et finissoit ainsi son repas.

Son après-midi étoit rempli par la lecture, par des amusemens avec ses enfans, et particulièrement avec le Dauphin. Le soir il alloit au salon de compagnie, regardoit jouer, entroit à la salle du billard, faisoit quelques parties, tantôt avec l'un, souvent avec la reine. Il étoit mauvais joueur et très-sensible à la perte : il a cassé plus d'une queue de billard. Telle fut la vie ordinaire que mena le roi tant qu'il fut aux Tuileries. Les événe-

mens si communs dans ce temps le distrayoient souvent de ses occupations réglées : mais il les reprenoit aussitôt qu'il étoit tranquille.

Si les travaux de l'Assemblée Nationale lui causoient souvent du chagrin, quelquefois il voyoit de ses lois avec plaisir. Telle fut celle qui partagea la France en 83 départemens. Soit que cette division, qui fut un des crimes qu'on reprocha à Coligny deux siècles auparavant, lui plût par elle-même, soit qu'elle flattât simplement son goût géographique, soudain il dressa lui-même une carte du nouveau système, y marqua les parties prises d'une province, et placées dans une autre sous les nouvelles dénominations. Ce tableau que j'ai vu est si parfait, qu'on y apprend en même temps l'ancienne et la nouvelle géographie de la France. On peut se convaincre de la vérité que j'avance; car ce travail a été placé dans le temps dans le dépôt des cartes géographiques, avec la nombreuse et rare collection du roi en ce genre.

Le titre de cet ouvrage semble m'imposer la tâche de rapporter tout ce qui s'est passé au château des Tuileries pendant tout le

temps que le roi et sa famille y ont passé. Je le sens ; mais je sens aussi que je ne ferois que narrer des événemens décrits dans cent ouvrages de cent manières différentes, et ce n'est pas mon but. Rapporter ce qui n'est point ou peu connu de ce qui s'est passé dans ce château, voilà mon intention. C'est pourquoi je ne parlerai ni de ce que les révolutionnaires ont nommé la journée des poignards, ni de la honteuse journée du 20 juin, ni du jour qui vit tomber le trône et fuir le monarque. Depuis douze ans tout le monde écrit sur la révolution; personne ne ment, personne ne dit vrai : celui qui approche le plus de la vérité, et qui recueille le plus de faits hasardés ou vraisemblables, réunit le plus de suffrages. Il semble que plus nous lisons sur l'histoire de ces temps, moins nous la connoissons. La raison en est simple : les auteurs qui ne savoient pas les secrets ressorts, et qui vouloient avoir l'air instruits, en ont inventé d'après leur manière de voir ; et comme les façons de penser ont autant varié que les couleurs du prisme, il en est nécessairement résulté ces détails dis-

parates entre les écrivains d'une même opinion. J'en citerai pour exemple l'affaire du 20 juin. Les Jacobins vous ont dit, les uns, que c'étoit le résultat de la combinaison de la cour, les autres que la reine seule en étoit l'auteur ; les Orléanistes étoient également divisés, une partie accusoit l'étranger, l'autre, les ministres, de l'avoir provoquée. Le parti royaliste en accusoit les Jacobins et les Orléanistes. Quant à moi, qui ne suis pas du secret, je m'en rapporterai à l'homme le plus intéressé à perdre la famille royale, à d'Orléans, et je dirai comme lui : Je n'en sais rien, je m'y perds. Voici ce qu'il en écrivoit à Biron son ami.

« Le mouvement du peuple au 20 juin » m'a donné d'autant plus d'inquiétude, que » je n'en ai été instruit que quelques heures » auparavant. J'ai vainement cherché à en » découvrir les auteurs ; je suis convaincu » qu'il ne part ni des Jacobins ni des Gi- » rondins. Je serois tenté de croire qu'il a » été imaginé par la grande dame (la reine) : » si je pouvois deviner son but ! Je m'y » perds, et je ne vois plus que les ministres » qui aient pu l'organiser. C'est la première

» fois que je suis mal servi ; j'espère cepen-
» dant savoir dans peu d'où part le coup (*a*) ».

L'une des époques les plus remarquables du séjour de Louis XVI aux Tuileries, est sans contredit la confédération des Français au 14 juillet 1790. S'il eût été bien conseillé, il pouvoit facilement en profiter pour ressaisir d'un seul coup toutes les prérogatives que l'Assemblée Nationale lui avoit enlevées en détail, toujours en lui faisant des complimens. Qu'on se reporte pour un moment à cette époque. L'esprit des départemens n'étoit pas encore gangréné, le Français y aimoit toujours son roi. Cet amour animoit en particulier les fédérés, venus de toutes les parties de la France, à une exception presqu'imperceptible. J'étois du nombre, et je puis assurer que les insinuations qu'on s'efforça de leur donner, fit l'effet contraire à celui qu'attendoient les calomniateurs. Pourquoi le roi qui devoit être instruit de cette situation des esprits ne s'est-il pas entouré des fédérés ? Quelques légers détails sur ce qu'on lui avoit

(*a*) Correspondance Secrète de plusieurs grands personnages de la fin du 18e. siècle, p. 215.

fait souffrir, quelques mots sur son amour pour son peuple, un serment demandé et prêté à propos, commander et faire agir dans le moment de l'enthousiasme ; avec cela il étoit maître de dissoudre et recréer les états, de regagner Versailles, de se rasseoir sur son trône, et d'en défendre l'approche avec une garde choisie dans les fédérés. Mais il se contenta de les faire défiler devant lui, de prêter son serment sans pouvoir être aperçu, au lieu de se montrer au milieu deux, de passer une revue lorsque la moitié rejoignoit déjà ses foyers ; et sans se faire voir dans aucune des fêtes qui se donnèrent, il laissa tranquillement Lafayette s'emparer à ses dépens de l'attachement que tous ces soldats citoyens destinoient, à leur arrivée, au monarque, et qu'ils laissèrent en partant à ce général.

L'avant-veille de la confédération des Français, les fédérés eurent ordre de se réunir l'après-midi aux Champs-Elysées pour passer la revue du roi. Une pluie abondante fit changer l'ordre, et on défila sous le vestibule des Tuileries devant le roi, la reine et sa famille. Le département dont je suis, au lieu de l'habit

gros bleu, avoit adopté pour uniforme l'habit bleu de ciel, revers et paremens rouges avec doublure et boutons blancs, ce qui nous donnoit un air étranger qui nous fit remarquer par la reine. J'étois chef de file du premier peloton : soit à dessein de nous mieux examiner, soit que le passage très-étroit fût engorgé de curieux, nous fûmes arrêtés environ deux minutes précisément devant le roi. La reine se penche, me tire doucement par la basque de mon habit, et me dit : *Monsieur, de quelle province êtes-vous ? De celle où régnoient vos ancêtres*, fut la réponse que je fis, en baissant mon sabre.—*Quoi ! vous êtes...* — *Vos fidèles Lorrains* ; et je disois vrai. Elle me remercie par une inclination accompagnée d'un regard que je vois encore, tant il me pénétra alors ; et se penchant vers le roi, elle lui dit : *Ce sont vos fidèles Lorrains.* Le roi nous salua de la tête ; et comme nous continuâmes de défiler, je n'en vis pas davantage. Eh bien ! ce peu de mots, ce regard qu'aucun de mes camarades ne perdit, nous avoient tous émus au point que nous étions prêts à exécuter tout ce que ces deux infor-

tunés nous eussent ordonné dans le moment. Je ne cite ce trait qui m'est personnel que pour montrer combien il étoit facile alors au roi de disposer d'environ 60,000 hommes réunis à Paris, et qui, comme moi, voyoient le roi pour la première fois.

Si Louis XVI avoit eu le même caractère qu'Antoinette, je ne doute nullement qu'il ne fût encore aujourd'hui roi de France. Elle n'échappoit aucune occasion de faire naître et conserver l'amour de ses sujets. On l'a vue dans le Temple et à la Conciergerie apprivoiser ses farouches gardiens et convertir en serviteurs dévoués ses plus mortels ennemis. Turgan, Michonis, Manuel, sont mes garans. Hébert lui-même n'a-t-il pas pleuré de rage d'avoir été forcé de s'attendrir. Pour moi qui n'ai jamais été un frénétique démagogue, ni un aveugle royaliste, je n'ai eu que deux occasions de parler à la reine; et par les sensations que j'ai éprouvées, je ne doute nullement que si je lui eusse parlé plus souvent, je ne fusse devenu un de ses partisans les plus fanatiques. Qu'il me soit permis de citer la seconde circonstance: elle date du même temps.

Lors de la fédération de 1790, on accorda aux fédérés l'honneur de faire le service à la cour. Curieux de voir la famille royale de près, je me présentai ; et le 25 de juillet fut le jour que je montai ma garde au château. On me plaça sur le champ en faction à la porte intérieure par où l'on passoit pour aller du roi chez la reine. La consigne, outre certaines allertes et les honneurs différens à rendre, portoit de ne permettre à personne de sortir avec des paquets. Des ministres sortirent de chez le roi avec leurs porte-feuilles ; et en vrai badaud de province je leur interdis la sortie jusqu'à ce qu'ils se fussent fait connoître. Mon uniforme différent des autres, ainsi que je l'ai dit, me faisoit remarquer, et plusieurs personnes me demandèrent si j'étois allemand ; pour m'amuser je répondis dans cette langue, et cela intrigua et me rendit suspect à différens imbécilles.

Depuis plus d'une heure j'étois en faction sans avoir vu personne de la famille royale, lorsqu'on annonça la reine. Fier d'avoir déjà été remarqué par elle, et jaloux de l'être encore, je me plaçai de manière à être aperçu ; elle parut

parut sans aucune suite, tenant le Dauphin par la main. Je présentai les armes avec le plus de graces que je pus, et fis raisonner mon arme avec force. Elle me fixa, m'honora d'un salut et d'un sourire enchanteur. Son charmant enfant regardoit devant lui en marchant sans m'apercevoir ; sa mère l'arrêta, en lui disant : *Saluez donc, monsieur, et ne soyez pas impoli.* Puis s'adressant à moi : *Excusez-le, c'est un enfant.* Puis elle continua sa marche.

Le soir, ou pour mieux dire la nuit, car il étoit dix heures, on me fit faire une seconde faction moins agréable : on m'avoit placé dans un corridor long et étroit qui sépare le corps-de-logis du rez-de-chaussée, entre une petite porte qui répondoit à la chambre à coucher de la reine et un escalier dérobé qui conduisoit dans l'appartement de Madame. Une foible lumière qui sortoit de deux lanternes enfumées suffisoit pour voir venir, mais sans permettre de distinguer. Défense me fut faite de laisser entrer personne par ces deux issues : on me recommanda aussi de me priver autant que je pourrois de me

moucher et d'éternuer, dans la crainte d'interrompre le sommeil de la reine, dont le lit donnoit près du mur où j'étois posté. Pour ne pas faire de bruit en marchant, on me donna une chaise pour m'asseoir. Ce poste désagréable pour bien des personnes, m'exalta l'imagination ; je desirois qu'on vînt pendant que j'y étois pour attaquer la reine, et cela dans la seule idée de paroître un héros à ses yeux, par le courage que je me proposois de mettre à la défendre. J'étois tellement préoccupé du rêve que j'avois arrangé à ma mode, que lorsqu'à minuit on vint me relever ; au lieu du qui-vive je me rangeai contre la porte en criant : Malheur à celui qui approchera, je l'étends mort à mes pieds ! et je couchai en joue mes camarades. Un mot du caporal qui s'arrêta dissipa mon erreur ; je m'excusai sur l'obscurité qui m'avoit empêché de le reconnoître. Arrivé au corps de garde, on rit beaucoup de ce qu'on appeloit ma peur.

Le lendemain, sur les onze heures, la Reine fit dire qu'elle alloit conduire ses enfans promener au jardin du Dauphin, situé au bout de

celui des Tuileries. L'usage étoit de donner quelques hommes pour l'accompagner. Je témoignai le desir d'être du nombre, et on me désigna. Nous attendîmes la reine sous le vestibule à l'entrée du jardin, et nous la suivîmes. Madame de Lamballe donnoit la main à Madame, et la Reine la sienne au Dauphin. Arrivé au jardin, le petit quitta sa mère et se mit à courir, en disant : *Maman, je vais voir mes canards.* Sa sœur le suivit. Pendant la promenade, la Reine causoit avec madame de Lamballe. Je m'arrêtai à considérer quelques plantes, dont un de mes camarades demandoit le nom. La reine écouta, et me dit : *Il paroît, monsieur, que vous aimez la campagne? — Beaucoup. — Vous l'habitez? — Pas précisément; je demeure dans une petite ville où chaque famille a son jardin. — Ce n'est pas Lunéville? — Non, madame, j'en suis à onze lieues; mais ma belle-mère y est née. — Le militaire ne paroît pas être votre état? — Non, madame, je suis avocat. — Connoissez-vous Paris? — C'est le premier voyage que j'y fais. — Vous partez sans doute bientôt? — Je compte*

rester deux ou trois mois pour le connoître. — L'aimez-vous ? — Jusqu'à présent, non ; son tumulte me fatigue. — Il est difficile à l'homme tranquille de s'y plaire. Il faut le voir par curiosité seulement. — Est-on tranquille en Lorraine ? — Oui, madame. Le Dauphin rejoignit sa mère, et tous entièrent se reposer dans les petits appartemens qui sont au fond du jardin ; environ une demi-heure après ils reparurent. Le Dauphin, en nous regardant, dit : Messieurs, nous nous en allons. Nous les accompagnâmes jusqu'à l'entrée du château. La reine et sa suite nous salua et rentra.

Au commencement de 1791, le roi, qui s'amusoit à tout, entreprit, avec son confident Durey, de fondre trois vieux coffres d'argent dorés qui avoient servi à serrer le sceau de l'Etat, et qui étoient devenus inutiles, ayant été remplacés par d'autres. Durey acheta un petit fourneau et une lingotière ; mais il le fit avec si peu de secret que l'on répandit le bruit que le roi fondoit son argenterie pour la faire passer en lingot à ses frères.

Le roi s'enferma avec Durey dans un petit

cabinet qui ne prenoit jour que par la porte vitrée qui donnoit sur un escalier dérobé. Là, au risque d'étouffer de chaleur ou d'être suffoqués par la vapeur du charbon, ils se mirent à souffler de leur mieux. Deux jours leur suffirent à peine pour faire cette fonte qui réussit enfin. Joyeux de son ouvrage, le roi examina assez long-temps ses lingots : il voulut d'abord séparer l'or de l'argent ; mais le défaut d'instrumens nécessaires l'en dégoûta bientôt, et il chargea Durey de les porter à la Monnoie et d'en toucher le montant. L'opération pour faire le départ de l'or et de l'argent, demandoit quelques jours, pendant lesquels le roi partit pour Varennes.

Deux jours après son retour, il demanda à Durey s'il avoit été payé des lingots ; celui-ci lui remit 4 mille et quelques livres qui servirent au roi à récompenser ses serviteurs restés au château des Tuileries, et qu'il remercia de leur conduite pendant son absence. Cette particularité que je tiens de Durey, servira à disculper le roi de l'accusation d'avoir fondu secrètement sa vaisselle. Cette anecdote me fait réfléchir sur l'envoi que les rois ont fait dans

des temps difficiles de leur argenterie à la monnoie. Le peuple irréfléchi a toujours vu avec attendrissement cette privation que s'imposoit son souverain, et il se croyoit soulagé. Cependant j'y vois au contraire une charge nouvelle, puisque toujours cette argenterie étoit remplacée par d'autre dont il payoit la façon. Un roi qui pendant son règne auroit seulement envoyé trois fois son argenterie à la Monnoie, tiroit au moins deux cent mille francs des coffres de l'Etat, pour payer les simples façons. Il est vrai que presque toujours, au lieu de la fondre, il la faisoit revenir aussi secrètement qu'il avoit mis de publicité à l'envoyer.

Cette anecdote m'amène à dire un mot sur le voyage de Varennes (2). On sait aujourd'hui que depuis fort long-temps les amis du roi, et particulièrement la reine, l'engageoient à partir. *Vous ne pouvez, lui répétoit-elle souvent, reconquérir votre royaume qu'en le quittant.* Dès 1790, Breteuil lui avoit présenté un plan de fuite, en lui disant que l'Empereur ne vouloit agir que lorsqu'il auroit quitté Paris. Bouillé de son côté l'engageoit

à se retirer dans une ville frontière. Pressé de toutes parts, il finit par y consentir ; mais il prolongea autant qu'il put le moment de son départ. Des incertitudes, des craintes que son caractère vacillant faisoit naître à chaque proposition, en arrêta l'exécution pendant une année entière. La reine obtint enfin un consentement définitif. Elle n'avoit pas prévenu le roi de son projet, sachant bien qu'il pourroit tout arrêter. Seulement elle lui dit et lui fit répéter par tous ses confidens qu'il n'étoit question que de gagner une place forte sur la frontière, mais qu'il falloit la choisir voisine de l'Empire et de la Prusse. Besançon, Valenciennes, Metz, furent proposés ; le roi préféra Montmédy. Le projet de la reine étoit de réunir à Luxembourg, qui n'en est éloignée que de douze lieues, les principaux membres des parlemens de la France, d'y conduire le roi entouré des grands du royaume, et d'y tenir un lit de justice dont le but est facile à deviner.

Le roi, de son côté, ignorant ce projet, ne s'attacha qu'à démontrer que sa situation et celle de son royaume le forçoient à quitter la

capitale où il n'étoit pas libre. Il rédigea en secret une protestation contre les décrets qu'il avoit sanctionnés en grande partie, la remit cachetée entre les mains d'un de ses ministres, et quitta furtivement Paris. On sait que l'arrestation de la famille royale eut plusieurs causes : la négligence d'avoir envoyé des courriers en avant, le retard causé par un dérangement à la voiture, la faute d'un détachement qui quitta son poste sans en avoir reçu l'ordre ; enfin, les soupçons que firent naître les mouvemens des troupes de Bouillé. Il est une cause plus immédiate que la cour en a donnée. Elle a toujours soutenu et ses partisans soutiennent encore aujourd'hui que Lafayette connoissant le départ, ne l'avoit laissé exécuter que pour se donner le mérite de faire arrêter le roi. Le nuage qui couvre cette assertion est encore épaissi par le lieu même de l'arrestation. Attendre, pour exécuter ce projet, que la famille royale fût arrivée dans un simple bourg de l'extrême frontière, est une imprudence si grande qu'elle peut seule atténuer l'inculpation faite à Lafayette. Cependant, d'après un écrit que j'ai lu ainsi que

différentes autres personnes (3), je ne puis me défendre de le soupçonner. Cet écrit de la main de Danton, disoit en substance que d'après une conférence tenue entre lui, Bailly, Lafayette et des membres d'autorités constituées, il avoit été résolu de ne pas s'opposer au départ du roi : autant que je m'en rappelle, cet écrit étoit daté de la fin d'avril 1791, ce qui peut faire douter qu'il concernât le voyage entrepris deux mois après. Mais comme on soupçonnoit même avant cette époque le roi de méditer une fuite, il laisse la certitude que ces grands personnages d'alors avoient plus que des soupçons. Je laisse les historiens raisonner sur cette anecdote.

Pendant tout le temps que le roi est demeuré aux Tuileries, quoique voisin des spectacles, il eut la prudence de s'interdire ce délassement et n'y parut jamais. La reine qui les aimoit beaucoup souffrit plus que lui de cette privation ; elle profita du moment que la constitution eût été acceptée pour se montrer à l'Opéra. Le roi qui trembloit toujours d'être la cause même indirecte de quelques murmures, s'y opposa d'abord en lui montrant

les désagrémens qui en pouvoient résulter; mais elle fit tant qu'il le lui permit, et elle parut pour la dernière fois à l'Opéra, le 28 xbre 1791. Elle y fut reçue par de nombreux applaudissemens, prodigués par les amis du trône qu'on avoit engagés à s'y trouver et qui remplissoient les trois quarts de la salle. Cette réception fortifia son espoir et tranquillisa le roi. La reine se proposoit de s'y montrer quelquefois; mais les journaux que l'on nommoit patriotes, ayant envenimé l'accueil qu'elle avoit reçu, changèrent les dispositions du roi qui lui interdit positivement le spectacle (4).

Ces diatribes des Journalistes produisirent le lendemain une indécence que l'on n'osa pas punir. Selon ces vampires de l'opinion publique, ce qui s'étoit passé à l'Opéra avoit pour but un plan formé par les royalistes de faire une insurrection, pendant laquelle le Roi sortiroit de Paris. Frappé de ce ridicule mensonge, un frénétique factionnaire, posté à la porte de l'appartement du Roi, ose, sur les sept heures du soir, lui barrer le passage, comme il se rendoit chez la reine, et le force de rentrer chez lui : on fut obligé d'envoyer

chercher l'officier du poste, qui fit relever l'audacieuse sentinelle. Le lendemain les Journaux vantèrent cette action, qui resta impunie.

La garde qu'on donna au Roi en 1792, et qui fut supprimée avant même d'être totalement formée, occupa beaucoup la cour (5). Sa composition faite avec un soin scrupuleux, demande quelques détails inconnus jusqu'à présent. Brissac et d'Hervilly qui en furent nommés chefs, s'entendirent parfaitement pour la peupler d'amis sincères du monarque et du trône. Le soin que l'assemblée nationale avoit mis à amalgamer de simples gardes nationaux avec des soldats de ligne ne les embarrassa nullement.

A peine le décret sur la formation fut-il connu, que de tous les coins de la France arrivèrent au château des demandes pour être gardes. Chaque aspirant s'appuyoit sur des services rendus à la cour ou au roi, sur ses opinions royalistes, et tous invoquoient le témoignage de quelques amis de la cour. Je vais citer quelques exemples pris au hasard : Gandolphe, capitaine au régiment Royal-

Liégeois, écrivoit à Brissac qu'il avoit fait la campagne de Nancy sous Bouillé, qu'il desiroit se rapprocher du roi pour le défendre avec tous les bons Français, et réclamoit la connoissance du ministre Montmorin.

J. B. Tixier écrivoit au même, qu'il étoit sujet fidèle, animé des seuls vrais principes, et joignoit à son placet des certificats des gentilshommes de sa province, qui attestoient qu'il vivoit noblement.

Turgis dit qu'il préfère d'être simple garde au grade d'officier dans le 83ème régiment; que son attachement pour défendre le roi, est le seul motif de son choix. J'observe que ce même Turgis écrivit quelque temps avant le 10 août à Durey, pour avoir une carte d'entrée aux Tuileries, pour défendre, disoit-il, le roi contre les brigands.

Léon Béarner écrit à Daudoin, lieutenant colonel de la garde à cheval, qu'il lui présente Villevigne, digne d'entrer dans ce corps depuis qu'il a fait abjuration de la démagogie.

Vignolet, capitaine des gardes-du-corps, recommande Vagnet, et s'appuie sur ce que

son protégé a servi d'espion à la cour en 1789, sous différens costumes.

Remy, sous-lieutenant dans la garde à cheval, avoit été reçu parce qu'il s'étoit appuyé d'avoir servi sous Bouillé, pour protéger le voyage du roi à Varennes.

Beaucoup d'aspirans, sans appui, ne donnoient que des protestations vagues de dévouement. Quelques imbécilles provinciaux parloient dans leurs placets de patriotisme, et s'épauloient de députés du côté gauche.

Pour s'y reconnoître, on apostilla chaque demande d'un mot vague, mais auquel on étoit convenu de donner une toute autre signification que celle qu'il portoit. Par exemple, le mot *bon*, marquoit un ami du trône; celui *à vérifier* signifioit l'exclusion. L'apostille *refusé* n'étoit sur aucun, pour ne laisser aucun sujet de murmure. Je dirai dans l'instant comment j'ai découvert cette énigme qui ne paroît d'abord qu'une assertion hasardée, et purement idéale.

Comme la reine, madame Elisabeth, et d'autres personnes de la cour, s'étoient in-

téressées pour différens sujets, ils furent d'abord reçus. Ensuite vinrent ceux envoyés par les régimens de ligne, dont les corps d'officiers répondoient : on choisit après dans les aspirans, tels que ceux nommés plus haut. Et pour ne pas dévoiler la marche qu'on s'étoit tracée, on admit un certain nombre de sujets présentés par des députés patriotes : ainsi, par exemple, fut reçu celui que présenta Jean Debrie.

Les départemens avoient le droit d'envoyer trois sujets qu'on étoit forcé de recevoir, et l'on craignoit l'esprit qui pourroit les animer. On étoit bien sûr de quelques administrations départementales; mais la majorité étoit patriote, et l'on redoutoit la gangrène révolutionnaire. Comment faire pour l'extirper ? le voici : Diviser les patriotes dans les chambrées, de manière à ce qu'ils fussent toujours en grande minorité; les fatiguer de service, les abreuver de dégoûts pour les forcer à donner leur démission ; les faire rigoureusement surveiller, et punir sévèrement les plus légères fautes : tels furent les moyens qu'on employa. Chaque capitaine étoit chargé

de présenter toutes les semaines un rapport secret sur l'opinion et la conduite des gardes de sa compagnie, qui servoit à connoître chaque sujet. Voici l'extrait de quelques-uns de ces rapports.

Le capitaine Villeneuve écrivoit : *Etat des hommes dont on est mécontent :* Valette, clubiste ; Cabour sort de la troupe du Centre, et en a l'esprit.

Dans celui du capitaine la Chapelle, on lit : Dazinière, principes dangereux ; Marchant, idem, avec des moyens pour les propager.

Enfin, le capitaine Corialis, disoit : Pitois s'est trouvé à l'arrivée de Château-Vieux.

Cela suffit sans doute pour établir l'esprit qui dirigeoit les commandans de la garde du roi, et celui qu'on exigeoit de chaque soldat. Ils seroient parvenus sans doute à leur but, sans les imprudences de quelques étourdis qui la composoient. Dans les chambrées, ils tournoient en dérision les patriotes et la Constitution, vexoient ceux qui vouloient la soutenir. L'un d'eux, Pâris, connu par l'assassinat du député Pelletier Saint Fargeau, et dont le capitaine disoit que c'étoit un

excellent sujet, mais qu'on ne pouvoit avancer en grade à cause de sa tête trop chaude, prenoit à tâche de chercher les gardes patriotes pour les insulter.

Le lecteur exigera sans doute que je lui dise où j'ai puisé ces faits. Après la mort du roi, le député Merlin de Douai sachant qu'on avoit trouvé les papiers sur la garde du roi, demanda qu'on en fît un rapport circonstancié, et que toutes les pièces fussent paraphées par des députés. Le commis chargé de cette besogne, m'a montré la minute de son travail, et m'a fait remarquer un registre particulier des noms des gardes, avec une épithète à côté; celui apostillé *bon*, étoit appelé sur ce registre royaliste, tandis qu'on avoit écrit *à renvoyer* celui qu'on dénommoit *à vérifier*.

Nous disons qu'il n'a paru aucune trace que le roi se fût mêlé de sa garde. Il n'en est pas de même de la reine; tout porte à croire que le travail de Brissac et de d'Hervilly se faisoit de concert avec elle. Trop de précipitation leur fit manquer leur but, et la garde fut supprimée.

NOTES

NOTES

Du Chapitre troisième.

(1) Après sa mort on a rendu à la bibliothèque un volume de l'Encyclopédie, qu'il avoit emprunté quelques mois auparavant.

(2) Personne n'a dit comment le frère aîné du roi, Monsieur et son épouse sont sortis de Paris. On sait qu'ils quittèrent, ainsi que la famille royale, la capitale le même jour. Pour ne donner aucun soupçon, Monsieur et son épouse se rendirent chacun par un chemin différent chez un de leurs serviteurs, nommé Corbillières, demeurant place des Quatre Nations, N°. 9. C'est de cette maison qu'ils sont montés en voiture. Craignant le pillage du Luxembourg, Monsieur avoit fait cacher derrière un lambris de cette maison, plusieurs cassettes remplies d'objets précieux qui y ont été découverts et confisqués.

(3) Ceux qui en ont pris lecture vivent encore, et peuvent attester que je n'en impose pas. Je cite-

rai les députés Bréard et Laloy, les membres existans des comités de Sûreté générale et de Salut public, ainsi que tous ceux qui composoient la commission du mobilier des Tuileries.

(4) A la révolution, les directeurs de spectacles furent nécessités à changer leur répertoire. Les pièces qu'ils retranchèrent étoient en si grand nombre, que les théâtres étoient abandonnés par les amateurs. Soudain ils furent assiégés de nouveautés de circonstance, et en si grande quantité qu'à peine les acteurs avoient le temps d'apprendre leurs rôles. J'en compte de joués sur les théâtres de Paris, depuis le 14 juillet 1789 jusqu'au premier janvier 1800, 637 en tous genres. Dans le nombre on trouve en grandes pièces : le Réveil d'Epiménide, par *Flins ;* Marius à Minthurne, par *Arnauld ;* Jean Hennuyer, par *Mercier;* l'Ami des Lois, par *Laya* ; Charles IX, Henry VIII, Jean Calas, Caïus Gracchus, Fénélon, par *Chénier ;* Paméla, par *François de Neuf-Château;* Epicharis et Néron, par *Legouvé;* Manlius Torquatus, par *Lavallée.*

(5) Elle fut installée le 16 février 1772, et licenciée le 30 mai suivant. Brissac, son commandant, fut envoyé à la Haute-Cour nationale.

Fin des notes du Chapitre troisième.

CHAPITRE IV.

VISITE DU CHATEAU DES TUILERIES,

PREMIÈRE JOURNÉE.

Visite des Tuileries par lord Bedfort.— Rapprochement entre les malheurs de Charles premier et ceux de Louis XVI. —Etat de l'intérieur du pavillon de Médicis.—Exemple de dilapidations.— Sort du sceptre et de la couronne royale. —La république proclamée avec les meubles de a couronne.—Recherche de papiers dans un lieu indiqué par Marat. —Amours platoniques d'Eugène et d'Adélaïde.—Faits inconnus sur le départ des tantes du Roi.

DANS le mois de décembre 1792, tandis que des commissaires nommés par le ministre de l'intérieur Roland, s'occupoient à remettre un certain ordre dans le château des Tui-

leries, en faisoient l'inventaire du mobilier, lord Bedfort se présente à eux, conduit par un des commandans de la garde nationale de Paris. « Une curiosité philosophique, dit-il, m'amène près de vous : seroit-ce être indiscret que de vous prier de me laisser voir l'intérieur de la demeure du dernier de vos rois » ? Les commissaires, après s'être concertés un moment, ne trouvèrent aucun inconvénient à satisfaire la curiosité de l'anglais ; et l'un d'eux fut chargé de le lui annoncer et de le conduire dans l'intérieur. « La France, lui dit-il, se trouve dans ce moment dans la même position qu'étoit votre pays il y a un siècle et demi ; à cette différence cependant, que Charles premier fut détrôné et emprisonné par un usurpateur audacieux, tandis que c'est une réunion d'hommes qui a renversé Louis XVI. Charles fut arrêté sans opposition et sans bruit, et Louis a vu son château pris d'assaut et inondé du sang de ses soldats. J'y vois encore cette différence bien remarquable, c'est que les représentans de la France viennent de convoquer une Convention nationale pour décider du sort de

son roi, tandis que chez vous un seul homme convoqua le parlement pour juger le vôtre. Charles fut foible comme Louis. Puisse s'arrêter ici la similitude de leur sort ! Mais je tremble qu'emportés par les passions et l'enthousiasme, les..... Parcourons ensemble ce palais en désordre ». Comme j'étois présent à cette conversation, je profitai de cette circonstance et les suivis. La visite commença par l'aile droite du château, au bout de laquelle se trouve le pavillon de Médicis.

Cette partie offroit peu de curiosités. On démeubloit dans ce moment les appartemens des tantes du roi, et de tous ceux logés dans cette aile, pour travailler à la salle que la Convention avoit ordonné de construire pour la tenue de ses séances. Tous les effets s'entassoient dans une salle immense du haut. L'anglais s'arrêta un moment à examiner cet amas de meubles. « Voilà, dit-il en s'approchant d'une commode, un superbe laque ; savez-vous ce que l'on fera de ce meuble ? Si on se déterminoit à le vendre, j'en ferois volontiers l'acquisition ».—Nous ignorons en-

core, répondit le commissaire conducteur, quelle détermination on prendra ; mais faites part de votre desir d'acheter, et peut-être..... « Cela est inutile, reprit vivement un homme que l'on me dit être membre de la commission des Beaux Arts (1), je vais faire mettre ce meuble de côté ». J'ignore ce que ce laque est devenu : il pourroit bien avoir eu le sort du forté-piano, et de deux petits autres meubles de Marie-Antoinette, convoités par ce même homme. L'anecdote est assez curieuse pour la raconter.

C.... (c'est le nom de cet homme) demande aux commissaires des Tuileries de lui prêter des *petits meubles*, et sur-tout le piano, pour faire apprendre la musique à sa fille. Il n'étoit pas alors aussi riche qu'aujourd'hui, mais il ne négligeoit aucun moyen de le devenir. « Vous savez, lui fut-il répondu, que rien ne doit sortir d'ici : mais vous avez un moyen bien simple de les emprunter, sans avoir d'obligation qu'à vous-même. Marquez-les pour les beaux arts, et faites les enlever ». C.... saisit avidement cette idée,

y attache une marque, et les fait transporter dans son domicile. Trop délicat alors pour se les approprier, il donna à un commissaire une reconnoissance de ces objets, et se soumit à les rendre lorsqu'on feroit la vente du mobilier. Une année se passe ainsi; enfin l'huissier priseur se présente un matin chez lui pour retirer ces meubles et les mettre en vente. Voici la réponse de C.... « Lors de la terreur, Robespierre m'avoit marqué pour une de ses victimes, à cause de l'amitié que je portois à Danton; et ne voulant pas laisser ma femme et mes enfans dans la misère, j'ai tout vendu jusqu'à ma bibliothèque, et j'en ai donné l'argent à mon épouse; les meubles des Tuileries sont vendus comme le reste ». L'huissier revient rendre cette réponse aux commissaires. « Retournez, lui dirent-ils, et dites-lui de vous en remettre le prix ». A cette nouvelle demande, C.... rit au nez de l'huissier, répond qu'il n'a rien à rendre, et dit que si on veut se plaindre, il fera voir qu'on n'attaque pas impunément un député comme lui. Il étoit en effet un des coryphées du temps. La preuve de cette anecdote existe

dans la lettre de soumission de C....., et dans le témoignage de l'huissier et des commissaires encore existans. Combien d'effets dilapidés de cette manière ! Combien de salons et de boudoirs que l'on admire aujourd'hui, garnis de meubles et d'objets acquis aussi effrontément ! Ces dilapidateurs jouiront-ils donc toujours tranquillement du fruit de leurs rapines ?

Après avoir examiné un moment cet amas de meubles en partie brisés par la fureur populaire, le curieux lord s'arrêta dans une grande salle préparée pour la tenue d'une assemblée. Il s'informa de l'usage qu'on lui destinoit. —Aucun, lui dit-on, c'est ici que le premier jour de cet automne on a fixé les destinées de la France. C'est-là, c'est de cette place que pour la première fois on a demandé l'établissement de la République, et qu'un assentiment général et spontané en arrêta l'existence. — Mais une chose me frappe et m'étonne. Les tapis, les siéges sont parsemés de fleurs-de-lis. Comment a-t-on pu faire servir les meubles de la royauté pour en proclamer l'anéantissement (2). ? — C'est l'image du coq ;

après le combat il monte sur la dépouille de son ennemi pour chanter sa victoire et établir son empire. — Cette particularité est d'autant plus digne de remarque qu'elle sera moins aperçue. Ceci m'amène à une autre question. Qu'a-t-on fait des signes de la royauté, de la couronne et du sceptre ? — Le sceptre a été enlevé dans la journée du 10 août par la section du Louvre, qui l'a dépouillé de ses emblêmes, et en a envoyé la matière à la monnoie. La couronne a eu le même sort. — Je vous remercie, et vous prie de me permettre d'en prendre note, car ma mémoire est très-fugitive.

Pendant que l'anglais étoit occupé à écrire ses notes au crayon, une querelle s'élève au bout de la galerie et attire mon attention. Je vais au bruit. Deux hommes se disputoient, et l'un traitoit l'autre de voleur. Je m'informe du sujet des reproches. Celui qui inculpoit me dit : — Voyez-vous cet homme ? il s'est fait donner, par le ministre de l'Intérieur, qui le protége, un logement dans ce pavillon. Lorsqu'il est entré, une simple hotte suffisoit à transporter tout son mobilier, et il étoit tel-

lement sans ressource dans le grenier qu'il occupoit, que lors des dernières couches de sa femme, le boulanger lui a refusé un pain de quatre livres. Eh bien ! comme il faut qu'il déménage d'ici, il veut emporter plus qu'il n'y a apporté, malgré qu'on sait qu'il n'a rien acheté. Il s'est fait prêter de quoi monter un très-joli ménage, et prétend, en en laissant une partie, pouvoir s'approprier le surplus : mais je ne le souffrirai pas.— Cependant l'inculpé se contentoit de hausser les épaules, et emballoit toujours ce qui lui convenoit. Je me hasardai à demander à celui qui crioit si fort, qui il étoit, et quel étoit celui qu'il accusoit ? — Moi, monsieur, je ne suis qu'un simple ouvrier, mais honnête homme ; pour lui, c'est un député suppléant de Paris, qui, en attendant de monter sur les bancs, est à la tête de l'administration des chevaux et des voitures de la République. Vous entendrez un jour parler de lui. Il commence bien ; car je sais que depuis quatre jours qu'il a cette place, il a remplacé, par des rosses, de bons chevaux d'émigrés. Pourvu que le compte s'y trouve, il croit qu'il n'y a rien

à dire (3). Je laissai cette querelle, et fus rejoindre ma compagnie.

Elle s'étoit arrêtée dans un de ces endroits si nuisibles à l'odorat, près d'une fosse d'aisance qu'on venoit d'ouvrir. Deux malheureux vidangeurs, le nez couvert d'un bandeau et les sourcils enduits d'une matière gresseuse, étoient au fond occupés à retirer tous les papiers confondus avec la matière fécale. Au fur et mesure qu'ils en trouvoient, ils les élevoient au bout de leurs mains; des commissaires et députés présens les recevoient en les saisissant avec des pinces, et les plongeoient dans un baquet rempli de vinaigre. Lorsque les malheureux vidangeurs eurent déclaré qu'ils ne découvroient plus aucun papier, on emporta le baquet; et les personnes préposées à leur examen, l'escortèrent gravement. J'avoue que je ne pus m'empêcher de rire aux larmes, en comparant le sérieux des commissaires, se bouchant le nez avec leurs mouchoirs, avec le dégoûtant dépôt qui les précédoit.

Lorsqu'ils furent hors de notre vue, et après que l'air eût divisé les miasmes pesti-

lentiels, et en eût rendu leur sensation imperceptible, je m'informai de ce qui avoit donné lieu à cette dégoûtante opération. — Marat, me dit-on, a dénoncé au comité de Sûreté générale, que, dans la nuit du neuf au dix août, Marie-Antoinette avoit, dans l'incertitude de l'événement qui se préparoit, fait jeter, dans une fosse d'aisances, des lettres et papiers qui pouvoient la compromettre. Il a même désigné la nature de ces pièces. Le comité a de suite ordonné la visite de tous les lieux d'aisances du Château, et a nommé de ses membres pour y assister et examiner les papiers qu'on en retireroit. Si le comité, me dis-je en moi-même, avoit été bien avisé, il auroit fait faire la visite et l'examen par le dénonciateur Marat. C'étoit le moyen de purger la terre de ce monstre. Curieux de savoir si dans ces papiers dégoûtans on avoit trouvé quelque découverte essentielle, je m'en informai le lendemain. On me dit que non, et que l'on avoit ordonné de ne pas parler de cette opération, qui, si elle étoit ébruitée, prêteroit à rire aux dépens du comité et des commis-

saires examinateurs. Ils sont furieux, m'ajouta-t-on, et Marat, sur-tout, d'avoir été si plaisamment trompés. Comme dans ce moment il étoit aussi dangereux de rire que de s'attrister, je me le tins pour dit. Le lord ayant été remis au lendemain pour continuer sa route, on se sépara, et je rentrai chez moi.

Après avoir réparé, par des alimens, les forces qu'un long jeûne et une transpiration abondante avoient affoiblies chez moi, je m'enfermai soigneusement dans mon cabinet. Seul et bien assuré que personne ne pouvoit me voir, je tirai de mon sein un paquet de papiers qu'une curiosité indiscrète et sans doute criminelle m'avoit forcé de saisir mystérieusement dans ma visite du matin au Château. Dans le désordre qui y régnoit encore, beaucoup d'objets répandus çà et là étoient exposés à la convoitise de chacun. Seul alors, et assuré contre l'indiscrétion, je ne pus résister à m'emparer de quelques papiers offerts à ma vue. Je vais donner l'analyse de leur contenu. Mais comme il est question d'une intrigue amoureuse entre un homme

marié, attaché alors aux tantes du roi, et une mère de famille, qui tous vivent encore, on me permettra de taire leurs noms, pour éviter de mettre le trouble dans deux ménages. Seulement je les désignerai sous ceux qu'ils prenoient dans leurs lettres. Si cet ouvrage tombe par hasard entre les mains de l'un d'eux, ils verront que je me suis renfermé dans la plus stricte vérité.

Amours d'Eugène et d'Adélaïde.

EUGENE occupoit, près de Mesdames, une place très-lucrative, qui procuroit l'aisance à son ménage et fournissoit à ses amusemens. Jeune encore, mais fatigué des plaisirs monotones de l'hymen, il multiplioit ses connoissances, dans l'espoir de rencontrer, dans leurs sociétés, quelque beauté qui pût rajeunir les sensations de son cœur. Cependant il voiloit près de son épouse, par des soins et des égards, le desir qu'il avoit de lui être infidèle. Comme on le voit, Eugène n'étoit pas un mauvais sujet. Il n'avoit besoin même, pour raviver l'amour qu'il avoit

eu pour sa femme, que de trouver dans son ménage moins d'uniformité et plus de coqueterie innocente. Mais satisfaite de posséder l'époux qu'elle avoit choisi, cette femme ne savoit que l'aimer uniformément, et lui conserver une fidélité jusqu'alors à l'abri du soupçon de la critique. Elle s'apercevoit cependant que son cher Eugène étoit travaillé de soucis, qu'il rapportoit chaque jour à la maison un fonds de mélancolie, et qu'il abandonnoit la couche nuptiale pour aller reposer seul sur un chalit isolé. Rien ne dénote davantage, et les femmes le savent bien, l'indifférence du mari, que l'éloignement du lit conjugal. Et ce qu'elles savent encore mieux, c'est que l'infidélité suit presque toujours l'indifférence. Si cette épouse inquiète et aimante se permettoit quelques plaintes, Eugène rejetoit sur les affaires du temps les tourmens de son cœur; et par cette réponse il se tiroit d'affaire près de sa femme. Combien de maris ont caché, par ce prétexte, leur infidélité et leurs folles dépenses! La révolution cependant ne tourmentoit pas Eugène; dès son aurore il s'étoit fait un plan de conduite qui lui en

a fait éviter tous les écueils. Il chantoit la liberté avec les patriotes, et assuroit ses protectrices qu'il n'en agissoit ainsi que pour les mieux servir. C'est par cette conduite un peu équivoque qu'il a su se maintenir en tranquillité.

Eugène trouva enfin l'objet qu'il cherchoit depuis long-temps. Ce fut dans les fêtes qui se donnèrent lors de la fédération des Français, qu'il rencontra Adélaïde. La familiarité que permettoit l'enthousiasme du moment lui permit de s'attacher à ses pas sans se rendre suspect. Il lui donna des soins qu'elle accepta, lui dit qu'elle étoit belle, elle l'écouta; lui balbutia le mot d'amour sans qu'elle se fâchât. Eugène alors ne savoit pas encore l'état de l'objet de ses soupirs, et lorqu'il l'apprit il ne se rebuta pas malgré qu'elle ne fut pas libre.

Adélaïde avoit 25 ans; depuis six ans elle étoit épouse, et avoit déjà été deux fois mère. Ses parens, sans consulter son goût, l'avoient unie à un homme de quarante ans qui la rendoit heureuse. Un commerce lucratif faisoit régner l'abondance chez elle, et son mari ne lui laissoit

laissoit même pas le temps de desirer. Mais Adélaïde n'avoit pas encore payé le tribut à l'amour, et ce dieu vouloit s'en venger.

Je passerai rapidement sur tout ce qui sert de prélude à une inclination ou à une intrigue. Ces petits riens ne sont précieux qu'aux jeunes cœurs encore novices. Passons au premier rendez-vous. Il ne fut accordé par Adélaïde qu'au bout de huit jours, à dater du premier coup-d'œil, et après dix lettres reçues sans avoir fait aucune réponse. Le lecteur, en voyant un rendez-vous, aperçoit le nœud de l'intrigue. Je le prie de ne pas trop précipiter son jugement, il pourroit se tromper. Eugène et Adélaïde ne sont pas des amans ordinaires.

On ne sera pas scandalisé du lieu assigné pour le rendez-vous; ce fut dans une église, à l issue de la dernière messe : voici, au surplus, la lettre d'Adélaïde.

« Monsieur, je sais que je fais mal de vous » écrire, et plus mal encore de vous accorder » une entrevue; mais un certain je ne sais » quoi, que je ne puis définir, m'entraîne » malgré moi à vous écouter. Cependant,

» pour me prémunir contre vous et contre » moi, je dois chercher un local qui nous » force à la plus grande réserve. Ainsi, » samedi je me trouverai dans l'église des » Petits-Pères, entre midi et une heure ».

A la lecture de ce billet, Eugène triompha, et, il faut l'avouer, l'homme le moins présomptueux auroit triomphé à sa place. Adélaïde annonçoit en même temps son amour, sa foiblesse et ses craintes de succomber. Elle ne trouve de sûreté contre elle que dans une enceinte sacrée. Un moment, Eugène! tu ne connois pas encore l'idole de ton cœur. Prépare tes embûches, multiplie tes attaques, prodigue les sermens; toutes les ruses de l'amour te seront bien nécessaires. Tu t'es adressé à une femme d'un caractère extraordinaire. Elle saura te résister et t'aimer.

Cependant le jour desiré arrive; on présume bien qu'Eugène ne s'est pas fait attendre: dès onze heures, adossé à un pilier de l'église, il fixoit ses yeux sur la porte d'entrée. On eût pu nombrer les personnes qui entroient, par les soupirs qui sortoient avec force de son cœur à chaque renouvellement du bruit des

gonds roulant sur eux-mêmes. Enfin, un battement extraordinaire de son cœur lui annonce sa bien-aimée ; elle le voit du coin de l'œil et va se placer dans le haut de la nef, mais du côté opposé. Insensiblement l'aigre dévot se retire ; et bientôt il ne reste dans l'église que l'image des dieux, Eugène, Adélaïde et l'amour. Eugène alors s'approche, on se parle, on s'explique, et l'on se quitte après une heure d'entretien. J'ignorerois encore le résultat de cette conversation sans la lettre qui suit.

Adélaïde à Eugène.

« C'est en vain que vous me tourmentez » par vos lettres que je lis cependant avec plai- » sir ; je ne me départirai pas de ce que je » vous ai dit samedi aux Petits-Pères. Si cette » liaison vous plaît, je suis prête à la former. » Fixez vous-même le jour où nous nous » lierons par un commun serment : mais avant » de le prononcer, réfléchissez à tout ce que » je vous ai dit ; et dans la crainte que vous » ne l'ayez oublié, je vais vous le répéter.

» Tous deux nous sommes unis à des per-

» sonnes que nous n'avons pas choisies ; nos
» cœurs par conséquent ne sont pas liés,
» nos corps seuls sont engagés par le serment
» que nous avons prononcé en nous mariant.
» Ce seroit le violer ce serment, que de par-
» tager des sensations charnelles avec d'autres ;
» mais comme celles du cœur, ou, pour mieux
» dire, de l'ame, sont à nous, unissons-les par
» ce qu'on nomme si bien un amour plato-
» nique. Tout autre commerce seroit crimi-
» nel à mes yeux, d'autant plus que celui
» qu'on nomme mon mari ne laisse rien à de-
» sirer aux besoins de la nature, et j'aime à
» croire que votre femme peut en dire autant
» de vous. Voyez si ce commerce d'affections
» vous convient ; mais réfléchissez bien avant
» de le former, qu'il n'existera jamais entre
» nous aucun plaisir sensuel.

» Si, comme vous me l'avez assuré, votre
» cœur n'a jamais rien aimé pour le seul plai-
» sir d'aimer, et que je sois celle qui vous
» fait éprouver ces sensations divines, de
» mon côté je vous proteste que vous êtes le seul
» qui m'avez appris que j'avois un cœur. Unis-
» sons donc nos ames, confondons-les ; mais

» encore un coup, arrêtons-nous là. J'attends » avec crainte et impatience une réponse qui » me dira si j'ai bien jugé Eugène ».

La lettre de cette femme étonnante fut suivie d'une réponse que nous ne connoissons pas, mais dont la suite de cette intrigue annonce le contenu. Eugène accepta les propositions de ce sylphe de nouvelle espèce. Adélaïde exigea une union et un serment en face des autels. L'église des Petits-Pères fut choisie pour cette cérémonie. Au jour fixé, tous deux parés comme un jour de noces, se rendirent à une heure après midi à cette église. A genoux au pied du maître autel, chacun se tira du sang de l'endroit où le cœur fait sentir ses plus fortes pulsations. Eugène reçut dans une soucoupe de porcelaine, le sang d'Adélaïde et le sien ; et après les avoir mêlés, il y trempa une plume et rédigea le serment que voici, et que chacun d'eux prononça à son tour.

Je jure que mon cœur choisit pour jouir des seules sensations de l'ame, (*Adélaïde*), (*Eugène*)..... *à qui je promets fidélité, renonçant dans notre union à toute jouissance des sens.*

Ce singulier serment fut fait double et signé par chacun des contractans. Un baiser le scella. Eugène fut chargé de conserver la plume qui avoit servi à l'écrire ; et après que le reste du sang avec lequel il étoit tracé, fût figé, chacun se le partagea, et l'on fut dîner ensemble.

Cette union se maintint dans toute sa pureté pendant une année. Une diversité d'opinions sur la révolution la rompit ; j'ignore si elle s'est renouée. Tout ce que je sais, c'est que tous deux vivent encore. Les lettres dans lesquelles je puise cette anecdote, et que j'ai fait rendre à Eugène, pourroient servir à une correspondance plus curieuse que tous nos romans nouveaux. Adélaïde avoit plus d'esprit qu'Eugène, son ame toute platonique enfante souvent des idées neuves et quelquefois sublimes. Je prie le lecteur de ne pas regarder cette anecdote enfantée par mon imagination, elle est de la plus stricte vérité.

Le soir, en rejoignant mon Anglais, je lui fis part de ma découverte : nous en rîmes beaucoup. « J'ai été bien fâché, me dit-il, du désordre qui règne dans cette partie du château ; le démeublement des appartemens des

tantes m'a privé des observations que je me proposois d'y faire. Vous ne le croirez peut-être pas : eh bien ! moi je pense qu'on peut tirer autant d'indices sur le caractère des personnes par la manière dont certaines petites choses sont placées dans leurs appartemens, que par les livres qui leur plaisent le plus. Les riens intérieurs décèlent nos habitudes, et c'est par les habitudes que se dévoilent nos penchans. En vain cherche-t-on à pénétrer les grands lorsqu'ils se montrent en public ; on n'y parvient jamais. Un maintien composé, un visage fardé, la voix apprêtée, les masquent à tous les yeux ; cela est tellement vrai que les courtisans, les solliciteurs, et les intrigans adroits, s'adressent aux valets, les cajolent, les paient pour savoir d'eux les vertus ou les vices de leurs maîtres, et régler leurs démarches sur cette connoissance. Ils ne s'adressent aux grands que lorsqu'ils sont en état de flatter leurs foiblesses ; c'est même le seul moyen de parvenir près des cours. Concini se fit aimer de Henri IV, en flattant ses penchans amoureux ; le père Lachaise en parlant à Louis XIV de sa gloire et de ses exploits,

rendit les jésuites tous puissans; l'infâme Dubois fit faire mille sottises au régent et parvint à gouverner à son nom , en se prêtant à sa crapuleuse débauche ; Necker, enfin, fit commettre à Louis XVI , toutes ses fautes, en lui parlant d'économie et du bonheur du peuple , seules passions de ce roi malheureux ».

Sans vouloir discuter ce point , je vous observerai seulement que quand même les appartemens des tantes du roi ne seroient pas démeublés , vous n'auriez pu en tirer aucun indice pour les connoître. Depuis plus d'une année elles ont quitté la France. — Je n'y pensois pas. — D'ailleurs le logement qu'elles occupoient aux Tuileries , n'étoit à proprement parler qu'un pied à terre. Elles demeuroient habituellement dans leur château de Belle-Vue. — Ne pourriez-vous me dire quelques particularités sur ces femmes malheureuses, et pourquoi elles ont quitté le roi ? — Leurs idées religieuses en ont été la seule cause.

Il y a très-peu de chose à dire sur Mesdames. Leur vie retirée et tranquille n'a été troublée

par aucun événement politique ; on ne les employoit que pour obtenir des graces du roi, qu'elles aimoient beaucoup. Madame Adélaïde sur-tout lui étoit fort attachée; elle l'avoit, pour ainsi dire, élevé. Mesdames virent avec peine l'ascendant que la reine prenoit sur son époux, à cause de l'abus qu'elle en faisoit. Elles la soupçonnèrent de ne pas aimer les Français: plus d'une fois elles furent sur le point de prévenir le roi de certaines liaisons, de certains faits contraires à la France ; mais elles s'arrêtèrent dans la crainte d'empoisonner les jours de leur neveu. A la révolution, elles devinèrent ce qui alloit arriver (*a*) ; et ce qui étonne, c'est qu'elles ne firent rien auprès du roi pour parer aux événemens.

Lorsque la constitution civile du clergé parut, Mesdames semblèrent revenir d'un long assoupissement et agir en tous sens, mais secrètement, contre ses effets. Les prêtres qui n'avoient pas voulu s'y soumettre, étoient assu-

---

(*a*) Voir la Correspondance Secrète de plusieurs grands personnages de la fin du 18e. siècle, p. 57, 108, 122.

rés de trouver secours et appui près d'elles. Seulement, dans la crainte d'être trompées, avant de les aider, elles faisoient prendre des informations sur eux. Elles en agissoient de même pour leurs aumônes. Un malheureux réclamoit-il leur bienfaisance, un valet étoit chargé de prendre des renseignemens dans le quartier et près du curé; sur son rapport, on donnoit ou refusoit. Leurs aumônes, d'après ces précautions, étoient toujours bien appliquées.

Bientôt on timora la conscience de Mesdames. Comment, leur disoit-on, pourrez-vous faire vos dévotions et sur-tout votre Pâques, en restant en France? Vous vous exposerez en communiant des mains d'un prêtre orthodoxe: il n'y a d'autre moyen que de quitter la France. Partez pour l'Espagne. Mesdames consentirent à leur départ: mais des raisons de famille leur firent rejeter le séjour de Madrid, et elles se déterminèrent pour Rome. Il s'agissoit d'avoir la permission du roi; elles craignoient, comme il le fit, qu'il ne leur reprocha leur abandon. Pour trouver moins d'obstacles de sa part, elles l'attaquèrent avec les armes de la

religion, par lesquelles elles savoient le vaincre. Le 18 Janvier 1791, elles lui écrivirent une lettre en commun, qu'elles signèrent toutes deux. Dans cette lettre, Mesdames disoient au roi, que leur tendresse leur faisoit craindre de lui parler elles-mêmes de leur départ, qu'elles prenoient le moyen de lui faire une lettre : lui rappelant ensuite l'inutilité du peu de conseils qu'elles lui avoient donnés sur la révolution, elles lui reprochoient d'avoir consenti, par sa sanction, au schisme que l'Assemblée Nationale venoit d'introduire en France, et qu'on lui déguisoit autant que l'on pouvoit. Ce schisme, ajoutoient les tantes, amenera un bouleversement et la destruction de la religion; et c'est la raison qui nous force à vous quitter. Tant qu'il n'a fallu que vous faire le sacrifice de nos biens et de notre repos, nous sommes restées près de vous; mais le sacrifice de notre religion est au dessus de nos forces. Ce sentiment le plus fort pour un vrai chrétien, appartient à Dieu et non aux hommes. Nous ne pouvons transiger avec nos consciences.

Passant ensuite à l'agrément qu'elles lui de-

mandoient, elles ajoutoient que l'argent leur manquoit pour faire le voyage de Rome, et lui demandoient la permission de faire un emprunt en son nom (4). Pour mieux l'engager à leur accorder son approbation, elles ajoutoient qu'elles s'arrêteroient à Bruxelles pour quelque temps ; que si pendant le séjour qu'elles comptoient y faire, les choses se rétablissoient en France, elles reviendroient ; mais que si au bout de six mois elles ne voyoient pas de changement, elles en partiroient pour Rome.—Deux motifs me portent à croire que Mesdames trahissoient la vérité en écrivant au roi qu'elles séjourneroient à Bruxelles. La première, c'est qu'elles n'aimoient pas l'archiduchesse Christine, sœur de la Reine de France, gouvernante des Pays-Bas. Les tantes étoient persuadées que Christine étoit l'ennemie des Bourbons et de leur famille. Elles s'en étoient plus d'une fois entretenues avec le roi. Le second motif, c'est qu'elles ne se sont nullement arrêtées à Bruxelles et qu'elles sont allées de suite à Rome.

Le roi sentit un vif chagrin de cette lettre, ainsi qu'il l'a dit après. Il voulut voir ses tantes,

leur parler, et les détourner de leur projet. En vain, leur dit-il qu'en le quittant, elles le laissoient sans famille, et sur-tout sans ami à qui confier ses peines. En vain retarda-t-il autant qu'il put de leur accorder la permission qu'elles demandoient, rien ne put leur faire changer de résolution. Sur le refus que leur fit le roi de son agrément, elles dirent qu'elles seroient obligées de partir sans lui ; ce qui détermina leur neveu de le leur accorder, pour éviter des désagrémens qu'elles ne parèrent cependant pas.

Voilà, milord, ce que je sais de particulier sur les tantes du roi. J'ai lu la Correspondance qui en traitoit, ce qui m'engage à vous dire de vous fier à ce récit (5). Vous savez qu'elles partirent secrètement de leur château de Belle-Vue, le 19 février 1791, à onze heures du soir.

NOTES

Du Chapitre quatrième.

(1) On avoit nommé des commissaires chargés de parcourir le château des Tuileries, les maisons de la liste civile, et celles des émigrés, pour mettre de côté les objets rares et précieux, avec lesquels on vouloit fonder un Musée. J'ai vu le citoyen C...., l'un d'eux, marquer des pots de chambre de porcelaine très-ordinaire, arracher des gravures d'un recueil que la reine avoit fait relier, et morceler ainsi une superbe collection, et mépriser des pendules de Robin, que l'on regardoit comme des chefs-d'œuvre. On ne sera pas surpris de la sagacité de ce commissaire, lorsqu'on saura qu'il avoit été toute sa vie marchand de bois dans une petite ville de province.

(2) Voici la note des objets de la couronne qui ont servi à cette cérémonie : La table du conseil du roi et son tapis, la table du président avec un tapis de velours fleurdelisé, un fauteuil vert galonné en or pour le président, deux fauteuils de moquette pour les secrétaires, sept chaises de velours d'Utrecht pour les ministres, trois chaises garnies pour la barre, soixante et une banquettes de velours fleurdelisées, en partie pour les députés,

deux tapis venant de la chapelle pour les pieds, trente-six tabourets de panne et de velours d'Utrecht, trois lustres, un poële, cinq autres banquettes pour des assistans, un encrier de fayance, dix flambeaux, dont six argentés et quatre jaunes : le tout tiré du mobilier du château des Tuileries.

(3) Cet homme que j'ai eu occasion de connoître, et dont le nom est une injure, puisqu'on l'assimile à celui de dilapidateur, a fait une fortune des plus rapides. Au mois de janvier 1793, il dit dans une société où je me trouvois : *Je suis un homme perdu, j'ai* 150,000 *liv. de dettes et pas un sou ; je suis poursuivi par les actionnaires de mon théâtre : je tremble d'etre arrêté.* Trois mois après il tint devant les mêmes personnes cet imprudent propos : *Félicitez-moi, mes amis, j'ai payé mes dettes, et je possède* 20,000 *liv. de rente.* Chacun lui tourna le dos, et le quitta en lui disant : *Qui festinat ditari, non erit innocens.* Cet homme, ancien mauvais comédien, et que l'on nomme B.....t a eu l'administration des chevaux et voitures de la république, est entré dans la Convention comme député suppléant, s'est fait donner des missions qu'il a rendues lucratives. Pour rétablir le culte, auquel il ne croit pas, il a endossé les habits sacerdotaux, et a dit la messe ; est rentré dans Paris, a acheté un superbe hôtel au faubourg Saint Martin, a fait de nombreuses acquisitions, mis de l'argent dans

nombre de maisons de prêt, entretient des maîtresses, divorce d'avec sa femme, et vit isolé et méprisé de tout le monde. Peu lui importe, en mangeant dans le vermeil, il a su se faire un de ces fronts qui ne rougissent jamais.

(4) Leur caissier emprunta effectivement de l'argent pour leur départ, et pendant leur séjour à Rome, leur en envoya à diverses reprises qu'il avoit emprunté en son nom, n'en pouvant trouver au leur. La vérité nous force de dire qu'elles sont mortes sans lui payer 40,000 liv. qu'il leur a fait passer en différens temps, et qui l'ont réduit à la gêne. Il n'en a aucun titre. Lorsqu'elles avoient reçu de ces envois, elles se contentoient de lui mander: votre commission est faite, nous avons reçu votre lettre, etc. En vain depuis qu'elles eurent hérité des biens immenses qu'une romaine leur légua, lui écrivit-il sa détresse, et leur demandoit-il ce qu'il leur avoit prêté; il n'en reçut plus aucune réponse. Ce caissier ayant été obligé de remplir les emprunts qu'il a faits pour Mesdames, se trouve ruiné, et ne vit qu'avec le secours de son fils, qui occupe une place de 1800 liv. d'appointemens.

(5) J'engage le lecteur curieux de connoître l'histoire de la famille royale, de lire celles des tantes, de madame de Lamballe, de madame Elisabeth.

Fin du Chapitre quatrième.

CHAP.

CHAPITRE V.

SECONDE JOURNÉE.

Coup d'œil sur le caractère de toutes les classes de la société avant la révolution. —Son origine.—Causes de son développement subit.—Anecdotes diverses sur Malsherbes, Turgot, Necker.—Necker propose à Louis XVI de mettre un roué *à la tête des finances. — Cause du renvoi de Sartines, et de la nomination de Castries. —Querelles de Calonne avec Necker.— Moyens employés par ce dernier pour rentrer en place.—Ses Lettres à Louis XVI. —Observations sur la journée du* 10 *août. —Coup d'œil que présentoit le château des Tuileries après l'irruption.*

Le lendemain je me rends au château à l'heure indiquée au lord. Je croyois y arriver un des premiers; mais je le trouvai causant avec le commissaire qui devoit l'accompagner

dans sa visite. Après le salut et les civilités d'usage, l'Anglais m'adressa la parole :—Nous discourions, monsieur, me dit-il, sur les causes et les effets de votre révolution.—On ne peut mieux choisir le lieu. C'est sur les ruines de Carthage que Caton réfléchissoit sur les vicissitudes des grandeurs humaines. Vous faites de même, assis au milieu des débris du trône.—J'achève la phrase, nous déraisonnions sur.....—Monsieur, ce mot est loin de ma pensée.—Laissons-là la plaisanterie, elle nous messieroit à tous. A vous, parce que vous êtes Français, et qu'il convient peu à tout Français raisonnable, de quelque parti qu'il puisse être, de rire sur les cadavres encore fumans de ses compatriotes; à moi, parce que je suis Anglais, et qu'on s'imagineroit que je souris aux troubles d'un pays en rivalité avec le mien. Il se fit un moment de silence, pendant lequel chacun de nous laissa échapper un soupir. Le lord prit alors la parole :—Je vous disois, monsieur, que lorsque vous êtes arrivé nous cherchions à assigner les véritables causes de la révolution française; M. le commissaire

est de mon avis : mais je serois curieux de connoître le vôtre. — Nous avons, monsieur, encore un quart-d'heure à être seuls, dit alors le commissaire, en regardant sa montre, et nous le donnerons avec plaisir pour vous écouter. Lord, à qui j'ai décliné votre nom, est on ne peut plus curieux de vous entendre. Je m'inclinai en balbutiant quelques mots de remercîmens, et je dis à peu près ce qui suit:

Le germe de notre révolution se trouve, selon moi, dans tous les états et dans toutes les classes de la société. Il seroit assez difficile de découvrir l'époque et l'homme qui le développa. Il faudroit pour cela fouiller fort avant dans l'Histoire de France; voir d'un côté le monarque qui commit le premier acte arbitraire, et de l'autre, le premier homme qui eut le courage d'opposer à l'abus de l'autorité le langage de la liberté. Tous les écrivains qui ont traité ce sujet, se sont arrêtés à des époques récentes, et ont plutôt cherché à découvrir les causes du développement que la cause primitive. C'est aussi ce qui fait qu'ils paroissent si peu d'accord entr'eux.

Chaque parti accuse son adversaire du bouleversement qui vient de s'opérer, et tout en paraissant se contredire, les deux partis n'en ont pas moins raison. Par exemple, le partisan de la liberté assigne, pour cause de la révolution, la mauvaise administration des finances, la multitude des priviléges, la surcharge des impôts, les vices des grands de l'État, l'impunité de leurs débordemens, etc. L'écrivain de la royauté, en avouant que la cour et le gouvernement étoient entachés d'abus qu'il falloit réformer, attribue la révolution aux maximes des nouveaux philosophes, à la protection donnée aux religions ennemies de la catholique romaine, au genre d'éducation de la jeunesse, à la guerre d'Amérique, à la haine de nos voisins, à l'ambition du premier prince du sang, aux clubs établis dans la capitale avant la révolution, etc. etc. (1)

Jetez avec moi, messieurs, un coup-d'œil rapide sur les contradictions en tous genres qui se trouvoient dans l'administration de notre gouvernement. Dans les colléges, par exemple, on cherchoit à inculquer à une

jeunesse, destinée à vivre sujet d'un roi, les idées des Spartiates. On ne lui parloit que des lois de Solon, de Lycurgue, et les instituteurs ne lui disoient pas un mot de la nature du gouvernement monarchique auquel elle étoit soumise. On lui offroit pour modèles à imiter les Epaminondas, les Thémistocles, les Cicéron, les Caton, les Curtius, les Horaces, les Scévole, et jusqu'aux deux Brutus. Et chose bien remarquable, c'étoient des ecclésiastiques, des prêtres catholiques romains, qui, la soutane sur le dos et la calotte sur la tête, donnoient ces étonnantes leçons de républicanisme et d'idolâtrie. Qu'arrivoit-il delà ? que ces jeunes têtes s'exaltoient, couroient au théâtre applaudir à la *Mort de César*, s'attendrir sur celles de *Senèque*, de *Socrate*, et rire aux épigrammes du *Barbier de Séville* et de *Figaro*.

Lorsque cette jeunesse sortoit des bancs, elle lisoit avec avidité Rousseau, Voltaire, Diderot, Montesquieu, d'Alembert, Raynal, etc. etc. Elle calculoit les moyens de mettre en pratique les systèmes de tous ces écrivains, elle en voyoit la possibilité, et en hâtoit le

moment par ses discours et sa conduite. Toute cette portion d'une nouvelle génération se répandoit, imbue de ces principes, dans toutes les classes de la société dont elle étoit une émanation ; elle y débitoit avec exagération ce qu'elle avoit lu et appris, et créoit en quelque sorte de nouvelles idées dans tous les états et dans toutes les familles. Il n'y a pas, jusque dans les campagnes, où l'on ne balbutiât le nom des Romains, où l'on ne parlât de leur gouvernement républicain. Tout étoit tellement préparé à une révolution, que du moment où l'air fut frappé du nom d'États-généraux, on sentit aussitôt vibrer dans toute la France le vieux mot de liberté.

Passons maintenant aux différens états de la société en France. La cour, depuis longtemps, ne réfléchissoit plus cet éclat que le prestige, qui l'entouroit autrefois, rendoit imposant et respectable au peuple. Le dernier roi s'étoit avili aux yeux de ses sujets, en faisant asseoir publiquement sur les marches du trône une courtisane de basse extraction et de mœurs impures (2). La foiblesse de son successeur laissa la reine son épouse enlever

ce qui restoit encore d'imposant à la majesté du trône; et la suppression de l'étiquette, en n'offrant plus d'appareil, montra les maîtres de l'Empire à nu, et chacun oublia le roi pour ne plus voir que l'homme. Ajoutez à cela l'affaire du collier, les plaisirs d'Antoinette, la parcimonieuse économie du roi, les prodigalités des courtisans, les divisions des grands, et vous aurez une idée complète des vices et des fautes de la cour.

La noblesse s'étoit tellement multipliée en France, depuis un siècle, qu'on ne tenoit plus à honneur d'en faire partie; on comptoit 80,000 familles nobles; 4000 offices civils donnoient la noblesse et la transmettoient. Le roi accordoit encore, chaque jour, des lettres d'anoblissement; elles se vendoient 2000 écus lors de la guerre de la Succession. Les mésalliances d'ailleurs avoient rendu les nobles, les commensaux des plus petits bourgeois; et il n'étoit pas rare d'entendre un savetier parler de son cousin le chevalier. Cependant la noblesse d'ancienne race s'étoit conservée dans sa pureté : comme les barons allemands, elle préféroit vivre dans le mal-

aise plutôt que de ternir l'éclat de son nom. Aussi la plupart ne vivoient que de pensions ou de places lucratives. Cette trop grande abondance de nobles surchargeoit l'État par leur nombreux priviléges et leurs exemptions de tous les impôts. C'est cette surcharge contre laquelle on crioit, qui fut une des causes des persécutions qu'ils ont essuyées. Ajoutez-y l'orgueil des pauvres anoblis, l'irritation de la noblesse de province contre les distinctions accordées à la noblesse de cour; et vous trouverez la cause de la démarcation qui se fit parmi la noblesse au commencement de la révolution.

Le clergé distingué par le *haut* et le *bas* paroissoit ne pas suivre la même doctrine. Le bas clergé, composé des curés, donnoit autant qu'il le pouvoit l'exemple des vertus chrétiennes. Dans les campagnes, il étoit encore le consolateur du malheureux, et dans les villes il offroit la décence dans sa conduite et la régularité dans ses mœurs. Le haut clergé, au contraire, concentré dans les archevêques et les évêques, affichoit, pour la plupart, un luxe scandaleux. Se reposant sur

leurs vicaires ou leurs secrétaires du soin de la doctrine, ils couvroient le scandale de leur conduite (3) par une représentation de grand seigneur. Sans cesse à la cour ou dans la capitale, on ne les voyoit dans leur diocèse que pour conférer le sacrement de la Confirmation et vexer les curés qu'ils traitoient en valets. Ils étoient les dignes descendans de ce cardinal d'Auvergne, qui disoit un jour à l'académicien Duclos : *J'ai trouvé tous mes domestiques malades, excepté le curé de.....* Si par fois ces prélats paroissoient à l'autel, on les voyoit parés comme Adonis ; les parfums dont ils étoient couverts embaumoient l'enceinte sacrée, au point qu'on avoit peine à sentir l'encens qu'on brûloit pour l'Eternel. Depuis long-temps ils avoient oublié de se faire entendre dans la chaire de vérité ; ils laissoient au modeste pasteur le soin de prêcher le vulgaire. Aussi leurs périodiques mandemens n'en imposoient pas même à la classe la plus grossière ; et sans quelques respectables curés de campagne, on auroit vu le peuple briser de lui-même ces freins religieux, si nécessaires à l'ordre social. Le mot de Jean-

Jacques étoit passé en proverbe. Publioit-on un mandement, on se demandoit : Monseigneur l'a-t-il lu ?

La confession, cette arme à la fois si dangereuse et si précieuse, n'en imposoit plus qu'à une foible portion de la société. L'homme instruit et probe s'étoit affranchi de ce joug ; le bourgeois paisible s'y soumettoit encore pour garder les convenances ; mais il se contentoit de débiter des riens (4) : les femmes seules obstruoient les confessionaux. Dans les campagnes, on bâilloit aux sermons auxquels on se rendoit par pure habitude ; on murmuroit contre la prestation de la dîme, et l'on fermoit sa porte à cette foule de moines inutiles que l'on ne considéroit plus que comme une surcharge dans l'État. En un mot, les prêtres n'étoient plus dans la société que ce qu'y sont les médecins ; on éloignoit autant que l'on pouvoit l'instant de s'en servir.

Si vous jetez un coup-d'œil sur le militaire, vous n'y verrez plus l'esprit de cette noble émulation qui animoit jadis les paladins français. Un ridicule point d'honneur avoit remplacé la vraie gloire. Au lieu de s'instruire dans l'art

de la guerre, l'officier ne pensoit qu'à répandre dans les garnisons l'immoralité qu'il puisoit pendant ses semestres dans la capitale; ne pouvant se glorifier de ses exploits guerriers, il s'enorgueillissoit d'avoir séduit de jeunes innocentes, et au lieu de se couvrir de lauriers de Bellone, il se montroit paré des myrtes de l'amour.

Une longue paix, dira-t-on, laissoit leur valeur engourdie, et il leur étoit impossible d'exercer leur bravoure contre les ennemis de l'État. Sans doute la paix bienfaisante et consolatrice régnoit depuis long-temps en France; mais elle n'étoit pas un obstacle capable d'enchaîner le guerrier dans un voluptueux repos. Comment les anciens preux agissoient-ils dans des circonstances pareilles? Comme la guerre, ce fléau destructeur, ravage continuellement le globe, et comme elle ne semble abandonner une partie de la terre que pour s'établir sur une autre, ces braves, dont nos gentilshommes se glorifient de descendre, alloient, avec la permission de leur souverain, offrir leurs bras à l'une des puissances en guerre, et revenoient toujours cou-

verts de lauriers et de présens. C'est ainsi que s'est établie la réputation de valeur des Français, qui fera toujours la jalousie de toutes les autres nations. De semblables occasions n'ont pas manqué depuis la paix de 1763. Toujours le théâtre de la guerre a été dans quelque coin de l'Europe. La Turquie, la Russie, la Pologne, l'Empire, la Suède, et d'autres Etats, ont été alternativement en guerre depuis cette époque, et ont inutilement ouvert le chemin de la gloire à la valeur française. Elle ne s'est réveillée dans quelques ames que lorsque les Américains ont arboré l'étendard de l'indépendance.

On vit alors plusieurs gentilshommes partir, avec l'agrément du Roi, pour aller cueillir des lauriers dans le Nouveau Monde. Rendons hommage à ces jeunes guerriers ; car, en s'embarquant pour Philadelphie, ils n'avoient d'autres vues que celles que produit la valeur; et s'ils en ont rapporté des semences de liberté qu'ils ont fait éclore à Paris, il faut plutôt s'en prendre au goût philosophique du siècle, qu'à une intention bien mûrie de républicaniser la France.

La conduite que tint Louis XVI dans cette circonstance peut être considérée comme la cause la plus immédiate de sa chute. Si la politique le portoit à abaisser la puissance des Anglais, en protégeant de ses trésors, de ses vaisseaux, l'indépendance des Anglo-Américains, la prudence lui prescrivoit d'empêcher que ses guerriers n'y allassent puiser ces principes de liberté que des écrivains courageux s'efforçoient d'inculquer à leurs compatriotes. Mais les inconséquences devoient marquer la marche de cet infortuné monarque. En effet, n'étoit-il pas risible de voir sortir, pour ainsi dire dans le même instant, d'un côté la permission à de jeunes guerriers d'aller combattre pour fonder une République, et de l'autre des ordres pour arrêter et brûler, par les mains du bourreau, les Œuvres de Raynal, le Contrat-Social de Rousseau, et d'autres ouvrages semblables, qui publioient la bonté du gouvernement républicain ?

Si vous examinez maintenant l'esprit qui animoit le soldat, vous le verrez murmurant chaque fois qu'il s'agissoit d'apprendre le métier de la guerre; l'exercice, le manège, étoient

pour lui un fardeau ; il ne respiroit qu'après le moment d'avoir terminé son congé, et comptoit chaque jour le temps qu'il avoit encore à passer au régiment. Les chambrées n'étoient plus l'école de Mars ; on n'y parloit plus des exploits des anciens militaires. Les vétérans qui avoient fait la guerre étoient rares ; s'il s'en trouvoit encore quelques-uns qui voulussent parler de Prague, de Meuden, on les fuyoit en les traitant de radoteurs, et l'on couroit au jeune débauché qui racontoit le nombre de ses dettes et de ses conquêtes amoureuses. Presque toute l'armée, et sur-tout les troupes légères, n'étoient composées que de jeunes étourdis qui s'étoient enrôlés par libertinage, et que les parens rachetoient au bout de deux ou trois années. Le jeune campagnard que l'astuce d'un recruteur peu délicat avoit enrôlé, passoit patiemment ses huit années de service, mais ne recommençoit presque jamais un second engagement. Ainsi l'on peut dire que chaque huit années, les 19 vingtièmes de l'armée se trouvoient renouvelés. L'officier improprement appelé de *fortune*, et le sous-officier, faisoient seuls le fonds de l'ar-

mée. Voilà au vrai l'état du militaire à la révolution.

Avouons cependant que cet état n'étoit pas ancien dans l'armée. Avant le ministère de St.-Germain, l'émulation et l'esprit guerrier s'y étoient constamment maintenus ; mais le régime germanique que cet homme avoit introduit dans nos troupes, avoit abreuvé le soldat de dégoûts, rendu son état insupportable, et divisé l'armée entre ceux qui vouloient faire exécuter les ordonnances du ministre et ceux qui refusoient d'y obéir.

Les parlemens, ce corps qui, depuis sa création, avoit tant varié dans sa conduite en soutenant et attaquant alternativement le trône, en foulant et protégeant tour à tour le peuple, n'inspiroit plus de confiance à aucune classe ; il ne faisoit plus trembler que le pauvre plaideur par sa jurisprudence vacillante. Les tribunaux inférieurs ne présentoient plus d'asile assuré contre l'oppression et la vexation, et la vénalité des charges avoit rendu les juges intéressés. De l'intérêt à la séduction, il n'y a qu'un pas, et ce pas étoit fait ; à l'abri d'un tas de lois incohérentes, et

de coutumes contradictoires, on trouvoit toujours à étayer la plus mauvaise cause d'une apparence de justice ; et l'on voyoit presque par-tout l'homme puissant ou l'épais financier victimer le malheureux qui avoit l'imprudence de lutter avec lui. L'avocat n'étoit plus le défenseur intéressé de la veuve et de l'orphelin ; ce n'étoit plus cet homme indépendant, de qui un grand roi disoit, qu'il pouvoit bien le faire taire, mais qu'il n'avoit pas le droit de le faire parler. Pour un Dupaty, pour un Lachalotais, combien l'on comptoit d'avocats qui, en se chargeant de la première cause qui leur étoit offerte, et sans s'inquiéter si elle étoit bonne ou mauvaise, calculoient, comme d'avides procureurs, les moyens d'en prolonger la décision pour en augmenter les bénéfices ! Aussi la magistrature n'attiroit plus ce respect qui fait l'éloge de la conduite et des talens.

La résistance que le parlement de Paris, et, à son imitation, ceux des provinces de France offrirent à l'enregistrement du timbre et de l'impôt territorial, les entoura un moment de la confiance publique : on les proclama même

même les soutiens du peuple lorsqu'on les vit demander la convocation des Etats-Généraux : mais l'opposition qu'ils mirent ensuite à la double représentation du Tiers-Etat, et leur conduite ultérieure, offrirent la preuve complète qu'ils n'avoient calculé dans leur résistance que leur autorité et leurs intérêts ; aussi dès ce moment on les abandonna méprisés, et leur destruction fut regardée avec indifférence, pour ne pas dire avec joie.

Dans la bourgeoisie des villes se trouvoient presqu'exclusivement concentrées les sciences et les arts, ce qui lui donnoit cet orgueil tant censuré par les premières classes de l'Etat. L'estime que les étrangers portoient au bourgeois savant, assuroit celui-ci de son mérite. De-là l'irritation qu'il ne cessoit de manifester contre l'exclusive admission des nobles aux premiers emplois de l'Etat : de-là ses efforts continus pour applanir cet obstacle et détruire les privilèges. Outre la science, les arts et l'instruction, on trouvoit encore l'industrie dans la classe bourgeoise. Depuis long-temps elle étoit toute propriétaire, et rapportoit au royaume la moitié au moins de son numéraire.

Tant d'avantages rendoient le bourgeois, jaloux, intolérant ; il se voyoit froissé, vexé et privé de droits et de distinctions auxquels il croyoit pouvoir prétendre ; il s'irritoit, se réunissoit, et finit par former ce corps si redoutable d'où sortit cette doctrine à laquelle s'attacha la grande masse de la nation, et même jusqu'à une partie du haut clergé et de la noblesse.

L'habitant des campagnes souffroit impatiemment le joug des corvées, les surcharges des impôts, et les entraves de la gabelle et des aides. Ce n'étoit plus ce serf grossier, indifférent aux dons de la nature. Depuis qu'il pouvoit thésauriser, l'émulation, l'aspect d'une fortune, lui avoient en quelque sorte recréé une ame. L'amour-propre et l'intérêt l'animoient depuis long-temps, et ces deux mobiles de la plupart des actions des hommes lui avoient donné le courage de lutter avec son seigneur. L'homme des champs avoit-il amassé quelque argent ; il envoyoit son fils au collège, dans l'intention d'en faire un prêtre, un avocat ou un médecin : de la masse de ces enfans de cultivateurs qui peuploient les collèges, les trois quarts rentroient dans leurs

foyers avant d'avoir parcouru les huit années consacrées aux études, préférant guider le soc de la charrue, au défrichement des langues mortes. Mais le peu de temps qu'ils avoient donné à ce travail, avoit suffi pour leur inculquer quelque teinture de l'histoire et des sciences. A la veillée, les contes des fées étoient remplacés par des récits de fragmens de l'histoire Grecque et Romaine. Enfin, il n'étoit pas un village où l'on n'entendît prononcer et confondre les noms de Vesta, d'Alcibiade, d'Auguste et de Néron. Cette confusion, que le voyageur ne pouvoit entendre sans sourire, a cependant été une des causes du peu d'étonnement et de la soumission que l'habitant des campagnes a montrés à la révolution. Vous sentez bien que dans cette situation des esprits, dont les pores ouverts de l'entendement, si l'on peut s'exprimer ainsi, étoient disposés à pomper toutes les idées nouvelles, quelque gigantesques qu'elles pussent être, rien ne fut plus facile que de surprendre la confiance et les suffrages de cette nombreuse portion de la société, et d'établir ainsi cette chaîne secrète de communication entre les

esprits les plus élevés et les moins instruits.

Il nous reste à examiner cette dernière classe de la société, qui se trouve dans l'Etat, sans, en quelque sorte, en faire partie. Sans asile fixe, sans métier particulier, on la trouve partout, elle s'occupe de tout; elle est enfin à l'ordre social ce que l'écume est à la mer. Dans les temps calmes, retirée sous les roseaux et dans le creux des rochers qui bordent ce réservoir du globe, elle couvre tout à coup sa surface, se répand au loin, et trouble ses eaux lorsque les vents ou la tempête viennent agiter et élever ses vagues; ou semblable au requin vorace qui se cache au fond des eaux lorsque la santé et la salubrité règnent sur les vaisseaux, les suit, les entoure lorsque les miasmes pestilentiels qui s'en exhalent, avertissent son odorat qu'il engloutira bientôt quelque proie. Telle est la populace : toujours disposée à troubler l'ordre, elle guette l'instant des troubles politiques, s'attache à celui qui les fait naître, dans la seule vue de s'approprier quelques dépouilles. Le sang, le feu, rien ne l'effraye; au contraire, elle provoque

ces fléaux et ne vit que de destruction. Cette masse vagabonde est à la disposition de celui qui lui offre le plus de crimes à commettre. Telle nous l'avons vue détruire les superbes établissemens de Réveillon, en 1788; incendier les barrières et les corps-de-gardes, en 1789; violer et ensanglanter l'asile du monarque à Versailles ; piller et détruire les magasins, en 1790 et 1791 ; enfin, égorger tranquillement, il y a quelques jours, des malheureux que la crainte et les passions avoient entassés dans les prisons de Paris.

Cette masse destructive et ennemie de tout ordre social, qui se trouve dans tous les empires, et contre laquelle on n'a jamais pris assez de précautions pour diminuer son nombre et empêcher ses débordemens, s'étoit depuis quelques années augmentée dans la capitale d'une manière effrayante. S'élevoit-il dans une rue quelconque une rixe légère, soudain les querelleurs se trouvoient entourés de ces hommes qui, au lieu de pacifier, excitoient au combat et cherchoient à fomenter un trouble général. Lorsqu'il fut question d'Etats-Généraux, personne ne parla plus

haut que ces vagabonds auxquels tout régime est indifférent. Couverts de haillons, ils s'intituloient Tiers-Etat : en tendant la main, ils crioient contre les priviléges et se plaignoient de la surcharge des impôts. La police, foible, et presque muette, n'osa sévir contre eux, et en purger la capitale. C'est cependant avec cette portion de la population qu'on a fait notre révolution : mais ce qui m'a prouvé qu'elle n'agissoit pas pour elle, c'est qu'au lieu de détruire Bicêtre, toujours encombré de ses semblables, elle a forcé la Bastille où jamais l'on n'enfermoit un individu du bas peuple.

Pour ne rien omettre dans le tableau de l'état de la France, je dois encore vous esquisser quelques états de la société, qui, sans être précisément comptés, n'en formoient pas moins des corps distincts, et très-influens lors de la révolution.

Le premier et le plus nombreux, étoit l'homme à gages, depuis le valet-de-chambre jusqu'au jockei, depuis la cuisinière jusqu'à la femme-de-chambre, depuis l'intendant jusqu'au portier. On sait, et notre ré-

volution l'a prouvé, que pour un domestique fidèle et attaché à son maître, mille le trahissent, le ruinent, et le sacrifient au besoin. A qui la faute? au maître, qui loin de conserver sans morgue les distances qui le séparent de son domestique, l'adopte à sa familiarité, lui montre à nu ses défauts, ses passions, et lui fait supporter son humeur et ses caprices. Qu'est-il arrivé de-là ? que comme on l'a dit, personne n'est héros pour son valet-de-chambre ; que celui-ci n'a vu dans son maître qu'un homme comme lui, pétri des mêmes vices, et dont quelques légères connoissances et la fortune faisoient la seule différence. Lorsque son maître le ravaloit à son véritable état, après l'avoir adopté à sa familiarité, le valet s'irritoit intérieurement, perdoit le peu d'attachement qu'il lui portoit, et cherchoit l'instant de s'en venger. La révolution lui a marqué cet instant ; et vous avez vu combien de domestiques ont trahi leurs maîtres.

Le second se trouvoit presque tout concentré dans la capitale, et ne formoit pas une petite plaie dans l'Etat. Il étoit composé de

ces hommes qui ont abjuré tout sentiment de la nature : je veux parler du lâche, du paresseux, et de l'égoïste rentier. Ces êtres inutiles privoient l'Etat de leur industrie, en vivant tranquilles à l'abri d'un argent qu'ils prêtoient à fonds perdu. On peut les considérer comme mauvais parens, puisque par cette manière d'augmenter leurs revenus, ils privent leurs héritiers d'une succession à laquelle ils avoient droit de prétendre. N'a-t-on pas même vu des pères de famille assez dénaturés pour placer leurs capitaux sur leurs seules têtes, sans s'embarrasser de ce que deviendroient leurs femmes et leurs enfans après leur mort ? Ces hommes sont encore mauvais citoyens ; car ils ne s'occupent de la prospérité du pays qu'ils habitent, qu'autant qu'elle est relative à la sûreté de leurs rentes. Je voudrois que tout homme qui place son bien en viager, s'il n'est bâtard ou enfant abandonné, fût privé des droits de citoyen.

Ce sont cependant ces hommes qui ont les premiers jeté les cris de sédition. L'œil constamment ouvert et fixé sur les opérations de finances, on les entendoit dans les

promenades et les jardins publics tonner contre Calonne et Loménie. A les entendre, la France s'anéantissoit sous ces deux ministres. Eux seuls provoquèrent le rappel de l'emprunteur Necker. Sans calculer que si l'impôt conduit à la gêne, l'emprunt amène le déficit, ils ne voyoient dans le hardi Genevois, que l'homme qui les faisoit payer exactement ; car toute l'adresse du ministre fut celle d'un médecin appelé près d'un malade désespéré : ne pouvant le sauver par des remèdes, il cherche à le soulager par des palliatifs. Ce fut la science de Necker.

Enfin, il existoit dans la France un corps d'autant plus dangereux, qu'il avoit essuyé de longues persécutions. Réprimé sous François Ier., sous Henri II, sous Charles IX, sous Louis XIII, il avoit fini par être abattu sous Louis XIV. Ce corps est celui qui pendant le règne de Louis XIII, eut la hardiesse de faire ce fameux réglement qui transformoit la monarchie française en plusieurs républiques confédérées, et déclaroit que la religion catholique devoit être anéantie dans le royaume : vous voyez que je veux parler

des Calvinistes. Aidés de leurs maximes anti-royalistes (5), les descendans des victimes de la Saint-Barthélemi et des dragonnades, portoient dans leurs cœurs une haine implacable au trône de France. Depuis l'avénement de Louis XVI, soutenus des maximes philosophiques et du caractère facile du monarque, ils le firent entourer de leurs amis, qui ne cessèrent de plaider leur cause jusqu'au moment où un édit rendit l'état civil à leurs sectaires.

Pour arriver à ce but, examinez avec quel art ils ont gradué leurs démarches. Craignant, en brusquant une demande aussi décisive, de voir détruire totalement leurs espérances, ils ont eu l'adresse de profiter de l'indolence de Maurepas pour placer près de Louis XVI des ministres philosophes. Par leurs soins, l'économiste Turgot (6), le tolérantiste Malsherbes (7), l'illuminé Saint Germain (8), enfin le protestant Necker, furent portés au ministère. En vain quelques hommes voulurent faire entrevoir au roi le précipice où on vouloit le conduire: il n'en tint aucun compte. J'ai lu plusieurs mémoires qui lui furent adressés depuis 1787 jusqu'à l'ouverture des

Etats; la plupart étoient effrayans par les maux qu'ils annonçoient : sur quelques-uns Louis XVI se contenta d'écrire en marge le nom de ceux qui les lui avoient présentés, et les mit de côté sans qu'il paroisse en avoir fait cas.

Comme on sait, beaucoup de Calvinistes étoient rentrés en France depuis leur expulsion, soit par des permissions particulières, soit en cachant leur croyance. Ils étoient répandus partout, et particulièrement dans les grandes villes dont la forte population assuroit leur tranquillité. Mais tout en paroissant isolés, ils se connoissoient, correspondoient entr'eux. Du moment que l'édit bienfaisant leur eût rendu l'état civil en France, ils se montrèrent, et on fut étonné de leur nombre. Je n'entrerai pas dans les détails de leur conduite lors de la révolution. On sait qu'ils en furent les plus chauds partisans.

Maintenant, je vous le demande : après avoir jeté ce coup-d'œil rapide et imparfait sur la situation des esprits dans les différens états de la société, doit-on s'étonner de la rapidité de notre révolution? Semblable à une

chaîne de paralytiques qui cherchent une guérison dans l'électricité, attendent impatiemment l'étincelle rapide, et croient, à l'instant où ils en sont frappés, sentir un mieux-être, tandis qu'ils ne sont qu'étourdis de la commotion trop violente qu'un conducteur maladroit ou perfide leur a communiquée : la nation française embrassa avec avidité les changemens qu'on lui présentoit, dans la persuasion qu'elle alloit jouir d'un bonheur qu'on lui offroit sous des couleurs enchanteresses. Elle donna sa confiance à quelques ambitieux qui l'égarèrent et l'abandonnèrent ensuite à de vils scélérats. Puisse bientôt paroître quelqu'un de ces rares génies dont la nature est si avare, qui vienne la retirer du précipice où elle est près de tomber !

Entrons maintenant dans quelques détails. D'abord, depuis Sully, les finances n'ont fait que péricliter en France. Louis XIV y porta une atteinte dont cette partie n'a pu se relever. Il a même fallu le génie de Colbert pour pouvoir suffire aux dépenses de ce monarque. On est encore étonné aujourd'hui quand on

pense aux sommes incalculables qu'ont nécessitées les guerres et les constructions qui rendront ce règne immortel. Versailles seul a absorbé les revenus d'un demi-siècle. Rien ne prouve mieux l'embarras des finances que la multitude des hommes qu'on a appelés pour les diriger. Sans en donner la nomenclature, je vous prie seulement de faire attention que depuis Colbert aucun d'eux n'est mort dans cette place, si on en excepte M. Cluny. Cela me prouve que dans cette partie, on n'a pris des personnes que pour faire ressource, et qu'il ne s'est pas rencontré depuis deux règnes un seul ministre à vrais moyens financiers. On ne s'est servi de tous ceux qui ont occupé cette place que comme on se sert d'un citron que l'on jette après en avoir exprimé le jus. Voyez ce qu'ont fait ceux que l'on cite dans ces derniers temps. Plus occupés d'idées philosophiques que de finances, Turgot fait de vains efforts pour abolir le sacre des rois, Brienne rend les droits civils aux protestans; Calonne attaque les privilèges des premiers ordres, et montre sa nullité et celle du monarque en appelant les Notables à son secours (9);

enfin, Necker ravale les grands par ses réformes, et, marchant droit au but, convertit les systêmes des philosophes en *opinion publique*. Il est inutile, d'après ce rapide coup-d'œil, d'entrer dans détails pour prouver la mauvaise administration des finances.

Je vais cependant en citer un seul trait. En 1780, pendant la guerre d'Amérique et sous le premier ministère de M. Necker, le roi étoit fort embarrassé pour faire face aux dépenses. Les secours qu'il donnoit aux Américains, tant en argent qu'en munitions, l'entretien de ses flottes, avoient épuisé les coffres de l'Etat, et on ne voyoit aucune ressource pour se soutenir. Eh bien, c'est dans ce même moment que, pour sauver l'honneur d'un individu et ne pas compromettre son frère aîné, le roi ordonne de payer vingt millions à M. de Saint-James. Vous allez me demander ce que c'est que cette affaire. Je vous avoue que je n'en sais rien: Tout ce que je puis vous dire, c'est que Saint-James étoit attaché à Monsieur, qu'il lui fut permis de tirer sur l'Etat pour quatre millions de lettres-de-change, et qu'abusant de

cette permission, il en tira pour vingt millions, que le roi ordonna d'acquitter le plus secrètement possible. Ce fait paroît si extraordinaire qu'il a besoin de preuves pour être cru. Lisez le passage d'une lettre du roi à Maurepas, et vous le trouverez.—A l'instant, je tire de ma poche une copie de cette lettre, et je fais lire à l'Anglais et au commissaire ce qui suit:

Extrait d'une Lettre du Roi, à M. de Maurepas.

Choisy, 3 octobre 1780.

« Vous devez avoir vu M. Necker depuis » que je ne l'ai vu; il vous aura rendu compte » de notre conversation; mais je veux vous » la transmettre moi-même. Il a d'abord parlé » de l'embarras où le mettoient *les vingt millions de M. de Saint-James, payables* » *à de courtes échéances; que c'étoit avec* » *bien de la peine qu'il a fait payer six* » *millions la semaine dernière.* »

— L. B.: Et votre Roi si économe, si probe, n'a pas fait punir Saint-James! — Peut-être craignoit-il de compromettre Monsieur. D'ailleurs, s'il eût voulu faire punir tous les gen-

tilshommes qui manquoient à la probité, la Bastille n'auroit pas été assez grande pour y placer les barons d'Entrechaux, les comte et vicomte de Gamache, de Rochechouard; les Franville, Genlis, Fénélon, Palun, etc. etc., et tous les nobles qui payoient leurs créanciers à coups de bâton. Il s'est contenté d'appesantir le bras de sa justice sur les Guémenée, encore en eut-il pitié quelque temps après. — Lorsque j'ai été instruit de leur désastre, j'ai d'abord pensé qu'ils avoient essuyé quelques revers de commerce, puisqu'ils annonçoient une banqueroute; car ce mot ne convient qu'au négoce. — On s'est servi de ce moyen pour couvrir en partie l'odieux de leur conduite. — C'est en laissant impunis tous ces débordemens que Louis XVI s'est perdu. — Cela est vrai. A son avènement au trône, il montra quelque fermeté, ce qui fit bien augurer de lui. D'abord, il se déclara l'ennemi des survivances. Lorsque le duc de Fronsac lui demanda son fils pour son survivancier; il le refusa, en disant que son fils avoit une trop mauvaise conduite. Il refusa également à M. de Castries la survivance de

la

la place de colonel des Gardes-Françaises, occupée par Biron. Mais il se relâcha bientôt de sa sévérité. Son caractère étoit connu; on savoit que sa première réponse à une demande injuste ou inconsidérée étoit dure et malhonnête : c'étoit ce que Maurepas avoit nommé insolemment son premier coup de boutoir, mot qui avoit fait fortune à la cour. Il suffisoit de ne pas lui répliquer; et bientôt on obtenoit tout, souvent même les choses les plus injustes, sous les dénominations les plus odieuses. En voici un exemple.

La conduite sage et réglée qu'a toujours menée Louis XVI, lui faisoit regarder avec mépris les libertins de la cour qui s'honoroient du nom infâme de *roués*. Eh bien, croiriez-vous que ce roi si sévère consulta Maurepas pour savoir s'il devoit donner la direction des finances à un roué ? — Ceci me paroît bien fort. — Un moment. En 1780, l'embarras des finances étoit on ne peut pas plus grand. Necker qui les dirigeoit, ne voyoit de ressources que pour gagner l'année suivante. La guerre d'Amérique, dans laquelle une fausse politique nous entraîna, avoit tout épuisé.

La marine seule avoit coûté, en 1779, cent quatre-vingts millions. — Je vous interromps un moment. Savez-vous ce que cette guerre, qui nous a tant humiliés, nous a coûté?—Non. — A dater de 1776 jusqu'en 1782, l'Angleterre a dépensé deux milliards deux cent soixante-dix millions et demi. — C'est plus qu'à nous. Elle nous a coûté, depuis 1778 jusqu'en 1782, six cent quatre-vingt-onze millions neuf cent trente-sept mille trois cent quarante livres pour la marine seulement; et pour la partie de la guerre, cinq cent trente-un millions six cent cinquante-un mille cinq cent dix-huit livres. — C'est près de moitié moins, sans compter la perte de nos plus belles possessions. — Votre Cabinet de Saint-James s'en venge bien dans ce moment. — Laissons cela; autrement notre caractère national feroit élever entre nous une discussion qui pourroit finir par nous brouiller. — J'en serois au désespoir.

Je vous disois donc que l'embarras de nos finances fit craindre à Necker de perdre sa popularité. Pour éviter ce désagrément, il résolut de demander sa retraite. Avant de le

faire, il demanda un entretien secret au roi. Après lui avoir peint sous des couleurs fortes notre position critique, et lui avoir dit qu'il n'étoit plus aucun moyen de faire des économies, il ajouta que peut-être un homme nouveau, ou qu'un *roué*, trouveroit des *moyens violens et extraordinaires* qui y suppléeroient, et donneroient pour un moment un crédit *fictice* qui soutiendroit la machine. — Comment, si Necker a fait une telle proposition au roi, ne l'a-t-il pas fait jeter par les fenêtres, ou fait mettre dans un cul de basse fosse? — Au contraire, le roi entra avec lui dans tous les détails du ministère, et l'engagea à ne pas quitter sa place. Le ministre fut même jusqu'à lui demander de renvoyer Sartines qu'il n'aimoit pas, et de le remplacer par Castries qui étoit son ami. A cette seule condition il promit de ne pas se retirer. Remontez à cette époque, et vous verrez que ces conditions furent remplies. Le roi renvoya Sartines qu'il estimoit pour sa probité, et nomma Castries qu'il n'aimoit pas, par la raison qu'il le voyoit trop entouré de femmes.

— Permettez-moi, monsieur, de vous sou-

mettre mes doutes. Vous nous avez annoncé que tout ceci se passa dans un entretien secret entre Louis XVI et Necker. Comment le détail en est-il venu jusqu'à vous ? Si c'est par l'indiscrétion du ministre, je ne puis croire à sa véracité ; son orgueilleuse forfanterie s'y oppose. — Je vais vous mettre à même de croire cette curieuse anecdote. Louis XVI ne terminoit jamais rien sans avoir consulté Maurepas, que la flatterie a nommé si improprement le *Nestor* de la France. Le vieux mentor étoit alors travaillé de la goutte dans sa campagne. Le roi lui écrivit un compte détaillé de son entretien avec le Genevois. A la mort de Maurepas, sa veuve rendit au roi sa correspondance avec son mari, qui a été trouvée au château des Tuileries après le dix août. S'il vous reste encore quelques doutes, je puis vous faire lire cette lettre. — J'accepte votre offre. Cette particularité aidera tellement à peindre le caractère du roi et du ministre, qu'on ne doit négliger rien de ce qui peut en démontrer l'authenticité. Mais êtes-vous bien sûr que le mot *roué* soit écrit par le roi ? — Très-sûr. — Cela est incompréhensible.

Mes deux auditeurs demeurèrent interdits. Absorbés dans leurs réflexions, ils y seroient, je crois, restés toute la matinée, si je ne les avois interrompus. Eh bien, messieurs, que dites-vous de ce que vous venez d'entendre ? — Le commissaire rompit le premier le silence et dit : Je ne sais si je dois être plus étonné de l'effronterie des propositions du ministre, que de la tranquillité du roi à les entendre et des conseils qu'il demande à son mentor pour les accepter ou les refuser ? — Et moi, reprit le lord, j'admire la hardiesse du Genevois : quant au monarque, cette lettre me montre tellement sa nullité à gouverner que je ne suis plus surpris de toutes les fautes qui l'ont conduit à sa chute. Ainsi n'en parlons que pour accuser le destin qui l'a si mal placé sur ce globe ; de tous les états qui règlent l'ordre social, celui qu'il remplissoit lui convenoit le moins. — Arrêtez-vous là, je vous prie. En parcourant ce palais, nous aurons occasion de le connoître : mais monsieur le commissaire, n'est-il pas temps de poursuivre notre examen ? — L. C. je suis à vos ordres.

Dans ce moment, entra un personnage qui

vint parler à l'oreille du commissaire, qui nous dit : Pardon, mon devoir m'appelle pour quelques instans, je vous rejoindrai dans peu ; et il sortit précipitamment. Lord Betfort prenant alors la parole, me dit : Parlons, en attendant, de cet étonnant ministre, si souvent attaqué et soutenu avec une égale exagération ; de cet homme qui a plutôt joui de la faveur que de la réputation, qui a fait tant de bruit et qui fera époque dans votre histoire. — Volontiers ; au surplus, je pourrai vous en dire quelques particularités peu connues, et qui serviront, je pense, à l'apprécier.

Je n'entrerai dans aucun détail sur la manière dont Necker est parvenu ; car vous savez sans doute qu'il commença par être simple commis chez le banquier Telusson, qui finit par lui donner un intérêt dans sa banque. Ce fut son premier pas vers la fortune : ses ennemis l'accusent de l'avoir établie sur des profits usuraires qu'il fit sous l'administration ruineuse de Terrai. La simplicité de ses manières, son application à l'étude, aidé d'un extérieur modeste, lui attirèrent l'amitié de Pezay, extrêmement lié avec Maurepas. Pezay le pré-

senta à ce prétendu Nestor qui fut enchanté de ses projets. Ce qui éblouit Maurepas fut la proposition de rétablir les finances sans recourir aux impôts. « Voilà l'homme qu'il vous faut, dit le mentor au jeune monarque » ; et soudain Necker mit le pied dans le ministère.

Bientôt Necker éloigna son collaborateur Taboureau, et fut seul directeur des finances. Comme il l'avoit promis, il ne mit aucun impôt et soutint l'Etat par des emprunts. Le public, peu réfléchi, porta son éloge aux nues : s'il eut examiné avec tranquillité ce moyen pernicieux, il auroit vu que si l'impôt conduit à la gêne, l'emprunt amène le déficit, et qu'il vaut mieux souffrir avec l'espoir d'être mieux, que de jouir du moment avec la certitude d'être plus mal dans la suite. Pour se populariser, il n'afficha aucun faste, affecta le désintéressement, parla d'améliorer les hôpitaux, de détruire la mendicité, persécuta les Fermiers-Généraux, fit des suppressions, des réformes, dans la finance.

Mais si d'un côté il entendit faire son éloge, de l'autre il se vit attaquer dans ses projets

et dans sa conduite. Les financiers et le clergé le poursuivirent ; Caraccioli, Lauragais, Panchot, Bourgade, firent paroître contre lui des pamphlets et des écrits qui démasquoient son caractère ambitieux. Les uns montroient dans le financier un simple calculateur sans idées ; les autres, un protestant vindicatif, indigne du ministère, et incapable, par nos lois, d'occuper une place qui prescrivoit un serment que le catholique romain pouvoit seul prêter. Après avoir flotté ainsi pendant plus de quatre ans entre l'éloge et le blâme, il quitta le ministère après avoir endetté la France de 460 millions, et laissé, par son *compte rendu*, une pomme de discorde au milieu de l'Etat.

— On a dit dans le temps que Louis XVI, convaincu de son charlatanisme, avoit juré de ne jamais lui donner de place en France, et lui avoit ordonné de quitter le pays. Comment se fait-il que non-seulement il ait vécu près de Paris, mais qu'il soit même rentré au ministère ?

—C'est l'effet du caractère bon, mais inconséquent, du roi. Voici, au surplus, ce que j'en sais. Vous vous rappelez que, dans la lettre

que je viens de vous communiquer, Necker proposa au roi d'appeler M. de Castries au ministère, l'assurant qu'ils étoient liés d'une étroite amitié. — Eh bien ! — Eh bien, M. de Castries rendit le même service au ministre disgracié. Il ne cessa d'entretenir le monarque de la douleur de Necker d'avoir pu lui déplaire. En profitant du délâbrement de la santé de l'épouse du ministre, il écrivit au roi que l'impéritie des médecins du pays forçoit M. Necker de ramener son épouse près de Paris pour se faire soigner. Il plaida si bien cette cause que le roi lui répondit verbalement : *Je permets à M. Necker de se rapprocher de Paris, à cause de la santé de madame Necker, à condition de ne pas venir à Paris, et de voir peu de monde. Au reste, vous devez vous souvenir qu'il y a deux ans je vous ai marqué formellement que M. Necker ni ses amis ne devoient plus songer qu'il rentrât jamais en place. Il n'ignore pas que l'hiver dernier j'ai été mécontent des bruits qui se sont élevés à l'occasion de son livre, sur son retour et sur le changement des ministres. Si pareille chose arrive, je le ren-*

verrai chez lui, et il ne rentrera jamais en France. Au reste, si lui et ses amis ne font pas parler de lui, il peut être sûr d'être tranquille.

— Mais, comment avez-vous su cette réponse du roi à M. de Castries ? — Par le roi lui-même. — Vous m'étonnez. Je ne savois pas que vous aviez été courtisan. — Et je ne l'ai jamais été ; ce qui vous étonnera encore plus, et qui vous paroîtra une contradiction, c'est que je vous avoue que jamais je n'ai eu l'honneur de parler à Louis XVI. — Expliquez-vous. — Je vais vous satisfaire. Soit excès d'ordre, soit défaut de mémoire, Louis XVI faisoit des copies des lettres qu'il écrivoit, même dans les affaires les plus indifférentes. S'il répondoit verbalement à un mémoire, à une lettre qu'il avoit reçue, il annotoit en marge la réponse qu'il avoit faite. Celle que je viens de vous rapporter étoit écrite en tête de la lettre que M. de Castries lui adressa le 19 mai 1785. J'ai vu la lettre et la réponse ; voilà le mot de l'énigme. Je ne vous ai pas détaillé la lettre, parce qu'elle ne contient rien de remarquable. Sans lui dire le lieu que

M. Necker vouloit habiter, il l'informoit seulement qu'on avoit en vue deux terres, l'une à dix lieues, et l'autre à six de Paris.

— Croyez-vous, monsieur, que le motif de la santé de son épouse étoit le seul qui attirât M. Necker près de Paris? Quant à moi, je présume que poussé par son ambition, par les espérances de ses amis, et par la foiblesse du monarque, il profita de cette circonstance pour se rapprocher. Rappelez-vous, je vous prie, de la détresse de vos finances à cette époque, et du peu de confiance qu'avoit alors celui qui les dirigeoit. — J'irai encore plus loin que vous en supposition. Il ne m'est pas prouvé que M. Necker n'entrevoyoit pas un changement prochain dans notre gouvernement. Ses liaisons avec plusieurs propagandistes me le laissent soupçonner ; et sans ses écrits en faveur de Louis XVI, près de périr, je le croirois volontiers de la secte des illuminés dont vous connoissez sûrement les principes. — A la vérité, bien des choses pourroient l'en faire soupçonner : mais quelle fut sa conduite si près de la cour? — En apparence, tranquille spectateur de l'embarras des finances, il cher-

choit à réveiller sourdement l'enthousiasme qui l'avoit suivi dans sa retraite, attendant l'événement favorable pour en profiter. Il saisit avidement le moment où Calonne fronda son administration dans la situation qu'il présenta de nos finances aux premiers Notables.

Il écrivit au ministre pour se plaindre *que dans son discours il cherche à le perdre de réputation et à lui faire perdre l'estime du peuple et du roi ; il lui porte le défi de trouver dans son* compte rendu *de* 1781, *les erreurs qu'il a avancées y exister, principalement de s'être trompé de* 50 *à* 60 *millions* (*a*). Calonne répondit évasivement à cette lettre (*b*), et quelques jours après lui adressa un exemplaire de son discours, avec un billet contenant entr'autres ces expressions; *qu'il n'a dit sur le déficit des temps qui l'ont précédé, que ce qu'il étoit forcé de dire, et qu'il n'a fait aucune mention du* compte rendu (*c*). Necker piqué au vif de cette ironie, se contenta de répondre

(*a*) Lettre du 29 janvier 1787.

(*b*) *Idem*, du 30, même mois.

(*c*) Billet du 28 février suivant.

verbalement, *qu'il ne croyoit devoir faire aucune réponse à un billet où M. de Calonne se faisoit un jeu amer d'adresser son discours à la personne qui devoit en être profondément blessée, et où il se faisoit encore valoir avec ironie de n'avoir pas prononcé les mots de* compte rendu, *tandis qu'il désignoit dans son discours ce compte de toutes les manières.*

En même temps que Necker batailloit épistolairement avec Calonne, il porta ses plaintes au roi contre la conduite de ce rival. Dans sa première lettre au monarque, après avoir retracé à peu près les mêmes griefs que vous venez d'entendre, *il demande la permission de prouver à Calonne, en présence du roi, que son compte de* 1781 *est exact* (*d*). Louis XVI se refusa à cette demande, soupçonnant qu'elle avoit autant pour but de se former un parti dans le public que de se disculper. L'ex-ministre ne se rebuta pas de ce refus ; il écrivit de nouveau au monarque, et lui adressa copie de sa correspondance avec Calonne (*e*). Mais

(*d*) Lettre du 6 mars 1787.

(*e*) Lettre du 9 avril suivant.

il n'obtint rien, et reçut au contraire l'ordre de se tenir tranquille. J'ai lu toute cette correspondance avec attention. Necker s'y montre tantôt orgueilleux, tantôt rampant, et jamais grand. Calonne, de son côté, laisse percer la méchanceté à travers la finesse, et évite de s'expliquer. Voilà, monsieur, les particularités que j'ai recueillies sur cet homme. Vous connoissez ce qu'il a fait depuis.

— Comme tout le monde; mais voici M. le commissaire, qui sans doute exercera sa complaisance. — Pardon, messieurs, je ne puis avoir aujourd'hui le plaisir de vous conduire à travers ces ruines; un travail extraordinaire m'appelle ailleurs. Veuillez remettre la partie à demain. — L. B., malgré que ce soit abuser de votre complaisance, ma curiosité ne peut vous dégager de votre parole. — L. C. : à demain donc, à la même heure.

Je sortis du château avec l'Anglais. — Arrêtons-nous, me dit-il, dans cette cour; malgré que je l'ai examinée assez en détail, je crains d'avoir échappé quelque chose. Nous la parcourûmes dans toute sa longueur; le lord avoit l'air de compter quelque chose; enfin, il

s'arrêta, et se tournant vers moi : — Je parie que vous ignorez de combien de coups de canon le château est mutilé ? — Vous dites vrai. — Seize ont seulement été arrêtés par l'épaisseur des murs. Cette observation vous paraîtra minutieuse au premier coup-d'œil, elle amène cependant à une réflexion. — Je ne la devine pas. — On a dit que le peuple qui assiégea le château au dix août, fit un feu terrible de mousqueterie et de canon. Quant à la multitude de coups de fusil, je ne puis en rien dire ; mais il faut que les coups de canon n'aient pas été aussi multipliés qu'on l'a dit, autrement on en compteroit davantage sur les murs : car il faudroit donner une adresse singulière à vos canonniers bourgeois pour avoir frappé presque tous leurs coups sur les croisées et les portes. Pour moi, je crois que l'irruption a été si soudaine qu'on n'a pas eu le temps de se canonner long-temps. — J'ai vu cet événement d'assez près pour en connoître les détails ; logé dans cette maison qui fait l'angle de la rue du Carrousel, je suis monté, au premier rassemblement, sur le toit ; et niché derrière ces deux cheminées que vous voyez d'ici, j'ai eu la constance d'y

demeurer jusqu'à quatre heures après midi. J'en suis descendu pour visiter le lieu du combat ; voici ce qui m'a frappé :

Les quais, les rues, offroient un concours immense de soldats vainqueurs, armés de piques, au bout desquelles flottoient les dépouilles sanglantes des Suisses. J'arrive aux Tuileries par la porte du Pont Royal. Je regarde. Je vois les murs du château criblés de balles de fusil. J'entends de tous côtés le tintement des vitres que l'on casse, et le tintamarre des casseroles que l'on brise dans les cuisines. Les chenets, les tournebroches, les tourtières, les bûches, tout voltige en l'air. Chacun ravit une proie. Au bout d'une longue perche pend une énorme carpe du Rhin : elle égale presque la grandeur du charbonnier qui la porte. Un perruquier tient une broche garnie d'un rang de poulardes. Chargé de ce noble trophée, il marche avec l'orgueil du triomphateur.

A travers les soupiraux des caves, j'aperçois mille mains qui fouillent dans le sable, en retirent des bouteilles de ce fameux vin, dont plusieurs forts de la halle s'abreuvent pour la première fois. Partout on boit, partout

tout on rit ; le vin royal ruisselle sur le pavé et les parquets du palais, et se confond avec le sang des victimes. Leurs cadavres mutilés gisent épars le long de la terrasse, et dans les avenues du jardin. Au milieu d'un grand cercle de spectateurs, des femmes les regardent curieusement, et se retirent les dernières.

Le vestibule est inondé de sang. Il fume encore. Son odeur me suffoque. Mes cheveux se dressent sur ma tête. Je monte précipitamment les degrés, j'entre dans la chapelle. Quel spectacle ! quel bouleversement ! Des cadavres horriblement défigurés, et déjà la proie d'un million de mouches bourdonnantes; des tapis qu'on arrache à force de bras, des tableaux percés à coups de piques, les pupitres et les violons des musiciens renversés et jetés sur l'autel ; l'orgue démonté. Mes yeux égarés s'arrêtent un moment sur un de ces hommes qui savent se montrer plaisans et comiques au milieu des plus terribles catastrophes. Il figure à la tribune, l'ange trompette de la résurrection. Soufflant à la fois dans des tuyaux d'inégale grandeur, il excite le

rire involontaire de ceux qui ont les larmes aux yeux. Je me sauve de cette affreuse tuerie. La foule s'arrête, de peur de marcher dans le sang qui coule le long de l'escalier. Les murailles en sont teintes.

Je pénètre au milieu des sabres, des piques et des faux, dans la première salle. Un épais nuage de poussière et de plumes voltigeantes m'en dérobe la vue. On court, on se précipite de tous côtés. Des cris aigus, des éclats de voix, un vaste et continuel murmure, se font entendre tour à tour dans chaque appartement. Il y avoit des matelas pour coucher une armée. Ils sont foulés aux pieds avec les paravents, les tables, les écrans, et sur-tout les tabourets d'or.

Ici l'on enfonce des portes d'armoires où l'on trouve des trésors cachés, et des coffres qui en recèlent de plus précieux encore; ces citoyens déguenillés vont les déposer au sein de l'assemblée.

Le lit de parade est encore à sa place, qui défie, par sa richesse, les regards de l'indigent. Il l'examine dédaigneusement, et se

retire en disant : *Je dors plus tranquille sur ma paillasse.*

On marche sur les débris de mille vases de porcelaine. Les tasses aux riantes et vives couleurs roulent à terre avec les chandeliers d'or. Je vois tomber de grands pans de glaces; et de jeunes filles se partagent entr'elles les plus beaux morceaux.

Les lustres, les peintures des plafonds, les tableaux de Lebrun, de Paul Veronèze, sont respectés. Je remarque le verre du cadran d'une magnifique pendule, qu'on a brisé d'un coup de lance.

On épargne aussi ces rideaux pompeux, tout éclatans d'or, qui décorent les croisées. Le peuple ne voit qu'avec mépris les tristes et irrécusables témoignages de sa misère.

Tout est bouleversé dans la chambre du Conseil. Dans la salle du billard, même désordre. La galerie offre l'aspect d'un camp au pillage. Ce ne sont que des paillasses et des lits de sangles rompus.

Dans les petits appartemens, la foule est plus nombreuse. L'inquiétude est peinte sur

tous les visages. Que d'observateurs, ou plutôt que de scrutateurs s'empressent de découvrir les traces de la perfidie des ministres ! Tout est fouillé, tout est visité.

Quel dégât dans la salle du Couvert. L'un mange les confitures avec sa maîtresse, l'autre distribue des serviettes et verse à boire. Le linge est déchiré. On se jette de l'un à l'autre les tiroirs des buffets. Les pieds heurtent sans cesse des bouteilles cassées.

L'entrée des appartemens de la reine est obstruée de corps morts enveloppés dans des couvertures. Excepté les tentures, les siéges, les sophas et le lit, tout est saccagé. Pas une glace intacte : elles sont réduites en sable. Que de femmes visitent curieusement sa garderobe ! Que de bonnets, de chapeaux élégans, que de juppes roses, de cotillons blancs, de cotillons bleus, voltigent par la chambre ! Le forté-piano n'a plus de touches ; un buste de marbre du PrinceRoyal roule à terre.

Les chambres des laquais, des valets-de-pied., sont inondées d'eau-de-lavande ; on brise leur porcelaine ; on badine avec les

seringues des maîtres-d'hôtel ; on pille leur vin, leurs bougies, leur linge, leurs habits galonés.

Il étoit près de cinq heures quand toutes ces choses se passoient. Je ne voulus pas attendre la nuit, qui sans doute a favorisé plus d'un précieux larcin. Je suis descendu par l'escalier du pavillon de Flore, où je vis sur chaque marche des hommes ivres dormant à côté des cadavres.

Dans ce moment, une neige de plumes voltigeantes obscurcissoit l'air dans la cour du Carrousel. La flamme dévoroit les corps-de-garde qui sont aux quatre coins. Je m'échappai du milieu de la foule. J'eus le bonheur d'arriver sain et sauf chez moi, mais gémissant et pleurant sur le sort des victimes immolées dans cette journée.

Tel est, en raccourci, le tableau tout à la fois curieux et rebutant qu'offroit ce palais, immédiatement après la victoire. Pour le détail de l'attaque et du combat, vous en avez été suffisamment instruit par les papiers-nouvelles du temps. Je me ferai cependant un vrai plaisir

de vous communiquer quelques particularités peu connues. Veuillez me faire l'honneur d'accepter, dans ma chambre, un dîner de garçon, et j'alimenterai votre curiosité. — Volontiers. — Ainsi se termina notre seconde journée.

NOTES

Du Chapitre cinquième.

(1) NOUS offrons sous un même coup d'œil la liste des principaux écrivains qui ont marqué dans les deux partis, que les patriotes et les royalistes ont pris pour boussole dans leurs discussions. D'un côté on voit Bayle, Fontenelle, Montesquieu, Lametterie, Voltaire, Rousseau, Raynal, Dyderot, Mably, Marmontel, Condorcet, d'Alembert: de l'autre, Aubert, Luneau, Pompignan, Piron, Fréron père, Sabathier, Clément, Linguet, Gilbert, Para, Soret, Gérard, Pey, Auger, Berthier, Houbigant. Il ne faut pas s'étonner si les premiers ont fait plus de prosélytes que les autres: par leur système, ils recréoient en quelque façon l'homme en le rappelant à sa dignité. Ce qui parloit encore en leur faveur, est l'accueil que tous recevoient des têtes couronnées. Catherine et Frédéric les appeloient à leur cour, correspondoient avec eux, faisoient des pensions à plusieurs, et des cadeaux à tous. Le dévot Georges III offroit une pension au sauvage Rousseau, qui la refusa. Joseph, Léopold et Ferdinand mettoient leurs idées en pratique, en abolissant les moines dans leurs Etats.

(2) On a été fort long-temps peu d'accord sur l'origine de madame Dubarry. Les uns la disoient fille naturelle, et ce bruit fut le plus accrédité. Je tiens de M. Demange, prêtre, et principal du collége d'Epinal, son parrein, l'assurance qu'elle étoit fille légitime d'un nommé Lange, petit commis aux fermes à Vaucouleurs. Il me dit, en parlant de sa filleule, que peu de temps après qu'elle fût reconnue maîtresse en titre de Louis XV, il en reçut une lettre gracieuse, par laquelle elle lui promettoit de lui faire obtenir ce qu'il voudroit lui demander. Je me contentai, m'ajouta-t-il, de la remercier; car j'aurois rougi d'avoir des obligations à une malheureuse de son espèce. Peu d'hommes sans doute auroient agi ainsi: peu d'hommes aussi avoient des principes plus sévères que l'estimable Demange. Les Vosges lui doivent en grande partie l'avantage de n'avoir pas souffert du fanatisme sacerdotal.

(3) L***., l'un de ces prélats, rivalisoit de déréglement avec ce qu'on nommoit les *roués* de la cour. Il avoit réuni dans son palais épiscopal de jeunes beautés, avec lesquelles il oublioit l'ennui de résider quelques mois dans une petite ville de province. Faisoit-il sa tournée dans son diocèse pour y conférer le sacrement de la Confirmation; toujours il étoit accompagné d'une de ces odalisques,

déguisée en homme. Il trouvoit plaisant, en traversant les villages, de la faire passer pour lui ; dans cette idée, il montoit à cheval, et la laissoit seule dans la voiture épiscopale, recevant les hommages des habitans des campagnes, qui la prenoient pour monseigneur l'évêque.

(4) J'en cite un exemple à ma connoissance particulière : Trois hommes mariés, amis des plaisirs, font une partie de débauche le vendredi saint, et se livrent à tous les excès que ce jour proscrit. Le lendemain le trio réfléchit qu'il faut faire sa pâques. On cherche un confesseur peu timoré, et l'on s'y présente : les deux premiers sortent du confessional honteux de n'avoir pas eu l'absolution ; le troisième s'y présente et la reçoit. On se rejoint au sortir de l'église, et les deux exclus du banquet sacré se lamentent : l'initié rit, et dit qu'il va se présenter à la sainte table. Comment cela est-il possible ! nous avons été refusés pour la débauche que nous avons faite ensemble, ainsi tu ne dois pas être plutôt absous que nous. — Aussi je n'en ai pas parlé. Il y a trois choses dont je ne me confesse qu'à Dieu. Il est trop dangereux d'en parler à celui qui pourroit en abuser.

(5) Si l'on veut connoître la doctrine de Calvin, il suffira de rapporter ce que ce chef disoit, en

parlant des rois : *Leur insolence est armée d'un sceptre sanguinaire, et leur pouvoir n'est qu'une licence féroce..... Qu'ils écoutent, et qu'ils tremblent.* (Biblio. Française, pag. 173.) Ajoutez-y ce peu de mots de *Durosier*, un de ses ministres : *Il est loisible de se défaire d'un souverain qui ne veut obéir à la religion réformée.* Bresleius assertio. Scandalo.... Voir, au surplus, Grotius, in animadv. Rivettii. Op. tom. V. Roberston, tom. III. La lettre de Bougars à M. de Thou.

(6) Turgot est un des plus savans ministres que la France ait possédés. A l'âge de 23 ans, dans un ouvrage intitulé : *Tableau des progrès de l'esprit humain*, il a prédit l'indépendance des colonies anglaises. C'est à lui que nous devons la connoissance des poésies *Erses*. Il traduisit *Ossian ;* de l'Allemand, *la Messiade;* de l'Italien, *la Mort d'Abel*, *le Pastor Fido;* du Grec, *l'Illiade*; de l'Hébreu, *le Cantique des Cantiques*. Ses savantes dissertations enrichissent le journal étranger. Ministre, il voulut mettre en pratique le système de la perfectibilité, et voilà son tort.

(7) Cet homme sur le sort duquel on s'est beaucoup appitoyé, par cela seul qu'il a fini aussi tragiquement sa carrière, a cependant été un de ceux qui a le plus concouru à inoculer le système philo-

sophique aux Français et au roi lui-même. Sa conduite vertueuse, sa vie morale, sa bienfaisance, et son tolérantisme, ont servi d'égide aux philosophes pour émousser les reproches qu'on portoit à leur doctrine. Leur objectoit-on l'orgueil et la soif de l'or qui dominoit Voltaire : leur opposoit-on la dénaturalisation et l'insociabilité de Rousseau, les maximes sanguinaires de Diderot, les cris de sédition de Raynal ; tous répondoient : voyez Malsherbes. Quel reproche avez-vous à lui faire ? Osons le dire sans crainte : ce sont les partisans seuls de la monarchie, ceux-là même qui n'ont cessé de porter une haine irréconciliable à cette victime, qui ont envenimé le crime du sacrifice ; et cela dans l'intention seule d'en jeter tout l'odieux sur les philosophes, tandis que ce n'étoit que l'action d'un monstre qui ne connut jamais de la philosophie que la licence. Si Malsherbes n'eût pas fait cet acte de générosité qui l'immortalisera, quel eût été le sort qu'on lui eût réservé ; son nom se seroit perdu dans la foule des victimes du temps, et plus d'un amant du trône auroit souri à son trépas.

Comme tous les philosophes du siècle, Malsherbes s'est égaré en voulant mettre en pratique le système philosophique. Au lieu de réparer, ils ont détruit : leur égarement vient de ce qu'ils ont voulu

faire du peuple le plus inconséquent le peuple le plus sage, de ce qu'ils ont voulu enter la vertu sur le vice. On l'a répété jusqu'à satiété ; il faut un peuple neuf, il faut les enfans de Cadmus pour établir un système nouveau. Si vous réparez le faîte d'une maison dont les fondemens sont pourris, vous entraînez nécessairement son écroulement par les nouvelles matières dont vous la surchargez. Il en a été de même dans notre révolution : au lieu de préparer le peuple à recevoir de nouvelles idées, vous l'avez soulevé contre lui-même, vous lui avez fait détruire le seul appui qui l'étayoit. Qu'en est-il résulté ? Abandonné à lui-même il s'est livré à tous les excès, et a immolé tous ceux qui l'avoient égaré.

Malsherbes n'est donc ni plus coupable ni plus vertueux que tous les autres propagandistes. Uni avec eux de croyance, prêchant comme eux, travaillant enfin de concert à établir le système connu, on ne doit le distinguer des novateurs, que parce qu'il étoit le plus vertueux d'entre eux. Les philosophes lui ont l'obligation d'avoir facilité la publicité de leurs écrits, lorsqu'il étoit à la tête de l'imprimerie. Enfin Malsherbes croyoit à la perfectibilité, et ne parloit que de liberté, de progrès des lumières et des arts.

(8) M. de Saint Germain fut de tous les ministres

que Louis XVI appela près de lui, celui qui a porté le plus d'atteinte à la couronne, par ses tout à la fois ridicules et dangereuses innovations et réformes. On a tant écrit sur cet homme, que je me crois dispensé de tracer son portrait : je me contenterai d'ajouter quelques particularités à tout ce qu'on en a dit. La vie errante de Saint Germain le fit regarder en France, quand il y parut la première fois, pour un homme extraordinaire, et l'obscurité de son origine le fit nommer le nouveau Melchisedech. On lui donnoit une ancienneté extraordinaire. La vérité découvrit à travers ces fables qu'il étoit né à Salins en Franche-Comté, d'une famille de pauvres bourgeois : il fut d'abord lieutenant dans un bataillon de milice ; mais l'ambition de la gloire le fit bientôt passer au service de l'électeur Palatin, et successivement à celui de l'Empereur Charles VI, de l'électeur de Bavière, de la France ; de-là il fut chargé d'une mission secrète pour la Pologne, où il changea de nom, et se fit nommer *Catalagni*, malgré qu'il signoit *Silva Mendoza*.

Je lis dans des notes manuscrites de l'abbé de la Farre, que Saint Germain quitta la Pologne, estimé des honnêtes gens, pour passer en Hollande, chargé par le général d'Yorck d'y faire des propositions de paix, mais à l'insu du ministre des

affaires étrangères, et contraires au vœu de la reine de Hongrie, qui les fit désavouer dans les gazettes du temps, du moment qu'elle en fût informée. L'abbé de la Farre ajoute que discutant, le 25 juin 1760, avec le général Monnet, et Sinet, premier valet-de-chambre du Dauphin, le projet de paix de Saint Germain; ils le trouvèrent tous trois défectueux, en ce qu'il s'agissoit de faire la paix avec l'Anglais sans le concours de la Prusse. Alors c'étoit laisser les Prussiens à la merci des impériaux, attendu que l'intérêt de l'Angleterre, qui ne se trouveroit liée par aucun traité, la porteroit à ne pas soutenir la Prusse; et que bientôt cette puissance se voyant réduite à ses propres forces, finiroit par s'allier avec l'Impératrice pour faire la guerre à la France.

Saint Germain servit dans la guerre de 1756, sous les maréchaux d'Estries et Richelieu. A la bataille de Corbach, commandée par le maréchal de Broglie, on prétendit que Saint Germain, qui commandoit la réserve, avoit commis une faute. Malgré que les Français remportèrent la victoire, on lui reprocha cette faute; il prit de l'humeur: et après avoir écrit la lettre qui suit, et malgré la réponse satisfaisante de Broglie, il se retira à Aix-la-Chapelle, envoya la démission de ses emplois, son cordon rouge, et passa au service de Danemarck.

Lettre de M. le comte de Saint Germain, lieutenant-général des armées du roi, à M. le duc de Broglie.

Le premier Juillet 1760.

« J'ai l'honneur de répondre à la lettre du 28, et que j'ai reçue le 30 à neuf heures du soir. J'ai fait jusques ici tout ce que j'ai pu pour exécuter particulièrement vos ordres, et pour m'accoutumer au style amer, ironique et plein de mépris qui caractérise vos lettres. Quant au premier article, je n'ai rien à me reprocher du côté de la volonté et de l'activité, et je suis en état de le prouver à toute la terre. Quant au second, j'y ai travaillé en vain, cela est plus fort que moi, je n'y réussirai pas ; j'éprouve d'ailleurs depuis long-temps que cela porte sur la personne. Je pense, monsieur, d'après cela qu'il seroit contraire au bien du service du roi, qu'une réserve telle que celle-ci fût aux ordres d'un général odieux à celui qui commande l'armée ; en conséquence j'écris à la cour pour demander mon rappel. Si vous voulez m'accorder de me retirer, cela seroit plus prompt, et les choses n'en iroient que mieux. En attendant les ordres de la cour, ou les vôtres, je ferai de mon mieux, et je n'ai pas besoin pour cela d'être aiguillonné ; mais je ne ferai jamais l'impossible, quelque volonté que j'aie de bien servir le roi, et de contribuer à vos succès. »

Réponse de M. le maréchal de Broglie, à la précédente.

« J'ai reçu, monsieur, par la poste, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 26, 27 et 28 du mois dernier; et mon courrier m'a remis hier celle du premier juillet, où il y a un *post-scriptum* du 2. Comme les circonstances ont totalement changé depuis que les trois lettres ont été écrites, il seroit absolument inutile d'entrer dans aucun détail sur ce qu'elles contiennent. A l'égard de la dernière, j'ai été aussi surpris que peiné en la recevant; j'ai relu avec attention toute ma correspondance avec vous, et particulièrement la lettre du 28, à laquelle celle-ci sert de réponse; je n'y ai trouvé que des expressions faites pour vous marquer l'estime que j'ai pour vous, et conformes aux sentimens dont j'ai toujours fait profession publique. Je vous citerai un témoin bien respectable, que vous ne pourriez imaginer que j'osasse nommer si les faits n'étoient aussi exacts; c'est monseigneur le Dauphin, qui se rappellera sûrement que dans son cabinet, où étoit M. le duc de Choiseul, après m'être défendu long-temps d'accepter le commandement de l'armée, pour lequel je sentois mon insuffisance, je vous ai désigné au prince comme un de ceux le plus propre à porter un semblable

blable fardeau ; je m'en suis expliqué de même à M. le maréchal de Belle-Isle, à M. le duc de Choiseul, à M. le prince de Soubise, et à madame de Pompadour ; je le dis très-publiquement à tout le monde, et on ne m'a pu accuser jusqu'ici de trahir ma pensée. Toutes les lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire sont à la cour ; je ne crains point qu'on y remarque rien de ce que vous avez cru y trouver. Ma conduite vis-à-vis de vous a toujours été si franche et si honnête, qu'il n'est pas possible que vous n'y rendiez justice quand les nuages qu'on cherche sans doute à vous faire naître seront évanouis. J'ignore le parti que le roi et son conseil prendront sur la demande que vous avez faite de votre rappel ; mais certainement je ne vous accorderai point la permission de prévenir la réponse. Je croirois mal servir S. M., de contribuer à la priver d'un officier tel que vous, et je ne travaillerai jamais qu'à tâcher de vous tenir à son service, etc. »

L'esprit inquiet de Saint Germain lui fit encore quitter le Danemarck. Il revint vivre tranquillement et ignoré en France, dans un village près Besançon. On prétend qu'avant sa mort, le maréchal de Muy le proposa au roi pour son successeur. On sait le reste.

(9) Voici une lettre de Mirométnil au roi, qui prouve ce que je dis sur Calonne :

Mirométnil, au Roi, le 5 *Avril* 1787.

EXTRAIT.

Sur le *recto* de la seconde feuille on lit ce passage : « Je vous avoue, sire, que je crains, sur-tout d'après ce qui s'est passé depuis huit jours, d'après ma conversation du lundi au soir avec M. de Calonne, dont je vous ai rendu compte, qu'il ne veuille vous engager à congédier l'Assemblée des Notables sans rien conclure, et peut-être sans lui donner le temps de vous présenter ses dernières observations. Je vois qu'il cherche à vous indisposer contre les évêques, contre les nobles, contre les magistrats, contre vos ministres. Il fait une espèce d'appel au peuple, qui peut avoir des suites dangereuses. Enfin, je prévois des suites qui m'alarment pour votre bonheur et pour la suite de votre règne, etc. »

Nota. Copié sur l'original, tiré du carton étiqueté : *Lettres à Louis XVI.*

CHAPITRE VI.

TROISIÈME JOURNÉE.

Troubles produits au Café de Foi par un agent de d'Orléans. — Portrait de cet homme. — Visite du rez-de-chaussée du château du côté de la cour. — Rencontre du ministre Rolland; ses craintes. — Anecdotes secrètes sur ce ministre. — Amours de sa femme. — Moyens qu'elle emploie pour l'éloigner. — Le vin des émigrés bu par les ministres. — Dilapidation des effets du château par des membres de la Commune. — Manière de vider les secrétaires. — Découverte de la chapelle de vermeil du Roi; lieu où elle étoit cachée. — Correspondance politique et amoureuse entre une dame de la cour et un évêque — Anecdotes historiques.

Le rendez-vous que nous nous étions assigné en nous quittant, était au Café de Foi. En y arrivant, je vis mon lord au milieu d'un cercle

de personnes qui paroissoient mécontentes de ce qu'il venoit sans doute de dire. Je m'informe. On me dit: c'est un Anglais, un espion de Pitt, qui vient ici pour critiquer notre révolution. Nous sommes décidés, lorsqu'il sortira d'ici, de le conduire au comité de Sûreté générale. —Je parie, leur dis-je, que pas un de vous n'est autant ami de la liberté que lui; je le connois. Cette assertion attire les regards sur moi; on m'examine, on me toise en m'entourant. L'Anglais moins pressé m'aperçoit et s'avance. Nous parvenons à nous approcher d'une table, et à nous y asseoir.

A peine nous étions-nous salués, que nous entendons un des spectateurs s'écrier avec une voix de Stentor :—Je vous l'ai dit depuis long-temps, qu'il y avoit à Paris des agens de Pitt et de Cobourg, dont le but est de produire des mouvemens contre-révolutionnaires. Ces deux hommes en font partie, l'un est Anglais et l'autre Autrichien; je les connois et les suis depuis long-temps. Conduisons-les au comité. Un murmure d'assentiment commençoit à me donner de l'inquiétude, lorsque j'entendis au bout de la salle ces mots : — N'écoutez

pas cet imposteur, je connois ces deux hommes, et j'en réponds. Il y a assez longtemps que M. le marquis de Saint-Huruge trouble la tranquillité. Pour se faire croire patriote, il dénonce tout le monde : pour faire parler de lui, il crie plus haut que les autres ; et son unique but est d'obtenir quelque place importante ; mais il est connu. Quant à ces deux messieurs, j'en réponds. Celui-ci est Français et parisien ; l'autre est Anglais, et l'un des plus fermes membres de l'opposition. Si quelqu'un de vous doute de ce que je dis, qu'il me suive avec ces deux messieurs. — Non, non, fut le cri général. Dès que vous en répondez, cela suffit ; et tous spontanément se tournant vers Saint-Huruge, lui crièrent : Sors d'ici, lâche perturbateur, et que nous ne t'y revoyons jamais. Va dans le jardin recevoir des coups de bâton, ou te venger de ceux que tu as reçus. Ce pauvre diable ne se le fit pas répéter, et sortit au milieu des huées de ceux qui l'applaudissoient le moment d'auparavant.

Quel étoit cet homme qui avoit si subitement changé l'opinion de ces gobe-mouches

de café ? Notre complaisant commissaire qui vint à nous, et s'assit à notre table. L'Anglais voulut le remercier ; il l'interrompit pour lui demander si nous avions déjeuné. Sur la négative, il appela le garçon. En déjeunant, il dit à l'Anglais : je suis honteux pour mon pays de ce qui vient d'arriver. Voilà l'abus d'une révolution. Des fous et des méchans se jettent au milieu, couvrent, la licence qu'ils se permettent, du nom de liberté, et la font détester par leurs excès. Veut-on discuter avec eux : ils ne souffrent aucune contradiction, s'emportent et vous font passer par leur audace pour de mauvais citoyens. Voilà une des plaies de la révolution. Vous en verrez encore une autre non moins dangereuse. C'est l'abus que l'on fait de l'égalité. Cette espèce d'hommes que vous venez d'entendre, prêche à la dernière classe de la population, qu'elle a autant de droit aux places de sciences que celui qui a passé les deux tiers de sa vie à s'instruire ; et déjà ces perfides insinuations ont fait tant de progrès, que l'on voit le savetier aspirer à la magistrature, en criant qu'il ne faut que du bon sens pour juger les procès. Voyant qu'on l'écou-

toit, il ajouta, en élevant la voix: Tenez, mes amis, les hommes ne seront égaux que lorsque vous ne verrez plus confondus sur la terre les savans et les sots, les fous et les sages, les Hercules et les Thersites, les forts et les foibles, les pygmées et les géans. Vous voulez la liberté, l'égalité : voilà le moment de l'établir sur des bases solides. Saisissez-le, et songez qu'on ne trouve pas deux fois dans la vie l'occasion den faire usage. — Au revoir.

Nous sortîmes tous trois du café. Quel est ce Saint-Huruge que vous traitiez de marquis, dit l'Anglais au commissaire? — Un sot, victime d'un abus d'autorité sous l'ancien régime. Sa femme étoit jolie, un ministre le lui dit. Elle n'opposa à ses desirs que la crainte qu'elle avoit de son mari. Le ministre fit arrêter et embastiller ce mari, et vécut tranquillement avec la femme. A la révolution, le pauvre diable sortit de prison, et cria à tue-tête contre le despotisme. D'Orléans se l'attacha, et en fit un de ses prôneurs. Comme son manque de génie et de courage, et principalement son indiscrétion, n'offroient aucune ressource pour le pousser dans la révolution,

on lui laissa le rôle d'aboyeur de groupes. Il y a quelque temps que le ministre Dumourier lui donna une mission dans la Belgique. Saint-Huruge se croyant à Lille comme à Paris, se montra sur les places, dans les cafés, cria contre les aristocrates Belges, reçut quelques corrections, et fut forcé de s'évader nuitamment de cette ville. A Péronne, où il se réfugia, il continua ses déclamations, et voulut insurger les habitans contre les Lillois. Le commandant militaire, sans égard pour sa mission, l'a fait mettre en prison comme un agitateur dangereux. Il n'y a que quelques jours qu'il en est sorti; et il ne fait que d'arriver. Il est allé au comité de Surveillance générale, dénoncer les Lillois, les Péronniens, les troupes qui y sont en garnison, les généraux, et tous les Brabançons, comme des aristocrates. On a ri de sa dénonciation, et on l'a rendu à son métier de péroreur de groupes et de cafés. Voilà en peu de mots quel est Saint-Huruge. Mais nous voilà arrivés au château. Hâtons-nous d'en continuer l'examen, dans la crainte d'être interrompus. Par où commencerons-nous, messieurs? — Par où vous voudrez;

c'est à vous de nous guider.— Voyons d'abord le rez-de-chaussée du côté de la cour, ensuite nous visiterons le côté du jardin.

Nous entrâmes d'abord dans une pièce attenante au vestibule du milieu du château. — Voici, nous dit le commissaire, où logeoit la gouvernante des enfans de France. C'est ici que la fureur populaire s'est d'abord portée au 10 août. En voilà les tristes effets. Tout en effet offroit à nos regards l'image d'une rage incroyable; les meubles étoient brisés et jetés pêle-mêle; les glaces, réduites en poussière, ne laissoient pas apercevoir un morceau d'un pouce quarré; on les auroit cru pilées dans un mortier; la semelle de nos souliers en étoit sillonnée lorsque nous sortîmes de là. Au milieu de cette chambre, une table se trouvoit couverte de linge et de hardes, dont un homme écrivoit l'état sous la désignation de deux femmes. — Quel est, dit l'Anglais, l'opération à laquelle ces trois personnes sont occupées? — L. C.: C'est la femme-de-chambre de madame Tourzel, à qui l'on remet les linge et hardes de sa maîtresse et de sa famille. Comme le roi fournissoit partie du

linge aux personnes qui lui étoient attachées, on retient tout celui marqué à la Couronne, et l'on est occupé à faire cette distinction. — Voilà un contraste bien frappant entre ces deux chambres séparées par une seule porte. L'une offre l'image du plus grand désordre, tandis que l'autre est tenue avec la plus scrupuleuse propreté. Le peuple n'a donc pas visité partout ? — L. C. : Pardonnez-moi. Il n'y a que quatre jours qu'elle offroit un spectacle aussi pénible que celle-ci ; mais le ministre de l'intérieur, Rolland, ayant jugé à propos de tenir le conseil dans ce château, désigna cette salle, et de suite on l'a mise en état de le recevoir. Ces ouvriers que vous voyez de cet autre côté, sont occupés à nettoyer les salles voisines pour en rendre l'accès moins rebutant.

Lord Bedfort dirigea ses pas vers la salle, et étoit prêt à y entrer lorsqu'il entendit en dedans quelqu'un qui disoit : — Mes ennemis cherchent à me perdre, je le sais ; mais je les crains peu. S'ils me font assassiner, on me trouvera mort nanti de ce signe dont je ne me séparerai jamais, pour empêcher qu'on en abuse. En même temps il serroit contre sa

poitrine quelque chose qu'il tenoit caché sous son habit. Nous nous retirâmes, et notre conducteur sourioit. — Quel est cet homme ? — C'est Rolland, dont je vous parlois tout à l'heure. — Savez-vous ce qu'il veut dire et de quel objet il ne veut pas se séparer ? — Venez dans cette embrâsure de croisée, et je vous conterai tout cela. Rolland est un de ces hommes ambitieux, timides et sans moyens, qui n'ont du caractère qu'autant qu'on leur en donne. Poussé dans le tourbillon de la révolution par les Jacobins, il a été très-surpris de se voir un rôle ; mais il s'y est habitué, et bientôt il s'est cru important. Marié à une jeune femme jolie et pleine d'esprit, il ne voit que par les yeux de cette moitié que la passion de briller et de faire parler d'elle, aveugle. C'est elle qui dirige son époux, c'est elle qui fait ses discours, ses proclamations. — L. B. : Ah ! vous me permettrez de douter de ceci. — L. C. : C'est Rolland lui-même qui est mon autorité. Le lendemain du 10 août, parcourant Paris pour rétablir l'ordre, il s'étoit fait accompagner de deux employés de ses bureaux et d'un sien ami (1). Celui-ci lui faisoit

quelques réflexions sur la proclamation qu'il venoit de faire, et qu'on affichoit dans ce moment. Le ministre, poussé à bout par quelques objections auxquelles il ne put répondre, s'échappa de dire : « Au surplus, c'est l'ouvrage de ma femme, et je n'ai eu que le temps de la lire fort rapidement. » En même temps il tira de sa poche le brouillon entièrement écrit de la main de sa femme, en ajoutant : « Ce n'est pas la première sottise qu'elle m'a fait faire. On m'accuse d'avoir répandu dans toute la France une liste de personnes à nommer à la Convention nationale : eh bien, je vous proteste que c'est son fait, et je ne l'ai su que que comme le public, lorsqu'elle a été imprimée. » Voilà ce que je tiens des trois personnes qui étoient dans la voiture, et qui, toutes attachées qu'elles sont à Rolland, me l'ont dit en haussant les épaules. Si vous avez quelques doutes, je vous le ferai répéter par elles-mêmes.

Rolland suit donc en aveugle tout ce que lui dit sa femme. Malgré que la direction de son mari prend beaucoup de temps à madame Rolland, elle en trouve encore pour ses

plaisirs. Un député, nommé Barbaroux, a su lui plaire. Elle le voit chez elle ; et pour ne pas être interrompu par son mari, voici le biais qu'elle prend. Les nuits qu'elle veut passer avec son amant, elle prévient dans le jour le ministre qu'elle est informée qu'on doit se porter pendant la nuit à son hôtel pour l'arrêter ou l'assassiner, et lui conseille de se cacher quelque part. Tantôt il va chez un ami, plus souvent il se retire ici et passe la nuit dans des inquiétudes continuelles, tenant toujours le sceau de la République sous son habit, comme un talisman, et répétant sans cesse : Je ne m'en séparerai pas. B...., dont je vous ai parlé au commencement, lui sert d'espion les jours qu'il découche. Il l'envoie rôder autour de son hôtel pour savoir si on ne s'y porte pas ; et comme on ne pense pas à l'assassiner, B.... vient lui dire qu'il n'a rien vu. Riez tant qu'il vous plaira, rien n'est plus vrai. — L. B. : Vivent les Françaises ! Nos Anglaises ne sont pas capables d'inventer des tours pareils. — L. C. : Vous sentez bien qu'il n'est pas étonnant que Rolland se croye beaucoup d'ennemis. Sans doute il en a. — L. B. :

D'abord, comme chez nous. Car nous nous ressemblons en cela. Notre parlement et votre Assemblée nationale s'accordent pour jurer haine à tous les ministres (2); mais jusqu'à présent nous sommes allés plus loin que vous; car nous prétendons que celui qui déplaît au peuple est nécessairement coupable. — Cette assertion a déjà été avancée dans nos journaux, et je crains bien que bientôt on en fasse un article de foi. — L. B. : Pardon, messieurs, mais ceci sera noté sur mes tablettes. — Le commissaire me dit : Savez-vous pourquoi tous ces hommes d'Etat professent si hautement la persécution et la haine des ministres et des rois ? — Non. — C'est que sans cela on ne les apercevroit pas, et qu'ils ne seroient rien. Le moyen de les faire taire est de les nommer ministres.

Pendant que l'Anglais prenoit ses notes, passa devant nous un jeune homme chargé de quatre bouteilles, qui, par le soin avec lequel elles étoient ficelées et goudronnées, annonçoient des vins de première qualité. Le commissaire arrêta le porteur, et lui demanda d'où venoit ce vin et où il le portoit ? — Au conseil,

pour le déjeuner des ministres. C'est une découverte que j'ai faite il y a trois jours. Vous voyez bien, en nous montrant la cour, les ruines de cette maison : eh bien, en déblayant, j'ai trouvé la porte de la cave ; j'y suis entré seul, et l'ai vu remplie de plus de deux mille bouteilles de vin de toutes espèces, rangées avec soin. Je me suis informé à qui appartenoit ce magasin ; on m'a répondu à M. Laborde. J'en ai fait mon rapport au comité, qui avoit arrêté de les faire vendre, attendu que le propriétaire étoit émigré. Mais le ministre Rolland qui l'a su, en a décidé autrement, et a dit que le vin serviroit pour le déjeuner des ministres. Si vous en voulez, M. le commissaire, vous n'avez qu'à parler. — Bien obligé, fut toute la réponse de celui-ci.

— Parbleu, dit le Lord en nous rejoignant, votre vertueux ministre Rolland n'est pas scrupuleux. Je ne croyois pas que la Nation dût payer ses déjeuners et ceux de ses collègues. Il donne là un pernicieux exemple de dilapidation. — Un moment, dit le commissaire ; avec deux mots d'explication vous verrez qu'il ne fait qu'user de son droit. Il est d'usage à Paris,

que les notaires, lorsqu'ils font des inventaires, aient le droit de s'approprier la bougie trouvée dans les maisons où ils opèrent, et de boire du vin de la cave, tant que dure leur opération. Vous avouerez que le ministre doit avoir ici le même droit. Si le notaire est appelé aux inventaires des particuliers par les héritiers, Rolland a été nommé par la Convention pour faire faire la même opération ici. Or... — L. B. : N'achevez pas votre argument. Vous en sentez vous-même le trop peu de solidité : car, vous savez que les héritiers sont ici la Nation ; qu'elle a chargé, par ses représentans, le ministre de l'intérieur de nommer des inventoriseurs aux Tuileries et aux autres maisons royales, et que ces inventoriseurs sont les commissaires dont vous faites partie. Le ministre ne peut donc être considéré ici que comme un fondé de pouvoirs, et n'a aucun droit aux bénéfices que donne votre vicieux usage. Vous seuls, messieurs les commissaires, pouvez le réclamer. Je ne vois dans l'ordre de Rolland qu'un abus d'autorité et un mauvais exemple qu'il donne à tous ses subordonnés. — C'est être par trop rigoriste, en révolution

révolution sur-tout. — C'est précisément là où je vous arrête. Si, sous le prétexte que vous êtes en révolution, vos chefs se permettent impunément la plus légère infraction aux lois et à la probité, comment pourrez-vous punir le simple citoyen qui commettra la même faute ? L'homme en place qui prend un écu, autorise le particulier à prendre un million. La différence de la somme ne change rien à la nature du crime. Au contraire, s'il y avoit quelques gradations dans les peines, je punirois plus sévèrement le premier que le dernier. Mais c'est beaucoup trop s'appesantir sur un point dont vous reconnoissez la justesse aussi bien que moi.

En quittant cet appartement, notre conducteur nous mit en face d'un long corridor noir, toujours éclairé par quelques lanternes. Ce corridor, nous dit-il, sépare exactement en deux le rez-de-chaussée de ce palais. A notre droite sont les appartemens qui règnent sur la cour, et à notre gauche ceux sur le jardin. Il fut fait, en 1789, après que la famille royale eût fixé ici forcément son séjour. Il facilite la circulation intérieure et les communications

secrètes. Plusieurs portes y aboutissent, ainsi que vous le voyez. Ce petit escalier conduit à la bibliothèque de la reine, qui est à l'entresol sur le jardin, et continue jusqu'au premier étage dans l'appartement de ses enfans. C'est par-là qu'on introduisoit chez elle toutes les personnes qu'elle vouloit voir secrètement. Plus loin se trouve la porte par laquelle la famille est sortie pour fuir Paris, en 1791. On assure qu'elle fut faite à ce seul dessein.

Il ouvrit une porte qu'il nous dit donner dans l'appartement qu'occupoit l'évêque de..... Vous voilà chez le prélat le plus galant de la France. Voyant que l'Anglais et moi jetions la vue sur des papiers épars sur une table : — Ne vous gênez pas, continua-t-il, si la curiosité vous porte à examiner ce fatras ; je puis vous le permettre, car ils ont été visités. On en a retiré ce qui á paru essentiel, et ceci est pour brûler. Tout ce que je vous recommande, c'est de taire le nom de l'évêque et celui de la dame de ses pensées; tous deux vivent, et sont très-respectables à cette petite intrigue près. — Puisque vous le permettez, je prends ce paquet pour certains besoins ; et je mis

dans ma poche, à peu de chose près, toute la correspondance. Dans le moment je vous en dirai le plus intéressant. L'Anglais voyant une armoire entr'ouverte, s'en approcha. — Ah! c'est la bibliothèque de monseigneur: mais je n'y vois que des livres profanes; Rousseau, Mabli, Voltaire, et son antagoniste Fréron; pas un Saint-Père, pas un livre de controverse. M. le commissaire, vous nous trompez; ce ne peut pas être là la bibliothèque d'un prélat.— L. C.: Pardonnez-moi; et pour vous le prouver, voyez les *Œuvres du cardinal de Bernis*. — La preuve est plaisante. — A la fin vous vous rendrez, j'espère. Voilà le *Missel de Paris*. — Réparation toute entière. Ce livre me fait faire une légère observation. Jadis vos prêtres de tous grades portoient sous leurs bras, et on le voit encore chez quelques bons curés de campagne, les quatre parties du *Missel* en un gros volume presque *in-quarto*. Vos abbés de cour, fatigués de ce poids, l'ont fait réimprimer dans un format plus agréable: quatre volumes petit *in-douze*, contenant chacun les prières d'un trimestre, ont remplacé le lourd et grand *in-octavo*. Chaque saison

on change de volume comme de garde-robe ; ou, pour mieux dire, le premier volume se met dans la poche de l'habit de velours ; le second et le quatrième, dans celle de drap ; et le Pekin ou le gros-de-Naples renferme le volume d'été. Honneur au génie inventif de l'église !

Un bruit qui se faisoit dans la pièce voisine interrompit cette petite gaieté. Notre complaisant commissaire nous fit signe de le suivre, et nous y entrâmes tous trois.—Encore vous ici, messieurs, dit notre commissaire à deux individus qui rangeoient des paquets de linge dans cette chambre. Verroux, serrure, scellés même, rien ne vous arrête ; lorsque nous sortons par une porte, vous entrez par l'autre. Il est temps cependant que ce manège finisse. Ou vous, ou moi sommes ici sans aucun droit ; vous connoissez les pouvoirs qui m'ont été donnés, je vous les ai montrés, et veux bien vous les montrer encore devant ces deux messieurs ; veuillez me communiquer les vôtres.

Il est inutile, répondit l'un de ces hommes, de prendre un ton aussi élevé. Tous deux membres de la Commune, et nommés par elle

après le 10 août pour faire droit aux réclamations de ceux qui habitoient ce château, nous avons opéré, et il nous reste encore quelques délivrances à faire. — Et que vous ne ferez pas. — Prétendez-vous nous entraver ? — Très-certainement. — Cela seroit fort, qu'un simple commis du traître ministre Roland voulût faire la loi à deux officiers municipaux. — Je ne réponds ni aux épigrammes, ni aux sottises, mais je vais m'expliquer. Le soir du 10 août la municipalité a nommé pour surveiller les Tuileries, messieurs Dumouchette et Egasse qui ont opéré avec deux membres de la Convention, Bazire et Goupilleau. M. Dumouchette ayant été nommé membre du département, la Commune l'a remplacé ici par M. Fichu. Tout-à-coup, vous, messieurs Jacma et Dupré, avez paru au château, vous disant envoyés par la même Commune pour faire droit aux réclamations. En vain vous a-t-on demandé vos pouvoirs ? Vous n'avez pu les montrer. En vain s'est-on informé de quelle manière vous avez été nommés ? Aucun de vos collègues n'a pu répondre. Cependant, vous avez opéré. Ce n'est pas à moi de trou-

ver mauvais si vous n'avez tenu aucun registre de vos opérations, si vous avez donné à l'un ce qui appartenoit à l'autre, si même vous avez fait des délivrances de toutes espèces d'effets à des personnes qui se sont présentées à vous comme ayant habité le château, tandis que l'on vous assuroit qu'elles y étoient inconnues : mais ce qui m'importe, comme membre de la commission du mobilier, c'est que vous ne touchiez à aucun chiffon. Vous savez que depuis le 15 7bre. un décret a mis cette maison, ainsi que toutes celles de la liste civile, sous la régie du ministre de l'intérieur; il est bien étonnant qu'au mépris de ce décret, vous vous y soyez encore immiscés. Cette obstination fait planer sur vous quelques soupçons désagréables que j'aime à croire immérités. Je sais encore que vous opérez à l'hôtel Coigny, malgré que vous n'y ayez pas plus de droits qu'ici. Je vous préviens, pour la dernière fois, de ne plus vous mêler en rien dans cette administration, et vous engage de vous retirer.

— Nous savions bien que tu n'étois qu'un Feuillant déguisé. Oui, nous nous retirons, et

dans peu tu auras de nos nouvelles ; nous allons instruire la Commune, et elle ne souffrira pas qu'on attaque impunément deux de ses membres. — Au revoir, dit le commissaire en haussant les épaules ; et il les conduisit jusqu'à la porte, qu'il ferma à double tour sur eux, et rentra.

— J'admire votre fermeté, monsieur le commissaire : mais ne craignez-vous pas de vous compromettre ? — L. C. ! Eh ! quel mérite auroit-on si l'on ne s'exposoit pour faire son devoir ? Ce que je regrette, c'est de ne pouvoir en faire davantage. Si dans ce moment d'effervescence la masse du peuple ne regardoit pas les membres de la Commune comme des patriotes exclusifs, il y a plus d'un jour que ceux que vous venez de voir ne coucheroient plus dans leurs lits. Mais il règne un tel esprit de corps dans cette Commune qu'on ne pourroit en punir le plus scélérat sans s'exposer à une insurrection. — L. B. : C'est donc une raison de craindre que la manière dont vous les avez traités ne vous attire du désagrément. — L. C. : Pas du tout. Ces messieurs ne sont pas susceptibles quand on se contente

de leur dire leurs vérités en particulier. Je les connois, et vous réponds qu'ils n'en parleront pas, et qu'ils seront les premiers à me saluer si nous nous rencontrons.

Comme il se fait tard, achevons de parcourir cette partie de l'édifice. Ce sera bientôt fait, il y a peu de particularités. Ceci est l'appartement qu'occupoit M. Villequier, et par lequel on a dit qu'étoit sortie la famille royale pour le voyage de Varennes. Cela est d'autant plus probable, que la porte du corridor que je vous ai fait remarquer, donne précisément dans cet appartement où tout est encore dans le plus grand désordre. — Je ne vois aucune porte. — Attendez un moment. Aidez-moi à déranger ce secrétaire qui la masque; la voilà. — Comme ce meuble que nous venons d'ôter est brisé par derrière! — L. C. : Vous faites peut-être, en le voyant, la même observation que j'ai faite. — Je pense combien l'homme est aveugle dans sa colère. Il en veut à ses semblables et il brise des glaces, des tableaux, des meubles; enfin, tout ce qui est inanimé et ne lui présente aucun obstacle, aucune résistance. — Ma réflexion est plus triste encore. Ce meuble

est peut-être le centième que j'ai trouvé dans le même état. Brisé par derrière seulement, et remis en place, croyez-vous que ce soit la tourbe qui se pressoit ici le 10 août qui ait pris cette précaution ? Non, certainement ; en entrant dans une chambre elle frappoit de sa pique ou de son sabre l'objet qui s'offroit à ses regards. C'est donc le devant de ce meuble qui devroit être endommagé, et non le derrière que l'insurgé ne voyoit pas. — Je vous conçois ; mais n'est-il pas possible aussi que ces mêmes hommes aient renversé ces meubles, qui naturellement devoient tomber sur leur beau côté, et les aient alors mutilés par derrière ? — Comme vous, j'ai fait cette réflexion, et j'en ai été plus scrupuleux dans mon examen. Regardez attentivement ce secrétaire ; le devant est très-intact : quoique surchargé d'ornemens et recouvert de placage, il n'est nullement endommagé. Certes, s'il eût été renversé, on verroit quelque partie au moins froissée. Eh bien ! il en est de même sur tous les meubles de ce château ; et chose très-remarquable, c'est que les secrétaires seuls sont ainsi traités. — Qu'en concluez-vous ? — Que

ce n'est pas le peuple du 10 août qui a fait ce dommage ; mais bien certaines personnes que je soupçonne qui ont été mises ici les jours suivans pour empêcher les dilapidations. — Les meubles ainsi mutilés ont-ils été trouvés ouverts ? — Non, et c'est ce qui me confirme dans mes soupçons. Lorsque l'on a fait la recherche des papiers, les commissaires se sont fait accompagner d'un serrurier. Il vous dira que presque tous les secrétaires étoient fermés, et dans aucun l'on n'a trouvé un écu ni un assignat de cinq livres. — Cela n'est pas étonnant : dans l'attente de l'insurrection, chaque habitant du château avoit sans doute mis sur lui ce qu'il pouvoit avoir d'argent. — Mais on n'y a pas même trouvé un seul bijou, un seul de ces petits effets que l'on sert dans ces sortes de meubles. — Je vous ferai la même réponse. — Cela peut-être, et prouve simplement que les curieux ont été frustrés dans leurs criminelles recherches : mais je n'en resterai pas moins convaincu que ce meuble, et ceux qui ont subi le même sort, ont été brisés secrètement après l'insurrection. — L. B. : Je note votre observation.

Nous passâmes dans d'autres pièces qui ne nous offrirent rien de curieux. Dans l'une étoit entassée toute la batterie de cuisine en cuivre que l'on trouvoit éparse dans le château ; dans l'autre, les feux et flambeaux de même métal. Ces pièces servoient à l'office du roi, et avoient éprouvé peu de dégât. En les quittant, nous nous trouvâmes sous le vestibule de l'escalier des Princes. Plusieurs manouvriers y étoient occupés à choisir des malles entassées les unes sur les autres, au nombre de près de cent. Ils choisissoient celles auxquelles se trouvoient les clefs ; et comme elles étoient en petit nombre, ils avoient été obligés de déranger toute la pile. L'un de ces hommes s'efforçoit d'en tirer une dont le poids l'étonnoit. — Mon commissaire, s'écria-t-il tout-à-coup, celle-ci est pleine, j'en réponds. Nous nous approchâmes et nous assurâmes tous qu'en effet cette malle étoit très-pesante. Comme elle étoit sans clef, le commissaire ordonne d'en faire sauter la serrure. Quel fut notre étonnement lorsqu'elle fut ouverte, de la trouver garnie de tous les objets servans à la chapelle de campagne du roi ! Chaque effet étoit propre-

ment rangé dans des cases faites exprès pour les contenir. Le commissaire en tira un chandelier, et nous nous convainquîmes tous qu'il étoit de vermeil. On fouilla à l'instant toutes les autres malles, et l'on en trouva une seconde renfermant les ornemens de prêtres. Le commissaire les fit transporter au comité. Quelle négligence ! Qui auroit pu empêcher un de ces ouvriers d'enlever secrètement ces objets précieux, l'un après l'autre ? Depuis long-temps nous sommes à la recherche de cette chapelle sans avoir pu rien découvrir ; quelqu'un cependant devoit savoir qu'elle étoit là.—L. B. : Que va-t-on en faire ?—L. C. : Porter le tout à la Monnoie qui le mettra au creuset. — Comment détruire ainsi un travail si précieux et perdre une façon qui sûrement a plus coûté que la matière ? -- Que voulez-vous ? on l'a ainsi ordonné. J'en gémis avec vous ; car en le vendant à l'étranger, on en tireroit un meilleur parti. On a anéanti ainsi des choses plus curieuses et plus belles.

L'horloge qui sonnoit trois heures, nous avertit de nous retirer. — A après-demain, messieurs, nous dit le commissaire en nous

saluant ; car demain ma besogne ne me permettra pas d'avoir le plaisir d'être avec vous. L'Anglais et moi nous nous séparâmes, en nous donnant rendez-vous pour nous rejoindre le lendemain.

Correspondance politique et galante entre M. L. C. D. L. F., et M. D. B. E. d'A.

Comme la première fois, je m'enfermai l'après-dîner dans ma chambre pour lire les papiers dont j'avois rempli mes poches le matin : des notes sur les affaires du temps, des lettres amoureuses, des vers et chansons, composoient ma trouvaille. Il s'agit d'en extraire les particularités les plus piquantes. C'est aussi ce que je vais faire.

Le galant héros de cette intrigue, est un prélat de 60 ans, tandis que la dame de ses pensées ne compte que 22 printemps. Malgré cette grande disproportion d'âge, il paroît que la jeune femme aimoit sincèrement le barbon. Cependant il n'avoit pas ce qu'on appelle de beaux restes, car il avoit la démarche tremblante de l'enfance, et l'hiver avoit blanchi sa

tête. Malgré ces marques de la vieillesse, il paroît que son corps renfermoit encore un cœur brûlant de desirs. Il réparoit par beaucoup d'esprit ces disgraces du temps. C'est du moins ce que j'ai cru remarquer dans ses lettres.

Sa Galatée n'étoit ni belle ni jolie ; mais l'art des coquettes lui faisoit donner au premier coup-d'œil ces deux qualités du sexe. Attachée par sa place auprès de sa Souveraine, elle en avoit pris les ridicules sans les adoucir par ses qualités enchanteresses. Fière de son nom et de son rang, elle s'irritoit à la moindre atteinte qu'on vouloit y porter. Croyant en imposer par de la dignité à ceux que la nature ou les caprices de la fortune avoient placés au-dessous d'elle, elle ne leur montroit qu'un orgueil méprisant. Aussi n'étoit-elle pas aimée de ceux qui la servoient.

Dire comment l'intrigue de ces deux personnages prit naissance, et à quelle époque, c'est ce que je ne puis, n'en ayant trouvé aucune trace dans mes papiers. Il m'a seulement paru, par l'ensemble de la correspondance, que l'évêque flattoit beaucoup la vanité de la

comtesse ; et comme c'étoit son côté foible, il a pu se l'attacher par ce moyen. Tout l'art d'un homme, en effet, consiste à étudier d'abord le caractère de celle à qui il veut faire la cour. Lorsqu'il le connoît, il est bien maladroit s'il ne parvient pas à s'en faire aimer. Dites à la jolie femme qu'elle est belle, à la coquette qu'elle est jolie, à la laide qu'elle est aimable, remplie de graces et d'appas ; trouvez des défauts à toutes celles qui sont préférables à la femme que vous courtisez ; avec cela flattez ses caprices, quelque ridicules qu'ils puissent être, je réponds que sur vingt femmes vous plairez à dix-neuf. Sans doute notre héros s'y prit de cette manière ; au surplus, voyons de son style.

Lettre de B. à madame D.

« Vivre loin de vous, ma charmante comtesse, c'est pour moi être séparé du monde entier. Vous le savez, je n'existe que pour vous aimer, et, je le dis tout bas, pour obtenir un peu de retour. La différence de nos âges n'est rien : deux amans ne se demandent jamais que des preuves de leur tendresse ;

et tant qu'ils peuvent s'en donner, ils sont toujours dans le printemps de la vie. Voilà ce que vous m'avez toujours dit, et c'est ce que je n'ai cessé de vous prouver. Mais quand ce temps reviendra-t-il? Ce mot redouble et mon tourment et mon amour. Mais parlons un peu de nos affaires.

J'ai cru trouver en arrivant ici (à Coblentz), l'image de la guerre, et je n'ai vu que des tons de courtisans et des airs efféminés. On se promène bien paré, on s'accoste pour parler de la cour, et l'on va au lever de Monsieur et de son frère, comme on alloit à Versailles à celui du Roi. J'ai voulu parler de plans de campagne, d'organisation d'armée, enfin, des moyens de rétablir le trône dans sa splendeur; on m'a ri au nez, en me disant: « De la patience, mon cher abbé, tout s'arrangera dans peu. L'Empereur, le roi de Prusse et Gustave iront bientôt faire une promenade à Paris; nous nous chargeons de les y conduire ». Je vous le dis franchement, je doute que ces souverains s'entremettent pour tous ces chevaliers de boudoir. Dans mon humeur, j'ai composé ces couplets que je vous adresse :

Je

Je vais chanter un temps passé,
Des Français la galanterie ;
Un temps où la chevalerie,
Naquit avec la loyauté.
Un paladin avec promesse,
Aimoit et défendoit son Roi,
Et gardoit son cœur et sa foi,
Pour son haut sire et sa maîtresse.

Son servage étoit sans aloi,
Et son amour sans fantaisie ;
Content d'être aimé de sa mie,
Et d'être honoré de son Roi.
L'honneur étoit sa récompense,
L'honneur seul lui dictoit des lois ;
Voilà le Français d'autrefois,
De ce tant beau pays de France.

Serment d'amour étoit gardé,
Par éternelle souvenance ;
Mais mieux serment d'obéissance,
Qu'au sire l'on avoit prêté.
Un preux, paré de la victoire,
Obtenoit discrètes faveurs ;
Par son épée et par son cœur,
Unissoit l'amour à la gloire.

Guerrier loyal, amant constant,
Joignoit vaillance à courtoisie ;
Et son cœur sans philosophie,
Etoit heureux par sentiment.
Le soir près de sa douce amie,
Unissant le myrte aux lauriers,
L'amour même du Chevalier,
Ennoblissoit sa belle vie.

Vous qui voulez faire la loi,
Et qui ne souffrez pas le blâme,
Ah ! je garderai dans mon ame,
Ma douleur et ma bonne foi.
Laissez détruire cet empire,
Au moins vous ne pourrez m'ôter,
Le noble et doux plaisir d'aimer,
Et ma maîtresse et mon bon sire.

« Je vous avoue, comtesse adorée, que je serois de ce moment retourné à Paris, si je n'y avois entrevu trop de dangers pour moi. Mais je l'ai échappé trop belle pour m'exposer de nouveau, et je crains le fouet plus qu'un enfant (3). Je vous avoue même que Vénus me l'offriroit comme elle le donna à son fils, que je le refuserois, tant le nom seul m'effraie.

» Que dit-on de nouveau ? Ici les nouvelles sont aussi contradictoires que multipliées. Je ne croirai qu'à celles que vous me manderez.

» Au revoir, ma toute aimable, pensez quelquefois à celui qui ne vit et ne respire qu'après le moment de cueillir un de ces baisers qui le mettent au rang des dieux. »

Lettre de madame D. à M. B.

« Le tems vous paroît bien long loin de moi, mon aimable prélat. Je le crois, et vous en dis autant sans fadeur. Car, malgré votre âge, dont je vous prie de ne plus me parler, je vous préfère à ces jeunes-vieux courtisans qui n'ont pour eux qu'un babil fort stérile. Si vous avez les cheveux blancs, votre cœur a la chaleur du printemps. Chez eux, c'est tout le contraire. Au surplus, cette couleur est celle de la prudence plutôt que le signe de la vieillesse. C'est ce qui fait que la tête de ces messieurs ne blanchira jamais. En un mot, en dépit de votre âge, en dépit de tout le monde et de vous-même, je vous aime et veux vous aimer comme cela. Cela dit une fois pour toutes.

» Vous savez sûrement que Mirabeau vient de mourir. Je ne sais si j'en dois être fâchée ou bien aise. Nos partisans craignent que la royauté ne soit enterrée avec lui. C'étoit un grand scélérat ; mais les Lameth le sont encore plus. Voilà le seul point qui me fait hésiter. Je suis persuadée, d'après plusieurs détails, qu'il a été empoisonné. Dans ce cas, je le regretterois. Voici des vers que M. Lemonnier m'a donnés. C'est, je crois, parler votre langage. Remerciez-moi bien vite.

Quand Mirabeau parut sur le rivage sombre,
Minos dit:.. A l'instant qu'on enchaîne cette ombre,
Et qu'elle soit plongée au fond du Phlégéton.
Dans les affreux transports de sa rage assassine,
Libre, elle pourroit faire immoler Proserpine,
Décapiter Cerbère et détrôner Pluton.

» On tourmente de jour en jour davantage les pauvres prêtres. Il n'y a pas jusqu'aux respectables religieux de la Trappe qu'on ne force à quitter leur asile sacré. Le décret sur les traitemens ecclésiastiques est une horreur. Le roi n'a montré de la fermeté que dans cette occasion ; c'est bien le cas de dire qu'il n'a

du courage que pour faire des sottises. Entre nous, il s'est bien attiré ce qui lui arrive. Mais le malheur veut que cela rejaillisse sur nous. Au lieu d'avoir la prudence de se taire ou la finesse de céder, le pape vient de donner une bulle. L'effet qu'elle a produit a été de le tourner en dérision. Des mauvais plaisans ont brûlé son mannequin au Palais Royal, et des furieux en prenoient occasion de redoubler de vexation contre les prêtres.

» Voici un événement qui vous sera raconté, sans doute, de cent manières différentes; mais je vous le donne au vrai. Notre bon homme, ne pouvant faire sa pâques ici, pour ne pas se servir de son curé apostat, a voulu aller la faire à Saint-Cloud. A peine étoit-il monté en voiture, que la populace l'a entouré, invectivé, et forcé de rentrer au château au bout d'une heure de tourmens. La garde est arrivée pour mettre le hola, mais, quand tout a été fini, suivant la coutume. Son commandant des grenouilles s'est beaucoup démené, et a eu l'air de donner sa démission; vous vous imaginez bien qu'on l'a redemandé, et qu'il s'est rendu à l'invitation. Personne n'est dupe de cette

parade qui étoit arrangée d'avance. Qu'en est-il résulté ? De la mortification pour le roi, et voilà tout. C'est encore sa faute. Ne pouvoit-il pas aussi bien faire sa pâque à la chapelle des Tuileries qu'à Saint-Cloud ? En vérité, il y a de quoi périr de douleur de tout ce qui se passe. Quand verra-t-on la fin de cet horrible temps ?

» Bon soir, mon ami ; que n'êtes-vous ici pour me consoler ! ou que ne puis-je aller vous rejoindre ! En attendant, recevez ce baiser que vous regrettez tant et que je regrette autant que vous ».

Lettre de M. B. à madame D.

« Vous avez bien raison, ma douce amie ; tout est faux pas dans cette malheureuse révolution. Le défaut de s'entendre en est la cause. A Paris, la Reine veut trop et le Roi trop peu. Ici, Monsieur, et le comte d'Artois son frère, veulent temporiser, tandis que le prince de Condé est d'avis d'agir. Point de plan, point de concert. J'augure mal de l'avenir. A Coblentz, on compte le roi pour si peu de chose

qu'on ne recrute pas en son nom seul. Sur les protocoles d'engagement le nom du souverain est éclipsé par celui de ses deux frères ; et si on l'y a inséré, c'est qu'on n'a pas osé s'en passer (4). Cette observation pourra vous paroître minutieuse ; pour moi, j'y trouve la clef de bien des choses.

» L'assassinat de Gustave et la mort de l'Empereur vont retarder beaucoup, s'ils ne changent pas les projets de ces cours. La Russie et la Suède avoient proposé à la Hollande un emprunt de quelques millions. Cette proposition fut discutée à la bourse d'Amsterdam. Les négocians consentirent à remplir l'emprunt, à la condition qu'on feroit la déclaration formelle que l'argent ne seroit pas employé à faire la guerre à la France. Comme c'étoit sa destination, l'emprunt a manqué. Ceci retarde les opérations. Car l'argent et les effets que la reine fait passer ici à Calonne, suffisent à peine pour l'entretien des émigrés, dont la plupart n'ont apporté que leur épée et leur courage.

» La tournure que prennent les affaires me fait desirer de rentrer en France. Mais pour que l'année que j'ai passée ici ne me soit pas

objectée comme émigration, voici ce que j'ai imaginé, et je compte sur vous pour la réussite. Allez chez mon notaire, que vous connoissez. Dites-lui qu'il passe deux actes à mon nom, l'un d'emprunt et l'autre de prêt, à six mois de date l'un de l'autre. Je les signerai à mon retour. Par ce moyen, je serai toujours en état d'offrir une preuve de résidence.

» Je ne pense pas du tout comme vous sur la mort de Mirabeau, et ne crois point la monarchie enterrée avec lui. C'étoit un de ces hommes qui pouvoient faire beaucoup de mal, mais jamais il n'auroit été utile; il avoit trop de variété dans ses idées et dans ses projets.

» J'espère, belle comtesse, vous serrer sous quinzaine dans mes bras, et y oublier les maux de mon pays. Rosée d'amour, puisse-tu rafraîchir bientôt la chaleur qui dessèche depuis si long-temps un cœur qui ne respire que pour vous! »

Lettre de madame D. à M. B.

« Malgré tout le plaisir que j'aurois à vous embrasser, malgré les jouissances que me procureroit votre retour, restez, mon cher

ami; oui, restez où vous êtes. Que viendriez-vous faire dans cette ville infernale? Tout ce qui est grand, tout ce qui est honnête, enfin tout ce qui est vertueux, n'y éprouve que vexations ou dégoût. Chaque jour aggrave nos maux. Jusqu'ici l'antre du Manège s'étoit contenté de complimenter le roi chaque fois qu'il lui arrachoit un fleuron de sa couronne. Aujourd'hui qu'il est dépouillé, il commence à le couvrir de mille horreurs. Vous sentez bien que tout ce qui lui est attaché s'en ressent. Cela est au point que personne de nous n'ose se montrer. Croyez-moi, restez où vous êtes, en dépit de tous les décrets sur les émigrés. Figurez-vous que le roi souffre tout sans rien dire. Après cela, comment est-il possible d'aimer celui qui se prête à toutes ces dissolutions, à toutes ces horreurs? Les Tuileries sont en état de siége, on se prépare à recevoir l'attaque; et pour cela on fait entrer chaque soir, très-secrètement, des royalistes courageux. Enfin, nous sommes entourés tous les jours de figures hideuses qui chantent des horreurs. Paris est inhabitable pour tout honnête homme.

» J'ai vu votre notaire. Il se prête à tout ; et s'il avoit pu imiter votre signature, il auroit fait les actes. Mais, à cause du contrôle, il dit que la chose est infaisable.

» Nous avons encore de nouveaux ministres. Ce sont des commis ou des avocats, tous intrigans, ambitieux et ennemis du roi. »

Voilà tout ce que j'ai trouvé de curieux dans cette correspondance. Malgré les conseils de son amie, le galant prélat est revenu en France, et a continué son servage. Mais ce qu'il y a de fort adroit, c'est d'avoir récupéré ses effets, malgré son émigration. Causant quelques mois après avec mon commissaire, je lui parlai de cet évêque. Il se mit à sourire, et me dit : — Vous lui avez rendu un grand service sans vous en douter, en prenant sa correspondance. — Comment cela ? — Nous le savions émigré, et avions conséquemment sequestré ses effets. Il y a six mois qu'il s'est présenté lui-même à notre comité pour les réclamer, en nous apportant des actes notariés qui prouvoient sa résidence en France. Vous souriez. J'en sais autant que vous sur la validité de ces actes ; et ce que je lui dis, vous en convaincra. Après qu'il

fut décidé qu'on lui rendroit ce qui lui appartenoit, je le conduisis dans son appartement. Comme il voulut crier à la dilapidation, — Ne parlez pas si fort, lui dis-je en souriant ; celui qui a votre correspondance est ici près. C'est un chaud patriote qui pourroit bien empêcher qu'on vous rendît rien, et vous feroit arrêter, malgré vos actes dont il connoît le secret. A ces mots, l'évêque pâlit, trembla. Je le rassurai ; il me remercia, et fit emporter ses effets. Avant vous, m'ajouta le commissaire, j'avois lu ces lettres ; et lorsque je vous permis de les prendre, c'étoit pour qu'elles ne tombassent pas en mauvaises mains.

NOTES

Du Chapitre sixième.

(1) Lanthenas, secrétaire du ministre ; Bosque, depuis administrateur des postes ; et un employé des bureaux de l'intérieur, dont le nom m'est échappé.

(2) J'en cite pour exemple ce que répondit en plein Parlement, Charles Fox, à la proposition que fit lord Nugent de s'allier avec les ministres. Ce chef de l'opposition termina une sortie véhémente par ces mots : *S'allier avec de pareils hommes, ce seroit s'allier avec la ruine, l'opprobre et l'infamie.*

(3) Tous ceux qui sont au courant des petits événemens de la révolution, se rappelleront qu'en 1791, M. B. passant dans un quartier de Paris, fut reconnu par une troupe de populace qui s'empara de lui pour lui donner le fouet, qu'il auroit reçu sans la garde qui vint le délivrer.

(4) ENGAGEMENT.

CORPS DES CHASSEURS *Royaux* DES PRINCES.

Je soussigné *m'engage de ma propre volonté et sans contrainte, à servir le Roi en qualité de Soldat, pendant l'espace de quatre ou huit années, à condition de recevoir mon congé absolu à l'expiration de ce terme, et pour prix du présent engagement, la somme de* *après avoir passé la première Revue du Général ou Commissaire des Guerres.*

Je déclare n'avoir aucune infirmité cachée qui puisse m'empêcher de servir le Roi, et les Princes MONSIEUR *et Monsieur le Comte* d'ARTOIS, *et n'être engagé dans aucune de ses troupes, soit de terre, soit de mer; en conséquence je promets de servir avec fidélité et honneur, et de me comporter dans toutes les occasions en honnête et brave Soldat.*

Je certifie être âgé de *ans, natif de*
Paroisse de *Diocèse de*
Province de *Généralité de*
fils de *et de* *Fait le*

SIGNALEMENT.

LE dénommé ci-dessus a la taille de
les cheveux et sourcils . les yeux
le nez la bouche le menton
le visage marqué

CHAPITRE VII.

QUATRIÈME JOURNÉE,

PROMENADE DANS PARIS.

Visite dans les cafés.—Leur physionomie.—Perfide invention d'un journaliste.—Etonnant refuge où il s'abrite de la proscription.—Baptême républicain.—La tribune ambulante.—Origine du mot Sans-Culotte.—*Séance orageuse de la Convention Nationale.—Origine du mot* insurrection.—*Dîner où se fabriquent les motions.—Conciliabule où se traita la question d'établir la France en république.—Coup d'œil sur les républiques anciennes et modernes.—Anecdotes sur le vol des diamans de la couronne, et sur différens députés.—Séance des Cordeliers.—Séance des Jacobins.—Rapprochement entre les Cordeliers, soutenus par d'Orléans, et les Frères Rouges, protégés par Cromwel.*

L'OCCUPATION de notre commissaire nous ayant laissé libre cette journée, lord

Bedfort me fit promettre de la remplir en visitant dans Paris tout ce qui pouvoit servir d'aliment à sa curiosité. Le café Valois, au Palais Royal, étoit notre point de réunion. —Pourquoi, me dit-il en m'abordant, avoir choisi ce café, qui ne me présente que la tristesse depuis une demi-heure que j'y suis? —Parce que ce lieu est renommé pour être le point central des royalistes. Nous irons d'ici dans un autre qui vous offrira une physionomie toute opposée. La tristesse qui règne vous offre l'image de l'ame des amis du trône: dans un moment vous entendrez leurs plaintes. Déjeunons. — Volontiers; mais voyons ce que disent aujourd'hui vos journaux.—Ils ne méritent pas la peine d'être lus.—Ils donnent des nouvelles, rapportent ce qui s'est fait hier à la Convention, ce qui s'est dit aux Jacobins.—Les nouvelles y sont fausses, et les rapports tronqués. Pour vous en convaincre, nous irons aujourd'hui à la séance et au club, et demain vous lirez les gazettes. Je parie que vous n'y trouverez pas ce que vous aurez entendu.—C'est une perfidie qu'il faudroit punir.—Et qui la puniroit? les jour-

nalistes encensent toujours l'idole du jour, et déprisent tout ce qui lui est opposé. Voyez les rendre compte d'une discussion : ils choisissent les argumens les plus forts avancés par le parti dominant, et les moyens les plus foibles opposés par ses adversaires. La masse qui lit aujourd'hui les papiers-nouvelles, et qui n'a pas le discernement de voir la fraude, donne raison aux apparences, et se range sous les étendards du premier parti.

Il en est de même pour les nouvelles. Cependant, cette portion de leurs feuilles n'est faite que pour calculer leurs bénéfices. Les abonnés, sur-tout ceux des provinces, ainsi que le peuple de la capitale, n'aiment pas les réflexions des journalistes ; ils préfèrent les anecdotes. Voilà pourquoi les *Annales* de Mercier et Cara, le *Courrier* de Gorsas, sont si courus. Voici ce que me disoit à ce sujet le Petit Gauthier, auteur du *journal de la Cour et de la Ville* : « Le seul moyen de » faire prendre et d'entretenir le débit d'un » journal, est d'y mettre beaucoup de nou- » velles, et de réveiller de temps en temps la » curiosité par quelques anecdotes neuves et » piquantes,

» piquantes, peu importe qu'elles soient » vraies. M'apercevant que depuis quelques » semaines mon journal languissoit, il me » vint dans l'idée d'annoncer qu'on devoit » égorger pendant la nuit, et que pour diri- » ger les assassins on avoit marqué les mai- » sons à la craie. J'avois, à la vérité, par- » couru la veille quelques rues de Paris » pendant la nuit, un morceau de craie à la » main, et je m'arrêtois de distance à autre » près d'une porte, sous prétexte de satisfaire » quelque besoin, que je crayonnois. Cette » fable fit son effet; le jour que ma feuille » parut, on affluoit pour l'acheter, et je fis » recommencer deux fois le tirage. Les jour- » naux du lendemain répétèrent cette nou- » velle; et deux jours après, tout Paris étoit » persuadé qu'on l'avoit voulu égorger ».

—Quel affreux moyen! Sans le connoître, mais par cela seul, je suis bien aise que cet auteur soit proscrit. Savez-vous ce qu'il est devenu? — Je vous le montrerai ce soir. — Comment, il ose se montrer? —Sans doute, et dans un lieu où le plus courageux tremble. —Le 10 août, on viola son domicile que l'on

pilla, on brisa ses presses, et on en jeta les débris dans la rue. Pour se soustraire aux recherches qu'on faisoit de sa personne, il se cacha pendant deux jours chez une fille avec laquelle il vivoit. Il employa ce temps à se faire raser la tête, qu'il couvrit d'une perruque noire; il endossa la livrée des Sans-Culottes (1), altéra sa carte de sûreté, changea de nom, et se fit, ainsi affublé, présenter aux Jacobins par un ami de sa maîtresse qui en étoit membre. Par le moyen de cet homme il a obtenu une place de commis au secrétariat de la société, et il jure tout haut le républicanisme qu'il a en horreur.—Ce trait me raccommode avec cet homme.

Pour en revenir à vos journalistes, combien leur métier est vil! En Angleterre, ils ne se prostituent pas autant. Nous avons bien des feuilles payées par le gouvernement pour faire son éloge; le peuple les connoît et n'y accorde aucune foi: mais le journaliste invendu, parle sans se gêner contre les ministres, contre le parlement, contre les grands, lorsqu'il trouve quelque chose à reprendre; et celui là on l'estime.—Savez-vous pourquoi

cette différence ? c'est que vous n'êtes plus en révolution, et que vous avez des lois protectrices de la pensée et de la presse. Mais je vous le demande : pendant le protectorat de Cromwel, aviez-vous des feuilles publiques qui osassent fronder ses opérations (2)? Comme chez nous dans ce moment, il n'y avoit que de lâches adulateurs, et quelques pamphlets qui circuloient bien secrètement. Selon moi, les gazettes ne sont bonnes que pour servir de pâture aux oisifs et aux parasites. Les uns remplissent le vide de leur cervelle des nouvelles qu'ils y trouvent, et les autres payent leur dîner en brodant les anecdotes qu'ils y puisent chaque matin. Quand le peuple sera passablement instruit, et que les mœurs seront épurées, alors les gazettes seront intéressantes.

Pendant que nous causions, le café s'étoit rempli : on jasoit assez librement. Ecoutons, dis-je à l'Anglais. « Qu'ils sont audacieusement stupides ces grands révolutionnaires, disoit avec humeur un homme tenant une gazette à la main » ! Aussitôt on s'approche, on se groupe autour de lui, en lui demandant de

quoi il veut parler. Ce sont ces perfides Jacobins qui, du fond de leur antre, veuillent agrandir la France aux dépens du pape et de l'empereur. Lisez ce que disoit hier à leur tribune ce scélérat de Brissot : « Nos armées sont victorieuses par-tout. Il faut qu'elles marchent en avant et qu'elles ne s'arrêtent que lorsqu'elles auront reculé nos frontières d'un côté jusqu'au Rhin, et de l'autre jusqu'aux Pyrénées et aux Alpes. Ce sont les seules bornes dignes de la France républicaine.—Vous vous fâchez de cette prétention ; remercions-les au contraire d'être si modestes. S'ils s'avoient que Pharamond a tenu le siège de son empire à Trêves, ils voudroient avoir la Prusse et une partie de l'Allemagne ; s'ils savoient que du côté de l'Espagne la France a possédé un moment Pampelune et Sarragosse, ils les revendiqueroient ; s'ils se doutoient que Saint-Louis a été maître d'Acre, de Caifa, de Césarée, de Jafa et de Tyr, ils enverroient leurs généraux envahir l'Egypte : comme Charles, fils de Saint-Louis, a été maître de presque toute l'Italie, ils auroient les mêmes droits de redemander ce beau pays, ainsi

qu'ils ont fait d'Avignon. Enfin l'Espagne étant gouvernée par un Bourbon, petit-fils de Louis XIV, on doit sans contredit la leur restituer.— Sans doute, mais aussi les Anglais auront le droit de réclamer ce qu'ils possédoient en France sous Henri V, et l'Allemagne ce qui a appartenu à Charles-Quint.

Ces ridicules réflexions furent interrompues par une douzaine de sans-culottes qui entrèrent tous la pipe à la bouche. Le maître du café leur observa qu'on ne devoit pas fumer chez lui, qu'il tenoit un café, non une tabagie. « Nous savons cela comme toi, dit un de ces personnages. Si nous venons fumer ici, c'est pour chasser ces chenilles de royalistes qui s'y rassemblent »; et ils s'assirent en demandant de l'eau-de-vie. La peur saisit les habitués, qui filèrent les uns après les autres sans oser dire un mot. Les sans-culottes rioient en disant : Comme ils sont lâches. Il faut avouer que nous n'aurions pas si beau jeu s'ils avoient du courage.

En sortant du café, nous dirigeâmes nos pas vers la Convention : il étoit onze heures, et les portes étoient encore fermées. En attendant la

séance, je conduisis mon compagnon dans un autre café.—Voici, lui dis-je, l'opposé de celui que nous quittons. On causoit à la Française, c'est-à-dire que chacun parloit à la fois, et nous ne distinguions que les noms de traîtres, de royalistes, mêlés à ceux de Marat, de Rolland, de Brissot, du Père Duchêne, etc. etc. Il nous fut impossible de rien comprendre. Quelqu'un entra, riant à gorge déployée; chacun se tourna vers lui, et cet homme dit: « Je viens d'être témoin d'un baptême républicain. Thuriot étoit le parrain de l'enfant, et la fille de Calon, la marraine: je vous donne tous à deviner les trois noms qu'ils lui ont donné. L'abbé Fauchet qui faisoit ce baptême en a été surpris lui-même (3).» Chacun dit son mot, et personne ne devina. Las de les laisser chercher, il dit: l'enfant a été nommé *Pétion, national, pique.*—Tu te moques de nous, fut la réponse générale.—Je vous jure la vérité pour l'avoir vu et entendu. Tous haussèrent les épaules en disant: que cela est bête.

Dans ce moment, un jeune homme portant une bannière, passa sur la terrasse des Tuileries, suivi de beaucoup de monde, et d'un

manœuvre chargé d'une espèce de tribune. — Sortons vite, dis-je à mon Anglais. — Où me conduisez-vous ? — Vers ce jeune homme. C'est un orateur ambulant, nommé Varlet; sa tête s'est tellement exaltée que, quoique besoigneux, il a quitté une place de commis aux postes pour faire ce métier qui ne lui rapporte rien. Au 10 août, il parut sur la terrasse où nous sommes, avec une bannière, portant d'un côté ces mots : *La déchéance du pouvoir exécutif, ou le plus vil esclavage* ; de l'autre : *Lafayette est un scélérat, ceux qui le défendent sont ses complices.* En attendant que l'affaire s'engageât, il pérora avec force, et terminoit chaque phrase par ce refrein : *Voyez ce qui est écrit sur ma bannière. Je ne la quitterai pas que ce qu'elle vous annonce soit terminé.* La canonnade seule mit fin à ses déclamations.

Arrivés près de l'orateur ambulant, nous écoutâmes ce qu'il disoit. En voici quelques fragmens. « C'est à vous, mes frères, que je » m'adresse, à vous qui n'avez pas le privi» lège d'entrer dans les tribunes de la Con» vention, et d'y entendre ces discours bien

» mieux qu'un orateur à gages y débite.
» N'enviez pas le sort de ces tribunassiers qui
» pompent la séduction, et viennent pour
» vous l'inoculer; mais méfiez-vous en. Dans
» ce moment on s'occupe du procès du tyran
» détrôné : cette affaire, simple en elle-
» même, est une mine d'or et d'intrigues. Ce
» n'est pas dans une enceinte aussi resserrée
» qu'on devoit instruire ce procès; c'étoit en
» plein air, au champ de Mars ou sur la
» place du Carrousel, aux yeux de tout le
» monde. Craignez qu'on ne profite du secret
» pour le sauver. Envoyez assiéger toutes les
» issues de la Convention par les femmes
» qui ont perdu leurs maris devant le château
» des Tuileries, par les enfans dont les
» Suisses ont massacré les pères. Que ces
» veuves et ces orphelins demandent ven-
» geance, et que tous ensemble se fassent
» accompagner par nos braves frères des
» faubourgs, mutilés dans cette affreuse
» journée. Par ce moyen, nous obtiendrons
» justice par la mort du monstre dévorateur
» de son peuple : c'est le seul moyen de nous
» satisfaire et de nous venger. Pour moi, je

» jure de passer les jours et les nuits à de-
» mander son supplice, et de ne déposer ma
» bannière que lorsqu'il n'existera plus. Voyez
» ce qu'elle porte : *Vengeance et justice !*
» *la mort du tyran ! voilà le cri de ral-*
» *liement de tous les républicains* ».

Des *bravos* et des claquemens de mains couvrirent le discours de Varlet, qui sortit de la foule, et fut débiter plus loin les mêmes horreurs. L'Anglais me regarda d'un œil terne, et tous deux nous soupirâmes péniblement. — Voilà donc, me dit-il, le fruit de la liberté! — Dites donc de la licence; car, si nous jouissions de la liberté, cet impudent jeune homme seroit aux Petites Maisons. Mais il est temps d'entrer à l'Assemblée.

Je m'étois procuré des billets ; ainsi nous fûmes placés dans une tribune en face du président. Un secrétaire étoit occupé à lire des félicitations arrivées des départemens, dans lesquelles se trouvoit exprimé, plus ou moins énergiquement, le vœu de juger le roi et la reine. Des mentions honorables, des insertions au procès-verbal, étoient le remerciement que l'Assemblée faisoit à toutes les flagorneries

répandues dans ces pièces. Comme je vis entrer successivement et très-précipitamment les membres des comités de Salut public et de Sûreté générale, je dis à mon Anglais : la séance doit être intéressante, puisque tous les députés sont présens; et voilà les chefs du parti qui prennent place (4).

Une pétition des fédérés appelés pour faire le service de la Convention, contenoit des plaintes très-vives sur les menaces que les auteurs des massacres de septembre leur faisoient chaque jour, de les égorger dans leurs casernes. A cette lecture, qui fut interrompue et suivie de murmures et d'applaudissemens, succéda une députation de la Commune de Paris, qui se plaignoit que la ville se remplissoit de fédérés, à qui l'on donnoit les armes et les canons des sections. Elle demandoit qu'on envoyât ces défenseurs à l'armée du Brabant, où ils seroient plus utiles qu'à Paris, qui se garderoit bien lui-même. Ces deux pétitions supposoient deux partis entièrement opposés, qui avoit chacun des partisans dans l'Assemblée. Une multitude de voix demandoit la parole au président, qui répondit que le ministre

Rolland avoit des éclaircissemens à donner ; et chacun se remit en place. Rolland demanda que les fédérés restassent à Paris, attendu qu'il étoit prévenu qu'on méditoit de nouveaux massacres, auxquels tous les membres de la Commune n'étoient pas étrangers.

A l'instant, un tiers des plus fougueux députés se leva en criant, les uns contre les fédérés et le ministre, les autres contre la Commune. Cet indécent vacarme dura près d'un quart-d'heure, pendant lequel les huissiers parcouroient la salle en invitant au silence, et le président, en secouant sa clochette, dont le son aigre et lugubre ne servoit pas peu à augmenter le bruit. Il en cassa deux dans cette séance. Durant ce quart-d'heure de scandale, des députés s'injurioient, se menaçoient du poing, couroient confusément à la tribune, où ils se pressoient, se colletoient et se culbutoient. L'un d'eux, Louvet, s'y tint ferme, et, par son obstination, finit par obtenir la parole et du silence.

Dans un discours plein de fiel et de vérité, il dénonça la Commune de vouloir usurper tous les pouvoirs, et Robespierre de viser à la

dictature. Interrompu à chaque phrase par des invectives, il ne montra aucune altération, et reprocha à Danton, Marat et Robespierre, d'avoir été inutiles aux journées du 10 août, et d'avoir été très-actifs à celles de septembre. Et *cependant vous les voyez aujourd'hui*, s'écria-t-il, *chercher à couvrir du manteau de l'indulgence, le massacre des prisons, et prétendre recueillir tous les fruits de la chute du trône, en usurpant tous les pouvoirs. Marat n'a-t-il pas écrit et imprimé que la dictature étoit nécessaire ? et Marat parloit en même temps des vertus de Robespierre.*

Oui, s'écria tout-à-coup Marat, *j'ai conseillé la dictature pour remercier Robespierre ;* et il s'étendit sur l'éloge de ce plat tyran. *Mais les temps sont changés, et je serois le premier à poignarder celui qui prétendroit à cette place. Mais aussi je m'opposerai de tous mes moyens à l'établissement de cette force départementale, inventée par ces hommes d'Etat* (en montrant le côté droit du président), *pour abattre tout ce qui n'est ni Girondins, ni Brissotins, ni Fédéralistes, ni Rolandistes.*

Le temps viendra, dit Barbaroux, *où vous saurez quelles conspirations nous avons tramées pour renverser le trône de Louis XVI. Mais, pourquoi le cacher? Vous tous qui prétendez aujourd'hui dominer la Convention et le peuple, étiez-vous à Charenton avec nous lorsque la conjuration contre la cour, qui devoit avoir lieu le 29 juillet, et qui ne s'exécuta que le 10 août, fut arrêtée? La peur vous tenoit cachés dans vos antres.*

Les mots de conspirateurs s'étant fait entendre, *Guadet* courut à la tribune, et prononça, d'un ton menaçant, ces paroles : *Je voudrois bien savoir quel est le membre qui prend à injure d'être appelé conspirateur de la sainte journée du 10 août. Et moi aussi, je suis conspirateur. Les mesures qui ont renversé le trône, c'est moi qui les ai proposées.*

Chabot, ex-capucin, parlant de sa place : *Sans doute, vous avez organisé le 10 août. J'étois au nombre des conspirateurs contre le trône, et je m'en fais gloire. Qui plus que moi a montré du dévouement? J'ai offert ma tête pour faire tomber celle du traître cou-*

ronné (5). *Mais il n'est plus question de cela aujourd'hui. Il s'agit de savoir si vous tous marchez au même but, à l'affermissement de la République ; et je le dis avec douleur : il est parmi nous des hommes soupçonnés de n'avoir abattu le roi que pour s'emparer du pouvoir ; et ces hommes sont Brissot et la députation de la Gironde. Voulez-vous terminer vos divisions : jugez le tyran, vous en avez le droit et le pouvoir.*

Bourdon de l'Oise : *Rien n'est plus facile. Le canon des fédérés, voilà le jury d'accusation ; l'incarcération de Louis, voilà le jury de jugement ; la Convention nationale est le tribunal chargé d'appliquer la loi.*

Saint-Just : *Je prétends que le roi doit être traité en ennemi. César fut immolé en plein sénat, sans autre formalité que vingt-deux coups de poignard.*

Guffroi : *Voici la forme que je propose. Annoncez au roi que le peuple veut sa mort, et faites-lui porter ce vœu par trois enfans et trois vieillards.*

Legendre : *Voici mon opinion. Que l'on coupe le tyran en quatre-vingt-trois mor-*

ceaux, et qu'on en envoie un à chaque département pour faire trembler les royalistes.

Cambon : *Je suis d'avis que Louis XVI soit pendu cette nuit.*

Toutes ces horreurs, dont rougit tout Français, se débitoient au milieu du tumulte, des vociférations et des imprécations des tribunes. Plusieurs députés voulurent faire des discours; mais on permettoit à peine de laisser entendre quelques phrases. *Kersaint* et différens autres soutinrent que ce n'étoit pas à la Convention de juger le roi. *Lanjuinais* dit : *Nous ne pouvons pas être juges, puisque nous énonçons d'avance notre avis, et même, quelques-uns, avec une férocité scandaleuse. Ce n'est pas au sein d'une Convention libre qu'on paroît délibérer; c'est sous les poignards et les canons des factieux.*

Enfin, après quatre heures, non pas de discussion, mais de dispute et de menaces, on rendit plusieurs décrets. « Peine de mort contre quiconque proposeroit une dictature. Peine de mort contre quiconque provoqueroit à la sédition et au meurtre. Poursuite judiciaire contre

les assassins des prisons. Enfin, décret qui veut que la Convention juge le roi. »

Après ce dernier décret, Marat, l'énergumène Marat, étonna tout le monde par sa modération. Il demanda qu'on ne portât dans l'acte d'accusation aucuns griefs pour faits antérieurs à l'acceptation de la Constitution. Cette motion n'eut ni suite ni effet.

Un député dont j'ignore le nom, se plaignit de la dureté avec laquelle Louis XVI étoit traité. On va, dit-il, jusqu'à le séparer de sa famille. Je demande qu'on lui permette, par un décret, d'être libre de communiquer avec elle; et le décret fut rendu sans presque d'opposition.

Tallien, un des opposans, dit que la Commune ne voudroit pas exécuter le décret. Cette maladroite déclaration fit voir les prétentions de cette autorité, et provoqua de nouveaux et très-vifs débats. Tallien, inculpé, s'excusa gauchement; ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût censuré par le président, au nom de la Convention : mais il n'en parvint pas moins à son but; car on modifia le décret, et

on restreignit la permission à la faculté de voir seulement ses enfans, qui, de ce moment, ne pourroient plus communiquer avec leur mère. On leva la séance, et nous sortîmes.

—Voilà donc cette assemblée qui fait trembler les rois sur leurs trônes, me dit douloureusement lord Bedfort ! C'est-là, sans doute, ce que vous appelez une séance orageuse. Combien je plains la nation française ! Car quel bien peut-elle attendre de ces législateurs dont la tête est un volcan et la bouche une fournaise, qui ne lance que des exhalaisons enflammées, propres à embraser tout le globe ? Pas un de tous ceux que nous venons d'entendre n'a prononcé de ces discours dont votre Assemblée Constituante étoit si prodigue, et dans lesquels les Mirabeau, les Maury, et tant d'autres avoient l'art de présenter une suite rapide d'idées qui, malgré leur peu de justesse, s'entreprêtoient mutuellement tant de secours, qu'elles formoient, pour ainsi dire, une ligue qui finissoit toujours par entraîner celui qu'elle ne pouvoit convaincre. Si vos orateurs du jour prétendent faire preuve d'énergie et de force par des apostrophes brutales,

par des gestes menaçans, par des redondances de mots de nouvelle création, et dont nous sommes les inventeurs, tels que les *motions*, les *insurrections*, etc. (6) : certes ils ont réussi aujourd'hui. — Je ne pensois pas qu'un Anglais, un membre de l'opposition sur-tout, dût être étonné du tumulte d'une assemblée. Je suis persuadé que vos séances du parlement, et particulièrement votre chambre des Communes, ont offert plus d'une fois le spectacle que nous venons de voir. — Malheureusement vous n'avez que trop raison. Moi-même, je m'y suis emporté aux excès que je blâme dans ce moment. — Que prouve tout ceci? Que les hommes les plus raisonnables dans le particulier, sont souvent les plus forcenés lorsqu'ils sont réunis dans une assemblée. Comme le disoit Mirabeau, il faut manger de la cuisine et non la voir faire. Aujourd'hui, par exemple, malgré le tapage dont nous avons été témoins, n'est-il pas sorti de ces cerveaux volcanisés des décrets salutaires ? L'un effraie celui qui visoit à la dictature, l'autre arrête les excès ambitieux de la municipalité parisienne. Celui-là paralyse ceux qui méditoient le pillage

et l'assassinat ; celui-ci enjoint de punir les meurtriers des prisons. — A la bonne heure, c'est la pluie bienfaisante qui sort du sein de l'orage. Mais que dites-vous du décret sur le roi ? — Rien encore, il faut attendre le résultat; et quel qu'il puisse être, la nation entière n'en sera pas responsable. Ces grands intérêts ne peuvent d'ailleurs être jugés sainement que par la postérité. Il faut des siècles pour faire taire toutes les passions : j'en appelle à votre histoire. La catastrophe de Charles Ier se voit encore aujourd'hui à travers le prisme de la prévention. Au surplus, celui qui veut examiner de près et philosophiquement une révolution dans ses détails, doit répéter le mot du feu marquis de Lassey : *Il faudroit avaler un crapaud tous les matins, afin de n'être dégoûté de rien le reste de la journée.* — Je suivrai cette méthode, non pas à la lettre.

L'heure du dîner nous fit entrer chez un restaurateur dans le jardin des Jacobins. Là se réunissoient des patriotes de toutes les classes, et quelques curieux. Je prévins mon compagnon de l'esprit qui régnoit dans ce lieu, en le priant de ne pas nous faire remarquer par une

dépense qui pourroit scandaliser ces apprentis Spartiates. Pour être à portée de tout entendre, nous nous plaçâmes au centre de cette immense et sombre salle, jadis le réfectoire des moines.

A peine étions-nous assis, qu'un homme placé à la table voisine nous demanda si nous sortions de l'Assemblée, et ce qui s'y étoit passé. La crainte que l'accent anglais ne rendît mon compagnon suspect, me fit prendre la parole et raconter ce qui s'étoit dit. J'avois à peine prononcé quelques mots, qu'un individu mangeant à une table un peu éloignée, m'interrompit. « Chacun de nous est curieux des détails de cette séance intéressante. Faites-nous le plaisir de parler plus haut, afin que tout le monde entende. Silence, citoyens, écoutez ». Quoique peu flatté de l'emploi qu'on me donnoit, je tâchai de le remplir de bonne grâce; et sur-tout suivant l'esprit patriotique de l'assemblée qui m'écoutoit. Après une demi-heure de narré, je croyois être quitte et pouvoir satisfaire l'appétit qui me tourmentoit: mais j'eus à peine le temps de boire un coup; on m'accabla de questions de détails auxquelles

il me fallut répondre. Heureusement qu'un commensal niché au fond de la salle cria de façon à couvrir toutes les voix : « C'est trop abuser de la complaisance du citoyen. Vous voyez bien qu'il n'a pas dîné ». Je reconnus la voix de notre commissaire. Le mot général, *c'est juste*, fut suivi de la tranquillité qu'on nous accorda.

Chacun fit des réflexions sur la séance. Voyez-vous, disoit l'un, la coalition de tous ces hommes de la Gironde, qui prétendent avoir fait à eux seul la révolution du 10 août. Leur but, je le sais bien, étoit l'établissement de la république. Ils essayèrent, après la fuite du roi à Varennes, de la mettre en avant. Pétion, Buzot, Brissot et Robespierre, dans un conciliabule chez Rolland, en discutèrent les moyens. On résolut de sonder les esprits et de préparer le peuple au gouvernement républicain. Pour cela on fit paroître le journal intitulé : *le Républicain* ; Condorcet et Brissot, Le genevois Dumont et Duchâtel le militaire, furent chargés de le rédiger. Le mauvais accueil que le public fit à ce journal, força de l'abandonner après le second numéro. Payne et Cordor-

cet n'en donnèrent pas moins des plans qui furent discutés par tous ceux qui veulent aujourd'hui envahir le pouvoir. Miltiade empoisonné, Aristide banni, Socrate buvant la ciguë, dégoûta les uns de la forme de la république d'Athènes. Ils vouloient le patriciat de Rome, qui fut rejeté par les autres. On convint de prendre pour modèle le plus jeune des Etats républicains, celui de l'Amérique Unie. Vous voyez, citoyens, que c'est une république fédérative que les Girondins veulent établir, et voilà ce qu'il faut empêcher.—Sans doute, dit un autre en l'interrompant; et ce soir je me charge de faire aux Jacobins la motion de faire décréter par la Convention que la République Française est une et indivisible. —Bravo! c'est cela. Ajoutez-y l'égalité; c'est le moyen de ne connoître aucune supériorité. —Prenez garde, ajouta quelqu'un qui n'avoit pas eu l'air de prendre aucun intérêt à ce qui s'étoit dit, que le système de l'égalité ne chasse celui de la liberté. Avec l'égalité, comment balancerez-vous les pouvoirs?—La balance des pouvoirs est une aristocratie, et nous n'en voulons d'aucun genre. Au surplus,

pourquoi fouiller dans l'histoire pour y chercher des formes de république ? Créons-en une à notre mode ; et disons tous avec Brutus :

Nous n'imitons personne, et servons tous d'exemple.

Je vais, au surplus, vous tracer en deux mots les formes des Etats républicains, tant anciens que modernes. Voyez d'abord la Grèce : Lacédémone avoit une dynastie régnante, et un Sénat composé de nobles. Le peuple voulut reprendre sa supériorité, il créa les Ephores pour opposer à l'autorité des grands. Leur premier travail fut de reviser les lois de Lycurgue ; mais ils s'y prirent si maladroitement, qu'ils mirent la confusion partout, et finirent par dominer eux-mêmes. Ceci doit vous engager à veiller sur vos représentans : craignez qu'ils n'imitent les Ephores.

A Carthage, le gouvernement étoit monarchique dans ses Suffètes, aristocratique dans son Sénat : ses assemblées populaires lui donnoient seulement l'air de la démocratie.

C'est sur lui que le gouvernement anglais s'est enté.

Les Athéniens, auxquels on dit que le Français ressemble par la politesse, la légèreté et la vivacité, vivoient sous un gouvernement que les personnes irréfléchies prennent pour la démocratie. Mais ses Archontes le rendoient aristocratique; plusieurs des lois de Solon vous en offrent la preuve.

Rome que l'on vante, que l'on cite à tort et à travers, n'a eu que 116 ans le gouvernement républicain, depuis la ruine de Carthage jusqu'à la bataille d'Actium. Et quelle étoit encore cette république, qui distinguoit les plébeiens des patriciens, et qui comptoit ses esclaves? Quelle étoit cette république, qui n'avoit de considération que pour les citoyens de Rome seuls, et qui traitoit despotiquement, par ses proconsuls, les habitans des provinces romaines? Quelle étoit enfin cette république qui permettoit l'établissement de la dictature lorsque les délibérations du peuple ne convenoient pas au Sénat?

Quant aux républiques qui subsistent au-

jourd'hui, nous avons l'Amérique, qui a un gouvernement fédératif; la Suisse, qui offre un mélange impur d'aristocratie et de démocratie; l'Angleterre, qui est république monarchique; Venise, Gènes, gouvernés aristocratiquement par leurs doges et leurs nobles; Genève, dont les efforts du peuple ne peuvent déraciner l'aristocratie. Il vous reste Raguse, Lucques et Saint Marin: ces petites républiques, sur-tout la dernière, sont les seules qui s'approchent de celle que nous voulons établir.

Ainsi, comme aucun de ces Etats ne peut convenir à notre système, il seroit bon d'empêcher qu'on ne les citât à tous propos pour nous servir d'exemple. Lorsque le trône existoit, cela étoit nécessaire pour former opposition; mais aujourd'hui on ne doit plus en parler, mais seulement de ceux de leurs héros dont le dévouement peut enflammer le courage. Par exemple, dans ce moment où il est question du jugement du tyran, montrez Scévola, Brutus le poignard à la main. Ce soir aux Cordeliers je me charge de traiter ce sujet.

Notre commissaire nous rejoignit dans ce

moment, et nous laissâmes tous ces discoureurs.—Eh bien, milord, vous venez de voir un échantillon de la perfidie de nos faiseurs: peut-on présenter plus astucieusement les traits historiques, et dénaturer plus adroitement la vérité.—L. B. : J'avoue que j'en suis encore étonné. Ce jeune homme est d'autant plus coupable, qu'il me paroît avoir des connoissances. —Et de l'esprit. C'est le *Molière* de notre siècle, l'auteur du *Philinte*, et de plusieurs autres comédies charmantes. — Je ne l'aurois pas soupçonné aussi exagéré. — Il ne l'est pas; l'ambition seule le conduit. Si vous l'entendiez raisonner en particulier, il vous prouveroit que la république ne peut exister dans un pays comme la France; mais il ajouteroit : C'est la folie du jour, il faut s'y prêter et flatter la marote du peuple ; c'est le seul moyen de parvenir. Voici ce qu'il écrivit il y a peu de jours à un de mes amis, qui m'a communiqué sa lettre.

De tous les Etats, la France est, selon moi, le moins propre à la démocratie. J'ai bien réfléchi, bien mûri mes réflexions; le caractère national, la légèreté d'esprit, la licence des

mœurs, l'état des choses enfin, s'opposent à l'établissement solide de la République. Voyez ce qui s'est passé depuis que notre révolution est commencée, ou, pour mieux dire, suivant la grossière expression de Mirabeau, depuis que vous avez démuselé le peuple. A peine a-t-il connu le secret de sa force, qu'il en a abusé. Vous lui avez parlé d'égalité, il a voulu être Souverain: cette souveraineté, il commence à la changer en despotisme. Bientôt du despotisme il passera à la tyrannie, au mépris des lois; l'anarchie suivra infailliblement. Dire après cela le résultat, est chose difficile; mais il n'en est que deux, ou la destruction de l'ordre social, ou son rétablissement effectué par un génie supérieur. *La nature alarmée enfante des miracles.*

Jetez un coup-d'œil sur les diverses classes de la société, aujourd'hui que l'on dit la France régénérée: qu'y verrez-vous? Les nobles et les prêtres en fuite; l'or et l'argent en partie dans les mains de l'étranger, en partie confiés au silence de la terre; les artistes sans occupation; les manufactures fermées; les marchands sans débit; le bourgeois sans

revenu ; l'ouvrier sans travail ; le domestique sans service ; le manœuvre sans journée ; le créancier sans paiement ; les prêtres sans respect, les magistrats méprisés, l'honnête homme tremblant ; les bons citoyens sanssûreté ; enfin, le pauvre sans secours. Veut-on porter quelques plaintes : on les étouffe, en vous disant avec emphase qu'il faut savoir souffrir pour transmettre le bonheur à nos neveux : comme si le présent étoit moins sacré que l'avenir ; comme si l'on ne pouvoit faire le bonheur de la génération future que par le malheur de celle qui couvre actuellement le globe.

Vous allez me répondre, sans doute, que tous les Français annoncent l'opulence par leur dépense, et l'amour de la République par leur enthousiasme. Ne vous y trompez pas : ce que vous prenez pour de l'opulence est l'épuisement des ressources de chacun ; la dépense est assise sur la continuelle émission de ce papier-monnoie, dont l'abondance finira par ruiner le particulier, et par laisser le gouvernement dans la détresse. Ce mouvement continuel que vous prenez pour de l'enthousiasme, n'est autre chose que l'inquiétude

tourmentante que fait naître l'état des choses, et l'espérance sans cesse abusée d'un mieux être.

Vous êtes étonné, je le vois, d'entendre tenir un pareil langage à un homme qui prêche les bienfaits de la révolution, à un député fait pour la défendre. Pauvres et aveugles mortels! réfléchissez un moment. Qu'est-ce que ce globe? On l'a dit et répété jusqu'à satiété: un grand théâtre dont les hommes sont les acteurs. La plus grande partie vit et meurt dans l'emploi qui lui a été assigné. Mais l'homme de génie, que la gloire ou l'ambition anime, doit savoir remplir tous les rôles et jouer tous les caractères. Le bouleversement qui s'opère depuis quatre ans en France, lui donne toute la facilité de s'élever. Après avoir joué à une tribune le rôle de démagogue outré, il n'en peut pas moins être un monarchien paisible en rentrant chez lui, qu'un acteur sortant de remplir sur la scène un rôle de tyran, n'est un très-honnête homme dans son ménage. Quel est le vrai but de tous deux? D'augmenter leurs appointemens et de s'amasser une fortune. Quelquefois, à la vérité, on fait une lourde chute, sur-tout lorsqu'on

n'a pas su calculer son rôle sur ses moyens. L'acteur est sifflé du public, obligé de rentrer à travers les huées dans la foule des accessoires. J'espère que ce désagrément ne m'arrivera pas (7). Je ne prodiguerai pas mes moyens, et ne m'en servirai que dans les circonstances nécessaires, ou lorsque je croirai utile de réchauffer la popularité que je suis parvenue à gagner. Fiez-vous à moi. Celui qui a fait le *Philinte de Molière*, d'après quatre millions d'originaux, doit connoître le cœur humain.

—Ce que vous me dites-là est à peine croyable, dit le Lord après avoir lu l'extrait de la lettre de d'Eglantine. Je me plais à croire qu'il est le seul de son espèce dans votre assemblée. — Cela seroit à desirer, reprit, en soupirant, le commissaire; mais il y en a, très-peu à la vérité, qui considèrent la République comme un nouveau culte dont on les a nommés les ministres, qui prêchent la bonté de ce gouvernement sans y croire, et qui, dans la crainte d'un changement, s'empressent de s'enrichir par tous les moyens possibles. Danton, par exemple, est de ce nombre.

Selon lui, la révolution n'est autre chose qu'une riche mine qu'il faut exploiter. Aussi y a-t-il travaillé avec activité. Etant ministre de la Justice, il commença par s'approprier trois superbes chevaux avec leurs harnois, et une élégante berline. Desboulets, à qui le tout appartenoit, réclama en vain. Danton dit qu'il devoit être émigré, et que dans ce cas la nation étoit propriétaire. Dans la crainte de mésaventure, Desboulets se tut. Au lieu de remettre ces objets dans les dépôts de la République, en quittant le ministère, Danton les garda et les vendit à son profit pendant la mission qu'il eut dans la Belgique.

Lors de cette mission, on l'a accusé d'avoir, avec son collègue Lacroix, détourné nombre de choses à son profit. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on a saisi deux chariots lourdement chargés de meubles qu'il envoyoit dans sa campagne. La lettre de voiture donnée par lui aux conducteurs, ne portoit qu'un chargement de meubles ; mais, en les visitant, on trouva au fond de l'argent, de l'argenterie et des lingots. On a saisi le tout sans qu'il ait osé réclamer, et sans qu'on ait inculpé les conducteurs.

Pour venir à l'appui de ces inculpations d'improbité, je vais vous citer encore deux anecdotes.

Le général l'Ecuyer commandoit dans la Belgique pendant la mission de Danton et de Lacroix. Cet homme fut destitué, incarcéré, traduit au tribunal révolutionnaire, jugé et condamné à mort.

Pendant toute la route pour aller au supplice, il ne cessoit de crier au peuple : « Dé» fiez-vous de Danton et de Lacroix, ce sont » deux scélérats qui m'ont dit, lorsque je » commandois : *tue, pille, et nous parta*» *gerons*. Je les ai écoutés, et ils me font » périr. »

Dans le temps que les places d'administrateurs des domaines nationaux, précédemment à la nomination du ministre des contributions publiques, ont été mises à celle de la Convention, on proposoit à Danton d'y nommer le nommé Dubail-Desfontaines, homme bon, sage et désintéressé. Il répondit : « Que » diable voulez-vous qu'on en fasse ! on le » mettroit au milieu de monceaux d'or qu'il » n'y sauroit rien faire. Il aura raison dans

» vingt

» vingt ans ; mais aujourd'hui il faut des gens » qui sachent finir d'un coup de main ». (*Note trouvée dans les papiers de Brissot.*)

Je terminerai sur Danton, par vous rappeler qu'il fut soupçonné du vol des diamans du Garde-Meuble. Je suis loin de l'en accuser ; mais ce qu'il y a de particulier, c'est que Rolland, accusé lui-même de ce vol, l'en a implicitement chargé, en disant que le produit avoit servi à payer le massacre des prisons : et l'on sait que Danton n'a pas été étranger à ces forfaits. Au surplus, je vous livre le résumé d'une conversation secrète de l'ex-ministre de l'intérieur Rolland, pouvant servir de réponse publique aux calomnies de ses dénonciateurs.

« Si j'en juge par le caractère de mes dé- » nonciateurs, et par la nature de leurs » calomnies, il est évident qu'un pareil goût » n'a pu naître que dans des ames déjà bien » corrompues, et chez des hommes qui ont » un grand intérêt à l'exercer. Tout le monde » sait que du moment où le Garde-Meuble » fut mis sous ma surveillance, comme mi- » nistre de l'intérieur, jusqu'à celui du vol

» des diamans, je n'avois cessé de faire des » plaintes, de vive voix et par écrit, au » commandant de la garde nationale pari- » sienne, et à celui de la section, de ce que » ce dépôt étoit toujours mal gardé, et sou- » vent ne l'étoit par personne; que j'y avois » toujours ajouté la réquisition formelle d'une » force armée vigilante et permanente, sans » que mes plaintes, mes demandes, trans- » mises plusieurs fois dans cet intervalle au » Corps Législatif même, eussent pu avoir » aucun effet.

» Le vol s'effectua enfin; et Camus, l'ar- » chiviste, à la tête d'une patrouille, fut le » premier qui s'en aperçut, prenant sur le » fait deux voleurs, qu'on peut soupçonner, » par l'instruction de leur procès, n'avoir été » que des agens très-secondaires.

» Alors je n'étois point entré au Garde- » Meuble; les scellés y étoient encore apposés » par-tout, et j'ignorois absolument en quoi » consistoient les diamans, et dans quelle » pièce de cet immense local ils étoient dé- » posés.

» Thiéry, ci-devant garde de ce dépôt,

» venoit d'être emprisonné : il me falloit » nommer un nouveau gardien, je connois- » sois *Pache* : il avoit passé environ trois » semaines près de moi dans mon premier » ministère. Un extérieur modeste, des » formes douces, l'air de la prudence, le ton » de la justice, le civisme qu'il me mon- » troit, le désintéressement dont il s'enve- » loppoit ; enfin, l'esprit de détail que je crus » lui reconnoître, me firent juger qu'il con- » venoit à cette place. Je présumois que ce » choix, d'où devoit résulter une surveil- » lance active, une gestion prudente et in- » tègre, seroit vu de bon œil par tout le » monde ; je nommai *Pache*. Pache accepte. » Deux jours après, un grand désintéresse- » ment, me dit-il, et un aussi grand amour » de son indépendance, prévalent dans son » esprit ; il me parut s'effrayer de cette res- » ponsabilité, et qu'une surveillance aussi » matérielle ne le satisfaisoit pas. Il falloit » une carrière plus vaste à son génie, pour » n'être pas épouvanté, sans doute, d'aucune » espèce de responsabilité.

» Embarrassé, car je ne connoissois rien de

» plus inquiétant pour un homme en place » que le choix de ses sous-ordres, je confiai » à Pache celui du sujet qui devoit le rem- » placer : il me désigna *Restout*, que je ne » connoissois point. Il alla le chercher ; » il me l'amena, et je nommai *Restout*. Il » avoit, suivant Pache, toutes les qualités de » l'esprit et du cœur, les talens, le patrio- » tisme. Je le crus, je le crois encore, à cela » près, néanmoins, que le protégé de Pache » ne m'a pas paru, plus que lui-même, avoir » l'activité nécessaire dans toute espèce d'ad- » ministration, ni cette justesse d'esprit qui » saisit ce qui convient, sans s'arrêter à ce » qui est inutile, et qui maintient des su- » bordonnés sans blesser personne. Avec le » temps tout se seroit arrangé ; et dans l'im- » mensité des objets pour lesquels il y avoit » des plans d'ordre arrêtés, celui-là même » n'avoit pas été oublié. Mais je n'en dois » pas même avouer l'imperturbable sollici- » tude de Restout pour la garde du dépôt » qui lui étoit confié, et je n'en suis pas » moins convaincu de son austère probité.

» N'importe, Restout est mis en état d'ar-

» restation, et l'on répand des soupçons » contre lui; et l'on m'accuse du vol des » diamans. Qui? Collot, Fabre, Marat. Je » ne nommerai point ces êtres vils, trop con- » nus du public par leurs infamies, dont les » noms salissent la liste des membres de la » Convention, et les personnes font la honte » de l'humanité!

» Assurément, ce coup hardi doit faire » partie d'une grande trame, tenir à une » profonde conspiration; et je n'ai jamais » douté qu'il ne se liât aux opérations san- » guinaires du même mois, et que son pro- » duit n'ait servi aux directeurs secrets de » tant de forfaits, à payer leurs agens, gor- » ger leurs complices, et s'assurer du pou- » voir pour éviter les recherches et la puni- » tion de leurs crimes.

» Dans cet esprit, et d'après cette marche, » que leur restoit-il à faire? De rejeter ces » crimes là même sur ceux dont ils redou- » tent la pénétration, afin d'immoler dans » leurs personnes, sinon des hommes qui » puissent les poursuivre, du moins qui-

» conque seroit assez courageux pour les » signaler.

» La postérité recueillera ce trait pour » caractériser l'impudence du mensonge et » l'audace du crime (*a*). »

L'heure nous appeloit au Club des Cordeliers, où lord Bedfort nous avoit demandé de le conduire. Comme nous allions pour monter aux tribunes, Fable d Eglantine aperçoit notre commissaire, s'approche, lui serre la main, et nous fait entrer dans la salle. N'attendez pas que je détaille la séance, je n'en rapporterai que quelques fragmens : auparavant je veux vous esquisser ce qui frappa mes yeux. Une chapelle assez vaste servoit de local à cette société; malgré les mutilations qu'on y avoit faites, on retrouvoit encore, du pavé à la voûte, des traces de dévotion. Cette enceinte présentoit un ovale tronqué aux extrémités, garni de bancs de bois en amphithéâtre, surmonté d'espèces de tribunes : l'ovale étoit coupé dans sa lon-

(*a*) Brissot écrivit cette conversation. On l'a copiée sur l'original.

gueur, d'un côté, par le bureau du président, et par la tribune des orateurs de l'autre. Environ 300 personnes de tout âge et de tout sexe garnissoient ce local; leur costume étoit si négligé et si crasseux, qu'on les auroit pris pour une réunion de mendians. Derrière le président étoit collé sur le mur le tableau de la déclaration des Droits de l'Homme, couronné de deux poignards en sautoir. Les bustes en plâtre de Brutus et de Guillaume Tell, placés de chaque côté, sembloient mis là exprès pour servir de gardiens du tableau. En face, derrière la tribune, figuroient pour pendans les bustes de Mirabeau et d'Helvétius, avec celui de J.-J. Rousseau au milieu. De grosses chaînes rouillées, rangées en festons au-dessus de leurs têtes, servoient de couronnement. On me dit qu'on avoit tiré ces chaînes de la Bastille: mais j'ai appris depuis qu'elles avoient été achetées sur le Quai de la Féraille.

Un homme en houpelande de laine grossière, étoit à la tribune. On nous dit que c'étoit Hébert, plus connu sous le nom de Père Duchêne: sa figure douce démentoit

l'atrocité de son caractère. « Depuis quatre » ans, disoit-il, nous avons été occupés à » démolir l'édifice de l'ancien régime, et la » sainte journée du 10 août en a arraché le » dernier fondement; mais cela ne suffit pas, » il faut anéantir les matériaux, sans quoi » on pourroit bien les replacer. Voilà de quoi » il est question dans ce moment. Le tyran » couronné existe, un parti se forme dans le » sein de la Convention pour le sauver : mille » moyens sont mis en œuvre dans ce moment » pour y réussir. Démasquons les traîtres, et » ne prenons aucun repos que lorsqu'ils se- » ront montés sur l'échafaud avec lui.— » Nommez-les, s'écria-t-on de toutes les par- » ties de la salle. — Brissot, Rolland, sont les » chefs. — Qu'ils périssent ! fut le cri général. » — Montmoro : Vous ne devez pas souffrir » dans votre enceinte aucun individu qui a » été attaché à l'ancien régime, pas même » son image. Dans les papiers du tyran on a » trouvé la preuve que Mirabeau lui étoit » vendu, qu'Helvétius avoit reçu des présens » de la cour; je demande, en conséquence, » que leurs bustes disparoissent du sein de

» cette société ». —Bravo. Sans attendre de délibération, plusieurs sociétaires coururent enlever ces deux bustes, et les jetèrent au milieu de la salle, où ils se brisèrent en cent morceaux.

Après cette belle expédition, faite au milieu des cris et des applaudissemens des tribunes, Chaumette parut à la tribune. « Vous venez » de rendre au néant l'image de deux hom- » mes que la terre de la liberté rougit d'avoir » produits. Mais pour qu'il n'en reste aucune » trace, je demande que nous nous transpor- » tions à l'instant chez nos frères les Jacobins » pour qu'ils fassent disparoître également » du sein de leur séance le buste de ces deux » hommes, et qu'ils députent à la Convention » nationale pour lui demander de faire enle- » ver ces mêmes bustes de tous les lieux pu- » blics où ils se trouvent. Je demande égale- » ment que tous les Cordeliers changent leurs » noms de baptême contre celui de quelques » républicains de la Grèce ou de Rome. Pour » moi, je m'appelois Pierre-Gaspard, parce » que mon parrain croyoit aux saints : mais » depuis la révolution, j'ai pris le nom d'un

» homme qui a été pendu pour ses principes ré-
» publicains. Je m'appelle Anaxagoras. » A l'instant tous les frères se rebatisèrent. Voici ceux dont je me rappelle les noms. Publicola Chaussard, Aristide Valcourt, Brutus Brichet, Horace Danton, Scévola Lacombe, Décius Destival.—Ronsin: « Avant de vous séparer, » n'oubliez pas, frères et amis, de prendre » des mesures sur le jugement du tyran. Ses » crimes sont connus, et l'on balance à l'en » punir! Il n'y a plus de privilèges ni de pri-» vilégiés, l'égalité met tous les hommes de » niveau. Les distinctions qu'on veut faire en » sa faveur, sont un crime attentatoire aux » droits de tous les citoyens. Faites le sentir » par une grande mesure. Je demande que » l'on couvre d'un voile funèbre la déclara-» tion des Droits de l'Homme, jusqu'à ce que » le tyran soit puni ».

Cette ridicule motion fut accueillie avec un enthousiasme qui tenoit de la rage. Nous nous aperçûmes qu'elle avoit été méditée ; car un grand crêpe noir se trouva là tout prêt. L'on couvrit le tableau, et l'on mit des crêpes sur les bustes de Brutus et de Tell.

« Cette précaution est bonne pour servir de » leçon aux hommes d'Etat, dit Marat ; » mais elle ne suffit pas. Paris est peuplé d'é- » trangers et de royalistes, qui, sous l'honora- » ble costume des Sans-Culottes, n'attendent » que le moment favorable de sauver Capet » et sa famille. On est venu m'en dénoncer » plusieurs dont j'ai donné le signalement, » que j'ai signé à la Commune. Une femme » Lasalle, ancienne maîtresse du colonel de » Rieux, fait chaque mois la route de Paris » à Bruxelles ; la courtisane Dubary a fait » plusieurs voyages à Londres ; un nommé » Reda, spadassin des Gardes Suisses en 1760, » est ici comme émissaire de l'Angleterre ; » Chastenai, officier de d'Artois, est arrivé de » Coblentz pour espionner. Les visites domi- » ciliaires ne sont pas suffisantes pour trouver » tous ces contre-révolutionnaires. Il faut que » tous les bons citoyens dénoncent ceux » qu'ils connoissent. Dans le danger de la pa- » trie, la dénonciation est une vertu, l'amour » de la liberté purifie tout. Lorsque par ce » moyen on aura saisi, ou mis en fuite nos » ennemis, nous n'aurons plus à nous dé-

» mêler qu'avec les despotes. Alors s'ils prétendent que la cause de leur confrère » Louis, est la leur, nous souleverons les peuples de chaque pays; et après une semblable » coalition, nous les mettrons facilement à » la raison. Je promets de faire dans mon » premier Numéro, une levée de boucliers » des peuples contre les rois ».

Je ne puis exprimer le délire fanatique que produisit ce discours de l'énergumène Marat. Tous parloient à la fois pour dénoncer quelqu'un, chacun avoit rencontré un ennemi de marque; il y en eut même un qui prétendit avoir rencontré la veille, dans la rue, le roi de Suède, mort depuis près d'une année. Les secrétaires ne pouvant suffire à prendre note de toutes ces dénonciations, on invita chaque membre à venir au bureau écrire lui-même sa dénonciation. Cette liste infâme a servi à faire périr nombre de bons citoyens. Nous profitâmes de ce tumulte pour sortir et nous rendre à la société-mère.

Quel antre d'antropophages, que ce club des Cordeliers, nous dit lord Bedfort. Il paroît que tous les scélérats de la terre s'y sont réunis

pour la destruction du genre humain. Pauvre France, combien je plains ton sort ! livrée à de pareils monstres, dans peu tu ne seras plus qu'un monceau de cadavres. Tout ce qui ne sera pas victime sera bourreau. Fuyons, fuyons bien vite. Ah ! messieurs, que je vous plains d'être Français ! comment ne quittez-vous pas le pays ?

Déjà trop d'honnêtes gens l'ont quitté, dis-je alors à l'Anglais. Si les milliers d'émigrés étoient demeurés, vous n'auriez pas entendu tout ce qui vous a fait horreur aujourd'hui. Si des voleurs s'introduisoient dans votre maison pour la démolir après l'avoir pillée et en égorger tous ceux qui l'habitent, l'abandonneriez-vous pour prendre la fuite ? Non, sans doute. Vous vous réuniriez avec tous vos gens pour en chasser les brigands. Voilà cependant notre position. Lorsque tous ceux qui sont émigrés aujourd'hui ont vu des ambitieux s'emparer du timon de la révolution, et saper, non les abus, mais les fondemens de notre gouvernement, pourquoi ne s'y sont-ils pas opposés au lieu de fuir ? Vous ne gémiriez pas aujourd'hui sur notre position. S'ils n'avoient

pas été les plus forts, du moins leur défaite les eût couverts de gloire. Il reste encore en France assez de bons citoyens, s'ils vouloient se réunir et s'entendre, pour écraser tous ces brandons de discorde que vous venez d'entendre. Mais je le dis avec douleur, l'honnête homme manque de courage, le brigand le sait et en profite.

Vous trouvez extraordinaire ce que vous venez d'entendre; cependant, ce n'est que la répétition de ce qui a existé chez vous. *Nos Cordeliers niveleurs*, créés et soutenus par d'Orléans, ne sont-ils pas la répétition de vos *Frères rouges* élevés par Cromwel (8)? Ce sont de pures machines qui se briseront d'elles-mêmes, lorsqu'on voudra anéantir le chef. Nous allons entrer aux Jacobins, et je dois vous prévenir qu'il y a une grande différence entre ces deux sociétés. L'esprit n'est pas le même. Il est à craindre toutefois que les Jacobins ne se laissent dominer par les Cordeliers; c'est le but de celui qui les a amalgamés ensemble. Je vois cependant avec plaisir que jusqu'à présent aucun Jacobin ne s'est fait recevoir Cordelier. — Je ne comprends pas cette distinc-

tion. Veuillez me l'expliquer. — Je prie M. le commissaire de le faire à ma place ; d'ailleurs c'est lui qui m'a donné cette clef.

—L. C. : Volontiers. La société des Jacobins, que l'on nomme aussi société-mère, comme la première formée, ou Amis de la Constitution, n'étoit originairement composée que de députés. A force d'intrigues, d'Orléans obtint d'y faire admettre des externes bien connus par leur patriotisme et leurs lumières ; et il y fit recevoir de suite beaucoup de ses créatures, telles que Sillery, Laclos, Voidel, Chepy, Camille Desmoulins, et nombre d'autres, sans compter son fils aîné. De ce moment beaucoup d'ambitieux et quelques vrais patriotes briguèrent l'avantage d'être reçus membres. Bientôt la société en compta dix-huit cents, et devint le foyer de toutes les intrigues. Dans le temps qu'on n'y étoit reçu qu'avec de grandes difficultés, plusieurs clubs particuliers s'établirent à Paris, sous diverses sections ; celui des Cordeliers en étoit un, et se fit remarquer par ses exagérations. Il semble que ce quartier renfermoit tout ce qu'il y avoit d'exagérés dans la capitale. Danton, Legendre,

Fréron, Marat, Fabre d'Eglantine, Hébert, Montmoro, etc. etc., y résidoient, et furent le noyau de ce club nommé d'abord des Droits de l'Homme, ensuite des Cordeliers du local qu'ils occupent, comme celui de Jacobins a pris le sien du couvent des moines de ce nom. Je vous observerai en passant que la société-mère tint d'abord ses séances dans le haut de ce couvent, précisément dans le même local où le conseil des seize avoit tenu les siennes du temps de la Ligue.

Les principaux membres des Cordeliers firent de vains efforts pendant six mois pour entrer aux Jacobins ; toujours on les ajournoit sous divers prétextes. La fuite du roi en 1791, fut l'époque où ils y furent admis ; le danger en fut la cause. Depuis ce temps ils cherchent à prendre un ascendant dangereux dans la société, et ils commencent à y dominer depuis le 10 août. Unis entre eux, ils préparent et conviennent dans leur société, ce qu'ils doivent dire dans la société-mère ; et lors des arrêtés, on en voit une masse d'environ deux à trois cents se lever pour ou contre. Je vous montrerai le côté qu'ils occupent. Pour moins offusquer,

offusquer, leurs orateurs ne sont pas assis au milieu d'eux ; ils sont disséminés dans tous les points de la salle, et entraînent toujours quelques voisins dans leur parti. Une remarque essentielle, c'est qu'aucun membre de la société des Jacobins ne s'est fait recevoir de celle des Cordeliers.

Nous étions arrivés à la porte des Jacobins, et notre commissaire fut nous chercher un permis pour entrer dans la salle. Nous le suivîmes, et il nous plaça presqu'en face du président. — Je vais d'abord, nous dit-il, vous mettre au fait de la distribution des partis. Cet amphithéâtre que vous voyez à notre droite, s'appelle la *Montagne*. Là sont assis les membres qui veulent de bonne foi et soutiennent avec chaleur le bonheur de la république. Voilà Boileau, Vergniaud, Ducos, Lamarque, Quinette, Lindet, Bayle, Condorcet. A notre gauche, sur l'amphithéâtre qui fait face à l'autre, et que l'on nomme le *Rocher*, sont les Cordeliers dont je vous parlois. Les principaux sont les deux Bourdon, Châles, Chabot ; les autres sont répandus dans la salle. Danton est à notre droite avec Legendre et

d'Eglantine. En face de nous, à côté du bureau, est Robespierre, et Couthon à ses côtés tenant son chien sur ses genoux. D'Orléans est au bureau en qualité de secrétaire. De l'autre côté du bureau, est la place ordinaire du parti de Brissot et de Rolland. Ils n'y sont pas, mais j'y vois de leurs partisans, tels que Lantenas, Bosque, Mailhe et Restout. La place que nous occupons, ainsi que celle qui est à la gauche de la tribune, ne compte pas; elles sont remplies de membres sans caractère, qui tantôt se lèvent pour, tantôt contre, sans savoir pourquoi. Voyez maintenant cette masse de tribunes qui entourent la salle. Elles contiennent plus de deux mille spectateurs; mais ce que vous observerez, c'est qu'il y a les trois quarts de femmes. La salle en contient environ autant.

Des applaudissemens généraux interrompirent le commissaire. L'entrée de Dumourier en étoit le motif. Ce général monta à la tribune, un bonnet de laine sur la tête. « Je viens, dit-il, faire mes adieux à la société, et renouveler dans son sein le serment de fidélité à la république et de mourir en la défendant. Que l'on reconnoisse désormais le véri-

table républicain à sa coëffure ; le bonnet de Guillaume Tell est la seule qui lui convienne : je me glorifie d'être le premier à le porter.

Bourbon (de l'Oise) parla, ensuite, de la justice que les Cordeliers avoient exercée sur les bustes de Mirabeau et d'Helvétius, ainsi que des salutaires dénonciations. Il invita la société des Jacobins d'adopter ces mesures. Il s'engagea une vive et longue discussion sur ces deux objets, dont le résultat amena deux arrêtés ; l'un, de voiler les bustes jusqu'à un rapport sur ces deux hommes ; l'autre portoit que ceux des sociétaires qui étoient députés, proposeroient à la Convention de décréter de nouvelles visites domiciliaires, et de punir de mort tous émigrés trouvés à Paris, quinze jours après la défense qui leur seroit faite de rentrer en France.

Il s'entama une discussion vigoureuse sur la proposition d'expulser tous les Bourbon de France. Le parti des Cordeliers et celui de Robespierre se réunirent pour combattre cette mesure. Le parti de la Montagne lutta fort et long-temps, et fut jusqu'à dire que, si d'Orléans, que l'on nommoit Egalité, étoit aussi

bon républicain qu'il vouloit le paroître, il devoit être le premier à s'ostraciser. On finit par ajourner cette question jusqu'après le jugement du roi. Rien n'étoit plus piteux que la figure de l'ambitieux d'Orléans pendant tout ce débat ; elle changeoit de forme suivant les différentes opinions. Après cet arrêté, on leva la séance. Ainsi se termina notre journée. En nous séparant, le commissaire nous dit : demain le roi paroît à la barre de la Convention. Toutes les autorités et tous les employés ont ordre de se rendre à leurs postes dès huit heures du matin, et de ne pas les quitter sans de nouveaux ordres. Si vous voulez vous rendre à cette heure au château, vous m'y trouverez, et nous en continuerons la visite. Nous acceptâmes de grand cœur.

NOTES

Du Chapitre septième.

(1) L'histoire des Indes par Hérera, n'auroit-elle pas servi à introduire en France ce mot *sans-culotte*, qui a fait tant de mal, devant qui tout a plié, à qui on a dédié des livres, des gravures, des chefs-d'œuvre d'art; nom que l'on a donné à nos armées, et que l'on a déifié, en lui consacrant les cinq jours de l'année républicaine !

Hérera, au livre 10 du deuxième vol. de son Histoire des Indes, rapporte que les *Tépéaques* ont une idole qui porte la figure d'un homme, tenant d'une main un bouclier, et de l'autre une flèche; que ces sauvages l'a nomment *Camaltzèque*, mot qui veut dire *Dieu sans culotte*. C'est leur divinité; ils l'adorent avec un grand respect, et lui rendent des actions de graces lorsqu'ils remportent une victoire.

(2) Sous la tyrannie de Cromwell, comme sous celle de Robespierre, il parut différentes diatribes qui les démasquoient; mais la vigilance de tous deux rendoit la publicité de ces écrits bien difficile. Il en parut un du temps de Cromwell, portant pour titre : *Tuer n'est pas assassiner*, par lequel on s'e

forçoit de prouver qu'il étoit juste de tuer ce protecteur à quelque prix que ce fût. Cromwell lut ce vigoureux traité, et il en conçut une telle crainte, qu'il prit les précautions les plus ridicules pour éviter d'être assassiné, et que depuis cette lecture il ne jeta pas un sourire jusqu'à sa mort.

(3) Je n'ai fait que transposer la date ; le baptême se fit le 25 mars 1792, dans une fête qu'on nommoit alors civique.

(4) J'ai inséré dans un même cadre le résultat de plusieurs séances, pour offrir d'un seul coup d'œil au lecteur la physionomie de la Convention, et des partis qui l'ont divisée et qui se sont dévorés mutuellement.

(5) Ce trait de Chabot n'est pas assez connu pour ne pas le répéter : La journée du 20 juin avoit été trouvée à juste titre si horrible, qu'elle rétablit une partie de l'autorité du roi. S'il eût su en profiter, il étoit encore temps de rétablir la royauté. Furieux de cette confiance dont on entouroit le roi, trois députés, Chabot, Merlin de Thionville et Basire, ne trouvèrent pour la lui faire perdre que de le noircir d'avoir fait assassiner un député. Tous trois résolus de se sacrifier, tirèrent au sort à qui des trois seroit assassiné par les deux autres. Chabot eut le mauvais billet. « Ce soir, leur dit-il, je me

rendrai au coin de la place du Carrousel et de la rue de l'Echelle ; vous me brûlerez la cervelle, et répandrez le bruit que c'est le roi qui m'a fait assassiner. Le peuple s'insurgera ; et lorsqu'il sera échauffé, vous mettrez ma tête au bout d'une pique pour lui servir d'étendard, et vous le conduirez au château pour venger ma mort sur le roi et sa famille. » Le coup manqua, parce que Merlin et Basire ne parurent pas au rendez-vous.

(6) Lord Bedfort se trompe ; le mot *insurrection* n'est pas de création anglaise. Montesquieu dit dans ses Recherches des anciens gouvernemens, que l'insurrection étoit consacrée par une loi dans la Crète. Il paroît que depuis ces temps reculés aucun peuple ne s'en est servi jusqu'à la révolution d'Angleterre : il signifie chez les Anglais soulèvement du peuple, ou d'une partie du peuple. De nos jours, les Etats Unis d'Amérique l'ont employé lorsqu'ils ont secoué le joug, et il ne seroit peut-être pas parvenu jusqu'à nous, si Lafayette, que le peuple français a nommé le héros du Nouveau Monde et de la liberté, ne s'étoit avisé de dire que l'insurrection étoit le plus saint des devoirs. Cette maxime nouvelle en France fit des progrès rapides et funestes. C'est avec elle que tous les ambitieux ont produit les troubles et ensanglanté si souvent le sol de la France. On peut voir le dictionnaire des mots inventés pendant la révolution, et recueillis par Ri-

varol. Le nommé Bréon est un de ceux qui en ont le plus créés.

(7) Fabre d'Eglantine s'est trompé dans son calcul, et a fini, comme il le méritoit, par monter sur l'échafaud, non comme victime révolutionnaire, mais comme prévaricateur et concussionnaire. Dans l'affaire de la Compagnie des Indes, il reçut cent mille francs pour falsifier un décret, fut découvert, et puni de mort.

(8) Il n'est point de comparaison parfaite, celle-ci en est la preuve : Les Cordeliers vouloient l'égalité fondée sur la nature, tandis que les Frères Rouges l'établirent sur les principes de Jésus Christ, qu'ils prenoient pour gouverneur. Les Cordeliers soutenoient d'Orléans sans se diviser, tandis que les Frères Rouges virent sortir de leur sein une faction nommée *Levallers*, ou applanisseurs, qui tentèrent de détruire Cromwel. Mais il les prévint. Ayant appris que les applanisseurs tenoient une assemblée secrète, il y parut à la tête de son régiment rouge ; et profitant du prétexte d'une réponse hardie, et de quelques reproches qui lui furent faits, il jeta morts les deux principaux chefs, et détruisit par ce coup hardi une faction qui n'avoit à se reprocher que d'avoir suivi ses leçons et son exemple.

CHAPITRE VIII.

CINQUIÈME JOURNÉE.

Visite du rez-de-chaussée du château des Tuileries, côté du jardin. — Examen du cabinet particulier du roi. — Son registre d'aumônes secrètes. — Par qui distribuées. — Son compte ouvert avec la Reine. — Autres dépenses portées sur le même livre. — Registre sur lequel Louis XVI écrivoit ce qu'il avoit fait chaque jour depuis l'âge de quatorze ans. — Boudoir du Roi ; quel usage il en faisoit. — Ses livres de dévotion, sur lesquels il écrivoit des prières de sa composition. — Atelier de serrurerie du Roi ; ses ouvrages dans ce genre. — Justice d'un dilapidateur des Tuileries. — Chambre de travail du Roi. — Anecdotes sur le président d'Aligre et Rousseau. — Anecdotes sur les deuils, le cérémonial, sur la noblesse, le masque de fer, sur l'épouse de Louis XV, le Roi de Pologne son père,

et sur la marquise de Pompadour.—Manière de travailler de Louis XVI.—Anecdote sur Condé et Conti.— Le Roi traite Monsieur d'impertinent ; à quelle occasion ; causes du froid qui règne entre les deux frères.— Plans de restauration présentés au Roi par Montmorin.—Anecdotes sur ce ministre.

NEUF heures étoient à peine sonnées, que nous étions déjà réunis aux Tuileries.—Je vous attendois avec impatience, dit en nous saluant le commissaire ; nous allons visiter le rez-de-chaussée qui donne sur le jardin ; commençons par le cabinet du roi : il est pris dans l'angle du pavillon intermédiaire, entre celui du centre et celui de Flore. Une seule croisée lui donne jour sur le jardin : c'est ici que l'infortuné monarque descendoit chaque matin pour déjeuner, travailler et réfléchir aux soins de son gouvernement. Il n'étoit permis qu'à un seul de ses serviteurs, Durey, d'y entrer pour le servir. Souvent la reine profitoit du moment de son déjeuner pour venir causer d'affaires avec lui. Elle arrivoit par cette

porte qui communique à son cabinet de toilette que nous allons visiter. Quelquefois le roi, aigri par les chagrins, la recevoit fort durement : si ces jours d'humeur elle vouloit causer politique, il lui répondoit sèchement : « Mes affaires ne vous regardent pas, madame, mêlez-vous seulement d'avoir soin de vos enfans » ; et il ne lui parloit plus, ce qui l'obligeoit à sortir. Lorsqu'il ne vouloit pas recevoir sa visite, il disoit à Durey de fermer la porte en dedans. La reine alors s'en retournoit sans oser frapper, lorsqu'elle s'en apercevoit. Durey, qui est ici placé par Rolland pour donner des renseignemens aux commissaires, peut vous le répéter ; c'est lui qui nous a instruits de mille particularités semblables.

— J'avois entendu dire, reprit lord Bedfort, que ce Durey étoit l'homme de confiance du roi : comment se fait-il qu'il ait la bassesse de servir ceux qui ont détrôné son maître ? — Ce n'est pas le plus beau trait de sa vie ; aussi nous nous en défions, et le méprisons. Il avoit tellement la confiance et l'attachement du roi, que, malgré le simple

titre de garçon du château, il étoit employé aux fonctions de valet-de-chambre, de confident, de factotum; enfin, c'étoit lui que Louis XVI chargeoit de la distribution de ses aumônes secrètes, dont voilà la liste; et si quelqu'un devoit solliciter la gloire d'être enfermé dans la tour pour le servir, c'étoit plutôt Durey que Cléry, ou Hue.—L. B. : Me permettez-vous de feuilleter ce cahier de ses aumônes ? — L. C. : Volontiers; mais à condition que vous tairez les noms des aumônés.

— L. B. : Sans doute il répandoit d'autres bienfaits; car ceux qui sont inscrits sur ce petit cahier sont bien foibles. Le plus fort de ses dons ne passe pas trois louis d'or; et il écrivoit une aumône de six francs. Le total de cette dépense ne passe pas 400 liv. par mois. Certes, il y a bien des particuliers qui en font de plus fortes pour le même objet; comment pouvoit-il tenir registre de si peu de chose ?

L. C. : Le système d'économie que le roi s'étoit fait en montant sur le trône, l'avoit astreint à se rendre compte des plus légères

dépenses ; et comme sa mémoire auroit pu le tromper, il tenoit, non pas simplement note, mais registre de ce qu'il dépensoit : dans l'instant vous en aurez la preuve. Par le même système d'économie, il étoit très-parcimonieux dans ses dons. Ce registre est le seul d'aumône qui se soit trouvé ici : il est ouvert depuis le premier novembre 1789, et arrêté le premier août 1792, comme vous pouvez le vérifier ; il ne porte qu'une dépense de 11,572 liv. pendant 32 mois.

Voici un autre cahier de ses dépenses journalières en tous genres. — Voyons ; mais il étoit en compte ouvert avec la reine, comme un fabricant avec les marchands.

Le 21 janvier 1786, donné à la reine trois cents louis, ci..... 7200 liv.

Le premier avril 1786, donné à la reine..... 3000.

Le 13 août 1786, donné à la reine pour solde de compte de bureau.. 18,696.

Cela est fort plaisant, pour frais de bureau : pouvez-vous m'expliquer ce que cela signifie ? — Vous savez sûrement que l'acquisition du

Château de Saint-Cloud que la reine fit sans avoir consulté son époux, et les dépenses énormes pour l'arrangement de Trianon, firent ouvrir les yeux au roi. De ce moment il défendit de rien payer sur les bons de la reine, et la mit à portion congrue, en lui fixant une somme pour sa dépense. Voilà pourquoi vous ne trouvez sur ce registre aucun article antérieur à 1786, concernant la reine. — Fort bien ; mais je sais qu'elle trouva moyen de tirer de l'argent des coffres, sans que le roi s'en doutât. — Calonne a pu vous en dire quelque chose. — Ah ! ha ! Le roi mettoit à la loterie. Voyez cet article.

Le 13 août 1790, donné à madame de Chimay quatre billets de loterie, portant somme de 96 liv. pour un télescope, ci, 96 l. Il n'oublioit rien, le cher roi ; et je suis persuadé que s'il avoit eu quelques fantaisies amoureuses, il auroit écrit ce qu'elles lui eussent coûté.

— Voulez-vous voir un article qui pourra lui faire tort dans la malheureuse circonstance où il se trouve, et qui vient à l'appui de ce qu'a dit son ministre Bertrand, qu'il a beau-

coup dépensé d'argent pour gagner des personnes, qui l'ont reçu, et qui n'en ont pas été moins contre lui. Lisez cet article.

Quartier de janvier 1791 : à M. Acqueloque, pour son faubourg, 3000 liv.

Janvier 1792 : gratification à M. Acqueloque, pour le faubourg, 1800 liv.

Ce qui me porte à croire cependant que ces sommes n'ont pas été données précisément pour gagner à son parti les habitans du faubourg Saint-Marceau, dont Acqueloque étoit commandant, c'est que nous ne voyons sur ce registre aucun autre article de dépense pareille. On devroit y trouver le détail des trois millions dépensés pour peupler les tribunes de l'Assemblée nationale de partisans, et pour le soudoiement des péroreurs de groupes. Ainsi je pense que cet argent a été donné au commandant pour soulager les nécessiteux paisibles de son faubourg, que la misère auroit peut-être forcés de se réunir aux turbulens. Et il y a, selon moi, une grande différence entre acheter des partisans, et payer des personnes pour les empêcher de se jeter dans aucun parti. — Sans doute; mais vos Jacobins ne

raisonneront pas de même. Il a soulagé des malheureux; donc il a cherché à les gagner. Voilà la logique de ces messieurs.

— Voici un autre registre beaucoup plus volumineux que ceux que vous venez de voir. Il est commencé depuis 1768, et est écrit jusqu'au 9 août 1792. Il y a 8,392 articles que j'ai eu la constante patience de lire. — Cela doit être curieux ; donnez. — Le voilà. — Mais, vous riez. — Vous allez faire de même. — Pendant que l'Anglais lisoit, le commissaire me dit : Ce recueil n'a rien de piquant que le titre. C'est un registre de ce que le roi a fait jour par jour depuis l'âge de 14 ans. On dit communément qu'il y a peu d'hommes qui ne voudroient retrancher de leur vie le quart de leur jeunesse, et qu'il n'y en a aucun qui n'ait besoin de déchirer quelques feuillets de leur roman. Je vous jure que d'après ce registre, il n'y a pas une seule ligne à effacer du roman de Louis XVI. — L. B. : Quelle pitoyable occupation ! Je dévorois ce livre d'après son titre. Je le jeterois au feu si j'en étois le maître, pour la gloire de celui qui l'a écrit. Lisez un article, vous aurez vu les huit mille

trois

trois cent quatre-vingt-douze. C'est le thermomètre du lever et du coucher du roi, et voilà tout. *Tel jour levé à huit heures, couché à dix heures ;* c'est toujours la même chose. Pas un trait, pas une particularité dont la vie des monarques est si remplie.

—L. C. : A propos de thermomètre, voulez-vous voir celui de Louis XVI ? Entrez dans ce cabinet ; mais l'un après l'autre, car il n'y a place que pour une personne. Ce cabinet, pratiqué dans l'angle droit de la chambre, n'avoit, à la vérité, que cinq pieds de long sur une largeur d'un pied et demi. Dans un enfoncement pratiqué au fond, étoit une petite bergère ; et dans celui fait dans le mur de la fenêtre, se trouvoient deux chaises que l'on ne pouvoit déplacer faute d'espace. Deux petites croisées, toujours couvertes de jalousies, éclairoient ce petit local orné avec goût. C'est là que le roi venoit l'après-dîner faire une heure de sommeil, et plus souvent examiner, sans être vu, ce qui se passoit au jardin, et écouter ce que disoient ceux qui passoient sous ses fenêtres. Les méchans, lorsqu'ils surent que la curiosité attiroit le monarque dans ce réduit,

y envoyoient des hommes du peuple s'y grouper, et débiter mille horreurs et hurler d'infâmes chansons. Louis les écoutoit en soupirant, et finissoit toujours par se retirer. Sur le carreau de la fenêtre en face de la porte, étoit attaché un thermomètre circulaire, qu'il visitoit tous les jours, et dont il inscrivoit les variations. Le commissaire nous montra le livret qui servoit à cet usage.

—L. B. : Que de soins pour de petits objets! et quel temps perdu inutilement! Le roi étoit excellent pour les détails de ménage et de comptoirs; mais voilà tout, à ce qu'il me semble. — Un moment, ne le jugez pas encore. — Quels sont ces livres placés sur cette layette? — Ils servoient de consolation au roi. Ce sont tous des livres de dévotion. Voici un volume à ses armes, relié en maroquin rouge, intitulé: *Exercice de piété*. C'est un recueil d'actes pieux. Ce qui le fait remarquer, sont des prières que le roi a composées et écrites sur ce livre, par-tout où il a trouvé du papier blanc. Les feuilles, qu'en terme de librairie on appelle *garde*, en sont couvertes. Voyez, en voilà cinq pages d'une écriture extrême-

ment menue et serrée, qui contiennent onze actes, d'*offrande*, de *bons propos*, de *foi*, d'*humilité*, de *contrition*, d'*espérance*, de *desir*, d'*adoration*, d'*amour*, de *remerciement* et de *demande*. — Croyez-moi, gardez ce livre; un jour viendra qu'il sera fort précieux. — Il est vrai qu'on peut se l'approprier sans danger; car ces livres de dévotion sont condamnés à la destruction, et plus d'un député en a déchiré déjà plusieurs pour allumer sa bougie, et pour d'autres usages. L'un de ces quatre volumes du *Missel* que vous voyez, renferme également sept pages de prières écrites aussi par le roi. C'est la troisième partie, je crois : justement. — Je donnerois bonne chose pour posséder un de ces volumes (1). — Je vous le répète, mettez de côté ces deux objets : ce seroit dommage qu'ils devinssent la proie de quelques-uns de vos destructeurs politiques. — Mais si on venoit à le savoir, on me l'imputeroit à crime. Jalousé de plus d'un de ces hommes qui me traitent de modéré, ils m'accuseroient d'avoir soustrait ces livres dans l'intention de les présenter comme des objets de vénération, comme des reliques enfin.

Epié dans ma conduite par une autre classe qui envie ma place, cette découverte lui serviroit d'aliment pour m'inculper de dilapidation, et je succomberois sous cette double dénonciation ; car le système du jour est de trouver des coupables. Pour y parvenir, on ne permet, pour ainsi dire, plus à l'accusé de se défendre. On appelle ses moyens des ruses de chicane, et ses preuves offertes, des éternisations de procédure. —Sans doute, l'homme probe et le citoyen vertueux sont aujourd'hui les plus exposés. Mais vous ne devez pas craindre d'être traité de dilapidateur pour avoir mis de côté deux chetifs volumes proscrits par vos athées. On ne croira pas que celui qui a pu remplir ses poches d'or, de bijoux et d'assignats, et qui en a rendu le compte le plus scrupuleux, soit un voleur, parce qu'il a mis de côté deux objets de curiosité, n'ayant qu'une valeur idéale. Votre autre crainte est puérile. D'ailleurs, voici un moyen de parer à tous ces inconvéniens. Cachez ces livres au fond d'un carton de papiers indifférens, et placez-le sur la layette la plus élevée de votre bureau, avec une étiquette qui ne piquera la curiosité de

personne. Lorsque la fureur révolutionnaire sera passée, vous les tirerez de cette cachette. — Je vous remercie, et vais employer cet expédient.

Le commissaire avoit tiré les registres dont je viens de parler, d'un secrétaire placé dans le grand cabinet du roi, et auquel nous avions fait peu d'attention d'abord; mais, en repassant, lord Bedfort le fixa, en se récriant sur sa grandeur. — Ce secrétaire est celui, nous dit le commissaire, où le roi serroit ce qu'il avoit de précieux. Les insurgés le respectèrent au 10 août; mais des députés voulurent le visiter. Comme vous le voyez, il est à cylindre, et ne présente nulle entrée de serrure; il n'y en a effectivement aucune : ce clou pressé par le doigt, faisoit tourner et ouvrir le cylindre, et laissoit l'intérieur à découvert. C'est, dit-on, un chef-d'œuvre de mécanique. Les députés, impatiens de trouver certains papiers qu'on leur avoit assuré y être renfermés, le brisèrent pour se satisfaire plus vite, de sorte qu'aujourd'hui il est dans un délâbrement irréparable. Les ressorts sont cassés ou forcés, et le serrurier qui l'a fait

déclare qu'il est inraccommodable. — Lui avez-vous demandé ce qu'il a coûté? — Oui, deux cents louis, l'ébénisterie à part. — Les députés y ont-ils trouvé ce qu'ils cherchoient? — Je l'ignore. Je sais seulement qu'il recéloit un porte-feuille garni de papiers.

Nous passâmes, en sortant du cabinet du roi, dans une espèce de couloir, prenant vue par une croisée sur le jardin. De l'autre côté, une cloison vitrée et recouverte en dedans de rideaux de mousseline, cachoit une chambre sombre, dont le commissaire nous ouvrit la porte. — C'est ici l'atelier de serrurerie de Louis XVI, nous dit le commissaire. Nous l'examinâmes. Un établi garni d'un étau, des limes, marteaux, tenailles, et autres outils propres au métier, formoient tout l'ameublement. Point de forges, point d'enclume, pas même de fourneau ni de cheminée. — Il ne forgeoit donc pas; dit l'Anglais. — Le commissaire: Depuis son séjour à Paris, il se contentoit de limer, encore cela lui arrivoit-il rarement. — Pourriez-vous nous montrer quelques ouvrages en serrurerie qu'il ait travaillés lui-même? Il passoit pour exceller dans ce métier.

— Comme votre roi Georges, à faire des boutons. — Il les faisoit très-mal. Mais la flatterie faisoit passer son ouvrage pour des chefs-d'œuvre. — Il en est de même de la serrurerie de Louis XVI. Durey m'a dit qu'à Versailles, où il avoit un atelier des mieux montés, il s'avisa de démonter plusieurs serrures de portes et d'armoires pour en changer les gardes, et qu'il les gâta toutes, à l'exception d'une seule. Le serrurier Gamain qui lui donnoit des leçons, fut obligé de les raccommoder. Voilà le seul ouvrage que ce même Durey m'a assuré avoir été fait par le roi depuis qu'il habite les Tuileries. C'est une clef qui n'est pas encore finie, malgré qu'il l'a commencée depuis plus d'un an. La serrure est à côté. — Elle est bien compliquée, ne joue pas, et est bien mal polie. — C'est cependant son chef-d'œuvre. Je vous montrerai, dans sa chambre à coucher, un verrou qu'il a fait et posé lui-même. Ces deux pièces suffiront pour asseoir votre jugement sur ses talens en serrurerie.

Dans ce moment nous fûmes interrompus par plusieurs personnes qui venoient parler à

notre commissaire. C'étoient ses collègues qui lui dirent qu'un délit venoit d'être commis par l'un d'eux, et qu'il falloit en faire justice sur-le-champ. L'Anglais et moi nous allions pour nous retirer, lorsque le président du comité nous dit : Non, messieurs, nous sommes, au contraire, fort aise qu'un Anglais d'une réputation aussi bien acquise que celle du lord Bedford, soit présent à l'arrêté que nous allons prendre. — De quoi s'agit-il ?

A côté de la chambre où nous nous réunissons, est un cabinet dans lequel se trouve une armoire renfermant le linge du roi. La clef étoit restée après. Ce matin, notre collègue que voilà, y entra pour quelqu'affaire. La porte entr'ouverte lui laissa voir un membre de notre commission qui prenoit du linge dans cette armoire, et en remplissoit ses poches. Il se retira sans être vu, et vint nous avertir. Comme ce cabinet n'avoit d'autre issue que notre lieu d'assemblée, nous attendîmes que le coupable sortît. Il parut quelques minutes après, et nous nous aperçûmes tous du gonflement de ses poches. Il feignit d'avoir oublié quelque chose chez lui, et nous dit

qu'il alloit revenir. Celui qui l'avoit vu opérer, l'arrêta et l'accusa. Son trouble commença par le trahir; il balbutia, et finit par payer d'audace. Mais on le força à vider ses poches qui renfermoient six mouchoirs de batiste, quatre chemises de toile de Frise, garnies de manchettes et jabots de dentelle, et quatre paires de bas de très-fin coton. Après cette humiliante opération, nous l'avons laissé sortir. Il s'agit maintenant de prendre un parti à son égard.

— Sans doute vous en avez déjà conféré entre vous, dit notre commissaire. Pour moi, voici mon avis : Le coupable est père de famille et peu fortuné. Si on ébruitoit ce qui vient de lui arriver, ce seroit un homme perdu. Ce n'est cependant pas un scélérat. Car, s'il l'eût été, il ne se seroit pas arrêté à prendre de si minces objets, sur-tout ayant eu la facilité de s'en approprier de plus précieux. Mais ce qu'il vient de faire lui enlève toute confiance, et aucun de nous ne voudra plus l'avoir pour confrère. Que le président se transporte ce soir chez lui pour l'inviter à donner sa démission. S'il s'y refuse, chose que je ne puis croire, nous irons tous chez le ministre lui dire ce qui c'est

passé. Sur-tout point de délibération écrite; il ne faut pas qu'il reste de trace qui pourroit faire tort un jour à un homme qui n'a sans doute eu qu'une foiblesse.—Chacun se rangea à cet avis, et notre commissaire nous dit le lendemain que le coupable avoit donné sa démission.

—Si l'on en agissoit toujours ainsi, dis-je à l'Anglais, on diminueroit le nombre des criminels. Ouvrir le chemin du repentir pour la première faute est très-politique; car souvent l'homme ne passe de la faute au crime que parce que vous l'avez puni publiquement. Sa réputation ternie le rendant l'objet du mépris et de la confiance de ses concitoyens, il ne lui reste que le désespoir, qui presque toujours finit par le rendre décidément criminel. Lorsque la bourasque révolutionnaire sera passée, il faut espérer que l'établissement précieux des jurés saura nous donner ce bienfait. Mais suivons notre conducteur qui nous appelle.

Cette chambre fait encore partie de celles occupées par le roi. Ici sont les papiers relatifs aux affaires du Gouvernement. Il les méditoit avant d'en conférer avec ses ministres

ou son conseil. Les voilà placés dans des cartons dont les étiquettes indiquent la nature. Vous trouverez ici, j'espère, de quoi alimenter votre curiosité. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il seroit indiscret à un Anglais d'examiner ces quatorze cartons de politique. Ainsi, tout ce qui concerne les négociations, les traités de paix, la marine, les colonies, vous est interdit, et plus particulièrement encore ce carton; intitulé: *Politique, Angleterre.* — L. B. : Vous me laisseriez seul ici, que je vous donne ma parole d'honneur que je n'y toucherois pas. — J'en suis persuadé. Mais ne perdons pas de temps, car il y a bien des choses à voir.

La partie de nos finances vous est sûrement indifférente; ainsi, passons ces trois cartons qui en parlent. Je veux cependant vous montrer deux anecdotes qui vous prouveront un genre de dilapidation que sûrement vous ne connoissez pas. Rousseau acheta l'office de trésorier de la ville de Paris, moyennant un million. Cette somme devoit être employée à rembourser des rentes constituées sur la Ville. Rousseau géra jusqu'à sa mort, sans débourser

le million duquel on lui payoit cependant la rente très-exactement. A sa mort on fit 4000 livres de rente à sa veuve. Calonne, en faisant un travail sur l'office de trésorier de la Ville, en 1785, découvrit cette fraude; mais il se garda bien de l'ébruiter. Breteuil et le Prévôt des marchands se seroient trouvés inculpés, et il étoit trop adroit pour se faire des ennemis aussi puissans.

Le second trait, à peu près dans le même genre, regarde le président d'Aligre, ami intime de Calonne. Lors des emprunts faits par Necker, le président s'empressa de souscrire pour une quantité assez considérable d'actions. Mais il se contenta de signer une soumission, et ne versa aucun fonds. Cependant il touchoit fort exactement le revenu de l'argent qu'il n'avoit pas fourni. Ajoutez qu'il acheta une charge à son fils, et que, comme Rousseau, ce fils géra, toucha les rentes sans avoir déboursé une obole. Cette fois, ce ne fut pas Calonne qui éventa la mêche, mais bien le ministre Miroménil, qui en instruisit le roi. Furieux de cette improbité dans le chef de la magistrature, Louis XVI chargea son ministre

de demander la démission du président. Comme ceci se passoit en 1786, Miroménil fit entendre au roi qu'il ne falloit pas brusquer d'abord, dans la crainte que le Parlement, uni alors avec Breteuil pour perdre Calonne, ne se servît de cette circonstance pour réussir plus sûrement. Il fut convenu qu'il auroit un entretien particulier avec d'Aligre, dans lequel il lui diroit que la démission de sa place pouvoit seule empêcher le roi de rendre sa conduite publique. La conférence eut lieu, en effet; mais le résultat n'en fut pas celui que le ministre espéroit. D'Aligre, démasqué, n'en montra que plus de hardiesse. Il dit que l'oubli seul étoit la faute qu'il avoit commise, qu'il n'avoit touché les rentes que dans la persuasion où il étoit d'avoir fait les fonds, et qu'en rendant ces mêmes rentes, qui pouvoient se monter à environ 80,000 livres, tout étoit effacé; mais qu'il n'entendoit pas donner sa démission pour cela. Au récit de cette impudente réponse, le roi vouloit éclater; mais Miroménil l'arrêta encore. Il parla de nouveau au président, à qui il dit, que s'il ne donnoit sa démission, le roi alloit le faire

arrêter et poursuivre. La peur saisit d'Aligre, qui consentit à se démettre, et demanda seulement quelques mois de délai, qu'on lui accorda. Tel fut le véritable motif de la retraite de d'Aligre.

— L. B. : Elle ne lui fait pas honneur ; mais ces deux traits annoncent un vrai désordre dans la partie administrative de vos finances, et je ne suis plus étonné de leur mauvais état. Ces dilapidations particulières n'étoient sûrement pas les seules. — Malheureusement non. Dans la fouille que le parlement fit faire secrètement dans le même temps pour trouver des griefs contre Calonne, on découvrit à l'Hôtel-de-Ville plusieurs abus semblables à celui du président d'Aligre pour l'emprunt.— Miroménil paroît avoir bien servi Louis XVI ; sa conduite envers le président du parlement prouve qu'il craignoit peu de s'attirer l'animadversion des gens en place et en crédit.— On ne peut que faire son éloge, soit par prévoyance des événemens, soit par des principes de politique ou de religion : il fut presque le seul qui s'opposa à ce qu'on accordât l'état civil aux protestans. Lorsqu'il vit qu'il ne pou-

voit réussir, il présenta au roi un projet qui, tout en leur accordant ce bienfait, les resserroit dans des bornes si étroites qu'ils ne pouvoient en abuser; mais il échoua.

Le carton qui suit, concerne le cérémonial et les disputes sur cet objet. Il vous importe peu sans doute de savoir que les princes du sang, à cause de leurs droits éventuels à la couronne, prétendirent, en 1775, que l'archiduc Maximilien leur devoit la première visite lors de son voyage à Paris; qu'en 1789, M. de la Luzerne fit tous ses efforts pour avoir l'honneur de monter dans les carrosses du roi. Mais ce que vous noterez probablement, c'est qu'au mois d'octobre même année, par un contraste frappant, la municipalité de Paris secoua le gênant usage de s'agenouiller, lorsqu'elle paroissoit devant la famille royale. Le roi, tout étourdi qu'il étoit de sa translation dans la capitale, et malgré les vexations et les humiliations qu'il avoit essuyées depuis deux jours, témoigna de l'humeur de cette nouveauté. Je tiens du maire, Bailli, que quelques jours après le roi lui dit avec chagrin: « Ce n'est sûrement pas vous, M. Bailli, qui avez proposé

d'abolir le cérémonial ». Le maire lui répondit : « C'est une délibération de la municipalité. Avouez, Sire, que cette génuflexion tenoit de la servitude, et avilissoit un corps fait pour être respecté. C'est un usage qui fut établi par un de vos prédécesseurs pour punir, par cette humiliation, une municipalité rebelle. On l'a maintenu sans réflexion, sans doute ; mais il ne peut subsister sous le règne de la liberté ». « Au moins, repliqua le roi, vous auriez dû me prévenir de ce changement ». « Sire, croyez que le temps m'a manqué pour le faire ».

Voilà le registre des deuils portés par la cour depuis 1757 jusqu'en 1791. — Comme il est volumineux ! — La famille des rois est si grande qu'ils sont en noir les trois quarts de l'année. — En noir, bon pour la cour ; mais le roi portoit le deuil en violet, à la vérité je ne sais trop pourquoi. — En voici la raison. Le roi porte le deuil en violet par le droit de la couronne qui lui donne le titre de premier chanoine héréditaire des églises de St.-Hilaire de Poitiers, de St.-Julien du Mans, de St.-Martin de Tours, d'Angers, de Lyon et de Châlons. Lorsqu'il fait ses entrées dans ces églises,

églises, on lui présente l'aumusse et le surplis. Quand le roi portoit les petits deuils en noir, c'étoit contre l'usage et par pure volonté.

—Quels sont ces in-folio, qui garnissent cette layette ? — Le recueil des preuves de noblesse des pages, avec les armoiries de chacun. Voyez avec quel art cela est fait. Les feuilles sont de vélin, l'écriture le dispute à la gravure. Ces cartouches, ces armes, ces culs de lampe, avec quel soin tout est peint! Eh bien, au lieu de conserver ces chefs-d'œuvres de l'art dans un Musée, un décret ordonne de les détruire, et ils vont servir à faire des gargousses pour nos canons. — Comment cela ? — Il est ordonné de tirer de tous les dépôts publics tous les parchemins inutiles ; et l'on a désigné littéralement les titres de noblesse, pour être mis à la disposition du ministre de la guerre. Déjà nous en avons délivré une pleine charrette; j'ai soustrait cette fois ce précieux recueil ; mais je crains bien de ne pouvoir l'exempter long-temps de la destruction.

En parcourant cette collection, j'ai ri plus d'une fois de l'origine de certains noms. Rien n'est plus ordinaire que de trouver un comte

descendant d'un apothicaire, un prince d'une courtisane; mais enter son nom sur celui d'un animal, d'un pâtre, le fait n'est pas ordinaire. Cependant telle est l'origine des Châlus. Lisez l'anecdote que voici :

Jean de Châlus, troisième du nom, étoit à la cour en l'année 1165. Il eut le malheur de déplaire au roi Louis VII qui régnoit alors : ce prince l'exila, et lui défendit de paroître devant lui ni à pied ni à cheval. Jean de Châlus obéit, part et arrive enfin dans ses terres. Là, fatigué par le déplaisir de se voir sans emploi, rongé par l'ambition de retourner à la cour, il imagine de dompter un taureau. Il passe deux ans à le dresser, il réussit. Occupé de son entreprise, Jean de Châlus ne pense plus qu'au bon ou mauvais accueil qu'il recevra au moment où il paroîtra devant sa majesté. Enhardi par la bonté et la miséricorde de son roi, qui aura égard et au stratagême et à la bonne volonté, il se rend où le roi tenoit sa cour. Jean de Châlus, monté sur son taureau, s'avance, et passe avec confiance devant les seigneurs qui accompagnent le roi. L'étonnement de voir un homme monté sur un animal de cette es-

pèce, attira une foule de spectateurs ; la surprise du roi ne fut pas légère : il demanda ce que c'étoit, on lui en rendit compte. Le roi le pardonna à l'instant, et lui rendit ses emplois.

C'est en 1165, que Jean de Châlus fut disgracié, en 1167 qu'il fut pardonné. Depuis cette époque il prit le nom de *le Bouvier*. Les Châlus d'Auvergne descendent de la famille Bouvier; depuis ce temps-là ils se sont séparés. Ils forment aujourd'hui plusieurs branches ; madame la duchesse de Narbonne en représente une : les Châlus de Vialleveloux, de St.-Fargeol, et ceux de Prondines, représentent les autres.

Nous cherchâmes dans un carton intitulé : *Mélanges*, de quoi alimenter notre curiosité. Un mémoire sur les machines aérostatiques nous donna en solution la preuve que pour porter 30 hommes, avec des vivres pour 60 jours, il faudroit un aérostat de 2,300,688 pieds cubes, pesant 133,663 livres, et qu'il coûteroit 2,564,222 liv. 10 sols. Cette particularité peut servir aux Garnerin et aux Blanchard.

Le tableau de quelques débordemens de la

Seine depuis 1711 jusqu'en 1784, nous offrit en résultat que la plus forte inondation à Paris étoit celle de 1711, où les eaux se sont élevées à 25 pieds 5 pouces. D'après des observations faites en différentes années, de la quantité d'eau tombée par chacune, depuis 1711 jusqu'en 1775, nous vîmes que 1723 avoit été l'année la moins pluvieuse, n'y étant tombée que 7 pouces 8 lignes de pluie, et que 1711 avoit été la plus pluvieuse, y en étant tombé 25 pouces 2 lignes.

Un registre sur la variation des saisons, tenu depuis 1740, nous fit voir par l'anecdote suivante que l'année 1756 avoit été la plus précoce. « En l'année 1756, messieurs de Bongards et » Nanteuil étant allés reconnoître aux Bois-» Noirs, trouvèrent le 4 du mois de mars, dans » les fonds du village de l'Etang, des épis de » seigle qui furent jugés sortis de leurs cap-» sules depuis plus de six jours; le roi voulant » s'assurer de ce phénomène ordonna à M. de » Bongards de lui présenter ces épis, ce qui » eut lieu le lendemain ».

Plusieurs autres cartons renfermoient les pièces de différentes affaires particulières,

telles que celle de Bellegarde, de Guines, de l'étourdie madame Lagranche qui quitta son mari pour suivre le prince Russe Mewiski, qu'elle vouloit épouser, et qui l'abandonna après l'avoir ruinée ; celle de madame de Chaulnes qui épousa, en 1773, Giac, pour le récompenser de lui avoir fait gagner son procès contre toute justice et aux dépens de sa réputation. La fameuse affaire du collier nous arrêta quelque temps ; nous en feuilletâmes toutes les pièces, dans l'espérance d'y trouver la vérité qu'on y a déguisée avec tant de soin : mais nous n'y trouvâmes que des choses connues, et deux interrogatoires secrets, subis par l'intrigante Lamotte et le dépravé cardinal, qui ne nous apprirent rien de nouveau. Deux lettres, l'une de Vaudreuil, l'autre de l'abbé de Vermond, déchirent une partie du voile qui couvre cette ténébreuse affaire, et servent à soupçonner violemment, s'ils ne prouvent pas, que la reine n'étoit pas aussi étrangère à cette intrigue qu'elle a voulu le faire croire. Vaudreuil lui écrit : « Il est temps que votre majesté frappe » les grands coups et use de tout son pouvoir. » Le public commence à jaser : c'est par des

» coups d'éclat qu'on en impose au vulgaire. » Le cardinal dit hautement qu'il a remis le » bijou à V. M. Je suis certain qu'il a donné » sa parole au bijoutier que ce seroit vous qui » le payeriez. Ce sont les premières impressions » qui restent. Prévenez le roi, n'arrêtez pas » l'effet de son premier mouvement : *Il n'y* » *a qu'une punition exemplaire qui puisse* » *empêcher que le soupçon plane sur vous.* » Madame Jules de Polignac vous mettra plus » au fait que ma lettre.

» Je suis de votre majesté, etc. »

L'abbé de Vermond écrit à la reine, en xbre. 1785.

« Tout Paris est en mouvement pour le » procès, et attend avec une sorte d'impa- » tience l'issue. L'on cause sourdement; toute » la famille du cardinal obstrue les avenues » de la grand'chambre; ils inspirent beau- » coup d'intérêt, sur-tout la vieille comtesse, » que trente années d'une vie exemplaire » rendent recommandable.

» Je suis de plus en plus convaincu que » V. M. auroit dû suivre mon conseil, et » s'opposer à ce que ce procès s'entamât. Quel

» que soit le jugement que le public aura » prononcé, c'est une bien mauvaise politique » de faire beaucoup de bruit pour étourdir.

» La police remplit les ordres que je lui ai » donnés de la part de V. M. ; elle impose » silence en arrêtant les faiseurs de pamphlets : » mais telle vigilance qu'on mette, il en cir- » cule beaucoup trop.

» Eloignez du roi l'homme qui veut passer » pour véridique ; il finira par vous perdre » dans son esprit. Le baron (*a*), est votre » homme ; mais il n'est pas l'ami de l'homme » véridique qui dit hautement qu'il n'auroit » jamais dû se permettre d'arrêter le cardinal, » eût-il encouru votre disgrace. Il est encore » d'autres personnages qu'il est important » d'éloigner du roi.

» V. M. a trop de confiance dans son » pouvoir ; elle devroit ne pas oublier que » ses beaux-frères et ses belles-sœurs la voient » avec envie, et qu'ils n'épargneront aucune » occasion de la perdre : que V. M. se défie » sur-tout du prince philosophe (*b*) ».

(*a*) Breteuil.

(*b*) Monsieur, frère du Roi.

— Ma foi, dit l'Anglais, la connoissance de ces lettres auroit fait grand plaisir à madame Lamotte pour ses Mémoires, dont la reine a fait acheter fort chèrement l'édition et le manuscrit à Londres. — Et qu'elle a fait brûler l'année dernière à la manufacture de Sèves, par le nommé Riston. — Cette précaution n'empêche pas qu'il n'en existe quatre exemplaires à Londres. J'en possède un, auquel je joindrai copie de ces deux lettres qui éclaircissent bien des faits.

Pièces du masque de fer. Sans doute on y trouve le mot de cette vieille énigme. — Point du tout. Seulement elles apprennent que le secret n'est pas arrivé jusqu'à Louis XVI, qui n'en sait pas plus que les autres, malgré les soins qu'il s'est donnés pour le découvrir. Il a fait fouiller le tombeau du comte de Vermandois. Voici le procès-verbal daté du 19 février 1782, qui constate le transférement du corps de ce duc, de Courtrai où il mourut, dans la ville d'Arras. Le 16 décembre 1786, un commissaire du roi, des officiers municipaux et un chirurgien, dressèrent cet autre procès-verbal. Il renferme l'ouverture du tombeau, la visite

du cadavre, les dimensions du cercueil, et l'épitaphe gravé sur le tombeau. Tout cela ne sert qu'à offrir la preuve que le comte de Vermandois n'étoit pas l'homme au masque de fer. — Mais à la prise de la Bastille, on auroit dû trouver quelque trace sur les registres?—D'abord la fureur populaire a brûlé la plus grande partie des registres et des papiers ; celle qu'on a pu sauver des flammes a été scrutée par Manuel, qui a fait imprimer les plus curieuses ; et dans sa *Police dévoilée* on ne trouve rien sur cet homme. — Ainsi donc il faut renoncer à découvrir ce secret.

Ce carton de lettres du règne de Louis XV, renferme-t-il quelques particularités piquantes ? — Aucune. La correspondance de Stanislas avec la reine de France sa fille, qui monta sur le trône par l'intrigue de la marquise de Prie, maîtresse de M. le duc, la remplit presqu'entièrement (2). Deux cent quatre-vingt-quinze lettres de ce roi détrôné, datées de 1732 à 1766, que j'ai eu la curiosité de lire, ne m'ont fourni aucune anecdote à recueillir. Les premières, écrites de Dantzick, partie en chiffres, partie en po-

lonais et en français, mais toutes traduites et déchiffrées, ne contiennent que des craintes sur les dispositions de la France à son égard. Lors du traité de paix qui l'a établi duc de Lorraine, il gémit sur son sort, et dit qu'il a été complétement dupe, vu qu'on lui avoit promis tout autre chose. Il cherche à disculper les Jésuites qu'on avoit voulu lui rendre suspects. Pour preuve, il avoue qu'il est initié dans leur ordre, et qu'il est Jésuite de *robe courte*. Voici à ce sujet une anecdote de laquelle j'ai été témoin, qui démontre la préférence qu'il donnoit à cet ordre. Le couvent des Jésuites et celui des Capucins à Nanci étoient voisins, et le jardin des deux maisons n'étoit séparé que par un mur de huit pieds d'élévation. Le long de ce mur, régnoit, du côté des Capucins, un superbe berceau de charmille. Le convoiter, le demander et l'obtenir, fut l'affaire d'un jour pour les Jésuites. Le gardien des Capucins reçoit, dans l'après-dîner, un ordre du roi Stanislas, de livrer la charmille aux Jésuites. « J'obéirai, et demain les ordres de S. M. seront » exécutés ». Pendant que les Jésuites triom-

phoient, ce gardien, homme d'esprit, contre l'ordinaire de ceux de son ordre, voit qu'une impéritie du rédacteur lui laissoit un moyen de se venger. Il étoit simplement dit de livrer la charmille, et non le terrein sur lequel elle étoit plantée. Que fait le Capucin? il se pourvoit d'un grand nombre d'ouvriers, les introduit dans le jardin pendant que les moines des deux couvens sont endormis, leur fait abattre la charmille, la fait charger sur quatre chariots, qu'on conduit dès l'aube du jour à la porte du couvent des Jésuites, avec ces mots : « Soumis aux ordres du Souverain, je » m'empresse de livrer aux révérends pères » Jésuites la charmille dont il les a gratifiés ». Les Jésuites, furieux, courent à Lunéville, distant de cinq lieues de Nanci, se plaindre à Stanislas, qui ne fit que rire de ce tour vraiment plaisant.

Les peines et les chagrins que Stanislas avoit éprouvés, lui avoient tellement attaqué les nerfs, qu'à peine duc de Lorraine il lui prit un tremblement qui ne l'a quitté qu'à sa mort. Son écriture est non-seulement méconnoissable, mais illisible. La reine étoit

obligée de faire copier ses lettres pour les lire, et je suis étonné qu'on ait trouvé un homme assez habile pour les déchiffrer. Elles ne contiennent que des épanchemens de tendresse et des expressions chrétiennes. Le *post-scriptum* étoit presque toujours des complimens de son chien. Voyez : *Tristan, camarade de ma douleur, vous lèche les pieds.*

— Quelle est cette lettre ? dit l'Anglais en examinant une signature qu'il ne pouvoit pas lire. — Elle est de la maîtresse de Louis XV, la marquise de Pompadour. — Voyons. — C'est peu de chose ; elle offre seulement la preuve que c'est elle seule qui fit le mariage du duc de Grammont avec madame de Choiseuil. Voici, à côté, les rapports de ce duc pendant les guerres de 1744, sur le régiment des Gardes-Françaises qu'il commandoit. Comme vous le voyez, ils sont écrits à ini-marge ; et voilà à côté les réponses du roi sur chaque article, écrites et signées par lui. Tous ces objets n'ont aucun intérêt aujourd'hui.

— L. B. : Ce carton, *Minutes de lettres du roi à diverses personnes*, doit être curieux.

— Pas infiniment ; la seule curiosité que j'y trouve, est de voir combien Louis XVI perdoit de temps pour les objets les plus indifférens. En effet, il tenoit une minute de sa main de toutes les lettres qu'il écrivoit encore lui-même. Tout autre à sa place auroit dit à un secrétaire : Répondez telle chose à M. un tel, ou auroit minuté, en marge des lettres qu'on lui adressoit, le croquis des réponses à faire. Pas du tout, il étoit lui-même son secrétaire. — L. B. : Eh bien, ceci me donne la clef de bien des choses. Maurepas, après lui Vergennes, et successivement tous les ministres à qui le roi donnoit sa confiance, pour le distraire des affaires principales, et l'empêcher d'y donner le temps nécessaire pour les étudier et les approfondir, l'occupèrent par ce futile travail. De l'habitude, il s'en fit un devoir, et peut-être un besoin. Voilà pourquoi il n'a jamais été capable de grandes choses. Lorsqu'il avoit refusé une demande de survivance de place, ou rédigé un tableau d'économie, il étoit satisfait, et pensoit avoir fait beaucoup pour le soulagement de son peuple.

Le carton qui suit, renferme, sans doute, les lettres dont celui-ci contient les réponses. — Cela est vrai. J'en tiens une d'un homme qui n'a pas eu, j'en réponds, d'imitateurs. C'est Lamiliere qui refuse une place, en disant que son incapacité l'empêche de la bien remplir. — J'en prends note; le trait est unique. Sa date est — du 7 avril 1787. — Celle qui suit fait contraste. Elle porte la demande d'un duché héréditaire, 60,000 l. de pension en attendant un grand gouvernement, avec la réversibilité de 15,000 livres sur chacun de ses deux fils; enfin, une somme qu'on ne fixe pas, pour arranger ses affaires. — Quel est le nom de ce modeste pétitionnaire? — Permettez moi de le taire. C'est un de ces hommes dont l'adresse et l'esprit soutiennent le crédit sous tous les régimes. Dans ce moment, l'un de ses fils dirige en cachette la diplomatie de notre République. Il le peut par ses connoissances; mais il ne le devroit pas par la reconnoissance qu'il doit aux bienfaits de Louis XVI. — Me direz-vous simplement la date de cette modeste demande? — Du mois d'août 1787.

L'avidité de ce courtisan peut se comparer

à celle du maréchal de Belle-Isle, qui s'étoit tellement fait combler de biens, d'honneurs et de dignités par Louis XV, qu'on disoit que le roi n'étoit plus assez grand seigneur pour pouvoir faire quelque chose pour lui. M. de Castries, à qui il avoit laissé son mobilier, trouva à sa mort 800 lits, composés de 2000 matelas, répandus tant en son hôtel à Paris, qu'à Versailles, Metz, Bisi et Auvillars.

Depuis que Louis XVI eut un revenu fixé par la liste civile, il prit une connoissance particulière de ses domaines, à la tête de chacun desquels il mettoit une espèce de régisseur à gage, chargé de lui rendre non-seulement des comptes annuels, mais même de le tenir au courant des plus petits détails. Prenons au hasard un de ces cartons. C'est la gestion de Rambouillet et de l'Isle-Adam, conduite par Ogé. Voyez-en la correspondance. — Quoi ! trente-sept lettres depuis le 9 septembre 1791 jusqu'au 4 juillet 1792 ! — Oui, trente-sept lettres du régisseur; ajoutez trente-sept réponses du roi. En marge de ces lettres, il a écrit l'extrait de ses réponses. — Oh, oh ! à travers des détails d'exploitation de coupes de bois, et d'ouvrages

de maçonnerie faits par Lanoue, Ogé rend compte de l'opinion qui règne dans ces cantons. — Ce n'est que sur la demande du roi. Lisez cette note de sa main, en marge de cette lettre. *Quelle est la situation politique des esprits du canton ? Que pensent les officiers municipaux ?* Voulez-vous voir les réponses d'Ogé sur ces questions ? — Non, ce seroit être aussi minutieux que le roi, qui s'attachoit, à ce que je vois, aux petits objets, et abandonnoit à des menins les parties principales. Cela vient à l'appui de ce que je vous disois dans le moment, relativement à ses minutes de lettres. Cependant je tiendrai note de ceci; car c'est par la réunion de toutes ces particularités que je parviendrai à bien connoître le caractère de Louis-Seize.

Nous voici arrivés à la révolution. On la date, selon moi, fort mal à propos, de la prise de la Bastille. Une révolution s'opère lorsque l'on voit tous les corps, toutes les classes de l'Etat résister aux ordres du Souverain; lorsque le chef ne peut plus exercer le pouvoir que par la force des baïonnettes. C'est

C'est bien-là, sans contredit, la position du roi en 1788. Je pourrois même, sans crainte d'être démenti, remonter à l'année précédente : mais je fixe ici notre révolution. Examinez maintenant les pièces de ce carton, étiqueté : *Changement de* 1788. Les opérations des premiers Notables y sont renfermées, avec une liasse de lettres des princes et pairs de France au roi. Voyez, comme ceux qui devoient soutenir l'éclat de son trône et l'autorité royale, l'abandonnent ou s'excusent de lui être opposés d'avis. Le prince de Condé est le premier qui s'éloigne. *Je vais voyager avec ma famille, et je desire trouver à mon retour votre majesté, la famille royale et la France dans une situation plus heureuse.* Je vous le demande : devoit-il choisir ce moment pour quitter le roi ? — Je suis loin de le blâmer. Sa conduite prouve, au contraire, qu'il est le seul vraiment attaché et dévoué à la royauté. Cela est si vrai, que vos révolutionnaires les plus fougueux l'estiment intérieurement. Héritier d'un grand nom, il en a soutenu l'éclat.

Condé depuis long-temps prévoyoit le bou-

leversement de la France. La division qui régnoit dans la famille du roi lui fit apercevoir que loin de se réunir pour arrêter ce bouleversement qui s'approchoit, elle prêteroit des armes contre elle. La première assemblée des Notables lui en donna la preuve. Ne voyant dans Louis XVI, au lieu d'un plan formé, d'une volonté ferme, que des indécisions et de la foiblesse, et sachant bien que ses conseils ne seroient pas écoutés, il partit, abandonnant tout au torrent; et je soutiens qu'il fit bien. Votre roi avoit déjà démontré à toute l'Europe que, de tous ceux qui pouvoient succéder à Louis XV, il étoit le moins fait pour réparer les fautes de son règne. Car je suis, soit dit entre nous, de l'avis de Machiavel sur ce point. Ce politique, dont le vulgaire cite à tort et à travers les maximes qu'il traite de perfides, parce qu'il les isole, dit quelque part que pour le maintien et l'avantage des gouvernemens monarchiques, il est à desirer une sorte de succession alternative de princes, les uns d'un esprit modéré, les autres d'un caractère entreprenant; qu'ainsi Numa fut bien placé après Romulus,

Bajazet après Mahomet, Salomon après David; mais qu'après Numa il eût fallu un Tullus, un Soliman après Bajazet, et un autre que Roboham après Salomon. D'après ce principe, un prince ferme et même sévère étoit nécessaire entre Louis XV et Louis XVI. Condé, ne pouvant être d'aucune utilité au maintien de la royauté au dedans, fit donc bien de chercher à la soutenir au dehors. S'il n'a pu réussir, la faute en est à la conduite des nobles français qui sont allés le rejoindre, aux entraves qu'on a mises à l'exécution de tous ses plans, et plus que cela, à une politique des principaux cabinets de l'Europe, dont le secret n'est encore qu'à moitié connu.

— Le prince de Conti n'a pas tenu une conduite aussi loyale. Il n'a cessé de louvoyer pour tâcher de se maintenir bien avec tous les partis. Voyez sa correspondance avec le ministre Brienne et ses lettres au roi. — Que de platitudes, que de basses faussetés entassées les unes sur les autres! Dans le bureau des Notables qu'il présidoit, il s'oppose aux plans des ministres; et dans ses

lettres il s'excuse d'avoir été forcé de se prononcer, protestant de son dévouement au roi. — C'est une conséquence prématurée de la conduite qu'il tient. Ordonne-t-on un serment, il court le prêter; demande-t-on des dons en équipemens et argent, il est le premier à s'exécuter. — Proposez-lui la présidence des Jacobins et le bonnet rouge, il ne refusera ni l'un ni l'autre. D'ailleurs il ne reste rien à en dire après le portrait que son père a fait de lui.

Une lettre de Monsieur au roi ! Elle est sans doute.... — En la lisant, vous verrez qu'elle est de 1787. — Le début est singulier et la forme est familière. Le, *mon cher frère*, n'est pas en vedette; « *la crainte de vous* » *voir vous ennuyer de moi, et de ce que* » *j'ai à vous dire, me détermine à le mettre* » *par écrit* ». — Il paroît que les deux frères n'étoient pas en trop bonne intelligence, à en juger par ce style. — Et par le contenu de cette lettre. Le roi voyoit avec déplaisir Monsieur imbu d'idées philosophiques, et soutenir celles qu'on émettoit dans son bureau et chez lui. Quelques reproches échappés

à celui-ci sur un des discours de Calonne, donna de l'humeur au roi, qui le traita d'impertinent. Dans cette lettre, Monsieur relève doucement la dureté de cette expression. En parlant au roi de certaines phrases que s'étoit permises Calonne dans son discours, et contre lesquelles les Notables vouloient s'élever et le faire rétracter, il lui écrit la manière qu'il croit la plus propre à employer pour les appaiser, et commence ainsi sa phrase : *Si cependant j'osois être impertinent jusqu'au bout, je vous dirois*, etc. Plus bas il répète encore cette expression : *Si le roi me juge impertinent, j'en appellerai à mon frère, qui sait qu'il n'a pas de meilleur ami que moi.* Cette répétition annonce combien il avoit ce mot à cœur.

Une chose m'étonne dans la lettre de Monsieur. Il écrit au roi que c'est la première fois qu'il se permet la hardiesse de lui dire sa façon de penser sur une chose importante. Comment! le roi ne consultoit pas son frère dans les choses essentielles! — N'en soyez pas étonné. Louis XVI se laissoit facilement prévenir pour ou contre quelqu'un. La reine,

qui avoit toute sa confiance, n'aimoit pas Monsieur ; elle l'appeloit ironiquement le *prince philosophe*. Ce mot passa en proverbe à la cour ; et si elle ne chercha pas à brouiller les deux frères, du moins parvint-elle à empêcher son époux de le consulter dans l'occasion. Vous dire la source, non pas de la haine, mais de l'éloignement de la reine pour son beau-frère, est inutile. — J'en connois le motif.

Examinez ce volumineux mémoire. Il est sans signature ; mais le roi qui a mis le nom en tête, vous prouve que Montmorin en est l'auteur. Il renferme des conseils de véritable ami. Comme une heure suffiroit à peine pour en prendre lecture, je vais vous en faire l'analyse. Montmorin, après avoir démontré les vices du gouvernement dans toutes les parties de l'administration, et fait voir l'impossibilité d'empêcher un nouvel ordre de choses, propose au roi de se mettre lui-même à la tête du changement. « C'est le seul moyen, lui dit-il, de conserver votre autorité, et de maintenir l'amour que vos sujets vous portent. Point d'Etats-Généraux dans ce moment ;

l'exaltation des têtes les rendroient trop dangereux. Une fois réunis, vous ne seriez plus maître de les guider. La plaie de l'Etat la plus pressée à traiter est la finance. Les emprunts ont obéré, les pensions ruinent, et cinq cents millions suffisent à peine aux besoins. Avec de l'ordre et les ressources de la France, on peut encore parer à tout; mais il faut se garder de ces théories abstraites et métaphysiques, qui séduisent au premier coup-d'œil. Bien connoître les ressources des richesses de l'Etat, les rendre plus abondantes, s'il est possible; calculer les ressources qu'elles doivent produire, et les multiplier par un usage raisonnable : voilà les élémens d'un système financier ». Entre plusieurs moyens que présente Montmorin, celui-ci m'a frappé.

La classe bourgeoise est la plus riche, et très-jalouse d'honneurs. Autant qu'elle le peut elle s'élève par les charges. Présentez-lui quelque appât honorifique, elle le saisira avec avidité. Des lettres de notabilité qui n'emporteront aucune exemption pécuniaire pourront satisfaire son orgueil. Fixez-en le prix à un taux assez modique pour que quatre

cent mille personnes puissent y atteindre sans gêner leur fortune, et bientôt les coffres de l'Etat se rempliront. Assemblez en même temps les anciens Notables de votre royaume pour aviser aux moyens de combler le déficit. Présentez-leur vos vues sans leur permettre de trop s'en écarter. Demandez des secours au clergé, quelques renonciations de priviléges aux nobles.

Montmorin, non content de donner des idées générales au roi, présente, dans cet ouvrage, des projets sur chaque partie de l'administration, et joint des modèles de discours à faire par le roi sur chacun. Il commence par la constitution du royaume, qu'il dit être tellement ternie par les lois et les abus, qu'à peine entrevoit-on si elle existe encore. Le sophisme a remplacé la vérité, l'usage a pris la place de l'institution, et le droit est couvert par l'usurpation. Dans les réformes nécessaires, ajoute-t-il, il faut les baser sur le caractère de la nation, et considérer que la bonté des lois étant une bonté de rapport, il faut éviter de conclure de l'abus contre l'établissement. Il faut aussi

que les projets de réforme soient présentés avec un tel art, qu'en anéantissant la diversité des opinions sur le fond, ils inspirent la confiance dans leurs résultats.

La législation n'est nullement en rapport aux mœurs de l'Etat. Depuis long-temps le Code civil demande à être réformé. L'obscurité et la barbarie de beaucoup de lois, ont forcé à cumuler règles sur règles ; et ce qu'on nomme jurisprudence, n'est autre chose qu'une contradiction inexplicable aux yeux même des jurisconsultes les plus éclairés. Mais comme cette réforme est nécessairement longue, il suffit de changer ou de modifier les parties les plus urgentes. C'est dans l'instruction des procédures que la chicane se montre avec tous ses replis ; c'est donc là qu'il faut l'attaquer. Le malheureux ne cesse de se plaindre des officiers de petites justices. Au lieu de ne l'écouter que comme on reçoit les doléances du cultivateur qui se plaint des ravages de l'orage, il est nécessaire d'établir une discipline sévère, qui maintienne les juges en attendant qu'on réduise ces petites justices. Nos lois criminelles sont toutes bar-

bares ; point de proportion entre les délits et les peines, point de défense pour l'accusé. Le Code pénal a besoin d'une refonte entière.

La police, dans les grandes villes, est imparfaite et vicieuse. A Paris, principalement, elle semble être en contradiction avec la tranquillité et les mœurs. Les calculs les plus exacts portent de 28 à 30 mille le nombre des mendians, et à 40 mille environ celui des filles publiques (3). Qu'a-t-on fait jusqu'aujourd'hui pour faire disparoître ces deux fléaux ? Des lois plus propres à détruire les mendians que la mendicité, les libertines que le libertinage. Les sophistes vous disent que la mendicité est une calamité inséparable de la civilisation, que les prostituées sont la sauve-garde de la vertu des femmes. Cette définition implique contradiction, et je pense qu'un gouvernement peut exister sans ces deux plaies. Sans chercher plus loin, la Suisse me servira d'exemple. Des hospices bien dirigés, dont une partie servira d'atelier de travail, donneroient un produit presque suffisant pour nourrir les impotens et les incurables.

Cette analyse de quelques-unes des vues de Montmorin vous suffira pour juger ce ministre. Il est du petit nombre de ceux qui eurent le courage de dire la vérité au roi, et de montrer le danger. Dans les derniers temps de son ministère, il contraria les plans de la reine sans avoir l'air de les connoître. Aussi c'étoit le seul dont elle craignoit l'influence sur l'esprit de son époux. *Si le comte découvre mon projet*, disoit-elle en 1792, *il détruira dans un moment mon ouvrage de plusieurs mois*. Elle se cachoit de lui pour parler d'affaires au roi, sur-tout depuis que dans un comité particulier il avoit ouvert les yeux à ce prince sur une marche dangereuse qu'elle et Latour-du-Pin lui conseilloient de tenir. — Savez-vous, Monsieur, quelle étoit cette marche? — Voici ce qu'on m'en a raconté. Lorsque la Constitution fut présentée au roi pour l'accepter, il consulta diverses personnes. Toutes, quoique dans des vues opposées, lui conseillèrent de la sanctionner. Dans un conciliabule tenu dans son cabinet, entre lui, la reine, Latour-du-Pin et Montmorin, la reine dit qu'il falloit accepter la

Constitution, pour être plus à même de la détruire. Latour-du-Pin ajouta que l'acceptation ne pouvoit lier le roi, que d'ailleurs c'étoit le seul moyen de ressaisir l'ancienne autorité. Montmorin se taisoit, et attendoit ce que diroit le roi, qui, secouant de temps en temps la tête aux raisonnemens des deux anti-constitutionnaires, les interrompit tout-à-coup. « Si la nouvelle charte étoit moins vicieuse, je l'accepterois avec plaisir, malgré qu'elle me réduise pour ainsi dire au rôle d'automate, et je donnerois l'exemple de son exécution la plus stricte. Mais elle est si incohérente dans ses parties, et les attributions qu'on m'y donne sont si perfides, que je me crois obligé, en conscience, d'en faire sentir les vices ». Montmorin, en avouant les taches qui la souilloient, conseilla au roi de l'accepter, non pour s'en servir à l'usage qu'indiquoit Latour-du-Pin, mais pour en faire sentir les défauts en l'exécutant à la lettre. Il lui montra la Constitution comme l'ancre de son salut et le point de sa tranquillité. « Ne croyez pas, ajouta-t-il, remonter au point d'où vous êtes parti : à travers la diver-

gence d'opinions, on en distingue une bien prononcée dans la presque totalité des Français ; ils veulent la monarchie et non la royauté ». La reine et Latour-du-Pin répliquèrent avec aigreur pendant long-temps. Le roi fit cesser toute discussion, et se rangea de l'avis de Montmorin.

— On a accusé ce ministre d'être révolutionnaire. — Cela est vrai. Les partisans de la royauté le taxoient de jacobinisme, et les Jacobins l'accusoient de royalisme. C'est le sort des honnêtes hommes qui ont une opinion mixte, que l'on nommoit dans le temps *modérée*. En suivant leur système, ils déplaisent aux partis extrêmes, qui finissent par les sacrifier à leur sûreté. Montmorin a été la victime des Jacobins triomphans au 10 août ; si les Royalistes avoient eu le dessus, ils l'eussent puni sans doute d'une manière moins cruelle? — N'a-t-il pas péri dans les horribles journées de septembre? — Oui, dans les angoises du désespoir. Lorsqu'il vit le sort qui l'attendoit, il se désespéra ; et dans un moment de frénésie, dont le plus sage n'est pas maître, il brisa à coups de poing une table de

plusiers pouces d'épaisseur. C'étoit le serpent qui mordoit la lime. — Comment n'avoit-il pas fui après la chute du trône ? — Il crut qu'en se cachant chez un ami, il pourroit éviter la persécution, et se montrer ou s'enfuir suivant les circonstances. Cependant il avoit prévu les événemens. Quelques jours avant celui qui changea les destinées de la France, il disoit à Bertrand de Molleville : « Vous riiez, il y a six mois, lorsque je » vous annonçois la République. Vous verrez » si je me suis trompé. J'en crois l'époque » bien près de nous. Sa durée sera courte, » tout dépend du sort du roi. S'il est assassiné, » la République ne durera qu'un moment ; » mais s'il est jugé dans les formes, et *con-* » *damné*, vous n'aurez de long-temps une » monarchie. ». — Cet homme voyoit juste, et méritoit un tout autre sort. Mais, quatre heures sonnent : causer plus long-temps, seroit abuser de votre complaisance. Nous vous quittons. — Demain nous continuerons l'examen de ces papiers. Je vous salue.

NOTES

Du Chapitre huitième.

(1) Lors de la destruction de tous les objets du culte, ce commissaire suivit l'avis de l'Anglais, et les mit de côté. Ce commissaire est mort, et le propriétaire d'aujourd'hui est disposé à les céder à quelques curieux. On peut s'adresser à l'imprimeur de cet ouvrage pour les voir.

(2) Marie de Pologne ne fut pas d'abord l'épouse destinée à Louis XV. Le duc d'Orléans, régent, avoit fait demander en mariage pour le roi, la princesse Charlotte de Lorraine, morte abbesse de Remiremont. Le duc et la duchesse ayant répondu qu'il y avoit une aînée, le régent en fut si piqué, qu'il rompit tous pourparlers. On a prétendu, dans le temps, que la France auroit été plus heureuse si elle avoit eu la princesse pour reine, attendu qu'elle auroit fixé le roi par sa beauté, et l'auroit par-là empêché d'avoir des maîtresses, tandis que la grande piété et les vertus de Marie n'ont fait que le fatiguer.

(3) La mendicité, source de presque tous les crimes, ne fixe pas assez l'attention du gouvernement; dans l'armée de mendians qui couvre le sol de la France, on peut en compter au moins un cinquième en état de travailler. Que l'on employe leurs bras à mille travaux publics, à l'entretien des routes, au labour et repeuplement des forêts, au desséchement des marais. Ce dernier article surtout offre de l'occupation à ces êtres inutiles. Vingt mille arpens de terrein que couvrent les marais de Bourgoing, au département de l'Isère, ne réclament que des bras pour donner d'excellens pâturages, et de la tourbe si nécessaire dans le pays où le bois est très-rare. Le desséchement de ces marais est d'autant plus facile, que leur élévation au-dessus du Rhône présente une pente naturelle pour l'écoulement des eaux. On peut consulter sur cet objet l'excellent ouvrage de M. Boncerf.

CHAP.

CHAPITRE IX.

SIXIÈME JOURNÉE.

Précaution de la cour lors de l'enregistrement des édits de mai 1788. —*Ses espions secrets près des Parlemens.* —*Quels sont les premiers qui demandèrent la double représentation du Tiers-Etat.* —*Création d'un bulletin pour le roi seul.* —*Il cesse au départ de Montmorin.*—*Lettre de Barentin au Roi sur l'esprit des cahiers de Doléances, dont l'un demande la suppression de la noblesse.* —*Conseils qu'il lui donne.*—*Journaux commandés pour le Roi.* —*Directeurs de ceux de tous les partis.* —*Prédictions faites à Louis XVI sur sa chute et celle du trône.*—*Despotisme du ministre Rolland.*—*Découverte des diamans de la Reine.*—*Vente de la garderobe du Roi.*—*Forme de délivrance des effets des Tuileries après le* 10 *août.*

DÈS que nous fûmes réunis, nous examinâmes de suite ce qui nous restoit à voir dans

cette chambre. Un tableau laissé sur la table fixa l'attention du lord, qui dit au commissaire : — Vous savez sans doute ce que c'est que ce tableau ? — Oui, c'est une liste des commissaires que le roi nomma pour aller faire enregistrer les édits de 1788 dans les Parlemens de la France. Il en a rayé, ainsi que vous le voyez, certains noms qui ne lui plaisoient pas, et en a substitué d'autres de sa main. — Pourquoi n'aperçois-je qu'un commissaire pour un Parlement, tandis que j'en vois deux pour d'autres ? — En voici la raison : Dans les Parlemens où l'on vouloit faire enregistrer, outre les fameux édits, d'autres antérieurs qui y avoient été refusés, on nommoit deux commissaires. Par exemple, celui de Besançon avoit rejeté différens édits bursaux ; on y envoya le maréchal de Vaud et l'intendant de la province. Nancy, qui avoit refusé d'enregistrer les vingtièmes, eut pour commissaires l'intendant et M. de Choiseul. D'ailleurs, la note de leur besogne est au bas de leurs noms. — Cela est vrai. — Mais ce que vous ne savez pas, c'est que dans chaque ville de parlement, le roi avoit un

espion qui surveilloit et les commissaires et les magistrats, lui rendoit compte de leurs observations, et lui proposoit les moyens qu'il croyoit les plus propres. Presque partout, c'étoient des conseillers ou des avocats : à Nancy, que je viens de citer, le nommé Riston, avocat, étoit l'espion de cette cour; dans le compte qu'il rend sur ce qui s'est passé, il propose au roi de lancer des lettres de cachet contre ce qu'il nomme les meneurs des parlemens et des bailliages. — Ce métier étoit bien odieux, dans ce moment sur-tout. — A en juger par celui-ci, c'étoient des gens bien vils qui l'exerçoient. Riston étoit, outre un mauvais sujet, qui avoit fait un procès à son père, homme estimable et instruit, accusé d'avoir falsifié des titres ou des sceaux, je ne me rappelle pas bien lequel des deux : il a même été condamné et acquitté alternativement ; mais la révolution a passé l'éponge sur cela. C'est ce même homme dont la reine s'est servi pour brûler cette masse de papiers à Sèves.

— Ces cartons étiquetés *Etats-Généraux*, renferment sûrement des pièces bien curieuses.

—Oui, pour l'histoire. Premièrement, on y trouve des mémoires de tous les parlemens, de tous les ordres de France, adressés au roi lorsque les Etats-Généraux furent promis. Ces pièces peuvent servir de boussole pour connoître l'esprit qui animoit alors chacun de ces corps, et devoient être les guides du roi dans sa conduite. On y trouve des adresses du Tiers-Etat de la Bretagne, de la Comté, du Dauphiné, qui les premiers demandèrent la double représentation; secondement, les prétentions des premiers ordres de différentes provinces, sur ce que c'est aux Etats et non aux bailliages qu'appartient le droit de nommer des députés; des demandes de s'occuper d'abord des lois constitutionnelles avant de traiter la dette de l'Etat. Je vous observerai que cette dernière demande causa la plus grande crainte au roi et à son conseil. Vient ensuite tout ce qui concerne la réunion des trois ordres : cette liasse renferme des lettres de députés au roi, qui tous s'excusent de s'être réunis dans la salle commune, tels que le duc de Liancourt, Lally Tolendal, etc.

Cette liasse est l'extrait et l'esprit des

séances des Etats-Généraux, et de celles de chaque chambre. Le Roi qui vouloit connoître sur-le-champ ce qui se passoit dans les salles de chaque ordre, chargea le ministre Montmorin de l'en instruire. Celui-ci imagina un bulletin dans le genre logographique; quatre de ses commis furent employés à rédiger analytiquement les discussions et délibérations. Plusieurs de ces bulletins sont, comme vous pouvez le voir, écrits de différentes mains; ce qui prouve l'empressement du roi à être instruit des délibérations. — Je conçois bien qu'il étoit facile, lorsque les trois chambres furent réunies, de composer ce bulletin, ainsi que vous le dites; mais tant que chacune délibéra séparément, une autre forme de rédaction étoit nécessaire. — Alors Montmorin avoit, dans chaque chambre, un député qui analysoit et lui envoyoit sur-le-champ sa besogne; c'est ce qui a empêché de donner une forme suivie aux bulletins. Ils commençent tantôt par la noblesse, tantôt par le Clergé ou le Tiers-Etat. On mettoit au net le premier extrait qui parvenoit; ainsi le roi connoissoit ce qui s'étoit passé dans les trois

chambres une heure après la clôture de la dernière.—Il paroît qu'on s'est bientôt fatigué de ces bulletins; car le dernier ne date que de l'avant-veille de la prise de la Bastille.—Le départ de Montmorin en a été la cause: ce ministre voyant que le roi se laissoit conduire à sa perte par une indécision continue, prit le parti de la retraite, et s'enfuit dans sa terre de Maisoncelle, dont il prit le nom pour voyager. Il écrivit de-là au roi pour excuser son départ précipité.—Ainsi, chaque jour le roi se voyoit privé d'un appui. Comment cette défection ne lui ouvroit-elle pas les yeux?—Ce n'est cependant pas faute de prédictions et d'avis. Cette lettre de son garde des sceaux en est une des mille preuves.

Après que Barentin eut analysé, sur l'ordre du roi, les cahiers de doléances de la France, il fut effrayé du résultat (1); en les adressant au monarque dans le courant d'avril 1789, il lui écrivit que si jusqu'alors il ne s'étoit permis aucune réflexion, c'est qu'il n'avoit envisagé la convocation de Etats-Généraux que sous le rapport d'un grand Concile national, dont la besogne se renfermeroit dans la res-

tauration des finances et le soulagement du peuple; que, dans ce cas, il avoit dû se reposer sur le ministre des finances, en qui le public avoit placé sa confiance; mais que, d'après le dépouillement des demandes, il étoit convaincu que les finances ne devoient faire que le sujet très-secondaire des délibérations nationales, vu que presque chaque cahier prescrivoit aux députés de refuser au roi tous les secours qu'il pourroit leur demander, de le priver même des anciens revenus de la couronne, s'il ne commençoit par souscrire le pacte d'une Constitution nouvelle.

Barentin s'applique à démontrer au roi que cette Constitution qu'on demande à grands cris, va réduire sa majesté au simple rôle de mandataire de la nation, qu'elle voudra partager la puissance législative avec son chef, et ravaler le roi à n'être que l'exécuteur de ses ordres. Il ajoute que pour gagner la confiance publique, on a eu l'adresse de livrer tous les cahiers de doléances à l'impression; que tout est préparé pour porter cette atteinte à l'autorité royale, et qu'il n'y a pas de temps à perdre pour y parer. Il fait cette réflexion: « Sous

» le règne, Sire, de votre auguste aïeul, les » moteurs de pareilles maximes auroient été » jugés coupables et punis comme rebelles par » votre parlement ». — N'en déplaise au ministre, rien n'est plus facile que de lui répondre. Comment punir des milliers d'hommes pour des plaintes et des demandes qu'on leur avoit permis de former ? C'eût été une grande perfidie. La faute du roi en convoquant les États-Généraux, vient de n'avoir pas réfléchi sur l'état de lumières et de la philosophie du siècle. Il devoit sentir que la doctrine de nos pères n'étoit plus la nôtre, et que les États-Généraux ne se laisseroient plus bâillonner et dissoudre au caprice du souverain. D'ailleurs je demande qui auroit puni les moteurs dont il parle ? Ce ne pouvoient être les parlemens qui tous étoient ces moteurs. Pardon si je vous ai interrompu.

— Barentin ne s'en tient pas à faire naître ces craintes, dont l'événement n'a que trop réalisé l'effet. Il lui conseille d'assembler autour du trône, les princes dont les intérêts sont intimement liés aux siens, de tenir une espèce de comité de famille auquel il joindra

ceux de ses fidèles serviteurs les plus versés dans la connoissance des lois ; et là après y avoir lu et discuté ces cahiers dans lesquels on ose avancer qu'il n'est plus roi comme le fut son aïeul, d'y décider un plan propre à arrêter le délire général et garantir le trône du fanatisme *républicain*. Il ajoute qu'en sa qualité de garde des sceaux, et devant, par sa place, parler aux États-Généraux, il est prêt d'y transmettre les ordres du roi, s'ils sont dignes de la majesté du trône ; mais qu'il ne pourra jamais sceller la charte qu'on ose demander, et que l'on peut comparer d'avance, pour le nom et les effets, à celle par laquelle les barons d'Angleterre dépouillèrent autrefois le plus foible et le plus juste de leurs rois. Le ministre termine par faire sentir au roi que la couronne qu'il porte ne peut être aliénée par lui, qu'il n'en est que l'usufruitier, qu'elle est le patrimoine de sa famille, et un héritage que les lois du royaume assurent intact à sa postérité.

— Il ne paroît pas que Louis XVI ait fait cas des conseils sévères de son ministre, et ce ministre n'a pas tenu parole, puisqu'il ne s'est

pas retiré au premier mot de Constitution. — On ne peut le blâmer de n'avoir pas abandonné le roi. De ce moment, au contraire, il a soutenu autant qu'il a pu l'autorité royale. — Et qu'a-t-il fait pour cela ? — D'abord il n'a cessé de donner des conseils au roi, et ne négligeant aucune circonstance de contremine les opérations des novateurs, il fut même jusqu'à proposer à ce prince d'opposer aux progrès que l'opinion publique faisoit par les journaux patriotes, d'autres journaux payés par le gouvernement. Il se concerta en premier lieu avec M. Maissemy, pour empêcher la circulation des gazettes, ou pour les faire périr par le défaut de souscripteurs. Un arrêt du conseil fut proposé et rédigé à cet effet. Mais le grand mot mal entendu de *liberté de la presse* fit échouer ce moyen. On se retrancha par convenir avec M. Dogny, intendant des postes, de ne laisser partir aucune feuille périodique sans une permission expresse du roi. Enfin, cette précaution étant encore insuffisante, on s'arrêta à faire paroître des journaux royalistes. L'abbé Sabathier, auteur des *trois siècles*, fut choisi le premier, et chargé de rédiger le journal poli-

tique national dont l'objet étoit de défendre les principes monarchiques. Telle a été l'origine de cette lutte littéraire qui a tiraillé en tous sens l'opinion publique, et qui continue encore aujourd'hui. Malgré le peu d'estime qu'emportent en général les journaux, ils ont servi à plusieurs grands personnages du jour pour se faire passer pour hommes d'État. Jamais, ces hommes n'ont étudié la politique, lu un seul Publiciste; et cependant vous les entendez effrontément parler sur tous les points de l'administration. Les gazettes sont les seules sources où ils puisent, les cafés sont leur cabinet, les bulletins leur autorité, et les nouvellistes leurs oracles. Ecoutez-les raisonner, ils vous feront pitié. Peu leur importe, ils en imposent à la multitude; c'est l'image de ce rhéteur discourant devant Alexandre sur l'art de la guerre. Mais laissons là ces tristes réflexions, et continuons nos recherches.

—Puisque nous en sommes sur cet article, permettez-moi de vous demander si vous connoissez ceux qui dirigeoient les journaux de chaque parti? — Je viens de vous nommer celui qui étoit à la tête de ceux de la cour.

Mirabeau vient ensuite, et se montre en tête de ceux du parti patriote, comme Laclos de ceux du parti d'Orléans. En descendant à une époque plus proche de nous, Brissot et Gorsas sont à la tête des feuilles du parti de la Gironde, Marat et Hébert de celles des Cordeliers, et Robespierre de celles des Montagnards. — Je reviens à Louis XVI; et je trouve on ne peut plus étonnant que d'après les conseils vraiment prophétiques de Barentin, qui sûrement n'ont pas été les seuls qu'il a reçus, il se soit conduit d'une manière si contraire à ses intérêts. — Non seulement, comme vous le dites, ils ne sont pas les seuls, mais ils ne sont pas même les premiers. Depuis longtemps on le prévenoit de sa chute. En 1775, on avoit d'abord écrit à Maurepas une lettre, dont le roi prit lecture, dans laquelle on lisoit cette phrase: « Le gouvernement monarchique » devient *républicain*, quand les dépositaires » de l'autorité royale abusent de leur dépôt » pour se faire obéir au nom des lois, en dé- » sobéissant eux-mêmes aux législateurs ». Maurepas ne fit que rire de cette prédiction, et le roi l'imita.

Lorsqu'il exila Meaupou et rappela les parlemens, chaque parti chanta son triomphe et sa défaite ; car il faut que le Français chante dans quelque position qu'il se trouve. Collé, secrétaire du duc d'Orléans, père de notre député, fit des couplets sur la victoire des parlemens. L'aumônier de l'archevêque Beaumont opposa chanson à couplets. Le sixième a toujours été présent à ma mémoire ; le voici :

O Roi ! tu cherches la justice,
Et l'on conduit au précipice
Tes pas tremblans :
Où sont les rênes de ton trône ?
Hélas ! ta main les abandonne
Aux revenans.

Turgot, quittant le ministère, tira aussi l'horoscope de Louis XVI. Non content de lui avoir dit avec courage : « La destinée des » princes conduits par des courtisans est celle » de Charles Ier. ou de Charles IX ; « il lui » écrivit » : Je conjure votre majesté de se » tenir en garde contre la foiblesse ; elle est » la cause principale de la misère des peu- » ples et du malheur des rois. C'est la foi-

» blesse, sire, qui a conduit Charles Ier à » l'échafaud ».

En 1780, dans des remontrances que le clergé présenta au roi, on lit ces mots : « En- » core quelques années de silence, et l'ébran- » lement, devenu général, ne laissera plus » apercevoir que des débris et des ruines..... » Sire, il se prépare dans l'Etat une révolu- » tion qu'on pourra comparer à celle d'An- » gleterre ».

Enfin, le jour que Louis XVI permit la double représentation, le comte d'Artois son frère mit, dans la chambre du roi, le portrait de Charles Ier à la place de celui de Louis XV ; et le jour qu'il retint Necker au ministère, ce même frère ôta le portrait de Charles Ier et y substitua la gravure de ce roi recevant le coup fatal par la main du bourreau. Je pourrois citer un grand nombre d'autres leçons semblables qui lui furent données depuis l'ouverture des États-Généraux jusqu'à sa fuite : mais elles frapperoient moins que celles qu'il reçut dans le temps de sa toute-puissance. — Je suis peu surpris que le roi n'ait donné qu'une légère attention aux premiers avertissemens ;

mais ce qui est inconcevable, c'est que lors des premières étincelles de liberté qui parurent dès l'année 1787, il ne se soit pas rappelé tout ce que vous venez de rapporter, et qu'il n'ait pas agi en conséquence. — Il paroît qu'il ne s'en est rappelé que pour se soumettre à sa destinée, et pour s'y préparer par la lecture qu'il répéta chaque année de la vie de Charles Ier.

Lorsque l'ouverture des États-Généraux fut déterminément fixée, ce qui occupa beaucoup le roi, fut le discours d'ouverture qu'il devoit y prononcer. Se méfiant toujours de ses propres lumières dans les momens difficiles, il pria en particulier chaque membre de son conseil de lui en faire le modèle. Travaillant ensuite sur toutes ces données, il composa un discours qu'il montra à la reine qui y trouva à redire. « Eh bien, faites-en un vous même, lui dit le roi.» La reine accepta la proposition, et lui présenta le lendemain son travail. Le roi le goûta tellement, qu'il y retoucha très-peu de chose. Voilà comme le discours qui l'inquiétoit tant, fut fait; en voilà les minutes. Celui-ci est de l'écriture de la reine. — Cette

anecdote est précieuse à recueillir, et je m'en empare, sous votre bon plaisir.—A votre aise; elle n'exige aucun secret.

Comme lord Bedfort prenoit ses notes, nous vîmes passer devant nous le ministre Rolland qui nous salua. Un garçon de bureau le suivoit chapeau bas, en lui disant fort humblement : « Citoyen ministre, je vous prie de m'écouter. » Rolland se retourna et lui dit d'un ton fort dur: « Vous m'impatientez. Savez-vous que j'ai le droit de vous faire périr en prison ; » puis il passa. Nous nous regardâmes. —Est-ce bien de la bouche d'un ministre républicain, que doit sortir une semblable menace ?—C'est la maladie du pouvoir, de faire toujours sentir son autorité. D'ailleurs, réfléchissez qu'il est dans le palais des rois : le lieu l'inspire.—Plaisanterie à part, ce que nous venons d'entendre m'étonne. Un simple ministre d'une république prétendre avoir un droit qui n'a jamais appartenu au plus fier despote ! Que seroit-ce donc s'il gouvernoit seul ?—La souveraineté a quelquefois usé du pouvoir de faire périr dans des cachots; mais elle n'a jamais prétendu en faire un droit.

Un

Un jeune homme parut dans ce moment, et courut à nous d'un air triomphant. S'adressant au commissaire : « Devinez la trouvaille que je viens de faire » ? — Quelques papiers précieux ? — Non. — De l'or? — Mieux que cela. — Expliquez-vous. A l'instant il tire de dessous son habit une boëte de chagrin, d'environ huit pouces de long sur quatre de large et deux d'épaisseur. La voilà : c'est l'écrin de la reine. Il nous donne la boëte que nous ouvrîmes, et dans laquelle nous trouvâmes six bagues et un collier en diamans, une tabatière sur laquelle étoient les portraits du roi, de la reine et de ses deux enfans, avec des entourages des mêmes pierres ; enfin, ce qui restoit en France des plus beaux diamans depuis le vol de ceux de la couronne; deux poires montées pour pendans d'oreilles, dont l'une étoit un peu plus petite que l'autre. Après les avoir bien examinés de tous sens, lord Bedfort estima le tout un million. La première question fut de savoir où cet écrin étoit caché pour avoir pu échapper aux recherches de tous ceux qui avoient fouillé le château. Le jeune homme nous conduisit

dans le cabinet de toilette de la reine, et nous dit :

J'avois terminé une besogne après laquelle je travaillois depuis quatre jours, sans m'être reposé que deux à trois heures par nuit, tant on en étoit pressé, et je me délassois en promenant mes regards sur ce beau jardin. Je m'appuie sur le saillant de cette croisée qui, comme vous le voyez, est éloigné du vitrage de plus de deux pieds. Quelqu'un passe rapidement; j'allonge mon corps en avant pour le connoître. Quel fut mon étonnement de sentir céder, sous mon poids, cette tablette que je croyois posée sur un mur, et qui n'est qu'enchâssée dans une coulisse par les deux extrémités. J'oublie celui qui passoit, et je pousse la tablette, qui entre, sans beaucoup d'efforts, dans une cavité du mur pratiquée à dessein. J'admire cette ingénieuse invention qui cachoit, sans qu'on s'en doutât, deux fauteuils rangés en face l'un de l'autre. Je m'asseois dans un; malgré l'épaisseur du duvet, je sens quelque chose de dur et de gênant. Je me lève, ôte le coussin, et j'aperçois cet écrin que j'examine tranquillement.

Pendant qu'il nous faisoit voir et jouer la mécanique de cette croisée, l'Anglais étoit resté en contemplation derrière nous. — Hé bien, milord, lui dis-je, admirez donc. — Oui, j'admire; mais, c'est ce jeune homme. Voyez comme il est radieux de sa découverte. Il ne pense pas, j'en suis sûr, que cette action est un acte d'héroisme dans ce moment de perversité. Il étoit seul, et pouvoit, sans crainte d'être découvert, d'être soupçonné même, mettre cet écrin dans sa poche. C'étoit cependant une fortune. — Oui; mais, comment acquise? — Avec moins de crime que tant d'autres. Car, combien d'hommes à sa place auroient raisonné ainsi: La fortune m'offre une occasion de m'enrichir sans faire tort à aucun individu. Ces bijoux appartiennent actuellement à l'Etat, qui ne sait pas les posséder. Leur produit est trop mince pour l'alléger de ses charges et faire sentir leur influence sur un seul citoyen, en divisant cette somme entre tous, tandis qu'elle peut faire ma fortune et celle des miens. Je puis donc garder ces bijoux; car je ne fais tort à personne, pas même à la nation, puisqu'elle

ne sait pas avoir cette richesse. Voilà la fausse conscience que se seroit faite bien des personnes, et peut-être moi-même, dans cette circonstance.

Après ces réflexions, le commissaire qui venoit de dire au vertueux jeune homme de porter l'écrin au comité, nous rejoignit. Je lui fis part de l'étonnement et des réflexions de milord. Vous admirerez encore plus le trait de ce jeune homme, quand je vous aurai dit sa position. Alexis est son nom. Son père, ancien conseiller dans un bailliage de Lorraine, a dissipé cinquante mille écus qui formoient la fortune de sa famille, et ne vivoit plus avec son épouse que par son fils, qui exerçoit l'état d'avocat dans la même ville. Il avoit bien un autre enfant; mais après avoir mené une conduite d'étourdi dans sa jeunesse, il avoit passé les mers.

L'établissement des justices de paix ayant diminué les bénéfices des avocats, Alexis ne gagnoit plus assez pour se nourrir et ses parens. Il sollicite et obtient une place de commis dans l'administration de la loterie. Il vient à Paris dans les premiers jours d'oc-

tobre dernier pour occuper cette place, lorsqu'il rencontre un député de son pays. Celui-ci le détourne d'entrer à la loterie, attendu qu'on alloit la supprimer, et lui offre l'emploi de secrétaire de la commission chargée de l'examen et de l'inventaire des papiers des Tuileries et maisons royales, avec des appointemens de mille écus. Alexis remercie et accepte, comme il me l'a dit, par deux motifs; le premier, parce que ses appointemens étoient plus forts que ceux de la loterie; le second, parce que son nouveau travail le mettoit à portée de connoître la cour et la révolution dans ses détails.

La seule chose qui lui a répugné, c'est qu'on y a mis la condition qu'il se feroit recevoir de la société des Jacobins. Il falloit soutenir ses parens, et il a passé sur tout. Il leur envoie exactement la moitié de ses appointemens. Les députés, après avoir examiné sa manière de travailler pendant quelques jours, lui ont laissé tout faire; et depuis un mois il fait seul la besogne, et ne les voit que pour donner quelques signatures et des renseignemens sur les papiers. Pour ac-

célérer le travail, on lui a proposé de monter un bureau et de prendre des commis. Mais, comme on exigeoit en même temps le secret sur le contenu de tous les papiers, et qu'on le rendoit responsable de la plus légère indiscrétion, il a répondu : seul je suis maître du secret, et je me soumets à tout si je le trahis. En prenant des commis, ils peuvent être indiscrets, et vous m'accuseriez de leur faute. Ainsi, choisissez, ou de me laisser travailler seul, ou de ma démission, si vous me donnez des collaborateurs. On l'a laissé seul, et je vous assure qu'il a bien employé son temps. A huit heures du matin il est à l'ouvrage, et ne l'interrompt, jusqu'à dix heures du soir, que par une heure pour dîner. Souvent il passe plusieurs nuits de suite, ne prenant que deux heures de repos sur le lit de la reine, où il se jette tout habillé. On est étonné de l'état où il a mis sa besogne. Depuis six semaines seulement il occupe sa place, et il est en état de rendre compte de ces 400 cartons remplis de pièces, qu'il a mises en ordre. Il est doué d'une perspicacité rare, d'une mémoire heureuse et bien ordonnée, et d'une

facilité singulière pour le travail. — Ajoutez, dit le lord Bedfort, d'une probité à toute épreuve; nous en avons la conviction. — Je veux vous donner un exemple de sa fermeté. Vous verrez qu'il ne craint pas de s'exposer aux ressentimens des gens puissans pour remplir ses devoirs.

Il y a quinze jours que le ministre Rolland vint dans cette chambre où travaille Alexis. « C'est vous qui travaillez à l'inventaire des papiers? » — Oui, citoyen. — Avez-vous trouvé de mes lettres au roi? — Aucune. — Je suis cependant certain qu'il y en a ici. — Cela peut être; mais je n'ai pas encore examiné tous les papiers. (Alexis en avoit vu deux, elles étoient classées dans le carton auquel vous voyez pour titre : *Lettres de diverses personnes à Louis XVI :* mais, par égard pour le ministre, et par le secret auquel il étoit obligé, il crut devoir mentir.) — On m'a cependant dit que vous en aviez trouvé. — On vous en a imposé; car, supposé que cela fût vrai, je ne l'eusse pas dit. Le ministre, tout en parlant ainsi, examinoit les titres des cartons; il se mit en devoir d'en

tirer un de sa layette. Alexis, qui étoit demeuré droit devant son bureau, courut à lui, en disant : « Je vous en prie, citoyen, ne touchez à aucun carton. Il m'est enjoint de ne laisser voir aucun papier à personne. » — Est-ce que vous ne me connoissez pas? — Pardonnez-moi. Vous êtes le citoyen Rolland, ministre de l'intérieur. — Eh bien, vous devez savoir que tout ce qui est dans le château est sous ma surveillance. — Je sais que la bâtisse et le mobilier sont dans les attributions de votre ministère; mais je sais aussi que la commission de la Convention chargée de l'inventaire des papiers en est indépendante. — Je ne connois pas cette commission.

Rolland alors se mit en devoir de tirer un carton. Alexis passe entre le ministre et les tablettes, en lui réitérant la prière de ne toucher à rien, qu'il se verroit dans la dure nécessité d'y mettre obstacle. La position et le dernier mot d'Alexis enflammèrent le ministre de colère. Il le saisit par le collet pour l'écarter, en criant : Il sied bien à un petit commis de vouloir dicter des lois au ministre Rolland. — Je ne prétends dicter au-

cunes lois ; je ne suis qu'une sentinelle qui garde sa consigne. Au mouvement de Rolland, Alexis y avoit répondu par lui saisir les deux bras ; et plus vigoureux que le ministre, il le maintenoit dans l'inactivité, en répétant : je vous en fais mes excuses, citoyen ministre, mais j'emploierai tous mes moyens physiques, puisque les raisons sont insuffisantes, pour vous empêcher de toucher à rien.

Alexis m'a dit depuis qu'il étoit déterminé à mettre Rolland à la porte s'il eût été forcé, malgré qu'il sentoit le danger qu'il couroit. Je savois, me disoit-il, que j'étois un homme perdu. Rolland, ministre tout puissant, par sa réputation de vertu, pouvoit d'un seul mot écraser un pauvre commis sans appui et sans connoissance. On m'eût plaint, mais j'eusse été sacrifié ; beaucoup même m'eussent blâmé. Heureusement que dans le moment de la lutte entrèrent deux députés et trois autres personnes, qui demeurèrent ébahis de ce qu'ils voyoient. Je lâchai prise, dit Alexis, et le ministre en fit autant. Que veut dire tout ceci, dit le député L... ? Rolland naturellement blême, étoit pourpre de colère. Il raconta assez exac-

tement ce qui s'étoit passé. Lorsqu'il eut fini, L.... demanda si le ministre disoit vrai. Alexis dit que oui.

L.... prenant un ton ferme et sévère, dit à Rolland : « Il est bien étonnant qu'un ministre oublie sa dignité à ce point, et cherche à profiter de l'ascendant de sa place pour faire manquer un commis à son devoir. Je loue Alexis autant que je vous blâme ; et devant vous je lui réitère la défense de laisser voir aucun papier à personne, et en particulier à vous. Vous savez mieux qu'un autre que l'inventaire des papiers ne vous concerne en aucune manière, et que si nous avons établi ici notre bureau, c'est par la nécessité où nous sommes de faire la recherche des papiers répandus dans les appartemens de ce château. Si j'allois à la Convention dire ce qui vient de se passer, jugez du tort que cela vous feroit ; mais ne craignez rien : je l'attribue à un mouvement d'humeur plutôt qu'à tout autre motif. » Rolland sortit sans répondre, atteré de ce qu'il venoit d'entendre.

Alexis rentra dans ce moment avec l'écrin qu'on l'avoit chargé de mettre dans le dépôt

qu'on formoit des objets précieux trouvés chaque jour. Lord Bedfort fut à lui : « Jeune homme rare, je suis bien jaloux de faire votre connoissance. Ce que je viens de voir et d'entendre vous a gagné mon estime. Il est possible que votre sévère probité vous attire quelques persécutions, qui vous force de quitter la France. Veuillez, si ce malheur vous arrive, choisir l'Angleterre pour votre terre de refuge. La maison de Bedfort vous sera toujours ouverte, comme son estime et son amitié vous sont dévolus pour jamais ». Alexis, surpris, remercia le Lord qu'il n'avoit jamais vu. Nous le mîmes au fait ; il remercia de nouveau, en ajoutant : « Ce que j'ai fait, milord, est tout naturel ; vous eussiez agi de même à ma place. » — Sur l'article des diamans, ma foi je n'en sais trop rien.

A propos de diamans, voilà donc tout ce qui reste de l'immensité que possédoient le roi et sa famille. — A peu près, dit le commissaire. On a cependant découvert, avant-hier, qu'un jouaillier en avoit quelques-uns appartenans à Madame. Ce jouaillier desiroit bien les conserver pour les rendre à la fille du roi ;

mais une loi qui ordonne à ceux qui sont chargés d'effets de la famille royale, de venir nous en faire la déclaration, l'a inquiété au point de faire faire une consultation pour couvrir sa négligence. Voici la tournure qu'il a prise. Il est allé trouver un homme de loi nommé Laroque, qui étoit en même temps premier commis à la comptabilité, lui a fait part de son desir et de ses craintes. « N'ayez aucune peur, je vais vous mettre à l'abri de tout ». Et à l'instant il écrit : « Le conseil soussigné, après avoir pris lecture d'un mémoire à consulter du cit. Loir, etc. » Je vais vous citer les excellens moyens de ce conseil soussigné, qui vous annonce un résumé de plusieurs hommes de lois, et qui se réduit à la signature de ce tout à la fois commis jurisconsulte.

« Il est d'une vérité incontestable que le » roi est à la nation, comme roi ; d'où il suit » qu'à l'instant qu'il descend du trône pour » ne plus avoir de successeurs, tout déten- » teur d'objets réputés appartenir au roi, doit » les rapporter à la nation. Mais il est d'une » égale vérité que Louis XVI, en descendant

» du trône, n'a privé sa fille ni du rang de » citoyenne, ni des avantages que ce titre » lui assure, et du nombre desquels est le » droit de propriété. Elle est donc propriétaire de bijoux et diamans, provenans d'une » aigrette que lui a donnée sa grand'mère, » et des autres bijoux que lui ont donnés son » père et sa mère. La conséquence est donc » que le citoyen Loir doit se regarder comme » dépositaire de ces objets, qu'il ne doit remettre qu'à la propriétaire elle-même, ou à » quiconque aura pouvoir d'elle. Délibéré à » Paris ce 6 novembre 1792. »

C'est avec un aussi vicieux raisonnement que l'avocat Laroque vouloit abriter le jouaillier. Il avoit cependant lu quelque part qu'une fille de moins de 14 ans n'a pas droit de donner des procurations, que tant qu'on est mineur on ne peut rien faire judiciairement par soi-même, qu'on ne pouvoit à cet âge posséder ce qu'on nomme *pécule*, fruit d'une industrie précoce. Cet avocat l'a si bien senti, qu'il a prévenu lui-même le ministre, qui a fait rentrer ces bijoux. Les principaux consistent en un collier de 31 diamans, d'une bague

d'un seul, d'un cordon de montre garni des mêmes brillans, une paire de Mirza, composée de huit pareils et de treize diamans non montés. Tous ces diamans composoient originairement l'aigrette que l'impératrice, sa grand'mère et marraine, avoit donné en cadeau à Madame dès sa naissance.

— Puisque nous voici dans le cabinet de toilette de la reine, examinons-le, dit l'Anglais. — Volontiers, aussi-bien nous n'avons plus rien à voir dans la chambre que nous quittons. Voyez comme ce cabinet est entouré. Des espèces de buffets continus en bel acajou forment des armoires dans lesquelles on serroit les chiffons de la reine. Elles en sont encore remplies. Le commissaire en ouvrit plusieurs, et l'Anglais examinoit avec beaucoup d'attention et dans le plus grand détail toutes les parures. Un simple corset de basin le frappa. Il le prit, et après l'avoir retourné en tout sens, il nous dit : Vous riez sans doute de l'attention que je mets à visiter ces babioles. Je voulois me convaincre par mes propres yeux de ce qu'on m'avoit dit. J'ai gagné mon pari. — Que voulez-vous

dire ? — J'ai parié, avant de quitter Londres, contre un Lord, que la reine de France étoit contrefaite, et je me suis soumis d'en apporter la preuve à mon retour. Je la tiens, cette preuve, dans ce simple corset. Voyez le côté de cette épaule, comme il est garni de plusieurs doubles d'étoffes, tandis que l'autre côté ne l'est pas. Ainsi nul doute que la reine n'eût une épaule plus saillante que l'autre. — Nous ne nous en doutions pas, fut notre réponse. Il en est des défauts corporels des princes, comme des secrets du cabinet; on les connoît mieux chez l'étranger qu'à leur cour. — Si vous voulez, pour plus grande certitude, parler à l'ouvrière de la reine, je vous donnerai son adresse. — Vous me ferez plaisir. J'ai à vous demander comment je pourrai acquérir ce corset ? — Rien de plus facile. Demain, je le ferai mettre sur la vente avec d'autres objets de femmes (2). La vente est publique; vous l'acheterez, et vous vous ferez donner par l'huissier l'extrait de son procès-verbal, dans lequel on spécifiera que ce corset étoit à l'usage de la reine; vous y joindrez une attestation de l'ouvrière, et votre pari

sera gagné. — Votre idée est bonne, et je la suivrai.

Deux petits tableaux ornoient le cabinet de toilette de la reine ; l'un étoit un vase de fleurs, par madame Lebrun ; et l'autre, le portrait d'un petit bichon que la reine aimoit beaucoup. Tous deux avoient été traversés de coups de piques. — Quel dommage, dit lord Bedford, et à quoi la fureur va-t-elle s'attacher! Il y avoit sûrement, dans ce château, des tableaux précieux, qui ornoient les appartemens ? Ils ont essuyé les effets de la même rage ? — Heureusement, non. Vous voyez les seuls qui soient endommagés. Le petit nombre de chefs-d'œuvre en ce genre qui se trouvoient ici, a été porté au Muséum, où ils sont déjà placés. C'est la famille de Darius aux pieds d'Alexandre, par *Lebrun* ; les Pellerins d'Emmaüs, par *Paul Véronèse* ; l'Enlèvement de Déjanire par le Centaure Nessus, de *Guido René* ; un des travaux d'Hercule ; Hercule sur le bûcher, du *même maître* ; Vulcain forgeant les armes d'Achille, par *Vandick* ; et Enée portant son père Anchise, par le *Carrache*. — Comme il n'y a plus rien à voir

voir dans ce cabinet, allons plus loin. — Un moment. Il existe ici un grand cabinet masqué par une porte, que je vous invite à chercher. — J'ai beau tourner, examiner, je ne vois ni joint ni serrure. — Pressez ce clou. L'Anglais fit ce qu'on lui indiquoit. A l'instant une partie de l'armoire saillante et un panneau de la boiserie se séparèrent d'eux-mêmes, et nous offrirent l'entrée d'un cabinet de sept pieds environ de profondeur sur cinq de largeur. Aucune issue, aucun jour, ne pouvoient déceler cette cachette. Ce lieu étoit connu de très-peu de personnes après la reine; et je suis persuadé que la famille royale auroit pu s'y retirer sans crainte d'être découverte. La foule des assaillans et des curieux a fouillé et pénétré par-tout. Ce réduit seul a échappé à toutes les recherches. Il seroit encore inconnu, si le valet du roi, que je vous ai déjà nommé, ne nous l'avoit indiqué. Nous l'avons transformé en notre magasin des choses précieuses que nous découvrons chaque jour. Comme la probité d'Alexis nous est connue, nous l'avons confié à sa garde. Voilà pourquoi il a établi ici son cabinet de travail. L'écrin qu'il va y

déposer doublera presque la valeur des objets qui y sont déjà. Approchez-vous, et voyez qu'on n'a pas tout volé aux Tuileries. J'y entrai avec l'Anglais. Une pile d'argenterie en remplissoit moitié, et des cartons que nous ouvrîmes nous présentèrent des bijoux en tous genres.

—Quel est le dépôt où vous envoyez ces objets ?—L'or et l'argenterie se déposent à la Monnoie, après que nous l'avons fait peser par Auguste, orfèvre de la couronne. Les diamans et bijoux d'un travail précieux, sont portés à la caisse de l'extraordinaire, qui en tire parti par des échanges (3). Je vous observe que les choses précieuses que vous voyez, ne tournent pas toutes au bénéfice de la nation. Il y en a qui appartiennent aux particuliers qui habitoient le château. Voilà pourquoi on y met ces étiquettes, qui indiquent les appartemens où chaque objet a été trouvé. Lorsqu'on a la preuve acquise, nous les rendons au propriétaire. Hier, par exemple, on a délivré à madame de Mackau deux douzaine de couverts marqués à ses armes.—Cette opération doit vous faire commettre

plus d'une erreur.—Cela est vrai. Quant aux objets de corps et au linge, il n'y a pas de difficultés ; mais pour les meubles, nous sommes souvent embarrassés : lorsqu'il y a du doute, dans la crainte de nous compromettre, nous en référons au ministre, et nous refusons ou nous accordons, d'après son ordre.—Je vous demanderai pourquoi il y a difficulté sur les meubles?—Le voici.

Tous ceux qui logent dans les maisons royales, sont meublés par le roi : le Garde-Meuble est chargé de leur donner le nécessaire. Il arrive souvent que les objets fournis ne contentent pas celui à qui on les délivre, ou que ce même Garde-Meuble est dépourvu d'effets nécessaires ; alors, de deux choses l'une, ou le serviteur les fait faire et les achète, ou ils sont faits pour le compte du Roi. Dans le premier cas, ils sont sa propriété ; mais dans le second, s'il est pressé de jouir, on les transporte chez lui au lieu de les faire passer au Garde-Meuble pour être estampillés. Comme presque tous les nouveaux meubles n'ont pas la marque de la couronne, et que nous sommes cependant certains que très-peu

appartiennent aux particuliers logés ici, nous sommes d'autant plus embarrassés que beaucoup de ces personnes réclament tout ce qui n'est pas estampillé. A chaque demande, nous sommes obligés de compulser les registres du Garde-Meuble, qui sont dans le plus mauvais ordre, depuis quelques années. Lorsqu'ils se taisent, nous demandons au réclamant des quittances de marchands, et nous délivrons. Mais, qu'arrive-t-il? que celui qui a eu la mauvaise foi de revendiquer comme sien ce qui ne lui appartient pas, trouve facilement un faux certificat, et que l'homme probe qui a négligé de prendre des quittances, est frustré d'effets qui lui appartiennent réellement. En vain avons-nous demandé d'être autorisés à délivrer ou refuser sur la moralité des personnes. Le ministre ne connoît pas cet expédient, et nous répond que la moralité des personnes attachées à la cour est le plus vicieux de tous les titres. On ignore cette décision du ministre, et nous supportons souvent la haine ou le mépris de ceux que l'on prive de leur bien. Je vous assure qu'avec les intentions les plus pures, l'équité la plus scrupu-

leuse, et la franchise la plus loyale, nous cueillons beaucoup plus d'épines que de roses dans nos places, dont les émolumens annuels ne se portent qu'à 3,600 liv.

Demain, des occupations m'appellent au-dehors, je dois vous en prévenir. Je vais en opération au Luxembourg, et aux petites écuries du faubourg Saint Denis; si vous êtes curieux de voir les voitures et les traîneaux de la cour, venez me joindre dans ce dernier endroit sur le midi. — Avec plaisir, pourvu que cela ne vous gêne en aucune manière. — A demain donc.

NOTES

Du Chapitre neuvième.

(1) Si le ministre Barentin avoit pu lire les cahiers particuliers des petits Siéges, que l'on refondit pour n'en présenter qu'un de chaque ordre par grand bailliage, il eût vu des demandes encore plus effrayantes, que l'on supprima comme dérisoires. Je n'en citerai qu'une : Dans un des cahiers du petit bailliage de Darney en Lorraine, on demandoit, par un article formel, l'abolition, non de la noblesse héréditaire, mais de l'ordre existant. Cette demande qui ne frappe pas aujourd'hui, paroîtra extraordinaire, en se reportant au temps où elle fut faite. Ce qui la rend encore plus extraordinaire, c'est qu'elle fut l'ouvrage d'un noble du pays. La singularité m'engage à le nommer : il s'appelle *Lepaige de Dommartin*.

(2) La vente du mobilier des Tuileries se fit dans le printemps de 1793, et dura six mois. Une nouvelle administration ayant remplacé la commission, elle interrompit cette vente qui n'étoit pas à moitié. Ce qui restoit de meubles, linge et autres effets,

fut réservé pour les besoins des comités de la Convention. Malgré l'immensité du mobilier restant, tout fut employé; il seroit difficile de dire comment. Ce qui m'a toujours étonné, c'est la modicité du prix de la garderobe du roi. Chaque habit de drap uni avec la culotte pareille, se vendoit de 80 à 100 liv.; les habits brodés étoient moins recherchés. J'ai vu donner pour 110 liv. celui brodé à queue de paon, qui avoit coûté 15,000 liv.; et pour 120 liv. celui brodé en mille fleurs, qu'on avoit fait payer au roi 30,000 liv. C'est le même particulier qui a acheté tous les habits brodés. Les garderobes de la reine et de madame Elisabeth se sont beaucoup mieux vendues. J'avois cru qu'il y auroit une grande concurrence à cette vente, et que tout ce qui avoit appartenu à la famille royale se seroit payé fort cher; mais j'ai été surpris de n'y voir que ces sociétés de marchands, qui courent les ventes, et quelques particuliers qui n'achetoient pas.

(3) Les deux beaux diamans servans de pendans d'oreille à la reine, ont été échangés avec l'étranger contre des grains fournis en 1794. Il en a été de même des harnois des huit chevaux de la voiture du sacre. A propos de cette immense voiture, voici ce qu'elle est devenue: après avoir fait visiter par le peintre David, les peintures des panneaux qu'on croyoit précieux, et qu'il jugea fort ordinaires, il

les biffa avec la pointe d'un couteau, et l'on dépeça la voiture pour en tirer l'or dont elle étoit surchargée. Les fers qui étoient tous surdorés, furent envoyés à la Monnoie pour en détacher le précieux métal, et les autres débris furent vendus pour moins de 200 liv. Je ne puis dire ce qu'on retira de cette voiture, qui avoit coûté avec les harnois plus de 150,000 liv.

Fin des Notes du Chapitre neuvième.

TABLE
DES CHAPITRES.

CHAPITRE PREMIER.

ORIGINE du château des Tuileries.—Par qui il fut bâti.—D'où il tire son nom.—Son agrandissement sous Louis XIV. — Genre d'architecture qu'il présente. — Son jardin sous Catherine de Médicis, différemment placé de celui qu'on voit aujourd'hui.—Première fête donnée dans ce château à l'occasion du mariage du Roi de Navarre avec Catherine de Valois. — On y présente en pantomime le combat des anges avec les diables. — Description de cette fête; son but caché. — Catherine de Médicis refuse de demeurer aux Tuileries par superstition.

CHAPITRE II.

RÉSIDENCE de Louis XIV au château des Tuileries. — Louis XV l'habite pendant sa minorité. — Pierre premier y visite l'enfant Roi.—Le Régent y fait tenir un lit de justice.—Le château est laissé à un gouverneur.—Police qui s'y exerce. —Aventures et anecdotes arrivées dans ce jardin.

CHAPITRE III.

LOUIS XVI est arraché de son palais de Versailles avec sa famille.—On les conduit aux Tuileries. —Etat de ce château à son arrivée.—Distribution des logemens à chacun.—Description de ceux du Roi et de sa famille.—Détails sur le jardin du Dauphin.—Le Roi change ses habitudes. —Ses nouvelles occupations.--Anecdotes.--Sur le 20 juin 1792.--Sur la Confédération de 1790. --Le Roi fond de l'argent.--Usage qu'il fait des lingots.--Voyage de Varennes.--La Reine va à l'Opéra.--Une sentinelle empêche le Roi de sortir de son appartement.--Détails et anecdotes sur la garde constitutionnelle du Roi.

CHAPITRE IV.

VISITE des Tuileries par lord Bedfort.--Rapprochement entre les malheurs de Charles premier et ceux de Louis XVI.--Etat de l'intérieur du pavillon de Médicis.--Exemple de dilapidations. --Sort du sceptre et de la couronne royale.--La république proclamée avec les meubles de la couronne.--Recherche de papiers dans un lieu indiqué par Marat.--Amours platoniques d'Eugène et d'Adélaïde.--Faits inconnus sur le départ des tantes du Roi.

CHAPITRE V.

COUP D'ŒIL sur le caractère de toutes les classes de la société avant la révolution. -- Son origine. -- Causes de son développement subit. -- Anecdotes diverses sur Malsherbes, Turgot, Necker. -- Necker propose à Louis XVI de mettre un *roué* à la tête des finances. -- Causes du renvoi de Sartines, et de la nomination de Castries. -- Querelles de Calonne avec Necker. -- Moyens employés par ce dernier pour rentrer en place. -- Ses lettres à Louis XVI. -- Observations sur la journée du 10 août. -- Coup d'œil que présentoit le château des Tuileries après l'irruption.

CHAPITRE VI.

TROUBLES produits au Café de Foi par un agent de d'Orléans. -- Portrait de cet homme. -- Visite du rez-de-chaussée du château du côté de la cour. -- Rencontre du ministre Rolland ; ses craintes. Anecdotes secrètes sur ce ministre. -- Amours de sa femme. -- Moyens qu'elle emploie pour l'éloigner. -- Le vin des émigrés bu par les ministres. -- Dilapidation des effets du château par des membres de la Commune. -- Manière de vider les secrétaires. -- Découverte de la chapelle de vermeil du Roi ; lieu où elle étoit cachée. -- Correspondance politique et amoureuse entre une dame de la cour et un évêque. -- Anecdotes historiques.

CHAPITRE VII.

VISITE dans les cafés — Leur physionomie. — Perfide invention d'un journaliste. — Etonnant refuge où il s'abrite de la proscription. — Baptême républicain. — La tribune ambulante. — Origine du mot *Sans-Culotte*. — Séance orageuse de la Convention Nationale. — Origine du mot *insurrection*. — Dîner où se fabriquent les motions. — Conciliabule où se traita la question d'établir la France en république. — Coup d'œil sur les républiques anciennes et modernes. — Anecdotes sur le vol des diamans de la couronne, et sur différens députés. — Séance des Cordeliers. — Séance des Jacobins. — Rapprochement entre les Cordeliers, soutenus par d'Orléans, et les Frères Rouges, protégés par Cromwel.

CHAPITRE VIII.

VISITE du rez-de-chaussée du château des Tuileries, côté du jardin. — Examen du cabinet particulier du roi. — Son registre d'aumônes secrètes. — Par qui distribuées. — Son compte ouvert avec la Reine. — Autres dépenses portées sur le même livre. — Registre sur lequel Louis XVI écrivoit ce qu'il avoit fait chaque jour depuis l'âge de quatorze ans. — Boudoir du Roi; quel usage il en

faisoit. -- Ses livres de dévotion, sur lesquels il écrivoit des prières de sa composition.--Atelier de serrurerie du Roi; ses ouvrages dans ce genre. --Justice d'un dilapidateur des Tuileries. — Chambre de travail du Roi. — Anecdotes sur le président d'Aligre et sur Rousseau.--Anecdotes sur les deuils, le cérémonial ; sur la noblesse, le masque de fer ; sur l'épouse de Louis XV, le Roi de Pologne son père, et sur la marquise de Pompadour. — Manière de travailler de Louis XVI. -- Anecdotes sur Condé et Conti. -- Le Roi traite Monsieur d'impertinent; à quelle occasion; causes du froid qui règne entre les deux frères. -- Plans de restauration présentés au Roi par Montmorin. — Anecdotes sur ce ministre.

CHAPITRE IX.

PRÉCAUTIONS de la cour lors de l'enregistrement des édits de mai 1788. -- Ses espions secrets près des parlemens. — Quels sont les premiers qui demandèrent la double représentation du Tiers-Etat ? — Création d'un bulletin pour le Roi seul. -- Il cesse au départ de Montmorin. -- Lettre de Barentin au Roi, sur l'esprit des cahiers de Doléances, dont l'un demande la suppression de la noblesse. -- Conseils qu'il lui donne. — Journaux commandés pour le Roi. — Directeurs de ceux de

tous les partis — Prédictions faites à Louis XVI sur sa chute et sur celle du trône.—Despotisme du ministre Rolland.— Découverte des diamans de la Reine. -- Vente de la garderobe du Roi. -- Forme de délivrance des effets des Tuileries après le 10 août.

Fin de la Table du premier volume.

HF
R865c
1791 64
Author Roussel, Pierre Joseph Alexis
Title Le chateau des Tuileries, vol.1.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

NOT CHARGED

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU